



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 23

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Tuesday, November 15, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le mardi 15 novembre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Avocats en chef de la Commission	Me Shantona Chaudhury Me Jeffrey Leon
Avocats séniors de la Commission	Me Frank Au Me Erin Dann Me Gabriel Poliquin Me Natalia Rodriguez Me Daniel Sheppard
Avocats régionaux de la Commission	Me Mona Duckett Me Sacha Paul Me Maia Tsurumi
Avocats de la Commission	Me Stephen Armstrong Me Misha Boutilier Me Eric Brousseau Me Sajeda Hedaraly Me Alexandra Heine Me Nusra Khan Me Étienne Lacombe Me John Mather Me Allison McMahan Me Jean-Simon Schoenholz Me Dahlia Shuhaibar Me Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Mme Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Me Robert MacKinnon Me Donnaree Nygard Me Brendan van Niejenhuis Me Andrea Gonsalves Me Andrew Gibbs Me Caroline Laverdière Me Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Me P. Mitch McAdam, K.C. Me Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Me Denis Guenette Me Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Me Mandy England Me Stephanie Bowes Me Hana Laura Yamamoto Me Peter Buijs Me Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Me Anne Tardif Me Alyssa Tomkins Me Daniel Chomski
Ville de Windsor	Me Jennifer L. King Me Michael Finley Me Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly	Me Tom Curry Me Rebecca Jones Me Nikolas De Stefano
Service de police d'Ottawa	Me David Migicovsky Me Jessica Barrow
Police provinciale de l'Ontario	Me Christopher Diana Me Jinan Kubursi
Service de police de Windsor	Me Thomas McRae Me Bryce Chandler Me Heather Paterson
Fédération de la police nationale	Me Nini Jones Me Lauren Pearce Me Jen Del Riccio
Association canadienne des chefs de police	Me Aviva Rotenberg
CLA/CCCDL/CAD	Me Greg DelBigio Me Colleen McKeown
Union des chefs indiens de la Colombie-Britannique	Me Cheyenne Arnold-Cunningham Me Meagan Berlin Me Mary Ellen Turpel-Lafond
Association de National Crowdfunding & Fintech	Me Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution
Canadienne et le Professeur Alford

Me Sujit Choudhry

Me Janani Shanmuganathan
Prof. Ryan Alford

Coalition des résidents d'Ottawa et
entreprises

Me Paul Champ
Me Emilie Taman
Me Christine Johnson

The Democracy Fund, Citizens for
Freedom, Coalition JCCF

Me Rob Kittredge
Me Antoine D'Ailly
Me Alan Honner
Me Dan Santoro
Me Hatim Kheir
Me James Manson

Association canadienne des libertés
civiles

Me Cara Zwibel
Me Ewa Krajewska

Les organisateurs du convoi

Me Brendan Miller
Me Bath-Sheba Van den Berg

Bureau d'assurance du Canada

Me Mario Fiorino

VI
Table of Contents / Table des matières

	PAGE
<u>S.-COMM. MICHAEL DUHEME, Assermenté</u>	2
<u>COMM. BRENDA LUCKI, Assermenté</u>	3
Interrogatoire en chef par Me Gordon Cameron	3
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	95
Contre-interrogatoire par Me Christopher Diana	116
Contre-interrogatoire par Me David Migicovsky	127
Contre-interrogatoire par Me Tom Curry	140
Contre-interrogatoire par Me Ewa Krajewska	153
Contre-interrogatoire par Me Anne Tardif	165
Contre-interrogatoire par Me Michael Morris	172
Contre-interrogatoire par Me Nini Jones	178
Contre-interrogatoire par Me Alan Honner	189
Contre-interrogatoire par Me Janani Shanmuganathan	195
Contre-interrogatoire par Me Cheyenne Arnold-Cunningham	201
Contre-interrogatoire par Me Graham Reeder	210
Contre-interrogatoire par Me Donnaree Nygard	213
Ré-interrogatoire par Me Gordon Cameron	229
<u>S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI, Assermenté</u>	242
Interrogatoire en chef par Me Gordon Cameron	242
Contre-interrogatoire par Me Stephanie Bowes	272
Contre-interrogatoire par Me Brendan Miller	278
Contre-interrogatoire par Me Alan Honner	283
Contre-interrogatoire par Me Donnaree Nygard	285
Ré-interrogatoire par Me Gordon Cameron	292

Ottawa, Ontario

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

--- L'audience débute le mardi 15 novembre 2022 à 9:30

LA GREFFIÈRE: *Order.* À l'ordre.

The Public Order Emergency Commission is now in session. La Commission sur l'état d'urgence est maintenant ouverte.

COMMISSAIRE ROULEAU: *. Good morning.* Bonjour.

Si je comprends bien, nous avons un autre panel ou une paire de témoins ce matin? Donc, le procureur de la Commission?

Me GORDON CAMERON: Bonjour. Bon, c'est la première paire de la GRC, donc Commissaire Lucki et Commissaire Duheme. Et en attendant qu'ils s'installent, j'aimerais dire aux parties...

COMMISSAIRE ROULEAU: Pouvez-vous vous identifier, s'il vous plait?

Me GORDON CAMERON: Gordon Cameron, procureur pour la Commission.

Monsieur le Commissaire, à la conclusion de la journée, un sujet a été soulevé

COMMISSAIRE ROULEAU: Oui, Monsieur Migicovisky?

Me DAVID MIGICOVSKY: David Migicovisky pour le SPO.

J'ai une affaire préliminaire que j'aimerais par Me Miller, l'état des documents sur la base de données et à la lumière de ses commentaires, nous avons enquêté hier soir, et la plupart des parties auront reçu et auront eu l'occasion de lire le courriel qu'on leur a envoyé et qui expliquait c'était quoi

1 le problème avec la situation.

2 Il y a deux choses. Nous avons reconnu qu'il y a
3 eu un problème pour le téléchargement des documents, ç'a été
4 corrigé durant la fin de semaine. C'était malheureux, mais la
5 base de données maintenant fonctionne bien. Et on aimerait dire
6 aux parties aussi que les procureurs de la Commission avaient
7 accès à tous les documents et les parties auront remarqué que
8 les documents, y compris ceux qui ont été téléchargés et ce sont
9 des documents qui vont être nécessaires pour l'interrogatoire de
10 ces témoins.

11 Alors, je suis sûr que maintenant tout est en
12 ordre et que tout le monde aura eu le temps de recevoir et lire
13 les documents.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** D'accord. Très apprécié.
15 Alors, si jamais il y a un problème, consultez les procureurs de
16 la Commission et comme ça on peut régler le problème.

17 Sur ce, donc, on va assermenter.

18 **--- S.-COMM. MICHAEL DUHEME, Assermenté:**

19 **LA GREFFIÈRE:** Monsieur Duheme, voulez-vous jurer
20 sur un document religieux ou une affirmation? Nous avons

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Je peux jurer sur un
22 document religieux.]

23 **LA GREFFIÈRE:** Nous avons la bible, le Coran ou la
24 Torah.

25 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** La bible, s'il vous
26 plait.

27 **LA GREFFIÈRE:** Votre nom, s'il vous plait?

28 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Michael Robert Duheme --

1 D-U-H-E-M-E.

2 **LA GREFFIÈRE:** Jurez-vous que le témoignage devant
3 la Commission sera la vérité, toute la vérité, rien d'autre que
4 la vérité? Que Dieu vous soit en aide.

5 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je le jure.

6 **--- COMM. BRENDA LUCKI, Assermentée**

7 **LA GREFFIÈRE:** Commissaire Lucki, voulez-vous
8 jurer sur un document religieux ou faire une assermentation?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Une affirmation solennelle...
10 la bible.

11 **LA GREFFIÈRE:** [Veuillez vous nommer et épeler
12 votre nom.]

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** Brenda Marie Lucki - L-U-C-K-
14 I.

15 **LA GREFFIÈRE:** Jurez-vous que votre témoignage
16 devant la Commission sera la vérité, toute la vérité, rien
17 d'autre que la vérité? Que Dieu vous soit en aide.

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

19 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me GORDON CAMERON :**

20 **Me GORDON CAMERON:** Bonjour, Commissaire,
21 Commissaire adjoint.

22 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Bonjour.]

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Bonjour.]

24 **Me GORDON CAMERON:** Content de vous revoir. Et je
25 vais vous rappeler que vous avez rencontré les procureurs de la
26 Commission le 7 septembre, et vous aviez des collègues avec vous
27 aussi. Et vous avez été interviewés et un résumé a été préparé,
28 et ce résumé est maintenant dans la base de données,

1 WTS00000069.

2 Alors, je vais vous poser des questions
3 concernant ce résumé et on va vous demander de confirmer
4 l'exactitude de ce document sachant qu'il y avait d'autres
5 personnes qui étaient présentes à l'entrevue.

6 Alors donc, vous deux, vous avez revu le résumé
7 et vous confirmez que, par rapport à vos informations et
8 renseignements, que c'est véridique et exact, et par rapport à
9 vos collègues, vos collègues ont aussi revu l'exactitude et ils
10 ont confirmé que c'était exact. C'est bien cela?

11 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

13 **Me GORDON CAMERON:** Commissaire adjoint, on a eu
14 une autre occasion de se parler, c'était le 11 octobre. Et donc,
15 il y a un résumé distinct, WTS00000068. Avez-vous relu ce
16 résumé?

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, je l'ai revu et
18 c'est exact.

19 **Me GORDON CAMERON:** Et vous l'adoptez comme
20 faisant partie de votre preuve?

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

22 **Me GORDON CAMERON:** Il y a un troisième résumé et
23 c'est le résumé d'entrevue de Ms. Ducharme et Ms. Vinette,
24 WTS00000067. Et elles font partie de votre division, et je vais
25 vous demander, Commissaire adjoint, que ce résumé a été lu par
26 vos deux membres par rapport à l'exactitude et que ç'a été
27 déposé comme preuve de la GRC.

28 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est ce que j'ai

1 compris, oui.

2 **Me GORDON CAMERON:** Et adopté comme faisant partie
3 de la preuve de la GRC.

4 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

5 **Me GORDON CAMERON:** Et finalement, il y avait
6 aussi un rapport institutionnel de la GRC qui est dans la base
7 de données, DOJ.IR.00000011, et vous aviez une précision par
8 rapport à ce rapport institutionnel. On va s'assurer que la
9 bonne version soit adoptée. Pouvez-vous nous aider avec cela?

10 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Je n'ai pas le
11 numéro de page parce que j'ai reçu une copie ce matin, mais
12 c'est les corps policiers et les compétences, et j'avais compris
13 que les procureurs ont demandé cette information, et quand on
14 validait tout cela, c'est que tout ce qui était écrit, ce sont
15 des opérations normalisées et qui n'étaient pas en vigueur à ce
16 moment-là.

17 **Me GORDON CAMERON:** Donc, le rapport
18 institutionnel, qui sera bientôt téléchargé en amont, aura cette
19 correction.

20 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** J'imagine que oui.

21 **Me GORDON CAMERON:** C'est des procédures
22 d'exploitation normalisées.

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Voilà.

24 **Me GORDON CAMERON:** Alors donc, cette version
25 corrigée, ça deviendra la preuve de la GRC?

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

27 **Me GORDON CAMERON:** Et pour le bénéfice des
28 parties, et je veux rassurer mes collègues, je vais confirmer et

1 vous allez confirmer que c'est une correction tout à fait
2 mineure par rapport à quelque chose qui est cité dans le
3 rapport. C'est bien cela?

4 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

5 **Me GORDON CAMERON:** Bon, cela dit, je vais vous
6 poser quelques questions en guise d'introduction.

7 Madame la Commissaire Lucki, pouvez-vous nous
8 décrire votre rôle au sein de la GRC? Pas dans tous les détails,
9 mais vous concentrez peut-être votre rôle lors de la
10 protestation.

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** De façon générale, je
12 m'occupe de l'administration et de la gestion de la GRC. Par
13 rapport au convoi, évidemment il y avait des convois un petit
14 peu partout au pays, alors je recevais des mises à jour
15 opérationnelles dans notre juridiction.

16 Et pour le convoi et la protestation d'Ottawa,
17 j'avais plusieurs rôles. Un rôle, c'était de faire la liaison
18 avec le chef Sloly, on a fait ça quelques fois et on
19 transmettait les demandes d'aide ou de ressources, et si j'en
20 recevais, je passais ça à la structure de commandement. Et une
21 des grandes responsabilités, c'était d'aller chercher
22 l'information à l'échelle du pays et de breffer les ministres et
23 les sous-ministres – en fait, il y a quatre ministres que je
24 devais informer –, et à un moment donné, il y avait le groupe
25 d'intervention, et là j'informais le premier ministre de ce qui
26 se passait par rapport aux activités des convois.

27 De façon générale, il fallait que je m'assure
28 que, dans les corps policiers de compétence, que nos divisions

1 avaient les ressources nécessaires et l'équipement nécessaire
2 pour traiter de ces incidents.

3 **Me GORDON CAMERON:** Et vous avez dit que vous
4 renseigniez les ministres. Est-ce que c'est le ministre
5 Mendicino, monsieur Blair, et aussi le conseiller pour la
6 sécurité?

7 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Oui, je crois que
8 c'était le ministre Alghabra, le ministre des Transports, et le
9 ministre Leblanc (sic).

10 **Me GORDON CAMERON:** Et vous participiez au
11 breffage avec le Conseil privé, le Bureau du premier ministre,
12 les Affaires intergouvernementales, la Justice, alors tous ces
13 départements et ministères seraient représentés?

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'était surtout au niveau des
15 sous-ministres. Je ne sais pas qui était toujours là, mais
16 c'était surtout au niveau des sous-ministres et qui
17 représentaient les sous-ministres et les ministres.

18 **Me GORDON CAMERON:** Et vous avez participé.. vous
19 étiez sur le comité, au fameux DMOC?

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Normalement, nous avons
21 ces réunions-là et c'est devenu aussi des convois, des breffages
22 de convoi.

23 **Me GORDON CAMERON:** Et avec le compte-rendu de ces
24 deux-là (sic) [SSE et IRG], vous étiez présente à ces deux
25 rencontres?

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

27 **Me GORDON CAMERON:** Vous avez mentionné que vous
28 faisiez un travail de liaison avec le chef Sloly et présumément

1 avec le chef adjoint Bell. Étiez-vous en contact fréquent avec
2 monsieur Carrique de la PPO?

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

4 **Me GORDON CAMERON:** Commissaire adjoint Duheme,
5 décrivez-nous votre rôle au sein de la GRC et aussi strictement
6 par rapport au convoi est les évènements.

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Je suis responsable
8 pour les services de police fédérale. Donc, il y a 5 000
9 personnes dans ce programme. Notre mandat, c'est d'enquêter la
10 sécurité nationale, l'interférence étrangère des extrémistes,
11 des terroristes, et aussi le crime organisé au niveau
12 international. Nous sommes aussi responsables aux frontières
13 entre les points d'entrée et nous avons les mandats de service
14 de protection pour les dignitaires, le juge en chef et le
15 premier ministre, et tous les autres qui sont nommés par le
16 premier ministre. Et nous avons aussi le renseignement
17 international qui se rapporte...

18 Alors, pour le convoi, pour moi, c'était la
19 protection... les services policiers de protection. Et en
20 croissant, j'ai été nommé la personne-ressource pour coordonner
21 l'aide qu'on allait fournir au SPO. Alors, j'étais dans la
22 structure de commandement et ma responsabilité, c'était
23 m'assurer que la Commissaire avait les bons renseignements pour
24 faire rapport aux supérieurs et aux ministres. Et la
25 coordination des ressources à travers le pays, j'avais une
26 équipe qui s'occupait de ça.

27 Alors, vraiment, c'était l'appui au SPO. Tout ça,
28 c'était sous ma responsabilité.

1 **Me GORDON CAMERON:** Merci. On va y revenir dans
2 quelques minutes à vos responsabilités de la GRC quant aux
3 services de police de protection. Mais vous avez mentionné un
4 acronyme qu'on a déjà entendu... ah, pardon, c'est le « *gold*
5 *command structure* ». Alors, si j'ai compris, c'est or, argent et
6 bronze dans une structure de commandement.

7 Comment ça fonctionne chez la GRC et quelle était
8 l'incidence sur le convoi?

9 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Cette structure de or,
10 argent, bronze : au niveau or, c'est une direction stratégique
11 pour gérer les opérations; le bronze, ce sont les gens qui vont
12 faire la planification de l'évènement; et l'argent, ce sont les
13 gens qui mettent le plan.

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** [L'inverse.]

15 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Donc, argent, c'est
16 préparer les stratégies qui sont données par le commandement or,
17 et après ça, bronze, c'est vraiment les gens sur le terrain qui
18 vont mettre le plan en œuvre.

19 **Me GORDON CAMERON:** Et cette structure de
20 commandement, ce n'était pas une structure pour toute la GRC, ça
21 peut être mis en œuvre dans certaines juridictions ou dans des
22 situations données. C'est bien ça?

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

24 **Me GORDON CAMERON:** Alors, par exemple, pour
25 Coutts ou pour une province donnée, avoir une structure or,
26 argent, bronze, pour traiter des évènements dans ces endroits.

27 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Et pour Ottawa,
28 c'était strictement pour Ottawa.

1 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

2 Pour le mandat de la police fédérale, et c'est
3 pour faire une mise en contexte pour décrire ce que la GRC fait
4 avec ses 5 000 membres à Ottawa comparé aux effectifs qui sont
5 dans les provinces et où c'est des corps de police de
6 compétences à contrat avec le gouvernement, alors les services
7 de police fédérale à Ottawa, et surtout par rapport au convoi,
8 c'était vraiment les services de protection?

9 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Quand je dis 5 000
10 personnes, c'est pas 5 000 personnes à Ottawa, c'est 5 000 à
11 l'échelle du pays et aussi à l'étranger, mais pas uniquement à
12 Ottawa.

13 **Me GORDON CAMERON:** Je vois. Alors, à Ottawa, il y
14 en a combien?

15 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** La division nationale,
16 environ 700, et avec le siège social, 1 200 peut-être?

17 **Me GORDON CAMERON:** D'accord. Ça va aller.

18 Alors, c'est quoi? On l'appelle aussi le mandat
19 de protection et/ou des services de protection que la GRC offre
20 dans la région de la capitale nationale.

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Ça vient des
22 règlements de la GRC. Nous avons le mandat de protéger le
23 ministre et la gouverneur générale, le juge en chef de la Cour
24 suprême, des dignitaires étrangers, des présidents des autres...
25 qui viennent d'autres pays. Ça, c'est sous notre responsabilité.
26 Ou quiconque a été nommé comme représentant par la Sécurité
27 publique. Et nous avons aussi une unité de renseignement pour
28 mieux nous préparer et afin de répondre aux incidents.

1 Ici, à Ottawa, il y a environ 400 personnes qui
2 travaillent à temps plein à ces services de protection.

3 **Me GORDON CAMERON:** Nous y reviendrons, mais
4 généralement, quel a été l'incident de l'arrivée à Ottawa du
5 convoi sur les services de protection offerts par la GRC?

6 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ah, j'ai oublié de
7 mentionner que nous protégeons également les élus. Ça relève de
8 nous.

9 Donc, il s'agissait de veiller à la coordination
10 et assurer le transport sécuritaire des élus jusqu'au Parlement.
11 C'est le lundi, ça. C'était le 31, je pense. Donc, oui,
12 coordonner l'entrée dans cette zone. Il y avait également la
13 question des démonstrations qui surgiraient à Rideau Hall ou à
14 la résidence du premier ministre qui auraient nécessité des
15 ressources additionnelles pour s'assurer que nous puissions à
16 tout incident qui se produirait pendant que nous étions là-bas.

17 **Me GORDON CAMERON:** Ça, c'est un exemple utile. Si
18 vous vous attendiez à faire face à des manifestations, dans le
19 cadre d'escortes ou de services de sécurité au premier ministre
20 ou quelqu'un d'autre, et donc, si vous faisiez face à ces
21 manifestations alors que... si je puis dire, alors que vous
22 assuriez ces services ou en chemin, votre mandat de protection,
23 est-ce que ça inclurait transiger avec ces personnes, ces
24 manifestants pour assurer l'ordre public ou est-ce qu'il s'agit
25 plutôt d'amener les personnes protégées où elles doivent aller?

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Dans ce cas-ci, les UOP
27 n'ont pas été envoyés pour dégager les rues. Il fallait
28 s'assurer de l'entrée et de la sortie sur la Colline

1 parlementaire. Bien sûr, la situation était fluide et dynamique
2 au centre-ville, et donc, certaines routes ne pouvaient pas être
3 garanties. Nous devons en tenir compte et nous devons modifier
4 nos plans.

5 **Me GORDON CAMERON:** Je ne veux pas trop insister,
6 mais je veux m'assurer de bien comprendre. L'incidence là sur
7 votre mandat de protection, ce n'est pas que vous aviez
8 l'ordonnance de dégager les routes, c'est que votre mandat a été
9 compliqué parce que vous deviez coordonner avec le SPO et
10 s'assurer que les routes étaient sécuritaires.

11 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, il fallait
12 coordonner avec eux, mais il fallait aussi s'assurer de disposer
13 des ressources additionnelles dont nous avons besoin pour
14 assumer nos responsabilités.

15 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

16 Une autre partie de votre travail policier là –
17 je vais le décrire comme ça parce que je ne sais pas où ça cadre
18 dans votre mandat – était de recueillir des renseignements alors
19 que le convoi s'approchait.

20 Nous n'allons pas passer beaucoup de temps sur
21 cette question.

22 Monsieur le Commissaire, j'aimerais noter ici le
23 résumé du témoin auquel j'ai fait allusion au départ, car il y a
24 eu une entrevue et il y a aussi le résumé de l'entrevue de Ms.
25 Ducharme et Ms. Vignette qui discutent de ce point-là, de la
26 cueillette de renseignements par la GRC en lien avec le convoi.
27 Donc, je vais poser quelques questions à ce sujet.

28 Vous aviez obtenu des renseignements et votre

1 équipe de renseignements les analysait.

2 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

3 **Me GORDON CAMERON:** Pouvez-vous m'en parler? Qui
4 étaient ces personnes?

5 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Il y avait
6 plusieurs structures en place en ce qui concerne le
7 renseignement au sein de l'organisation. Nous avons des études
8 qui examinaient la situation sous un angle national et qui
9 fournissaient des bulletins – je pense qu'il y en a huit –, des
10 bulletins stratégiques de conseils à cet égard. Puis il y avait
11 également les unités de protection du renseignement qui
12 obtenaient des renseignements pour nous aider au plan de la
13 protection, mais ça ne veut pas dire que les renseignements qui
14 ont été obtenus par l'UOP n'ont pas été communiqués avec les
15 autres services.

16 Et je pense qu'éventuellement, c'était le 28 ou
17 le 29, nous avons créé un groupe combiné du renseignement qui
18 réunissait des gens de différents organismes d'application de la
19 loi dans la région d'Ottawa, comme la PPO, le SPO, la Sûreté du
20 Québec, le Service de police de la ville de Gatineau. Ils
21 étaient présents et nous voulions créer un carrefour de partage
22 et d'échanges de renseignements. Parce que ce n'est pas
23 seulement la GRC qui travaille de son côté et les autres
24 organismes qui travaillent de leur côté. Il fallait combiner les
25 renseignements et créer ce groupe.

26 Ç'a pris de l'ampleur et des ressources ont été
27 affectées, et puis finalement nous avons créé un autre groupe
28 combiné pour coordonner le renseignement au plan national afin

1 que nous puissions préparer la Commissaire et l'informer de ce
2 qui se passait à l'échelle du pays.

3 Vous avez aussi entendu parler des rapports
4 Hendon. Ça, c'était très important. Ils ont été utilisés pour
5 aider le groupe de travail conjoint au plan du renseignement.

6 Donc, il y avait plusieurs structures dans le
7 domaine du renseignement.

8 **Me GORDON CAMERON:** Et où travaillait ce groupe de
9 renseignement, ce groupe combiné conjoint?

10 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je pense que c'était au
11 centre de commandement de la capitale qui est situé à Orléans... à
12 Orléans.

13 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

14 Madame la Commissaire Lucki, c'est probablement
15 une question qui vous est adressée parce que j'aimerais vous
16 demander de me décrire les différents rôles assumés par la GRC
17 dans les provinces autres qu'en Ontario et au Québec, et peut-
18 être Terre-Neuve, donc le rôle de police en situation de
19 compétence dans ces provinces. Pouvez-vous nous en parler?

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Ça, ça tombe en vertu de
21 notre Service de police autochtone, et c'est ce que l'on fait
22 dans toutes les provinces, sauf le Québec et l'Ontario. C'est
23 70 % de notre main-d'œuvre. Nous avons des contrats avec les
24 provinces, les municipalités, et certaines collectivités
25 autochtones.

26 Les contrats sont détenus par Sécurité publique
27 Canada et, dans le cadre de ces contrats, nous offrons de
28 services de police dans ces provinces. Nous n'offrons pas des

1 services de police dans toute la province et ni dans toutes les
2 provinces. Ce que je veux dire, c'est que, par exemple, en
3 Alberta, il y a certaines municipalités de taille, par exemple à
4 Calgary et à Edmonton en Alberta. La GRC, elle, typiquement, va
5 assurer les services de police dans le reste de la province,
6 sauf peut-être dans d'autres endroits comme Lethbridge où ils
7 ont leur service de police indépendant.

8 **Me GORDON CAMERON:** Pourriez-vous établir une
9 comparaison pour nous qui connaissons mieux la situation au
10 Québec et en Ontario où il y a un service de police provincial,
11 et parfois il y a aussi la GRC et parfois il y a des services
12 municipaux.

13 Alors, dans les provinces autres que l'Ontario et
14 le Québec, la GRC est le service de police provinciale et
15 parfois il y a des municipalités qui ont leur propre service,
16 mais dans les autres, c'est la GRC.

17 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est très semblable à
18 ce que fait la PPO.

19 **Me GORDON CAMERON:** Donc, au point de vue
20 fonctionnel, la GRC, c'est la PPO ou la Sûreté du Québec dans
21 toutes les autres provinces, sauf l'Ontario et le Québec.

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

23 **Me GORDON CAMERON:** Et ça, c'est en vertu d'un
24 contrat avec chacune des provinces.

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, pas nécessairement. Il y
26 a 194... pardon, 169 contrats. Par exemple, en Colombie-
27 Britannique, la province détient un contrat et ils sous-
28 traitent. Mais par exemple en Alberta, il y a un contrat

1 provincial et des contrats municipaux. Toute municipalité au-
2 delà d'un certain seuil va signer un contrat municipal. Il y a
3 des formules et puis il y a aussi des communautés autochtones où
4 il y a une différente formule de financement.

5 **Me GORDON CAMERON:** Après vous, il y aura le
6 commissaire adjoint Zablocki qui viendra discuter de l'Alberta
7 et de la situation là-bas en particulier, mais avant que ce soit
8 son tour, Madame la Commissaire Lucki, pourriez-vous décrire
9 comment les contrats avec les provinces, que ce soit un contrat
10 unique ou qu'il soit multiple, vous permettent de déplacer des
11 ressources au sein d'une province pour les envoyer où elles sont
12 nécessaires ou des fois entre les provinces, par exemple s'il y
13 a des demandes accrues dans une autre province?

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. C'est la beauté du
15 modèle. En vertu des contrats que nous avons, nous pouvons
16 déplacer les ressources, on appelle ça un « article 9 ». Par
17 exemple, en Alberta, les officiers peuvent envoyer les
18 ressources à l'intérieur de l'Alberta, là où ils veulent, en
19 avisant les autorités de la province s'il y a beaucoup de
20 ressources qui sont déplacées.

21 Et en vertu d'un autre paragraphe de cet
22 article 9, nous pouvons demander 10 % des ressources des autres
23 provinces, quelles qu'elles soient. Par exemple, s'il y a une
24 question urgente, dans ce cas-là on va déplacer les ressources
25 et on demande la permission après pour assurer la sécurité des
26 Canadiens, on ne veut jamais la mettre en jeu. Mais si on
27 entrevoit un évènement, nous allons envoyer les lettres à
28 l'avance, c'est moi qui les envoie au ministre ou parfois le

1 ministre les envoie au service de police compétent. Et il s'agit
2 toujours là d'être sur la base de recouvrement des couts.

3 **Me GORDON CAMERON:** Donc, si une province emprunte
4 des agents d'une autre province, il y a un arrangement financier
5 là pour les compenser.

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, et c'est exactement ce
7 qui s'est passé dans le cadre des évènements liés au convoi en
8 Alberta. Nous avons également accès aux ressources financières.
9 Comme l'a dit mon collègue, ces ressources ne tombent pas sous
10 ces contrats en quelque sorte, ce sont des ressources fédérales.

11 **Me GORDON CAMERON:** Y a-t-il des avantages d'un
12 point de vue opérationnel à amener des agents, disons, du nord
13 de l'Alberta au sud de l'Alberta, mais là, on parle peut-être du
14 même équipement, de la même structure de commandement, de la
15 même formation. Est-ce que c'est un avantage que vous pouvez
16 utiliser dont vous ne pourriez pas bénéficier si vous employez
17 d'autres méthodes?

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, parce qu'on parle de
19 méthodes de formation qui sont les mêmes au sein de la GRC, ça
20 donne de la souplesse et ça permet, dans le cadre d'un évènement
21 prolongé là, où il faut assurer un certain soutien, et je pense
22 aussi à des évènements comme les incendies à Fort McMurray. Vous
23 pouvez déplacer les ressources sans problème parce qu'ils
24 bénéficient de la même formation.

25 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

26 Maintenant, rapprochons-nous des évènements à
27 Ottawa.

28 Ces questions sont sans doute pour vous, Monsieur

1 Duheme, mais pas nécessairement.

2 Alors, Madame Lucki, si vous souhaitez
3 intervenir, n'hésitez pas.

4 Parlons maintenant du rôle de la GRC à Ottawa.
5 Nous avons parlé du rôle de police, si je puis dire, et des
6 services de protection, mais maintenant j'aimerais remonter un
7 peu le fil de l'histoire.

8 Est-ce que la GRC, de mémoire, a déjà agi à titre
9 de service de police municipal à Ottawa?

10 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non. Pas de mémoire.

11 **Me GORDON CAMERON:** Mais il y a eu un moment, vous
12 en avez parlé dans votre sommaire, où il y a eu un contingent
13 plus substantiel d'agents sur le terrain à Ottawa. Quand et dans
14 quel but ces personnes étaient-elles présentes?

15 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, en effet, nous
16 avons envoyé davantage d'agents de la GRC à Ottawa dans les
17 années 2000 jusqu'en 2014 après les attaques sur la Colline
18 parlementaire. Il y a eu un examen qui a été fait. Et avant ça,
19 les gens responsables de la sécurité de la Colline
20 parlementaire... pas la Chambre des Communes ni le Sénat, parce
21 que ces deux institutions ont leurs propres services de
22 sécurité, mais je parle à l'extérieur de ceux-ci, à cette
23 époque-là, nous avons plus de ressources pour la protection
24 parce que nous avons davantage de clients à protéger.

25 Au fil des années, il y a eu une autre approche,
26 si je puis dire, qui a réduit le nombre d'agents en matière de
27 services de protection – dans les patrouilles pour les
28 ambassades, par exemple.

1 En ce qui concerne la Colline parlementaire, nous
2 avons 120 personnes qui ont été assignées à la Colline sur une
3 base permanente pour assurer la sécurité.

4 Quand les attaques ont eu lieu, on a fait une
5 révision de notre situation de sécurité sur la Colline et puis
6 nous avons créé le Service de protection parlementaire. La GRC
7 était responsable de mener l'intégration de la sécurité des
8 différentes unités présentes là-bas.

9 Ce que nous avons constaté après un an et demi,
10 c'est qu'il fallait mettre en place un plan. Nous avons compris
11 que le travail qui était effectué sur la Colline parlementaire
12 était une fonction de sécurité, ce n'était pas un service de
13 police. Et donc, la transition a été faite avec l'accord des
14 deux présidents pour réduire le nombre d'agents de la GRC
15 présents. À l'heure actuelle, quand on parle de positions qui
16 requièrent la présence de la GRC, c'est un poste de directeur.

17 Donc, si vous me permettez, quand on examine les
18 événements avant ce changement, la GRC, lorsqu'elle était
19 responsable de la Colline parlementaire, s'occupait de la
20 planification de tous les événements qui avaient cours sur la
21 Colline parlementaire – ça, c'était avant la création du Service
22 de sécurité de la Colline –, et nous travaillions conjointement
23 avec le SPO. Qu'il y ait une démonstration ou une manifestation
24 dans les rues d'Ottawa puis après ça montait à la Colline, bien,
25 ça fluctuait entre nous et le SPO et nous coordonnions nos
26 efforts.

27 Quand le service de police parlementaire a été
28 créé, j'étais le premier directeur et nous voulions que le

1 service soit distinct, pas séparé de la GRC, car la GRC avait
2 quand même un rôle à jouer, mais on voulait que ce soit
3 distinct. Donc, le Service en 2015 s'occupait de la
4 planification et des événements sur la Colline, et pas la GRC.
5 Au départ, nous les avons aidés, mais maintenant ils sont
6 complètement autonomes.

7 **Me GORDON CAMERON:** Et dans votre résumé,
8 certaines questions qui vous ont été posées vous demandaient
9 d'expliquer cette perception selon laquelle la GRC et le SPO
10 devraient travailler conjointement pour gérer les grands
11 événements à Ottawa. Cette perception ne s'est pas entièrement
12 dissipée dans l'esprit des gens à Ottawa et au sein du SPO.
13 Pouvez-vous m'en parler, s'il vous plait?

14 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Nous travaillons encore
15 conjointement avec le SPO. Je peux vous donner un exemple. Un
16 événement, par exemple, qui a lieu sur la Colline parlementaire.
17 Les Services parlementaires s'occupent de la planification, mais
18 le SPO s'occupe de ce qui se passe dans les rues, et nous, nous
19 participons, par exemple, au plan de la sécurité. Est-ce qu'il y
20 aura des routes qui seront fermées? Est-ce que ça aura un impact
21 sur notre mandat?

22 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que c'est vrai
23 également pour d'autres événements ailleurs à Ottawa où vous
24 avez le mandat d'assurer la protection et où, par exemple, ce
25 mandat pourrait être touché? Nous avons parlé, par exemple, du
26 convoi, vous deviez déplacer des gens, des élus qui se
27 déplaçaient au sein de la ville, mais est-ce que ce ne serait
28 pas vrai s'il y avait un autre événement qui n'est pas lié au

1 convoi aujourd'hui où vous devez transporter des gens et dont
2 vous devriez assurer la liaison avec le SPO?

3 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Définitivement. Tout
4 évènement de taille, nous avons notre centre de commandement
5 régional, alors c'est un groupe de plusieurs partenaires afin de
6 comprendre la dynamique de ce qui se produit. Et ça nous permet...
7 et aussi les services d'incendie, paramédics, pour... afin
8 d'ajuster la réponse tout dépendant des informations reçues.

9 Mais il y a toujours de la liaison avec le SPO
10 tous les jours, mais on dépend moins du SPO de façon
11 quotidienne, mais c'est lorsqu'il y a des évènements et c'est là
12 qu'on se rencontre au CCRCN.

13 **Me GORDON CAMERON:** Pour la période juste avant le
14 convoi, à quoi vous vous attendiez? Et peut-être vous aussi,
15 Madame la Commissaire, c'était quoi... qu'est-ce vous anticipiez?

16 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Eh bien, comme j'ai dit
17 tout à l'heure, moi, c'était à partir du point de vue de mon
18 mandat des Services de police de protection et comment ça allait
19 toucher les gens qui ont... qui sont police de protection et si le
20 SPP avait besoin d'aide. Alors, c'était à partir d'un point de
21 vue pas seulement d'une manifestation, mais surtout la livraison
22 des services des Services de police de protection.

23 La discussion que j'ai eue avec le SPO, il n'y
24 avait pas d'inquiétudes, de bonnes relations avec les
25 organisateurs, et qu'il y avait nul besoin pour la GRC
26 d'interroger, de s'interroger sur cette relation. Et moi,
27 j'étais confiant que le SPO était... avait tout sous contrôle.

28 **Me GORDON CAMERON:** Par rapport aux renseignements

1 qui étaient recueillis par vos membres, les corps policiers à
2 Ottawa de la GRC, y compris les polices de protection, étaient
3 au courant des rapports Hendon et des autres renseignements qui
4 étaient partagés avec les agences du renseignement pour la
5 taille, la portée, les intentions peut-être du convoi.

6 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

7 **Me GORDON CAMERON:** Et même si vous aviez accès à
8 tous ces renseignements, vous voyiez quand même ceci comme étant
9 un évènement qui était contrôlé par le SPO et vous n'étiez pas
10 particulièrement préoccupé?

11 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Exact. Et il n'y avait
12 pas une demande pour des ressources additionnelles pour
13 l'arrivée du convoi. Alors moi, j'avais l'impression que tout
14 était sous contrôle et que s'il n'y a pas une demande de
15 ressources, je sais que dans des situations comme celle-là, les
16 organisations de renseignement se rassemblent pour partager
17 l'information et je n'étais pas inquiet parce que j'avais
18 l'impression qu'ils avaient tout sous contrôle.

19 **Me GORDON CAMERON:** La Commission a entendu
20 beaucoup de preuves et on voit beaucoup de documentation dans
21 votre rapport institutionnel et résumé de témoignage, alors je
22 ne vais pas tout ressasser, mais on va revenir à la demande du
23 SPO pour de l'aide et des ressources.

24 **Me GORDON CAMERON:** Maintenant, décrivez-vous, Madame Lucki, le défi
25 logistique et peut-être administratif pour la GRC dans tous les
26 évènements, les défis logistiques lorsque vous tentez de
27 mobiliser des ressources pour aider la ville d'Ottawa ou
28 ailleurs en Ontario.

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Eh bien, premièrement dans
2 les demandes, ce n'était pas des demandes pour des policiers en
3 tenue civile, c'est ce qu'on fait de façon générale au Québec et
4 en Ontario. Évidemment, ce sont agents de police, ils ont des
5 uniformes, mais ils ne travaillent pas toujours en uniforme.
6 Alors, lorsqu'il y a une demande pour des ressources fédérales
7 en uniforme, ça change le rôle primaire.

8 Dans les deux provinces, c'est plus facile qu'à
9 l'extérieur parce qu'on a un contrôle des ressources fédérales,
10 mais aussi parce qu'ils peuvent se rendre à Ottawa en voiture,
11 mais ils n'arrivent pas en gros groupes. Alors, donc, ça va de
12 monsieur Duheme jusqu'aux officiers de Québec et de l'Ontario
13 pour la demande de ressources et eux font ce qu'ils doivent
14 faire pour fournir les ressources et ils vont venir
15 individuellement par voiture ou autre.

16 Lorsqu'on fait un déploiement national, on se
17 réfère à l'article 9, et là, il y a beaucoup plus de logistique
18 parce que là, il faut prendre des vols, est-ce qu'il y aura des
19 véhicules sur place et quelle sera la relève, et les quarts, la
20 nature des ressources. Et surtout dans les polices à contrat,
21 nous avons une multitude de ressources avec les agents en
22 uniforme, alors on doit connaître la nature des ressources et
23 lorsque... quand est-ce qu'ils vont revenir, parce que lorsqu'on
24 les retire d'un endroit, quelqu'un doit les remplacer.

25 Alors, on veut s'assurer que tous ces aspects-là
26 sont couverts.

27 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** J'aimerais ajouter à
28 cela un facteur important, c'est une demande de ressources. Que

1 ça soit du Québec ou de l'Ontario, la GRC a toujours un mandat
2 dans ces provinces et la mobilisation des ressources, il faut
3 trouver les ressources. Nous avons des enquêtes en cours qu'on
4 ne peut pas arrêter, alors c'est de trouver l'équilibre, combien
5 de ressources on peut contribuer tout en nous assurant qu'on
6 respecte le mandat que nous avons.

7 Alors, c'est facile de dire on a besoin de
8 50 personnes, mais là il faut voir qui peut être libéré tout
9 dépendamment de leurs fonctions et les responsabilités qu'ils
10 ont.

11 **Me GORDON CAMERON:** Dans la preuve, on sait
12 combien de ressources étaient disponibles et quand. Maintenant,
13 pouvez-vous nous dire dans les faits quel nombre était
14 disponible du début jusqu'à la fin et lorsque les policiers sont
15 devenus disponibles? Mais juste pour avoir un survol des
16 ressources qui ont été affectées à Ottawa.

17 **COMM. BRENDA LUCKI:** De façon générale, toute
18 demande du SPO, on a acquiescé aux demandes. Au début, c'était
19 entre 30 et 50. Ça, c'était le premier weekend. Et à mesure, les
20 ressources ont augmenté, non seulement de première ligne, mais
21 les ressources au CCRCN, lorsqu'on avait un commandement unifié,
22 il y avait des gens derrière la scène et ce nombre-là
23 accroissait. Et à un moment donné, on a...

24 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Le nombre total à la
25 toute fin, plus de 1 100 personnes, donc des employés qui
26 étaient dédiés soit à l'aide pour le SPO ou notre mandat de
27 protection. Alors, il y avait 650 agents pour aider le SPO et
28 près de 210 pour nous aider pour respecter notre mandat de

1 protection.

2 Je sais qu'on a parlé beaucoup de chiffres, 30,
3 50, 250... pour le 250, ce n'était pas 250 qui ont été donnés au
4 SPO, il y a eu confusion. On a fait le compte des
5 assermentations et il y a des gens qui ont été assermentés pour
6 le mandat de protection, mais toujours disponibles au besoin.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Si vous pouviez ralentir
8 lorsque vous témoignez pour les interprètes, parce que vous avez
9 une... vous êtes très rapide.

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** J'aimerais rajouter qu'on a
11 offert des ressources à Windsor, alors il y en a qui ont été
12 réaffectés.

13 **Me GORDON CAMERON:** On va y revenir à Windsor.

14 Pour en revenir à vos propos, ça semble être
15 assez flou ce qui s'est passé entre le 50 et le 650. Nous savons
16 qu'il y a eu une énorme contribution de la part de la GRC
17 lorsque des actions d'exécution de la loi étaient imminentes.
18 Mais pouvez-vous me dire, elle avait l'air de quoi, cette
19 courbe, les 14 ou 15 jours avant la mise en œuvre du plan
20 d'exécution de la loi.

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** De façon générale, ç'a
22 commencé à 30 et ç'a augmenté, on s'est rendus à environ 200
23 durant cette période-là, et là, lorsque s'apprêtait à faire de
24 l'exécution de la loi, et après ça, ben, les nombres ont
25 explosé. Mais jusqu'à ce moment-là, les ressources venaient de
26 l'Ontario et du Québec principalement et c'était la dernière
27 semaine où on avait des ressources qui venaient de partout au
28 Canada.

1 **Me GORDON CAMERON:** C'est exactement l'information
2 que je recherchais. Merci.

3 Sur ce même point, il y avait de la controverse
4 entre la ville d'Ottawa, la GRC, le SPO, du nombre exact de
5 membres de la GRC qui étaient disponibles. Alors, vous avez dit
6 qu'il y avait une certaine confusion, si c'était des membres sur
7 le terrain à être déployés par le SPO et les gens qui avaient le
8 mandat de protection.

9 Pouvez-vous nous dire pourquoi c'était tellement...
10 c'était quoi le manque de communication entre la ville d'Ottawa,
11 la GRC et le SPO?

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Une partie de la confusion
13 venait... découlait du fait qu'on assermentait des tas d'agents
14 qui pourraient être utilisés, mais qui n'étaient pas utilisés,
15 alors on s'assurait, comme le commissaire adjoint a dit, donc il
16 y a des gens qui étaient assermentés pour le mandat de
17 protection, alors ces nombres... alors, même s'il y avait un
18 certain nombre d'assermentations, pas tous étaient déployés au
19 moment de l'assermentation.

20 Et le fait qu'il y a eu des demandes et il y
21 avait de la confusion : est-ce que c'est x montant par quart ou
22 est-ce que c'est le nombre total? Mais au niveau bronze de notre
23 commandement, le niveau tactique, on nous a dit que toutes les
24 demandes pour des gens... les ressources de première ligne, on a
25 acquiescé à ces demandes-là. Et je crois qu'il y a eu une
26 confusion entre ce que le maire rapportait et ce que le chef
27 rapportait, mais on nous avait dit au niveau tactique que s'il y
28 avait un besoin de ressources, parce que là, c'est quoi les

1 ressources, où elle va être placée, quel sera le quart
2 travaillé, ça, c'était fait à leur niveau. Nous, on n'avait pas
3 tous ces détails-là, mais on nous avait dit que les demandes qui
4 passaient par le centre de commandement étaient... les demandes
5 étaient comblées, quoi.

6 **Me GORDON CAMERON:** Monsieur le greffier,
7 SSM.CAN.00008433, et c'est une lettre en date du 7 février du
8 conseiller Deans et le maire Watson au premier ministre et le
9 ministre de Sécurité publique.

10 Connaissez-vous cette lettre, Commissaire Lucki?

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** Em...

12 **Me GORDON CAMERON:** Ou peut-être pas la lettre
13 mais le contenu?

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

15 **Me GORDON CAMERON:** Et je me réfère à votre
16 commentaire quand vous avez dit que toutes les demandes du SPO
17 ou du maire ont eu une réponse positive de la GRC, et pourtant,
18 nous avons cette lettre des... que la nature très, très officielle
19 de ces lettres où il y a une demande très précise pour des
20 classes de policiers pour un total de 1 800, et ça, c'est le
21 7 février. C'est pour ça que je vous avais demandé c'était quoi
22 la période de temps parce que vous m'aviez dit que le 600 pour
23 la GRC sur le terrain, c'était pas mal plus après ce moment
24 donné là (phon.), mais vous aviez assuré le Parlement que toutes
25 les demandes avaient été comblées.

26 Alors, comment concilier vos énoncés avec cette
27 lettre?

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est quoi la date, s'il vous

1 plait?

2 **Me GORDON CAMERON:** Le 7 février.

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Lorsqu'il y a eu une demande
4 de 1 800, eh bien, évidemment j'ai été en consultation avec le
5 commissaire de PPO, mais on se demandait, est-ce 1 800 GRC,
6 parce qu'il y avait encore la PPO, la PPO qui est responsable
7 des... pour aller prendre des ressources des autres municipalités.

8 Nous, on avait l'impression que c'était 1 800
9 entre la PPO et GRC. Et qui allait fournir quelles ressources?
10 Et lorsqu'on a ces gros chiffres, on se pose la question : c'est
11 quoi, le plan? Où est le plan? Comment vous allez faire la
12 rotation de ces ressources? Et quelles ressources précises?

13 Et la lettre en parle un peu, mais sans membres
14 civils, ça veut dire quoi, ça? Il y a plein de fonctions et de
15 responsabilités. Les agents d'ordre public, on n'a pas... pour en
16 avoir 600, la PPO était responsable pour prioriser les policiers
17 de l'ordre public, alors est-ce que ça voulait dire que ça
18 serait à la PPO et pour la GRC ça serait la première ligne?

19 Alors, avant, si on n'a pas de plan, parce que
20 dès qu'on doit aller piger à l'extérieur de l'Ontario et du
21 Québec, il faut qu'on sache combien de temps qu'ils vont être
22 partis, comment ils seront remplacés, comment ils vont s'y
23 rendre, c'est quoi la logistique, est-ce qu'il y a de
24 l'équipement qu'ils ne peuvent pas transporter mais dont ils ont
25 besoin une fois en place, comme des centres de commandement ou
26 des véhicules, des centres de commandement pour l'ordre public?
27 Et ils ont besoin d'un préavis aussi.

28 Alors, une demande générale comme celle-là,

1 vraiment, ça nous a étonnés, parce qu'on n'avait pas eu cette
2 discussion avec le chef Sloly jusqu'à ce moment-là. On avait
3 parlé d'augmenter le nombre de ressources pour l'application de
4 la loi, mais il n'y avait rien de précis et pas de détails avant
5 que cette lettre soit envoyée.

6 **Me GORDON CAMERON:** Le paragraphe qui dit :

7 « Nous demandons au gouvernement du
8 Canada et à la province de l'Ontario de
9 travailler avec nous pour... afin d'avoir
10 cette augmentation de nombre. »

11 C'est à ça que vous réferez quand vous dites vous
12 ne connaissiez pas la nature?

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, même si c'était au
14 ministre fédéral responsable de la GRC, on n'a jamais pensé
15 qu'on nous demandait personnellement pour 1 800. Est-ce que
16 c'était trois quarts des ressources qui viendraient de l'Ontario
17 et 600 viendraient de la GRC? On avait besoin d'avoir un plan.

18 Alors, ça, c'est d'un politicien à un autre, mais
19 il fallait que ça se traduise en plan opérationnel. Alors, on
20 voulait voir le plan et voir quelles ressources précises et
21 quelles compétences et quel équipement.

22 **Me GORDON CAMERON:** Durant votre entrevue,
23 Commissaire Lucki, vous avez décrit la séquence appropriée que
24 le SPO... la séquence à suivre quand on fait une demande pour
25 augmenter la capacité, et particulièrement, que la séquence ou
26 la hiérarchie, c'est que ça devrait passer par la PPO et faire
27 une demande à ce niveau-là. Et vous avez parlé des dispositions
28 de la *Loi des services de police de l'Ontario* qui avait la

1 marche à suivre. Mais cette disposition, est-ce que ça obligeait
2 le SPO de passer à la PPO en premier?

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Je ne connaissais pas
4 les nuances de la Loi de l'Ontario avant le convoi parce que
5 nous ne relevons pas de cette loi. Comme j'ai dit au début, nous
6 avons seulement fourni des ressources directement au SPO. Ils ne
7 sont pas allés voir la PPO. Ils nous avaient demandé de l'aide
8 et nous avons simplement fourni cette aide.

9 Et même après, les demandes subséquentes, ça ne
10 suivait pas ce processus. Mais c'est à ce moment-là que le
11 commissaire de la PPO m'a expliqué le processus, que ces
12 demandes devraient passer par la PPO, la PPO ensuite utilise
13 l'ensemble des voies à sa disposition dans la province de
14 l'Ontario et, si nécessaire, peut aller à l'extérieur. Ils
15 peuvent demander à une autre municipalité, je ne sais pas, moi,
16 par exemple les services de police d'Edmonton, puis après la
17 GRC. Mais ce n'est pas avant cette demande que j'avais de
18 l'information à cet égard.

19 **Me GORDON CAMERON:** Et cette information vous a
20 été donnée par le commissaire Carrique?

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

22 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

23 J'aimerais vous parler maintenant du rôle du
24 gouvernement fédéral, les hauts responsables du gouvernement et
25 des politiciens, dans la même catégorie pour l'instant. Donc,
26 quel était leur rôle en matière décisionnel, c'est-à-dire quelle
27 a été leur influence sur votre décision d'allouer des
28 ressources, que ce soit à Ottawa ou lorsque vous étiez le

1 service de police compétent? Donc, s'il vous plait, revenez au
2 départ et rappelez-nous de qui vous relevez et qui vous oriente
3 en matière d'évènements tels que ceux qui se sont produits en
4 Ontario.

5 **COMM. BRENDA LUCKI:** D'abord, tout déploiement de
6 ressources, le ministre n'a rien à voir avec ça. C'est une
7 question opérationnelle, une décision opérationnelle. Nous
8 prenons ces décisions en fonction de la disponibilité de nos
9 ressources et nos capacités de déployer de telles ressources.

10 Le dernier exemple que vous avez cité là, c'est
11 une lettre du maire au ministre. Il nous transmettait la lettre
12 et disait : « Voici une demande. » Il ne disait pas : « Mettez
13 en place cette demande », il me disait... il nous disait : « Voici
14 une demande et faites ce que vous voulez avec. »

15 C'est pourquoi nous avons été surpris parce que,
16 habituellement, ça ne va pas à ce palier-là, si je peux dire,
17 c'est seulement entre services de police que les demandes d'aide
18 sont formulées. S'ils ont besoin d'aide, ils nous approchent et
19 nous répondons à ces demandes dans la mesure du possible.

20 Dans le cas du convoi, notre but était d'aider le
21 SPO le plus possible afin qu'il puisse mettre un terme à la
22 manifestation. En ce qui concerne les décisions opérationnelles,
23 le gouvernement n'a pas de rôle à jouer, c'est plutôt au plan
24 informationnel. On donne des ressources au SPO, par exemple. Ça,
25 c'est le genre de rapport situationnel que l'on fait au
26 ministre.

27 **Me GORDON CAMERON:** Mais rappelez-nous un instant
28 avec qui [auriez]-vous interagi, par exemple, si le gouvernement

1 fédéral exprime un intérêt quant à la situation à Ottawa?

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Bien sûr, le sous-ministre
3 Rob Stewart, le sous-ministre de la Sécurité publique, ça aurait
4 été l'interlocuteur du ministre entre le ministre et nous. Mais
5 nous tenions trois sessions d'information par jour : une avec le
6 ministre, une avec le sous-ministre, et après le 10 février, au
7 premier ministre. Donc, il y avait beaucoup de séances
8 d'information sur la situation, sur le mouvement des ressources,
9 si ça incluait la GRC, bien sûr, parce que ça, c'est ce sur quoi
10 je faisais rapport. Mais de façon générale, nous ne parlions pas
11 de nombre d'agents précisément avec le ministère.

12 **Me GORDON CAMERON:** Laissez-moi vous poser une
13 question maintenant... en fait, non, avant prenons le document
14 PB.NSC.CAN.00008043.

15 Afin que nous puissions comprendre l'heure là de
16 ces messages, je pense qu'ils sont cinq heures à l'avance, c'est
17 ça? Cette conversation qui commence à 5 h 59, en fait a commencé
18 à 1 heure, midi 59. C'est ça?

19 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

20 **Me GORDON CAMERON:** Je ne crois pas que ce soit
21 crucial là aux fins de la discussion, mais peut-être que ce le
22 sera plus tard.

23 Pouvez-vous faire défiler la page jusqu'à la
24 page 3? J'aimerais voir un énoncé de Flynn... ah oui, voilà, ici,
25 quand le AG commence à parler comme ça.

26 Qui est Mark Flynn?

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** Mark Flynn est en charge des
28 services de police, c'est le commissaire responsable de la

1 sécurité nationale et de l'intervention de même que le programme
2 de police.

3 **Me GORDON CAMERON:** Vous rappelez-vous de quoi on
4 parle ici? Habituellement, il s'agit de discussions entre des
5 agents de la GRC pendant qu'une rencontre a lieu.

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Normalement, nous
7 serions dans une salle puis ils viennent avec moi, j'invite des
8 gens pour qu'ils viennent m'aider et qui ont de l'information
9 parce que parfois on me pose des questions auxquelles je n'ai
10 pas de réponse, donc j'amène mon équipe. Mais, par exemple,
11 pendant les weekends, les gens étaient à la maison, donc nous
12 créions une rencontre Teams.

13 **Me GORDON CAMERON:** Oui, il s'agit d'une session
14 de clavardage du 5 février sur Teams et on voit ici une allusion
15 au AG, c'est-à-dire le procureur général, j'imagine?

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

17 **Me GORDON CAMERON:** Comprenez-vous ce que voulait
18 dire Mark Flynn? Parce que vous, vous auriez assisté à la
19 conversation. Alors, il dit :

20 « Quand il parle comme ça, il faut
21 avoir notre propre plan. »

22 Et vous répondez... je pense que vous essayiez
23 d'écrire « Lametti ».

24 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Moi, je ne tape pas
25 vite, alors je pense que quelqu'un avait posé la question avant
26 qu'il parle.

27 **Me GORDON CAMERON:** Que voulait dire Mark Flynn à
28 votre avis?

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je l'aurais peut-être su à
2 cette époque, mais là, je ne sais pas. Il y avait tellement de
3 réunions, trois ou quatre, parfois cinq par jour à cette époque.
4 Si vous m'aviez posé cette question à ce moment-là, peut-être
5 que j'aurais pu y répondre, probablement j'aurais pu vous donner
6 une explication, mais là, je ne sais pas.

7 **Me GORDON CAMERON:** Pouvez-vous faire la même
8 inférence que moi finalement en fonction de ce qu'il a dit, que
9 le procureur général a dit quelque chose, à savoir que la GRC
10 devrait passer à l'action?

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Quand je vois ça, je me
12 dis que ça peut être plein de choses. Ça peut être parce qu'il
13 parlait de notre service de protection, que nous devons nous
14 assurer que notre plan était en place. Honnêtement, je ne sais
15 pas. Je ne sais pas à quoi il faisait allusion.

16 **Me GORDON CAMERON:** Donc, je ne pourrai pas aller
17 plus loin apparemment avec cette question. Je vais essayer un
18 autre message.

19 Monsieur le greffier, le document OPP00004583,
20 s'il vous plait. À la page 3, s'il vous plait.

21 Il faut déterminer qui est qui ici, là. D'abord,
22 Madame Lucki, pourriez-vous confirmer que c'est un échange par
23 texto entre vous et le commissaire Carrique de la PPO?

24 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, je crois que c'est le
25 cas.

26 **Me GORDON CAMERON:** Peut-on faire défiler... je ne
27 sais pas si c'est en haut ou en bas là. Ah, voilà.

28 Je pense que les messages en bleu sont les

1 vôtres, Madame Lucki. Oui?

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

3 **Me GORDON CAMERON:** Au milieu de la page, vous
4 dites :

5 « Entre vous et moi seulement, le
6 gouvernement du Canada a perdu
7 confiance ou est en train de perdre
8 confiance dans le SPO. Il faut passer à
9 l'application de la loi sécuritaire. »

10 Pouvez-vous m'expliquer ce que vous vouliez dire?

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** Généralement, notre but, et
12 j'en ai parlé, selon moi là, notre but est de déterminer comment
13 peut-on aider le SPO à réussir dans le cadre de cette occupation
14 du centre-ville. Ça, c'est le deuxième weekend, il y a peu de
15 choses que nous pouvons faire pendant le weekend parce qu'il y a
16 une présence exponentielle.

17 Quand ils sont venus le premier weekend, les gens
18 ont présumé que le convoi viendrait en ville, ils avaient un
19 plan, ils suivaient leur plan, et puis ils partiraient. Et quand
20 ça ne s'est pas produit et que nous nous sommes rendus au
21 deuxième weekend, selon moi, nous ne nous attendions pas à ce
22 qu'ils restent si longtemps, et là, ils créent de
23 l'infrastructure, ils désactivent certains véhicules, et donc
24 ils sont là pour ce qui semble être le long terme.

25 Donc, plutôt que de réduire l'empreinte, qui est
26 toujours notre but lors des manifestations, comme ça, si vous
27 passez à l'application de la loi, vous le faites de la façon la
28 plus sécuritaire possible avec le moins de ressources possible,

1 donc là, plutôt là, on augmentait de façon exponentielle. Donc,
2 les gens perdaient confiance dans la capacité du SPO de régler
3 la situation.

4 **Me GORDON CAMERON:** Je vais laisser à d'autres le
5 soin de répondre à vos commentaires plus précis dans votre
6 sommaire d'entrevue qui sont en lien avec le leadership du chef
7 Sloly et les opérations du SPO, mais vous avez parlé du
8 gouvernement du Canada ici qui perdait confiance. Alors, qu'est-
9 ce qui, dans vos interactions avec les responsables du
10 gouvernement, vous a menée à de telles affirmations?

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** Nous recevions la même
12 question chaque jour : quand est-ce que ça va se terminer? Et
13 nous ne pouvions pas répondre. Et au départ, nous n'étions pas
14 vraiment actifs. Il y avait de négociations avec les leaders,
15 certes, mais pour les gens de l'extérieur, il y avait de plus en
16 plus d'activités des manifestants, il y avait de plus en plus de
17 gens présents, surtout les weekends. Donc, les gens se
18 demandaient si ça se terminerait un jour parce qu'il n'y avait
19 pas d'actions d'application de la loi visibles.

20 Donc, je ne sais pas si c'était vraiment quelque
21 chose d'exact parce que personne ne savait ce qui se passait du
22 côté du SPO au point de vue tactique. C'était vraiment juste un
23 commentaire général d'une personne qui se tenait à l'extérieur
24 de la situation.

25 **Me GORDON CAMERON:** J'ai essayé deux fois de vous
26 faire dire ce qui avait mené le gouvernement à perdre confiance
27 et les deux fois vous m'avez parlé du point de vue d'un
28 observateur externe. Donc, encore une fois, je vous repose la

1 question : qu'est-ce qui vous a fait croire que le gouvernement
2 du Canada perdait confiance dans le SPO?

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Eh bien, aux réunions des
4 sous-ministres là, personne ne disait à haute voix, en tout cas
5 je ne m'en rappelle pas qu'ils disaient « nous perdons
6 confiance ». C'est plutôt ce que j'avais constaté à partir des
7 divers commentaires sur lesquels les gens se posaient des
8 questions : comment ça, ça se poursuit? Quand est-ce que ça va
9 se terminer? Pourquoi ça devient de plus en plus grand et gros?
10 Quand les gens vont-ils passer à l'application de la loi? Quand
11 la police va-t-elle régler la situation? J'entendais
12 l'impatience. J'entendais la frustration. Et donc, j'en ai
13 déduit qu'ils perdaient confiance.

14 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

15 Continuons de défiler.

16 Vous dites :

17 « Il faut que nous passions à
18 l'application de la loi sécuritaire –
19 ou à l'action sécuritaire. »

20 Que voulez-vous dire?

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Ça, c'était pour les aider à
22 élaborer un plan pour les aider à appliquer la loi de façon
23 sécuritaire. Encore une fois, moi, je connais bien l'ordre
24 public, il s'agit toujours de réduire l'empreinte. Vous ne le
25 faites pas le weekend. Nous avons vu que les gens étaient de
26 plus en plus nombreux les weekends, donc manifestement, les
27 actions d'application de la loi devraient être entre le lundi et
28 le vendredi alors qu'il y avait moins de gens. Alors, l'idée

1 était de les aider.

2 Nous savions qu'il y avait trop de gens, même
3 avec une empreinte minimale, pour qu'ils puissent régler la
4 situation d'eux-mêmes. Ils avaient déjà dit qu'ils avaient
5 besoin d'aide, alors l'idée était de savoir comment les aider.

6 **Me GORDON CAMERON:** Et dans votre message ici,
7 d'abord vous faites allusion à la *Loi sur les mesures d'urgence*.
8 En rétrospective, vous parliez là de la *Loi sur les mesures*
9 *d'urgence* qui a été promulguée?

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

11 **Me GORDON CAMERON:** Alors, vous dites ici... il y a
12 une coquille ici. Vous dites :

13 « Vous et moi peut-être devons assumer
14 un rôle de leadership. Pas quelque
15 chose que je veux. »

16 Ça, c'est le 5 février. Et vous songiez à la *Loi*
17 *sur les mesures d'urgence* et à sa possible application. Vous
18 dites donc que :

19 « Vous et moi devons peut-être assumer
20 un rôle de leadership. »

21 Donc, pour vous, c'est un scénario possible,
22 l'évocation de cette loi, que soit la PPO ou la GRC serait
23 chargée de la situation à Ottawa.

24 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Très tôt, lorsqu'ils se
25 sont mis à parler de la *Loi sur les mesures d'urgence*, je ne
26 savais pas ce que ça voulait dire. On posait des questions.
27 Qu'est-ce qui se passera si le SPO ne peut gérer la situation?
28 Et les gens disaient : « Est-ce qu'on change le service de

1 police, le leadership? » C'était des conversations générales,
2 rien de précis. Et on essayait de régler le problème. Tout était
3 mis sur la table, tout était envisagé. Ça, c'était une des
4 choses qui a surgi et c'est là où j'ai commencé à en apprendre
5 davantage sur la *Loi sur les services de police de l'Ontario*.
6 S'ils commençaient à passer par ce processus, eh bien, en fait,
7 ce serait la PPO qui serait le service de police suivant.

8 Donc, tout ce que c'était ici, c'était un énoncé
9 pour dire qu'il fallait aider le SPO. Tom Carrique et moi avons
10 eu beaucoup de conversations portant sur la façon d'aider Peter
11 à réussir dans cet évènement sans précédent, faire tout ce que
12 nous pouvions avec les ressources, conseiller, faire tout ce qui
13 était en notre pouvoir pour les aider.

14 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

15 Pouvons-nous utiliser le document
16 PB.NSC.CAN.00008042? Défilez à la page 2. Il devrait y avoir un
17 commentaire de madame Whelan. Oui, voilà.

18 On voit ici :

19 « Quel est son objectif au-delà de
20 prendre notre place? »

21 Vous pouvez le voir ici, vous participiez à cette
22 discussion sur Teams. Est-ce que je peux présumer là que vous
23 étiez dans une rencontre au même moment?

24 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui.]

25 **Me GORDON CAMERON:** Comprenez-vous ce qu'Alison
26 Whelan veut dire lorsqu'elle demande : « Quel est son objectif?
27 Est-ce qu'il veut prendre notre place? »?

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** Pouvez-vous remonter la page,

1 s'il vous plait?

2 **Me GORDON CAMERON:** Monsieur le greffier, pouvez-
3 vous donner un peu de contexte à madame Lucki?

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je spécule là, il se passait
5 beaucoup de choses. Je ne sais pas qui « il » est ici, mais
6 manifestement c'est quelqu'un qui parle, j'imagine, d'un
7 ministre, ou quelqu'un qui était à la réunion et qui se demande
8 quelles sont les prochaines étapes si le SPO a besoin d'aide?

9 Je ne suis pas exactement certaine de ce que ça
10 veut dire, de ce qu'elle veut dire ici, mais je me demande là...
11 Elle demande : « Est-ce qu'il y a d'autres options outre nous
12 qui prendrions leur place? »

13 **Me GORDON CAMERON:** C'est difficile à décrypter,
14 alors je vais vous poser une autre question.

15 Aviez-vous des discussions avec des hauts
16 responsables ou le ministre sur la possibilité pour la GRC
17 d'assumer le contrôle des services de police à Ottawa?

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je crois qu'ils avaient mal
19 compris parce qu'on pense toujours que la GRC est liée au
20 Fédéral, tout le temps. Donc, évidemment, quand on cherche des
21 solutions, ben, une des solutions, c'est : pourquoi ça ne serait
22 pas dirigé par la GRC? Et on répondait : « Ben, nous ne sommes
23 pas le service de police de compétence, on n'a pas cette
24 compétence. Il y a plusieurs autres couches et niveaux. C'est
25 pas notre rôle.

26 Mais il y avait une présomption, parce qu'on fait
27 partie des services de police fédérale, il y avait cette
28 présomption que c'était évident, alors on voulait faire un peu

1 d'éducation et de sensibilisation aux ministres et aux sous-
2 ministres et pour dire que notre rôle, c'est de ne pas reprendre
3 le contrôle des services policiers. On est là pour aider.

4 **Me GORDON CAMERON:** Et receviez-vous des
5 commentaires des hauts fonctionnaires ou des ministres que :
6 « Qu'est-ce que vous pouvez faire? » « Pouvez-vous en faire
7 davantage? » Est-ce que vous entendiez ces choses-là?

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, c'était des trucs :
9 « Qu'est-ce qu'il vous manque? Est-ce que vous avez besoin de
10 ressources? Est-ce qu'on peut faire quoi que ce soit pour aider
11 Ottawa à réussir et à prendre le contrôle? » Parce que j'étais
12 le point de contact pour tous les corps policiers, que ce soit
13 Windsor, Coutts, le sud de la Colombie-Britannique, c'est
14 toujours la même question : « Avez-vous tout ce dont vous avez
15 besoin? Si vous avez besoin de quoi que ce soit, venez nous
16 voir. »

17 **Me GORDON CAMERON:** Cette question que vous
18 posiez, « Est-ce que vous avez tout ce dont vous avez besoin? », c'est
19 pas la même chose que dire : « Est-ce que vous êtes en train de
20 faire votre possible? » ou « Pouvez-vous en faire plus? » ou
21 « Nous avons un problème terrible à Ottawa, pourquoi vous n'êtes
22 pas là pour tout régler? » Est-ce que vous entendiez ça?

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Eh bien, encore une fois,
24 c'est quand ces conversations de GRC qui prendrait le contrôle,
25 des fois ç'a été soulevé et on les corrigeait pour leur dire que
26 c'était pas notre rôle. Mais tout le monde mettait la main à la
27 pâte pour régler le problème. Tout le monde demandait :
28 « Pouvez-vous faire autre chose au-delà de ce que vous faites

1 déjà? » Et encore une fois, « Comment est-ce que ça va se
2 terminer? Quand est-ce que ça va se terminer? Qu'est-ce qu'on
3 peut faire pour vous aider pour faire en sorte que ça se
4 termine? » C'est ce qu'on entendait.

5 **Me GORDON CAMERON:** Mais aviez-vous cette
6 impression que les politiciens étaient préoccupés, et donc, ils
7 vous demandaient ce que vous pouviez faire, pas ce dont vous
8 avez besoin, mais que pouviez-vous faire pour régler le problème
9 à Ottawa?

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Pas précisément, pas dans ces
11 termes-là. Ils nous demandaient : « Pouvez-vous leur donner les
12 ressources demandées? » Ça, c'était une des questions
13 principales entre le maire et le ministre, ils parlaient
14 beaucoup de ressources et on expliquait cela beaucoup. Donc,
15 même avec de la confusion par rapport au nombre, et on leur
16 disait qu'on était en train de leur donner tout ce dont ils ont
17 besoin et quand ils sont prêts à faire les exécutions et quand
18 ils ont un plan d'exécution, on sera là. Mais il n'y a rien de
19 précis comme vous venez de mentionner, Maitre.

20 **Me GORDON CAMERON:** De façon générale, avez-vous
21 compris dans l'information ou ce que vous entendez de votre
22 sous-ministre ou des autres fonctionnaires, ou votre ministre et
23 autres, qu'il y avait une pression sur vous et qui n'était pas
24 très appropriée par des politiciens qui vous disaient comment
25 faire votre travail?

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Absolument pas. Je n'ai pas
27 senti la pression parce qu'on n'était pas le service de police
28 de compétence, mais il y avait une pression interne. On voulait

1 tout faire notre possible pour aider le SPO.

2 Mais en ce qui concerne les politiciens qui
3 exerçaient une certaine pression, ils voulaient trouver une
4 solution et, dans notre propre organisation, surtout le or,
5 argent, bronze, tout le monde s'était... on se retroussait les
6 manches pour voir comment on allait gérer tout ça. Alors, même
7 au niveau de l'organisation, il y avait de la pression à
8 l'interne.

9 J'imagine que les politiciens sentaient la même
10 pression, ils voulaient que ça se règle, et comme vous dites,
11 ils nous posaient toujours cette même question, est-ce qu'on est
12 en train de faire notre possible? Et là réponse, c'était
13 toujours la même : « C'est le SPO qui dirige le tout. » Donc, le
14 chef Sloly irait à la police d'Edmonton et dire à Edmonton quoi
15 faire. Il y a des questions de juridiction. Même les derniers
16 jours de l'exécution, c'était dirigé par le Service de police
17 d'Ottawa, et c'est important qu'il soit une personne qui dirige
18 le tout, et ça, c'est le service de police de compétence.

19 **Me GORDON CAMERON:** Quelqu'un avait parlé de la
20 différence entre l'État et l'Église, et donc, il y avait le côté
21 politique et le côté policier. Et où se trouve cette ligne?
22 Alors, où est-ce que la GRC va chercher de l'information pour
23 établir où se trouve cette ligne? Parce qu'on a su c'était quoi
24 la hiérarchie entre le SPO, la Commission du SPO et le maire; on
25 ne voit pas cette hiérarchie entre vous, la GRC, et les hauts
26 fonctionnaires ou la classe politique. Alors, où... qui consultez-
27 vous pour trouver cette ligne?

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** Pour moi, c'est clair. Tout

1 ce qui est opérationnel, on conseille, mais on ne prend pas
2 d'instructions pour comment faire les choses. On ne nous a
3 jamais dit quoi faire. Et c'est intéressant, dans une des
4 rencontres, parce que normalement, lorsque je donne des
5 breffages, c'est souvent avec le ministre des Services publics,
6 et aussi maintenant la Protection civile. Donc, à l'époque, il y
7 avait plusieurs ministres, alors c'était peut-être le premier
8 IRG, le groupe d'intervention où le ministre Mendicino
9 conseillait ses ministres que « vous n'allez pas dire quoi faire
10 à la Commissaire ».

11 Mais le ministère, mes ministres n'ont pas besoin
12 de s'en rappeler parce qu'on est en contact presque quotidien,
13 mais avec le nouveau ministère, c'était un rappel, parce que
14 lorsqu'on fait une recherche de solutions de problèmes, parfois
15 les gens vont dire « ben, on devrait faire ça, on devrait faire
16 ça », et ça... et les gens vont peut-être penser que ce sont des
17 instructions. Ça, c'est pas une direction. Une direction, pour
18 moi, c'est dire : « Commissaire, on a besoin que vous fassiez
19 ceci » ou... ça, c'est de l'ingérence, c'est de l'interférence.
20 Pour la plupart du temps, c'est un échange d'informations.

21 **Me GORDON CAMERON:** Y a-t-il une institution ou
22 autre, une instance entre vous et votre ministre... ministère? Et
23 ça, c'est l'exemple du SPO et la mairie, il y a une commission
24 entre les deux.

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** On n'a pas de commission. On
26 a... depuis quelques années, nous avons... on a une commission
27 consultative pour donner des conseils au Commissaire, mais c'est
28 pas un filtre entre nous et le gouvernement.

1 **Me GORDON CAMERON:** Alors, si votre ministère
2 allait au-delà de cette ligne, c'est à vous de dire que, là,
3 vous avez croisé la limite ou vous devez quand même défendre
4 votre propre compétence. Il n'y a aucune institution qui vous
5 protège. On s'attend à ce que tout le monde suive les règles.

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Non, il n'y a aucune
7 instance entre nous deux, mais on avait nos... on a nos politiques
8 et nos procédures et nos directions, et en vertu de la *Loi sur*
9 *la GRC*, je suis responsable du commandement opérationnel, je
10 peux recevoir des directives du ministre, mais c'est une... c'est
11 administratif.

12 Maintenant, si c'était le cas et je trouvais que
13 cette directive touchait le domaine opérationnel, bien là,
14 j'irais voir mon contentieux et poser la question. Alors,
15 j'essaye de penser à une instance qui agirait et les seuls gens,
16 ce serait les conseillers juridiques parce que si je sentais que
17 cette situation se produisait. Mais en rencontres, je n'ai
18 jamais dû dire à qui que ce soit d'arrêter là et de ne pas aller
19 au-delà de cette ligne. Ils sont déjà très sensibles à ça et la
20 protège parce qu'on a beaucoup de pays qui ont du mal avec ça et
21 ils viennent nous voir pour nous demander comment on fait.

22 Mais dans la Commission des blessés, la Mass
23 Casualty Commission, ils voulaient qu'on dise sur papier qu'est-
24 ce qu'on peut faire, ce qu'on ne peut pas faire, et surtout par
25 rapport à la rotation. Il y a beaucoup... il y a une rotation au
26 niveau politique aussi parce que nous ne sommes pas la seule
27 entité opérationnelle au gouvernement, il y a les Services
28 correctionnels, les Services frontaliers, alors le temps est

1 venu de préciser tout ça.

2 **Me GORDON CAMERON:** Ça, c'était justement ma
3 prochaine question, parce que les services de police municipaux
4 et provinciaux ont déjà eu ce problème, donc ça... il y a eu des
5 commissions d'enquête et peut-être cette commission pourra
6 ajouter aussi.

7 Mais comment envisagez-vous cette meilleure
8 direction ou instruction? Le ministre Stewart a dit la même
9 chose hier, qu'on pouvait améliorer, mais d'après vous, est-ce
10 que ça serait un document de direction et de politiques?

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je crois qu'un des membres du
12 Parlement a soumis un projet de loi là-dessus, que ça ne serait
13 pas difficile à faire parce qu'il y a déjà des corps policiers
14 qui ont des exemples de ce qu'on doit mettre dans un libellé et
15 parce que ça existait déjà, mais c'était un projet de loi pour..
16 qui touchait justement cette question.

17 **Me GORDON CAMERON:** Vous avez dit que ce n'était
18 pas un problème avec le barrage et le convoi, mais vous croyez
19 que c'est un sujet dont on doit traiter?

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, absolument, parce que
21 dernièrement j'ai... depuis six mois, j'ai dû répondre plusieurs
22 fois. Alors, j'espère que la personne qui me remplace n'aura pas
23 à subir ça.

24 **Me GORDON CAMERON:** J'aimerais revenir à un autre
25 point d'intérêt dont on a déjà parlé devant la Commission.

26 WTS, s'il vous plait, 00000068. Et à la page 10.
27 Et voilà, je reconnais l'écriture.

28 Alors, Commissaire adjoint, cette question est

1 pour vous. C'est bel et bien un extrait de vos notes?

2 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

3 **Me GORDON CAMERON:** Pouvez-vous en faire la
4 lecture, là où on ces deux astérisques?

5 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

6 « Peter... », donc, le chef Sloly, je
7 suppose, « ...a dit qu'il a demandé le
8 double du nombre. »

9 Et après ça :

10 « Une cellule de planification
11 intégrée. Et quelle expertise est
12 requise? »

13 Et ces notes suivent les notes sur la page
14 précédente. Il y avait Steve Bell qui nous donnait une mise à
15 jour, et c'était un commentaire partagé par Steve Bell.

16 **Me GORDON CAMERON:** Dans la partie
17 dactylographiée, vous décrivez ce que vous dites, que c'était un
18 reflet d'un appel de Steve Bell du SPO concernant la demande du
19 SPO pour avoir des ressources. Ce sont vos notes ici? Donc, ce
20 sont... alors, ça représente ce que monsieur Bell vous a dit?

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Et si je peux voir
22 la page précédente parce que j'ai pas mes notes avec moi, mais
23 je suis pas mal certain que c'est... je reprends ce que monsieur
24 Bell m'avait dit.

25 **Me GORDON CAMERON:** [...]

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [...]

27 **Me GORDON CAMERON:** [...]

28 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** D'accord, c'est bon

1 comme ça.

2 **Me GORDON CAMERON:** Vous n'êtes pas le premier à
3 avoir commenté là-dessus. D'après vous, le Chief Bell... alors.
4 quand on dit « Peter », c'est Peter Sloly?

5 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Exact.

6 **Me GORDON CAMERON:** Donc, il va demander le double
7 du... d'après vous?

8 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Mon interprétation,
9 c'est que les nombres, les chiffres qui ont été donnés pour
10 cette demande de 1 800, est-ce que ça reflète vraiment les
11 besoins? Parce qu'encore une fois, comme la Commissaire a dit,
12 durant ce processus, il n'y avait pas d'intention de... il fallait
13 avoir un plan. Alors, quand on m'a breffé la première fois,
14 1 800 ou 1 000 agents, ou 600 pour l'ordre public et 600 membres
15 civils, est-ce que c'est vraiment la demande parce que le chef
16 adjoint Bell m'a dit : « Il est en train de demander le double
17 du nécessaire. »

18 Alors, ça, c'était vraiment... ça serait peut-être...
19 sans plan, nous ou la PPO, il faut qu'on sache c'est quoi les
20 ressources, le genre de ressources afin de pouvoir s'attaquer à
21 cette question.

22 **Me GORDON CAMERON:** Donc, il y avait un groupe de...
23 ce groupe intégré, c'était la GRC et la PPO?

24 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, et on avait des
25 experts en la matière pour voir et examiner ce qu'ils avaient.

26 **Me GORDON CAMERON:** Et donc, l'objectif de ce
27 groupe-là, c'était examiner la planification à date et de
28 continuer à élaborer un plan afin de composer et gérer la

1 situation à Ottawa?

2 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Exact.

3 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que ces efforts, donc
4 la création du groupe de planification intégrée, est-ce que ça
5 vous permettait, vous et les participants, de pouvoir préciser
6 la nature des ressources nécessaires?

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** C'était un des
8 objectifs. C'était vraiment de mettre le doigt sur qu'est-ce qui
9 était vraiment nécessaire et quel genre de ressources était
10 nécessaire.

11 **Me GORDON CAMERON:** Ma question suivante est
12 celle-ci : croyez-vous que le 8 février, quand on a créé la
13 planification intégrée, pensez-vous que la situation aurait été
14 mieux réglée si on avait pu établir ce groupe de planification
15 intégrée avant?

16 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est de la conjecture.
17 Je ne peux pas vous répondre. Est-ce qu'on aurait... je ne peux
18 pas vous dire si ça aurait aidé ou pas. Et l'autre chose à
19 considérer, c'est une chose de voir le plan, mais quand il faut
20 mobiliser des ressources du pays entier, non seulement c'est un
21 défi, mais des fois les ressources n'arrivent pas toujours le
22 lendemain, ça prend quelques jours avant qu'ils arrivent.

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Si je peux ajouter, ne
24 connaissant pas intimement ce que faisait le SPO, ils auraient
25 pu être en négociation avec les manifestants. Et nous disons
26 toujours, en matière de sécurité publique, lorsqu'on est dans le
27 cadre d'une manifestation, si vous êtes en négociation avec les
28 leaders ou les meneurs, alors que vous aviez ces conversations,

1 vous ne pensez pas à l'application de la loi. Donc, nous ne
2 pouvons que spéculer qu'ils pourraient se tourner vers
3 l'application de la loi, mais ils étaient peut-être en train de
4 négocier une résolution pacifique.

5 **Me GORDON CAMERON:** Donc, selon vous, la cellule
6 de planification intégrée n'était qu'un outil d'application de
7 la loi?

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, parce que dans le cadre
9 de manifestations de ce genre, il y a des tâches qui reviennent
10 aux équipes de liaison. Si je comprends bien, c'était un peu
11 plus problématique parce que généralement il y a un chef, mais
12 ici il y en avait plusieurs, donc ça complique la tâche quand il
13 y en a plusieurs là, parce qu'il y a plusieurs personnes avec
14 qui transiger. Mais il faut toujours trouver une façon, une
15 solution pacifique pour passer d'un blocage illégal à une
16 manifestation pacifique.

17 **Me GORDON CAMERON:** Ce que vous dites alors, c'est
18 que vous n'utilisez pas les unités d'application de l'ordre
19 lorsqu'il y a une situation viable qui est alternative?

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Pas nécessairement. Ça dépend
21 de la situation. Si vous êtes en cours de négociation et qu'il y
22 a des problèmes qui mettent en jeu la sécurité publique, peut-
23 être que vous organiserez des discussions, mais en même temps
24 vous envoyez vos ressources sur place au cas où il y ait quelque
25 chose qui se produise. Chaque situation est différente.

26 **Me GORDON CAMERON:** J'aimerais passer à un autre
27 sujet.

28 Monsieur le greffier, pourriez-vous utiliser le

1 document OPP00000151.

2 Et le sujet ici, c'est... c'est pas tout le monde
3 qui suit ces procédures aussi étroitement que nous, mais je
4 pense que c'est le modèle d'engagement. Je pense que vous allez
5 comprendre de quoi on parle. J'aimerais vous poser quelques
6 questions, donc, sur votre rôle, et peut-être que je vais
7 commencer par vous demander de décrire comment vous avez appris
8 pour la première fois cette possibilité, quel était votre rôle
9 avec le sous-ministre Stewart et comment vous avez fait le lien
10 avec Marcel Beaudin

11 Alors, commencez au début, s'il vous plait.

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Il y avait des conversations
13 quant à savoir que les manifestants voulaient parler à une
14 personne responsable, par exemple, je ne sais pas, un politicien
15 ou un haut responsable. Personne ne savait c'était à quel palier
16 – municipal, fédéral, provincial – à ce moment-là.

17 Je pense que monsieur Stewart a été chargé
18 d'examiner la possibilité d'avoir un haut responsable sur place
19 pour parler avec les manifestants. Il voulait savoir comment ça
20 fonctionne avec les équipes de liaison et ce qu'ils font dans le
21 cadre des négociations avec les manifestants.

22 Parce que nous, nous n'avions pas de rôle à cet
23 égard, j'ai communiqué avec Tom Carrique et il m'a dit qu'en
24 fait c'est l'équipe de liaison de la PPO qui menait les
25 négociations avec les manifestants. Et donc, j'ai demandé si je
26 pouvais faire un lien avec le chef de cette équipe et monsieur
27 Stewart pour qu'il obtienne davantage d'informations. Mon rôle
28 ici était celui d'une facilitatrice. Je les ai mis en contact

1 pour qu'ils se parlent.

2 Et plus tard, il est arrivé avec cette stratégie
3 d'engagement. Je pense qu'il m'a demandé ce que nous en
4 pensions, je l'ai envoyé à mon équipe qui gère les activités de
5 liaison. Nous avons une structure différente, mais l'idée est
6 semblable. Donc, je leur ai demandé : y a-t-il quelque chose qui
7 cloche avec ce document? Peut-on fournir certains conseils à
8 monsieur Stewart? Je pense que nous lui en avons fourni.

9 En même temps, j'ai demandé à l'inspecteur
10 Beaudin ce qu'il en pensait et ce qu'il pensait de ce que moi
11 j'avais dit, mais ensuite j'ai compris qu'il avait déjà revu le
12 document.

13 Donc, c'était vraiment une question de lien, on
14 voulait établir un lien entre l'inspecteur Beaudin et monsieur
15 Stewart quant à cette stratégie d'engagement pour la
16 manifestation dans le cadre de ses tâches.

17 **Me GORDON CAMERON:** Nous avons entendu monsieur
18 Stewart, il nous a parlé de l'évolution et de la fin de cette
19 proposition. Mais en ce qui concerne vos observations de
20 l'évolution de la situation, est-ce qu'on en a discuté au sein
21 des hauts gradés? Au sein de l'IRG, aviez-vous soumis des
22 commentaires quant à la viabilité de la proposition?

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. C'est monsieur Stewart
24 qui menait ces activités. Tout commentaire que j'aurais eu, je
25 le lui aurais donné.

26 **Me GORDON CAMERON:** Changeons de vitesse ici.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce un bon moment pour
28 prendre la pause?

1 **Me GORDON CAMERON:** Oui. En fait, Monsieur le
2 Commissaire, c'est un très bon moment.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Parfait.

4 Nous allons prendre la pause matinale.
5 15 minutes.

6 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
7 *15 minutes.* La Commission est levée pour 15 minutes.

8 --- L'audience est suspendue à 11:15

9 --- L'audience est reprise à 11:35

10 **LA GREFFIÈRE:** *Order.* À l'ordre.

11 *The Commission is reconvened.* La Commission
12 reprend.

13 --- S.-COMM. MICHAEL DUHEME (reprise):

14 --- COMM. BRENDA LUCKI (reprise):

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Allez-y.]

16 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

17 --- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me GORDON CAMERON (suite):

18 **Me GORDON CAMERON:** Nous comprenons du dossier, et
19 nous pouvons l'afficher si ça peut vous aider, qu'environ le
20 13 février, vous avez commencé à comprendre que votre cellule de
21 planification intégrée et le plan en étaient arrivés à maturité.

22 Est-ce que c'est exact?

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

24 **Me GORDON CAMERON:** Nous avons entendu des
25 témoignages d'autres organismes de police, mais j'aimerais votre
26 perspective. C'était un effort collectif d'experts en la matière
27 de la GRC, de la PPO et du SPO.

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

1 **Me GORDON CAMERON:** Si j'ai bien compris, vous en
2 particulier, Madame Lucki, et peut-être le reste de votre
3 équipe, étiez satisfaits de façon générale avec le plan à titre
4 de plan opérationnel pour gérer la situation à Ottawa?

5 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Moi et le commissaire
6 Carrique avons été informés au sujet du plan le vendredi avant,
7 je pense que c'était le 11 février. Nous avons assisté à une
8 séance d'information de la part de l'équipe de planification.
9 Et, oui, nous étions satisfaits de ce plan.

10 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce qu'il serait correct de
11 dire que, selon votre perspective, le plan a été élaboré en
12 dépendant exclusivement de vos pouvoirs de common law et vos
13 pouvoirs législatifs qui existaient?

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, mais ils tenaient aussi
15 compte... parce qu'en même temps, à ce moment-là l'Ontario avait
16 invoqué sa *Loi sur les mesures d'urgence*, donc on en parlait, et
17 on examinait si ça aurait une incidence sur le plan ou non. Et
18 puis on discutait également de la *Loi sur les mesures d'urgence*.
19 Personne ne savait exactement ce que ça voulait dire, mais
20 c'était plutôt une observation que si en fait il y avait une
21 loi, il faudrait... qui serait mise en place ou qui serait
22 invoquée, il faudrait modifier le plan, mais ça n'a pas été pris
23 en compte dans l'élaboration du plan.

24 **Me GORDON CAMERON:** Merci d'avoir, si je peux
25 dire, mentionné la Loi de l'Ontario, mais permettez-moi de
26 reformuler.

27 Selon vous et selon le commissaire Carrique, le
28 plan a été élaboré sans tenir compte des pouvoirs qui auraient

1 été mis à la disposition des services de police et qui
2 découleraient de la *Loi fédérale sur les mesures d'urgence*?

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

4 **Me GORDON CAMERON:** Et vos experts en la matière
5 qui ont participé à la planification, qui ont fait partie de la
6 cellule de planification intégrée, les experts de la GRC qui
7 siégeaient à cette équipe, est-ce qu'ils vous ont dit que le
8 plan était déficient parce qu'il y avait un manque de pouvoirs?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, pas à ce moment.

10 **Me GORDON CAMERON:** Nous allons maintenant passer
11 à une autre période de temps où il se passe beaucoup de réunions
12 et d'activités et d'évènements, et vous et votre équipe formulez
13 des messages et il se passe beaucoup de choses. C'est le 12, 13
14 et le 14, les jours précédant l'invocation de la Loi.

15 Le 13 février, Madame Lucki, vous avez participé
16 à...

17 Et une parenthèse ici. Quand je parle de
18 participer à une réunion là, c'est peut-être virtuel ou...

19 Est-ce que c'était toujours virtuel?

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, c'était les deux. Les
21 réunions des ministres étaient en général de façon virtuelle et
22 certaines réunions de l'IRG étaient en personne.

23 **Me GORDON CAMERON:** Le 13 février, il y a eu une
24 réunion du DMOC – du Centre d'Opération du sous-ministre – vers
25 midi, il y avait monsieur Mendicino et monsieur Blair à 1 heure,
26 et une réunion du IRG à 4 heures et une réunion du Cabinet plus
27 tard. Et toutes ces réunions portaient sur le convoi et la
28 situation de blocage à l'échelle du pays.

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est exact.

2 **Me GORDON CAMERON:** Nous avons un certain nombre
3 de vos documents clés, les messages que vous avez élaborés pour
4 des présentations ou pour communiquer lors de ces réunions. Je
5 vais vous exposer le thème général et la question générale qui
6 se pose ici, et puis après nous pourrons scinder votre
7 témoignage en volets parce que j'imagine qu'il s'est passé
8 beaucoup de choses.

9 La question à laquelle nous voudrions obtenir une
10 réponse, c'est : dans quelle mesure vos messages clés ont été
11 transmis à DMOC, au Cabinet et à l'IRG? Parce qu'on essaie de
12 suivre la séquence des événements et on le fait de façon
13 forensique, si je peux dire, en regardant vos messages et vos
14 sessions de clavardage, alors que vous, vous participez à des
15 réunions, et donc, on essaie de savoir si vous avez eu la chance
16 de parler lors d'une réunion en particulier et quels ont été les
17 points soulevés.

18 Donc, plutôt que d'essayer de recréer cet
19 historique, si je peux dire, au moyen de l'analyse forensique
20 pour essayer de comprendre ce qui s'est passé à partir du
21 13 février, peut-être que je pourrais vous demander de
22 m'expliquer l'élaboration de ces messages clés, si vous vous en
23 rappelez, et comment vous avez été capables de les transmettre,
24 si vous l'avez fait.

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne veux pas dire que je me
26 souviens de tout, mais je me souviens bien qu'au début de chaque
27 réunion, après qu'on ait présenté l'ordre du jour, généralement
28 j'étais la première personne à laquelle on posait des questions

1 et je fournissais un aperçu situationnel. Je lisais ces messages
2 clés littéralement. Donc, la plupart de l'information dans ces
3 messages clés a été transmise. Il y a peut-être eu quelques
4 exceptions, mais de nature très minime.

5 **Me GORDON CAMERON:** On va afficher ce document-là,
6 les messages clés et ce que vous avez pu communiquer.

7 SSM.CAN.NSC.00002906.

8 On a vu des ébauches. Est-ce qu'il y a des
9 documents qui ont été utilisés ailleurs?

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Ce qui se passait, on avait
11 un document très semblable pour les ministres, et après ça
12 quelques amendements parce que la situation avait changé. Mais
13 de façon générale, le comité opérationnel des sous-ministres et
14 les groupes d'intervention intégrée avaient des messages très
15 semblables.

16 **Me GORDON CAMERON:** En regardant le document,
17 Commissaire Lucki, est-ce que c'est quelque chose que vous
18 lisiez ou...

19 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, oui, je le lisais.

20 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que c'était accompagné
21 d'un PowerPoint ou est-ce que ce document était distribué?

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Non, ce sont mes notes,
23 pour moi.

24 **Me GORDON CAMERON:** Vous avez dit que vous étiez
25 la première à parler lors de ces rencontres. Est-ce que vous
26 étiez la fenêtre pour les ministres pour qu'ils puissent
27 comprendre le convoi et les barrages?

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Je représentais tous les

1 services policiers. Alors, on recueillait de l'information de
2 partout, peu importe le corps policier. Je présentais un rapport
3 au nom de la police, et c'est souvent ce qui arrive lorsqu'il
4 s'agit d'un évènement national.

5 **Me GORDON CAMERON:** Dans la mesure que la PPO
6 détient l'information sur la situation des protestations et des
7 barrages qui ont été apportés... donc, ça se rendait au ministre
8 ou les sous-ministres et le groupe d'intervention intégrée grâce
9 à vous?

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

11 **Me GORDON CAMERON:** On voit ici « Additional
12 Supports », je crois que c'est la page 6, donc « Appuis
13 additionnels », pouvez-vous nous expliquer cette section? De
14 quoi s'agit-il?

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est un renvoi aux
16 discussions quant à l'incidence de la *Loi sur les mesures*
17 *d'urgence*, et c'est là où, comme j'avais dit tantôt, on m'avait
18 consulté pour savoir si les autorités données, si on pouvait les
19 appliquer et s'il y avait des contestations, et si c'était
20 faisable à partir d'un point de vue policier. Et on nous
21 consultait aussi sur les autorités possibles. Alors, on a créé
22 une petite liste de ce que pourraient être ces autorités, et
23 ici, vous avez les outils additionnels qui seraient utiles.

24 **Me GORDON CAMERON:** Avez-vous consulté d'autres
25 corps policiers pendant que vous montiez cette liste?

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** À ce moment-là, je ne crois
27 pas. Je crois qu'on a consulté à l'interne avec la GRC parce que
28 la Colombie-Britannique, Manitoba, Alberta, parce que c'était

1 dans... il y avait des manifestations dans ces régions. Je ne
2 crois pas que nous ayons contacté les autres corps policiers, et
3 je ne crois pas, car... et on n'est pas allés au-delà de la GRC à
4 cause du Cabinet.

5 **Me GORDON CAMERON:** Donc, il y avait des questions
6 probablement de privilège et de...

7 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. C'est ce que je pense,
8 parce que je ne crois pas qu'on ait contacté d'autres corps
9 policiers. Il aurait pu y avoir des discussions au niveau de
10 planification avec le centre de commandement de la région de la
11 capitale nationale, mais il faudrait poser la question à Mike
12 Duheme, je n'étais pas dans cette structure.

13 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** À ma connaissance, il
14 n'y a pas eu de consultation parce que le... du côté privilégié.
15 Et l'autre chose que je voudrais souligner, c'est qu'on avait
16 très peu de temps pour émettre ces recommandations. Alors,
17 d'après mon souvenir, c'était strictement interne.

18 **Me GORDON CAMERON:** Un peu plus loin avec le même
19 document. Donc, c'est ce paragraphe-ci.

20 Je vais le lire à voix haute. Ce sont vos notes
21 et présumément, c'est ce que vous avez dit au groupe
22 d'intervention intégrée et au Cabinet.

23 « Cela dit, je suis d'avis que nous
24 n'avons pas encore épuisé tous les
25 outils disponibles qui sont déjà là
26 grâce à la législation existante. Il y
27 a des instances où des accusations
28 pourraient être portées en vertu du

1 *Code criminel. Et la Loi sur les*
2 *mesures d'urgence de l'Ontario qui*
3 *vient d'être invoquée pourrait nous*
4 *donner d'autres outils de dissuasion. »*
5 *« Et ces outils existants seront*
6 *partie... seront considérés dans nos*
7 *plans existants et seront utilisés au*
8 *besoin. »*

9 Alors, dans vos notes d'allocution, il y avait
10 plusieurs versions et se retrouvaient aussi dans un courriel que
11 vous avez envoyé à monsieur Jones, le chef du personnel du
12 ministre.

13 Ce que vous avez mentionné ici, est-ce que c'est
14 quelque chose que vous aviez dit au sous-ministre Stewart ou
15 monsieur Jones avant de distribuer vos notes d'allocution?

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne suis pas certaine avec...
17 par rapport au timing. Je sais qu'il y aurait une rencontre
18 (sic) avec le chef du personnel, mais c'était avant ou après.

19 **Me GORDON CAMERON:** Mais en fait, pour vous aider,
20 c'était entre le groupe d'intervention intégrée et les
21 rencontres du Cabinet. Et donc, vous avez envoyé vos notes
22 d'allocution. Est-ce que vous avez eu ces discussions concernant
23 les autorités avant la circulation de ces notes?

24 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, je crois que
25 possiblement on en avait discuté. Le sous-ministre travaillait
26 là-dessus. On n'était pas dans le groupe de travail, on était
27 des spécialistes dans la matière par rapport aux autorités, mais
28 notre rôle, c'était pas de rédiger quoi que ce soit.

1 Alors, ceci aurait été fourni, j'imagine,
2 verbalement, et puis après ça, parce qu'on me l'avait demandé
3 dans un courriel, je l'ai fourni par écrit.

4 **Me GORDON CAMERON:** Un autre document,
5 [PB.NSC.CAN00008041].

6 C'est un *chat*, alors on voit l'heure et c'est
7 l'horaire ou, en fait, l'heure indiquée, c'est le temps
8 universel. Alors, ça, c'est le 13 février et c'est une période
9 de temps jusqu'à 6 h 35.

10 Est-ce qu'on va défiler jusqu'à la fin du
11 document pour que la Commission puisse voir.

12 Dans cet échange, j'attire votre attention à la
13 page 19. Maintenant, l'heure, 10 h 21 p.m., en fait ça serait
14 5 h 21 p.m.

15 Donc, Commissaire, vous avez dit oui?

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

17 **Me GORDON CAMERON:** Pour qu'on puisse comprendre
18 ce qui se passe ici, c'est une discussion, vous et votre équipe,
19 et c'est hors ligne, c'est pas les commentaires durant la
20 rencontre proprement dite.

21 Étiez-vous là à cette rencontre du groupe
22 d'intervention intégrée?

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je crois que oui.

24 **Me GORDON CAMERON:** Donc, vous avez votre
25 téléphone et votre équipe dans leurs bureaux?

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** J'aurais pu être là en
27 personne.

28 **Me GORDON CAMERON:** Vous croyez que l'équipe était

1 là?

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. J'aurais pu être là en
3 personne. Il y en avait d'autres qui étaient sur vidéo.

4 **Me GORDON CAMERON:** Ici, on vous demande : « Est-
5 ce que je suis la prochaine? » À l'ordre du jour, quelqu'un qui
6 dit : « Non. » « Mises à jour situationnelles », après ça c'est
7 vous.

8 Sous « Flynn, Mark » à la page 20, « Mises à jour
9 situationnelles ciblées », et au numéro 2 :

10 « Ministre Mendicino demandera ou
11 posera peut-être des questions à la
12 Commissaire Lucki. Vous pouvez aussi
13 demander au sous-ministre Stewart. »

14 Est-ce que c'est là où on vous a demandé de
15 donner une mise à jour situationnelle?

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** Possiblement, oui. Il y avait
17 toujours un point à l'ordre du jour pour une mise à jour
18 situationnelle et c'est moi qui faisais la mise à jour. Tout
19 dépendant, évidemment. Il y avait une fois où il n'y avait pas
20 de mise à jour ou pas beaucoup parce qu'on parlait surtout de la
21 *Loi sur les mesures d'urgence*, alors c'est pas moi qui donnais
22 de l'information. On ne faisait que discuter de la *Loi sur les*
23 *mesures d'urgence*.

24 **Me GORDON CAMERON:** Pouvons-nous prendre le
25 document PBS.NSC.CAN00008041?

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Le voilà.

27 **Me GORDON CAMERON:** Oh, pardon.

28 Allons à la page 12 du document.

1 Dans ce document, il y a une section sous « Mark
2 Flynn », je vais vous la lire :

3 « Le SPO a confirmé que le plan est
4 finalement revu et approuvé. Le groupe
5 de planification va l'intégrer ici avec
6 notre groupe. »

7 Ensuite, et une parenthèse : « (Ça vient de
8 Carson) ». J'imagine que c'est Carson Pardy?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

10 **Me GORDON CAMERON:** Avez-vous été à même de mettre
11 à jour l'IRG et de l'informer de ce développement?

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, je ne crois pas. Je
13 pense par exemple que le 13 février j'ai fourni de l'information
14 sur le plan en général en ce qui concerne l'IRG, mais pas ce
15 dernier développement.

16 **Me GORDON CAMERON:** Passons au document
17 OPS00014566.

18 Je ne sais pas si vous reconnaissez là ici ce
19 qu'on voit, c'est les notes du scribe de monsieur Sloly.

20 Monsieur le greffier, s'il vous plaît, faites
21 défiler la page. Il y a une rencontre avec la commissaire Lucki
22 à un moment donné, c'est deux pages plus loin. Voilà.

23 Ce sont les notes du chef Sloly, et donc c'est
24 une réunion où il y assistait, vous aussi, et le commissaire
25 Carrique de la PPO. Ce qui m'intéresse ici, à la lumière de la
26 conversation que nous venons d'avoir, c'est la deuxième puce
27 sous la partie caviardée où le chef Sloly, et encore une fois ce
28 ne sont pas vos notes, ce sont des observations de monsieur

1 Sloly. Donc :

2 « Lucki n'a pas informé le premier
3 ministre du plan. »

4 Pouvez-vous expliquer pourquoi le chef Sloly
5 aurait cette impression?

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne suis pas certaine.

7 C'était le 14?

8 **Me GORDON CAMERON:** Je pense que oui.

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Donc, oui, je crois que dans
10 les notes de l'IRG que je viens de fournir, j'avais parlé du
11 plan. Donc, je ne suis pas certaine pourquoi ça c'est écrit là.

12 **Me TOM CURRY:** Excusez-moi, permettez-moi
13 d'intervenir.

14 C'est peut-être que ce sont les énoncés de la
15 commissaire Lucki qui ont été enregistrés. Je ne pense pas que
16 ce soit les mots de monsieur Lucki (sic).

17 **Me GORDON CAMERON:** Ah, merci! C'est très utile.

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je n'ai jamais vu ces notes,
19 moi. Ce ne sont pas mes notes.

20 **Me GORDON CAMERON:** Ah, très bien. Le scribe vous
21 a consignée ici, à savoir que vous n'avez pas informé le premier
22 ministre du plan. C'est ce que le scribe écrit. Et vous, vous ne
23 savez pas pourquoi c'est écrit.

24 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Non.]

25 **Me GORDON CAMERON:** Pensez-vous avoir dit quelque
26 chose qui aurait pu donner cette impression au scribe?

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne sais pas. Lors de la
28 réunion du 13 avec l'IRG, je les ai informés. Alors, je ne sais

1 pas pourquoi le 14 on voit ça.

2 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce possible qu'à la
3 réunion du 13, vous n'avez pas eu la chance de dire ce que vous
4 vouliez dire au sujet du plan?

5 **COMM. BRENDA LUCKI:** Tout est possible, mais
6 généralement, c'est moi qui parlais en premier lors de toutes
7 ces réunions. Mais avec les notes là, alors je ne comprends pas
8 pourquoi il y a une discordance.

9 **Me GORDON CAMERON:** Monsieur le Commissaire,
10 permettez-moi ici, j'aimerais voir si j'ai besoin de poursuivre
11 ce point. Je vais voir si j'ai une version différente du procès-
12 verbal de la réunion du 13.

13 Non, je vais passer à autre chose.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je pense qu'à la page 20 du
15 document précédent, 8041, on disait que le commissaire n'avait
16 pas été avisé. C'est peut-être ce que vous cherchez.

17 **Me GORDON CAMERON:** Ah, merci.

18 Monsieur le greffier, pouvez-vous afficher ce
19 document de nouveau, le document 8041?

20 Ah, je vois ce qui s'est passé.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Un peu plus bas.]

22 **Me GORDON CAMERON:** Allez à la page 20, au bas de
23 la page.

24 Vous faites le commentaire, Madame Lucki :

25 « On ne dirait pas que je vais faire
26 rapport sur quoi que ce soit. »

27 Et on se demandait si ça, c'est pourquoi vous
28 avez dit au chef Sloly le lendemain que vous n'aviez pas faire

1 rapport au premier ministre quant à l'élaboration du plan.

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Tout est possible. La seule
3 chose que je dirais, c'est qu'il faudrait que je regarde là s'il
4 y a des notes relativement à cette rencontre avec l'IRG qui ont
5 été distribuées et je pourrais faire la comparaison. Parce que,
6 habituellement, si je donnais de l'information à cette réunion,
7 bien, ça apparaîtrait.

8 **Me GORDON CAMERON:** J'essaie d'être juste ici pour
9 m'assurer que vous vous rappelez de cette réunion du 13 février
10 parce qu'ici, on voit ici, « on ne dirait pas que je vais faire
11 rapport sur quoi que ce soit », et puis après, le dernier point...

12 Au début de l'autre page là, si on peut continuer
13 de faire défiler la page, Monsieur le greffier :

14 « Il ne se tournera peut-être pas vers
15 vous. »

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** Mais juste pour être
17 certaine, ça, c'est quand la réunion avait lieu, la réunion de
18 l'IRG?

19 **Me GORDON CAMERON:** Eh bien, on voit 10 h 55, donc
20 5 h 55 l'après-midi, donc, oui, ça serait pendant la réunion de
21 l'IRG. Je pense que vous avez inclus un peu d'humour ou
22 d'exaspération dans cette discussion.

23 Si on continue de faire défiler, s'il vous plait?

24 Avec l'hypothèse ici là, vous dites :

25 « S'il vous plait, ne m'invitez pas au
26 Cabinet. »

27 Et merci, Monsieur le Commissaire, de nous avoir
28 amenés à ce document.

1 Est-ce que ça vous aide à vous rappeler que peut-
2 être on ne vous a pas informée à cette réunion?

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Ça semble indiquer là, selon
4 toute probabilité, que je ne l'ai pas été, mais, écoutez, je ne
5 me fie qu'à ces notes. Alors, oui, ça semble indiquer cela.

6 **Me GORDON CAMERON:** Il y avait une réunion du
7 Cabinet cette même soirée. Savez-vous si vous avez pris la
8 parole lors de cette réunion?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne pense pas. Je pense
10 qu'on m'a invitée pour appuyer le ministre, mais je ne pense pas
11 avoir pris la parole.

12 **Me GORDON CAMERON:** Alors, s'il vous plait,
13 prenons une hypothèse, et je sais que vous vous reposez
14 entièrement sur ces notes, mais prenons l'hypothèse que vous
15 avez préparé des notes d'allocution. Vous parlez de deux
16 choses : description du statut du plan de la PPO, du SPO et de
17 la GRC que vous vouliez présenter à l'IRG, puis il y avait votre
18 croyance quant à savoir que des mesures d'application de la Loi
19 demeuraient à votre disposition et devaient être appliquées et
20 que le plan avait été élaboré sans les pouvoirs spéciaux.

21 Et là, présumons, donc, que... – et en passant là,
22 ça explique pourquoi peut-être vous avez dit au chef Sloly le
23 lendemain « je n'ai pas informé le premier ministre du plan » –,
24 si je mets tout ça ensemble, est-ce que ça vous aide à vous
25 rappeler de la situation ou à accepter la proposition selon
26 laquelle vous n'avez pas présenté vos messages clés au
27 gouvernement la soirée du 13 et c'est pourquoi vous avez dit au
28 chef Sloly le lendemain matin que le plan n'avait pas été

1 communiqué au premier ministre?

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Et si j'avais discuté de
3 ce plan, je n'aurais pas discuté du plan, j'aurais dit qu'il y
4 avait un plan. Je n'aurais pas expliqué les nuances en détail.
5 Mais d'après ce que vous dites, et comme j'ai dit, il y a eu
6 cinq ou six réunions par jour à cette époque, donc, oui, ça
7 semble, donc, que ça puisse s'être produit de cette façon.

8 **Me GORDON CAMERON:** Mais j'aimerais que vous vous
9 concentriez sur ce scénario. Le Cabinet est sur le point
10 d'invoquer la *Loi sur les mesures d'urgence*. Vous leur donnez de
11 l'information sur l'application de la Loi. Votre mise à jour au
12 Cabinet alors qu'il prend la décision d'invoquer ou non la Loi,
13 c'est que la police a maintenant un plan et que vous, à titre de
14 commissaire de la GRC, vous considérez ce plan comme étant
15 efficace sans qu'on ait besoin d'avoir recours à la *Loi sur les*
16 *mesures d'urgence*. Et cela, ça n'a pas été transmis. Le message
17 n'est pas transmis au Cabinet alors qu'il est en train de
18 délibérer sur les incidences de la *Loi sur les mesures*
19 *d'urgence*.

20 Comprenez-vous l'importance de ce scénario?

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui et non, parce que nous
22 avons parlé du fait que nous avons une cellule de
23 planification intégrée, que nous élaborions un plan, un plan
24 d'application de la Loi, donc on en parlait de ce plan et que ce
25 plan était en cours d'élaboration. J'en faisais rapport, j'en ai
26 fait rapport, je crois, lors de réunions précédentes de l'IRG.
27 Donc, ce n'était pas un concept complètement nouveau.

28 Mais, oui, en fait, le fait que maintenant, à ce

1 moment-là, nous avons un plan, je ne sais pas s'il avait été
2 approuvé à ce moment-là non plus parce que nous avons des
3 difficultés là à le faire signer, mais je sais que ce jour-là,
4 je pense que c'était le dimanche, je pense que c'était le 13
5 alors, donc j'avais communiqué avec le chef Sloly pour signer le
6 plan. Donc, je ne me rappelle plus exactement quand, mais
7 l'existence d'un plan était connue. Alors, il restait à savoir
8 s'il était officiel ou non, et ça, ça n'avait pas été déterminé.

9 **Me GORDON CAMERON:** Laissez-moi résumer ce que
10 vous dites et ensuite vous poser une question.

11 Même si vous n'avez pas eu l'occasion de
12 présenter le plan ou votre opinion selon laquelle l'invocation
13 de la Loi aurait lieu avant l'utilisation complète des outils
14 d'application de la loi, donc vous savez ou vous avez
15 l'impression que ces points avaient été transmis aux hauts
16 responsables auxquels vous faites rapport même si vous ne l'avez
17 pas dit. C'est ce que vous dites?

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, parce que je pense que
19 lors de la deuxième réunion de l'IRG, le 12, j'en avais parlé,
20 j'avais parlé du commandement intégré. Un centre avait été créé,
21 un plan était en cours d'élaboration, nous avons amené des
22 planificateurs. Je pense que j'en avais fait rapport. Il
23 faudrait que je voie les notes.

24 Mais pour revenir à ce que vous disiez, ça n'a
25 pas été communiqué que le plan était maintenant officiellement
26 approuvé ou en place.

27 **Me GORDON CAMERON:** Bon, il y a peut-être eu des
28 messages un peu moins précis qui ont été transmis au

1 gouvernement avant la réunion, mais vous comprenez l'importance
2 de ces réunions qui avaient cours le 13 et l'importance
3 finalement, je présume, du fait que vous n'aviez pas eu la
4 chance de transmettre ces messages clés que nous avons regardés.

5 Est-ce qu'il vous est venu à l'esprit que vous
6 devriez vous assurer que le gouvernement était au courant de
7 votre opinion quant à ces éléments avant qu'il décide d'invoquer
8 la *Loi sur les mesures d'urgence*?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** En rétrospective, oui, ça
10 aurait été quelque chose d'important, mais honnêtement, il y
11 avait tellement d'informations qui circulaient, je ne sais pas
12 où ils étaient exactement dans leur décision relativement à
13 l'invocation de la Loi. C'était une situation très fluide. Je ne
14 suis pas certaine si ça aurait changé quoi que ce soit dans le
15 sens où... même maintenant, en rétrospective, le plan là a été
16 utilisé par ces autorités-là. Maintenant, en rétrospective, mais
17 il ne s'agissait pas là... nous avons besoin, en fait, de réduire
18 l'empreinte et nous avons besoin de pouvoirs en vertu de la *Loi*
19 *sur les mesures d'urgence de l'Ontario*. Nous n'incorporions rien
20 qui était en lien avec la loi fédérale parce qu'elle n'avait pas
21 été invoquée.

22 Mais nous ne savions pas exactement quand le plan
23 allait commencer. Nous savions qu'il devait commencer dans les
24 jours de la semaine et non pas le weekend. Et donc, le plan
25 était en place et la mise en œuvre aurait eu lieu ensuite, lors
26 de la mise en œuvre.

27 **Me GORDON CAMERON:** C'est bon. Alors, je ne vais
28 pas vous demander d'entrer dans la conjecture de qu'est-ce qui

1 se serait passé si vous aviez eu l'occasion de passer le
2 message. Mais connaissant la gravité de la situation, vous avez
3 préparé votre message clé avec ces deux points-là, que les
4 services policiers avaient monté un plan viable et qu'il y avait
5 encore des outils d'exécution de la loi avant d'invoquer une
6 loi. C'est bien ça?

7 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

8 **Me GORDON CAMERON:** Le 14 février, il y a une
9 foule d'évènements qui se produisent, donc c'est une série de
10 courriels qui se croisent.

11 PB.NSC.CAN.00008485.

12 Je vais vous poser une question. Ici, on voit le
13 nom pour la première fois, on ne le voit pas tout de suite, mais
14 c'est qui Adriana Poloz?

15 Et je crois que cette question est pour vous.

16 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Adriana Poloz, elle fait
17 Renseignement et le Programme de police internationale. Alors,
18 tout ça se rapporte à son programme en ce qui concerne INSET.

19 **Me GORDON CAMERON:** Alors, on va défiler un peu.
20 Il y a toute une série de courriels. On va s'arrêter ici.

21 Commissaire adjoint, vous avez peut-être vu ce
22 courriel dans votre préparation, mais pas au moment, mais c'est
23 pour vous mettre en contexte, alors c'est un courriel de Jody
24 Thomas qui est conseillère au premier ministre, alors c'est le
25 14 février, et je ne sais pas si l'heure est exacte, alors,
26 disons, midi, le 14.

27 Alors, c'était après la rencontre du premier
28 ministre et nous avons Jody Thomas qui le dit, elle écrit à Mike

1 MacDonald et c'est quelqu'un d'autre au PCP, et c'est envoyé
2 aussi à Rob Stewart qu'on a eu hier qui était sous-ministre de
3 la Sécurité publique.

4 « Il s'agit d'une menace nationale aux
5 intérêts à institutions nationaux par
6 des gens qui s'en fichent ou ne
7 comprennent pas la démocratie. Ils se
8 préparent à être violents, ils sont
9 motivés par un sentiment
10 antigouvernemental – ou
11 antigouvernement, plutôt. »

12 Et si on défile davantage, et là on va jouer au
13 détective parce que là, un courriel orphelin de Jody Thomas, on
14 ne voit pas à qui, mais c'est attaché à celui qu'on vient de
15 voir. Elle dit :

16 « J'ai besoin d'une évaluation pour
17 Janice... », on va spéculer que c'est la
18 greffière du Conseil privé,
19 « ...concernant la menace de ces
20 barrages. Les personnages impliqués.
21 Les armes. La motivation. C'est clair
22 que ce n'est pas juste la COVID et
23 c'est une menace à la démocratie et à
24 la primauté du droit.
25 Est-ce que je pourrais avoir une
26 évaluation, s'il vous plaît?. David,
27 est-ce que c'est vous? La mèche est
28 très courte.

1 Appellez-moi si vous avez des
2 questions. »

3 Alors, vous vous demandez peut-être pourquoi je
4 vous lis ces courriels qui ne sont pas pour vous, mais on va
5 voir ce que cette demande d'évaluation est dirigée à Adriana
6 Poloz.

7 Et par conséquent, on va passer à un autre
8 document [PB.NSC.CAN.00003462]. Pour bien comprendre la
9 séquence, on va aller...

10 Si j'ai bien compris, peut-être Monsieur Duheme,
11 parce que vous êtes en copie conforme, vous pourriez nous aider,
12 on dirait que cette demande de Jody Thomas et c'est peut-être
13 par l'entremise de monsieur MacDonald ou peut-être vous, mais a
14 été dirigée à Adriana Poloz. Est-ce que c'est votre
15 interprétation?

16 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. La demande serait
17 passée directement de Mike à Adriana.

18 **Me GORDON CAMERON:** Et ça, c'est parce que ça va
19 du Renseignement, de la conseillère des Renseignements vers le
20 bas.

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, ils cherchaient
22 d'autres renseignements parce que les rapports stratégiques
23 étaient partagés aussi avec BCP. Alors, les huit documents que
24 j'ai mentionnés, c'était peut-être un suivi.

25 **Me GORDON CAMERON:** Donc, BCP reçoit des breffages
26 de renseignements de madame Poloz?

27 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, le document avait
28 été partagé.

1 **Me GORDON CAMERON:** Et madame Poloz qui répond à
2 monsieur MacDonald et donne une évaluation. On ne va pas tout
3 lire, mais juste pour qu'on puisse lire pour qu'on comprenne de
4 quoi il s'agit, et le document est disponible aux parties, mais
5 c'est une description Canada First, Three Percenters, Diagonlon,
6 des mouvements ou individus qui pourraient être impliqués dans
7 les affaires de sécurité nationale, et les groupes IMVE, et
8 l'avant-dernier paragraphe, on parle de barrages aux frontières
9 internationales.

10 Alors, la chaîne de commandement, j'ai une
11 question, et c'est pour vous, Monsieur Duheme ou Madame Lucki.
12 Quand on demande une évaluation de sécurité, pourquoi ça ne
13 passe pas par vous, mais ça passe directement à une direction de
14 renseignement qu'on ne connaissait pas avant ce courriel?

15 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ben, ça dépend. Ils ont
16 déjà des relations existantes, alors ils vont se diriger
17 directement. Normalement, c'est un guichet unique pour toutes
18 les demandes pour qu'on puisse savoir qu'est-ce qui se passe et
19 qu'est-ce qui est transmis et distribué. Mais s'ils contactent
20 directement la personne, ils vont me mettre en c. c.

21 **Me GORDON CAMERON:** Mais pour que... ça, ça
22 m'intrigue. C'est pas tout simplement une demande pour une
23 évaluation des risques de quelqu'un qui connaissait quelqu'un en
24 votre service. Le NSIA donnait des conseils sur les implications
25 de la *Loi sur les mesures d'urgence*, et ça, ça passe directement
26 à Adriana Poloz et retourne au NSIA. Est-ce que c'est la
27 séquence à suivre ou peut-être si vous aviez eu plus de temps...

28 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Il faudrait que je voie

1 le document au complet. Parce que ce que je vois ici, Adriana
2 est en train d'expliquer les signaux qu'on a à partir des
3 groupes IMVE, des drapeaux, des pancartes, des autocollants,
4 mais il faudrait que j'examine tout le document. Et c'est
5 possible que Adriana m'ait breffé avant.

6 Mais on doit comprendre que c'est le NSIA. La GRC
7 donne des renseignements, le ITAC aussi. Alors, elle reçoit de
8 l'information avant de breffer qui que ce soit. Elle reçoit de
9 l'information de partout. Alors, la GRC, c'est vraiment dans le
10 domaine criminel lorsqu'on donne ces renseignements-là.

11 **Me GORDON CAMERON:** Oui, et on voit aussi que le
12 temps était très court, il fallait qu'elle agisse rapidement.
13 Alors, peut-être que les coins ont été coupés un peu rond ou
14 elle est passée par des contacts directs.

15 Mais puisque vous êtes en copie conforme, est-ce
16 que vous appréciez la sign... qu'on avait demandé une évaluation
17 de risque? Est-ce que vous... saviez-vous que c'était une
18 évaluation de risque qui passait de votre groupe au Bureau du
19 Conseil privé à cause de la Loi?

20 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Comme je vous ai dit, je
21 ne sais pas si Adriana m'a informé avant, mais à la fin, ils ont
22 produit quelque chose pour le IMVE. Alors, est-ce qu'elle a fait
23 un couper-coller ici tout simplement pour rappeler les messages
24 clés ou est-ce que c'était quelque chose de distinct?

25 Alors, non, je ne peux pas confirmer si elle
26 m'avait informé ou pas, mais je crois que c'était un couper-
27 coller d'un document qui avait été rédigé dans le passé.

28 **Me GORDON CAMERON:** Mais avec un peu de recul,

1 savez-vous... est-ce qu'elle vous a fait un suivi là-dessus ou
2 est-ce que Ms. Poloz a été impliquée après cela?

3 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je ne sais pas.

4 **Me GORDON CAMERON:** On va changer de vitesse. On
5 va parler des manifestations à l'extérieur d'Ottawa. Et vous
6 pouvez... monsieur Zablocki attend [...] et le travail de la
7 division « K » en Alberta, mais j'aimerais parler du travail de
8 la GRC à l'extérieur d'Ottawa par rapport aux barrages. Et plus
9 tard, on va entendre le commissaire adjoint Zablocki.

10 Ma première question porte sur Windsor, et on ne
11 va pas faire toute la séquence d'évènements qui a fait en sorte
12 que vous soyez à Windsor, mais vous avez reçu une demande d'aide
13 pour Windsor.

14 Pouvez-vous me dire de qui ça provenait? Est-ce
15 que c'était de Windsor, de la PPO, ou ailleurs?

16 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Monsieur Duheme.

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Alors, lorsque j'ai reçu
18 la demande, j'étais avec Chris Harkins, on était dans le même
19 bureau, au commandement or. Et la demande est allée du service
20 de police à Windsor aux gens à notre groupe de GRC pour l'unité
21 de police d'ordre public, et on a envoyé un total de 64 membres,
22 et par la suite un autre 50 pour contenir et maintenir la zone
23 une fois qu'ils ont été... ils avaient travaillé avec le groupe
24 tactique. Et je crois que c'était avec la PPO.

25 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

26 Pouvez-vous décrire... et qu'en est-il des
27 différences entre l'appui fourni à Windsor au début de
28 l'opération par opposition à ce qui s'est passé à Ottawa en ce

1 qui concerne les groupements d'ordre public qui ont été déployés
2 ici?

3 Premièrement, si je comprends bien, il y avait
4 déjà des unités qui pouvaient être redirigées vers Windsor à
5 partir d'Ottawa, c'est exact?

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui.]

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Oui, c'est exact.]

8 **Me GORDON CAMERON:** Donc, pas nécessaire de leur
9 faire traverser tout le pays. Sur le plan logistique, c'était
10 plus facile.

11 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, et c'était plus
12 rapide parce que déjà on avait de l'équipement mobilisé dans une
13 zone donnée.

14 **Me GORDON CAMERON:** Y avait-il des différences au
15 niveau de vos attentes quant à la capacité de travailler avec
16 l'OPP... la PPO, c'est-à-dire, et le service de Windsor? Qu'est-ce
17 qui vous a permis de vous déployer aussi rapidement à Windsor?

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** Ce qu'il faut souligner,
19 c'est que, dès le départ, le commissaire de la PPO a assumé le
20 contrôle de toutes les équipes de contrôle public de la
21 province. On a décidé des priorités à identifier. Bien des
22 choses se produisaient un peu partout et Mike a peut-être
23 participé à ce moment-là à une réunion, mais on a réuni les
24 chefs de police et on a dit : « Attendez pour déployer les
25 équipes du maintien de l'ordre public, on va établir la
26 priorité, et ensuite on verra ce qui est nécessaire. »

27 Cette demande est donc provenue de la PPO et il
28 n'y avait pas de mesures d'application des lois, alors... en cours

1 ici, dans la région d'Ottawa, parce qu'il y avait une équipe à
2 l'origine de cette région-ci, mais il y en avait une autre qui
3 était de retour et qui a pu être redéployée.

4 **Me GORDON CAMERON:** Et au moment où la décision a
5 été prise, à savoir que c'était approprié de déployer ces
6 ressources à Windsor, est-ce que la PPO ou le Service de police
7 de Windsor avait un plan de déploiement à ce moment-là? Ce que
8 je veux dire, c'est du genre de ce qu'on attendait pour Ottawa?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Écoutez, on n'a pas parlé des
10 détails. On savait que le commissaire de la PPO s'occupait du
11 déploiement des unités de maintien de l'ordre public et c'est là
12 en fait que le contrôle était assumé pour la région de Windsor.
13 Donc, on avait un plan d'intervention et on a pu fournir une
14 équipe de maintien de l'ordre public en conséquence.

15 **Me GORDON CAMERON:** Donc, l'absence d'un plan
16 avant les faits n'était pas un obstacle ou en tout cas vous avez
17 pu envoyer des forces qui seraient ultimement déployées par un
18 autre corps policier.

19 **COMM. BRENDA LUCKI:** Écoutez, on a donné des
20 ordres en ce qui concerne le déploiement des ressources dès le
21 début des problèmes, mais on ne s'est pas attardé aux détails
22 d'entrée de jeu. Ça n'a pas été le cas non plus à Windsor. On
23 savait qu'il fallait prévoir une intervention, on savait qu'il y
24 avait un plan et qu'on allait déplacer les manifestants. On
25 savait qu'un plan existait. Il fallait un type de ressources
26 donné. On nous demandait une équipe de maintien de l'ordre
27 public pour faire respecter la Loi.

28 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

1 Je vais voir s'il faut pousser plus loin, mais
2 pour l'instant, je me contenterais de vous poser la question
3 suivante : est-ce que Windsor était une priorité plus grande
4 qu'Ottawa à ce moment-là?

5 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. On s'occupait de mesures
6 d'intervention, alors qu'à Ottawa, il ne se passait rien. Je ne
7 dirais pas qu'une situation était plus prioritaire que l'autre,
8 mais on n'en était pas arrivé aux mêmes étapes au même moment à
9 un endroit comparé à l'autre.

10 **Me GORDON CAMERON:** Bon, parlons maintenant des
11 opérations de la GRC et après on reviendra en arrière sur
12 certaines étapes, mais essayons de respecter un peu l'ordre
13 chronologique pour l'instant avant de revenir en arrière.

14 Alors, PPO00000788, s'il vous plait, Monsieur le
15 greffier.

16 Alors, ça, c'est daté du 15 février. La *Loi sur*
17 *les mesures d'urgence* a été invoquée et à ce moment-là les
18 opérations n'ont pas débuté à Ottawa pour faire partir les
19 manifestants.

20 Vous reconnaissez ces notes? Est-ce que vous vous
21 souvenez de la réunion dont il est question dans ces notes?

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Vaguement. Ce ne sont pas des
23 notes que j'ai vues précédemment. Je me souviens vaguement de la
24 réunion, mais les notes, je ne m'en souviens pas. On ne me les a
25 pas données, je crois.

26 **Me GORDON CAMERON:** Première déclaration, si vous
27 le voulez bien. On dit que vous auriez dit... avant de poser
28 d'autres questions, je veux m'assurer que c'est bel et bien ce

1 que vous avez dit :

2 « Nous avons besoin de réussir. Il faut
3 assurer notre crédibilité et faire
4 respecter les règlements. Ils sont là
5 de toute façon et nous sommes ici pour
6 faire tout ce que nous pouvons. »

7 Est-ce que c'est ce que vous auriez dit ou en
8 tout cas un message que vous auriez transmis lors de cette
9 réunion?

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Écoutez, il y a eu tellement
11 de réunions. Les gens ne comprennent pas. J'ai bien pu dire
12 quelque chose du genre. On commençait la période d'intervention
13 active et à ce moment-là c'est une question de récupérer la
14 crédibilité. Il n'y avait rien eu, nous avons été paralysés
15 pendant plusieurs jours. Là, il fallait réussir à tout prix,
16 invoquer les règlements, et faire tout ce que nous pouvions pour
17 régler la situation. Alors, j'essayais de rallier les troupes.

18 Vous me poser la question, est-ce que je me
19 souviens d'avoir dit ça, honnêtement, je ne pourrais vous
20 répondre.

21 **Me GORDON CAMERON:** Mais je comprends que nous
22 vous en demandons beaucoup sur le plan de la mémoire, par
23 contre, l'expression sur laquelle j'insisterais, c'est, en
24 anglais, « *maximize de regs* », donc « utiliser au maximum la
25 réglementation », qu'est-ce que vous vouliez dire?

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Encore une fois, quand on
27 passe à l'intervention active, il faut qu'il y ait un minimum de
28 gens parce qu'on a la *Loi sur les mesures d'urgence*, donc il ne

1 faut pas que des gens se joignent aux manifestants, éviter qu'il
2 y ait des enfants sur place, et il faut faire comprendre aux
3 gens qu'ils doivent partir, qu'ils doivent quitter les lieux
4 pour en arriver à un minimum de manifestants dans la zone. Ce
5 serait à ce moment-là beaucoup plus sûr pour tout le monde. Et
6 c'était ça, la nature même du plan d'intervention.

7 **Me GORDON CAMERON:** Donc, en d'autres mots, « on
8 nous a donné d'autres outils, servons-nous-en », n'est-ce pas?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Si ça s'applique, il y a
10 des choses qu'on peut utiliser. Très certainement.

11 **Me GORDON CAMERON:** Et Monsieur le greffier,
12 SSM.NSC.CAN.00000408.

13 Alors, vous allez voir, il s'agit du procès-
14 verbal de la réunion du groupe de réponse intégrée.

15 Page 7, si vous le voulez bien?

16 J'attire votre attention, Madame la Commissaire,
17 Monsieur le Sous-commissaire, peut-être pouvez-vous répondre à
18 ma question. Dans la colonne de droite en haut, on parle
19 d'application des lois à Ottawa. Vous voyez le troisième
20 paragraphe?

21 « On a pu assurer un périmètre sans
22 faire appel à la Loi, à la EA. »

23 Qu'est-ce que ça veut dire, « sans faire appel à
24 la EA »?

25 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Et ça date de quand?

26 **Me GORDON CAMERON:** Le 23 février.

27 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Le 18 février au
28 petit matin, avant de passer au plan d'intervention comme tel,

1 aux opérations, nous avons été en mesure d'établir une zone
2 d'accès contrôlée, c'est-à-dire de fixer un périmètre. Les
3 services de police d'Ottawa se sont servis de ces mesures et la
4 loi comme telle n'a pas été invoquée. Donc, on le fait pour la
5 fête du Canada, c'est le cas pour d'autres événements, on s'est
6 donc servi des pouvoirs existants pour établir ce périmètre.

7 **Me GORDON CAMERON:** Merci. C'est très utile.

8 Évidemment, il va falloir parler de remorquage et
9 des camions de remorquage. Vous n'allez pas vous en tirer
10 autrement.

11 Donc, Madame la Commissaire Lucki, donc, par le
12 biais de la Loi, vous pouviez forcer les remorqueurs à exécuter
13 certaines actions de remorquage, mais est-ce que vous ou la GRC
14 aviez déjà fait respecter ce pouvoir en Ontario?

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. En fait, j'ai délégué
16 cela au commissaire Tom Carrique.

17 **Me GORDON CAMERON:** Qu'est-ce que ça veut dire?
18 Vous avez le pouvoir, mais vous avez été en mesure tout en
19 respectant la loi, de déléguer cela au commissaire Carrique?

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. J'étais autorisée à
21 déléguer ce pouvoir et ça ne s'est pas fait dans chaque
22 compétence de la GRC, mais si quelqu'un demandait d'intervenir,
23 ben, je pouvais déléguer ce pouvoir d'intervention. Et étant
24 donné que nous passions à l'intervention active, j'ai délégué le
25 pouvoir au commissaire de la PPO.

26 **Me GORDON CAMERON:** Et à part la délégation de
27 pouvoirs au commissaire de la PPO, y a-t-il eu d'autres
28 délégations de pouvoirs qui sont intervenues à ce moment-là?

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non.

2 **Me GORDON CAMERON:** Vous n'avez pas exercé vous-
3 même ce pouvoir?

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non.

5 **Me GORDON CAMERON:** Donc, dans la mesure où ce
6 pouvoir a été exercé, ça s'est fait en fonction du pouvoir
7 délégué par vous au sous-commissaire Carrique?

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Écoutez, moi, je n'étais pas
9 au courant du tout de la situation des camions de remorquage en
10 Ontario. Alors, il y a des gens qui étaient au courant, et
11 d'exercer un pouvoir si je n'ai pas les renseignements, ça n'a
12 aucun sens. J'aurais fait la même chose pour le Québec si on
13 nous avait présenté une demande de ce genre. Nous ne sommes pas
14 la police qui exerce ces compétences en pareilles circonstances.

15 **Me GORDON CAMERON:** Je comprends bien. Le défi,
16 donc, non pas pour vous, mais pour les avocats de la Commission,
17 c'est que quand nous tentons de retracer le cours des évènements
18 et le recours de ces pouvoirs, comment ça a été délégué au
19 commissaire Carrique par exemple, est-ce que ça signifie
20 qu'après ça vous ne savez pas ce qu'il advient de la façon dont
21 ce pouvoir est exercé?

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Écoutez, c'était la première
23 fois que ce pouvoir était invoqué, il n'y a donc pas
24 d'antécédents. Moi, j'ai délégué ce pouvoir pour que le
25 commissaire s'en serve, et j'imagine que cela s'est fait de
26 façon normale, mais on n'en a pas discuté. Je pense que j'ai
27 signé un document dans lequel il y avait peut-être des
28 instructions à suivre, mais je ne me souviens pas.

1 **Me GORDON CAMERON:** Donc, cette délégation de
2 pouvoirs ne comprenait pas pour autant des exigences pour que
3 des rapports vous soient envoyés par la suite par le commissaire
4 de l'Ontario quant à la façon dont les pouvoirs auraient été
5 utilisés?

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non.

7 **Me GORDON CAMERON:** Peut-être pouvez-vous m'aider.
8 Ma question suivante est ceci : saviez-vous, et je sais qu'il y
9 a eu beaucoup d'informations qui ont circulé depuis, mais à
10 l'époque, d'après ce que vous connaissiez des pouvoirs qui
11 avaient été délégués par vous au commissaire Carrique, saviez-
12 vous que la PPO avait déjà été en mesure d'obtenir le concours
13 de remorqueurs sans invoquer cette loi?

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je n'étais pas au courant du
15 tout de quelque détail que ce soit quant à la situation pour le
16 remorquage.

17 **Me GORDON CAMERON:** Donc, vous ne pouvez pas nous
18 être d'une quelconque utilité quant à la façon dont ces pouvoirs
19 délégués ont été utilisés.

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Comme je le disais,
21 s'ils en avaient besoin, j'avais fait la délégation de pouvoirs
22 nécessaire et je n'étais pas certaine que ce serait essentiel ou
23 pas, mais je l'ai fait.

24 **Me GORDON CAMERON:** Ben, autrement dit, lorsqu'il
25 y a eu délégation de pouvoirs, saviez-vous que par suite de
26 l'exercice de ce pouvoir, il y avait obligation de la part du
27 gouvernement pour compenser les compagnies de remorquage pour
28 les services rendus dans l'exécution de ce pouvoir?

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

2 **Me GORDON CAMERON:** Et est-ce que la facture vous
3 a été envoyée, si on peut le dire?

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

5 **Me GORDON CAMERON:** Et avez-vous des détails?

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'était une facture salée.

7 **Me GORDON CAMERON:** Pour ce qui est du traitement
8 de cette facture, je ne pose pas la question à la bonne
9 personne, j'en suis conscient, mais est-ce que vous, vous étiez
10 consciente du fait que vous aviez confié l'activité, mais
11 qu'ensuite la facture reviendrait au gouvernement fédéral?

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

13 **Me GORDON CAMERON:** Vous saviez que c'était l'une
14 des implications?

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

16 **Me GORDON CAMERON:** Et l'une des conséquences,
17 c'était que, peu importe si le pouvoir était nécessaire pour
18 avoir recours aux remorqueurs, ce serait traité de cette façon
19 si bien que la compensation serait assumée par le gouvernement
20 fédéral?

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je tenais pour acquis que si
22 on devait avoir recours à des remorqueurs en vertu de la Loi, le
23 Fédéral paierait la note. Si on pouvait agir de sa propre
24 initiative du côté de l'Ontario, là, la facture ne remonterait
25 pas au Fédéral.

26 **Me GORDON CAMERON:** Et est-ce que ça vous
27 surprendrait que des remorqueurs aient décidé de se faire payer
28 par le Fédéral plutôt que le Provincial, même si leurs services

1 avaient été retenus par la province avant l'invocation de la
2 mesure d'urgence?

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne suis pas au courant.

4 **Me GORDON CAMERON:** Je pense que j'aurai terminé,
5 Monsieur le Commissaire, avant le déjeuner. Il y a d'autres
6 enjeux, bien sûr, que je devrai laisser tomber en raison des
7 limites de temps, mais il y a quand même une question que
8 j'aimerais aborder avant la pause. Je vois que j'ai dépassé mon
9 temps de parole.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui. Je vois que vous aviez...
11 vous avez dépassé votre temps de parole, mais vous avez la
12 parole jusqu'à la pause du déjeuner.

13 **Me GORDON CAMERON:** Oui, je vais essayer de
14 prioriser mon intervention en fonction de ce que vous venez de
15 dire, Monsieur le Commissaire. Merci.

16 **Me BRENDAN MILLER:** [Monsieur le Commissaire?]

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Pardon?

18 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce possible, Monsieur le
19 Commissaire, que les avocats aient plus de temps alors que les
20 parties ne se font pas... n'ont pas droit à la même politesse?
21 Hier, on a eu des documents, 113 pages de notes du sous-
22 commissaire qui nous ont été révélées, ce sont des documents
23 extrêmement importants. Je ne sais pas si mon collègue va se
24 pencher là-dessus, mais sous réserve des objections d'autres
25 parties, dans la mesure où je n'ai pas utilisé les 20 minutes
26 qui me sont consacrées, ça me fait plaisir de laisser mon
27 collègue continuer. Je pense que ce sont deux des témoins les
28 plus importants que vous aurez à écouter pendant toute cette

1 procédure.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Écoutez, on n'a jamais parlé
3 de couper la parole lors des contre-interrogatoires. Si
4 quelqu'un dépasse son temps de parole, je ne vais pas pénaliser
5 qui que ce soit d'autre à moins que vous ne soyez prêt à
6 concéder votre temps de parole à la Commission, là, c'est
7 différent.

8 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, mais ce que je veux dire,
9 c'est que le conseiller de la Commission doit avoir droit à tout
10 ce qu'il veut poser comme questions, peu importe le temps
11 nécessaire.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [OK.]

13 **Me BRENDAN MILLER:** [C'est tout ce qui me
14 préoccupe.]

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Oh.]

16 **Me GORDON CAMERON:** Merci beaucoup, Monsieur
17 Miller, et je vais dire à monsieur Miller, par votre entremise,
18 Monsieur le Commissaire, que ces notes dans la base de données
19 ont été vérifiées et, en fait, je recommande aux parties, quand
20 ils vont examiner l'interrogatoire et le résumé du témoignage de
21 sous-commissaire Duheme, puisqu'il a été préparé justement en
22 fonction de ces notes.

23 Et cela dit, peut-être que monsieur Miller pourra
24 concentrer ses questions sur les aspects qu'il juge les plus
25 importants dans ce contexte.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

27 **Me GORDON CAMERON:** Maintenant, si l'on peut, si
28 vous le voulez bien, passer à ce qu'on appelle le « Teams

1 *chat* », PB.NSC.CAN.00008040.

2 Nous devons demander à la commissaire et au
3 commissaire adjoint de se souvenir de cet échange. Je reconnais
4 qu'il se passait beaucoup de choses à l'époque. On est au
5 12 février, donc ça commence au début de la matinée lorsque
6 l'heure est indiquée.

7 Mais sinon, on descend plus loin, s'il vous
8 plait, Monsieur le greffier, pour arriver à un message qui...
9 voilà.

10 On vous indique qu'il y aura... donc, durant cette
11 conversation Teams, vous êtes avisé qu'il y aura une rencontre
12 avec le chef Sloly à 2 heures de l'après-midi.

13 Et si on va à la page 5, à 6 h 37, donc 1 h 37 en
14 temps réel.

15 Bon, personne ne peut lire ce qu'il y a dans la
16 zone caviardée. Vous avez pu le lire à l'époque [...]

17 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Je ne m'en rappellerais
18 pas.]

19 **Me GORDON CAMERON:** Mais vous arrivez donc à
20 6 h 37 :

21 « Le commissaire de la PPO indique
22 qu'il y a une façon assez simple pour
23 que le ministre s'adresse à la
24 Commission de police de l'Ontario. »

25 À quoi faites-vous allusion?

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne peux que spéculer. Il
27 s'agirait de voir s'ils avaient besoin... enfin, la Commission de
28 police de l'Ontario, je ne sais même pas de qui il s'agit.

1 **Me GORDON CAMERON:** Bon, je veux vous donner peut-
2 être un peu plus de contexte qui vous permettra de vous rappeler
3 peut-être mieux de la situation.

4 Monsieur le greffier, est-ce qu'on peut descendre
5 à la page 16 de cette conversation?

6 Et il est dit : « Je ne comprends pas. » C'est
7 donc vous qui parlez, Madame la Commissaire Lucki.

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** « *I didn't get it.* »

9 **Me GORDON CAMERON:**

10 « Est-ce qu'ils vont se tourner vers la
11 province ou pas concernant PS? »

12 Et je suppose qu'il s'agit de Peter Sloly?

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** Alors, je ne sais pas si les
14 questions de la déclaration de mission...

15 **Me GORDON CAMERON:** Alors, ça veut dire que vous
16 ne l'aviez pas reçu ou vous n'aviez pas compris?

17 **COMM. BRENDA LUCKI:** Alors, je vois un peu plus
18 haut, il est indiqué « la modification est simplement un autre
19 élément »? Alors, est-ce que j'ai voulu dire « je n'ai pas reçu
20 le document » ou « je n'ai pas compris »? Je ne sais pas.

21 **Me GORDON CAMERON:** Je vois.

22 Est-ce qu'on peut remonter un peu plus haut? Pour
23 aider la commissaire à tenter de se souvenir afin qu'elle
24 retrouve le contexte de ce que je veux évoquer.

25 Est-ce qu'on peut redescendre pour suivre la
26 conversation?

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne sais pas ce qu'il est
28 entendu par « modification [...] *the high political element of the*

1 *plan.* »

2 Est-ce qu'on peut continuer à descendre?

3 Franchement, je n'ai pas idée... bon, je comprends
4 les commentaires, mais je ne me rappelle pas du contexte.

5 **Me GORDON CAMERON:** Vous ne vous souvenez pas...
6 donc, si je comprends bien, il s'agit d'une réunion de l'IRG le
7 12 et quelqu'un parle et ça vous amène à vous poser la question
8 s'ils vont se tourner vers la province ou pas au sujet de Peter
9 Sloly. Ça ne vous rappelle rien?

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Pas du tout.

11 **Me GORDON CAMERON:** Bon, d'accord.

12 Si l'on poursuit, vous dites : « *Maybe I tell*
13 *him* », « peut-être je vais lui dire ».

14 Un peu plus haut, s'il vous plait, Monsieur le
15 greffier.

16 Donc, c'est la suite de la discussion.

17 Est-ce qu'on peut descendre?

18 Et là, vous dites : « Peut-être je vais lui
19 dire. »

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** « Oui ou non. »

21 **Me GORDON CAMERON:** Peut-être vous posez la
22 question à votre équipe pour savoir ce qu'ils en pensent. Et
23 Mark Flynn dit :

24 « Peut-être une rencontre face à face
25 avec le ministre. »

26 Et le commissaire Duheme dit :

27 « Et le premier ministre. »

28 Donc, je suppose que c'est quelque chose

1 d'important ce qui est proposé ici. C'est que vous, la
2 commissaire Lucki, rencontriez le ministre face à face et peut-
3 être le premier ministre.

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je crois que c'est au sujet
5 de quelque chose de complètement différent. Et, en fait, je
6 crois qu'il s'agit de Coutts.

7 **Me GORDON CAMERON:** Bon, alors c'est la réponse.
8 Et merci d'avoir clarifié les choses.

9 Une dernière question.

10 Alors, OPP00004583. C'est un long document. Est-
11 ce qu'on peut aller à la page 52?

12 Ces textes ont déjà été utilisés pendant
13 l'audience, mais pour vous, Madame la Commissaire, Monsieur le
14 Commissaire adjoint, c'est peut-être la première fois que vous
15 les voyez. Est-ce qu'on peut descendre où le commissaire
16 Carrique... voilà. « À propos de votre commentaire hier... »

17 Donc, pour se situer, donc, en vert, c'est le
18 commissaire Carrique, et en bleu, c'est vous, Madame la
19 Commissaire.

20 Vous souvenez-vous de cet échange?

21 Et je vais demander au greffier de descendre un
22 peu plus bas pour qu'elle puisse lire sa contribution à
23 l'échange.

24 Donc, Commissaire Lucki, le commissaire Carrique
25 vous dit :

26 « Si vous avez une influence, ce serait
27 utile. »

28 Il s'adresse à vous. Et un peu plus bas, vous

1 dites : « Si... », donc c'est vous qui dites : « Si le sous-
2 ministre Stewart avait... »?

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, parce que ça, c'est
4 trois ou quatre heures plus tard, avant même de le voir. Le
5 sous-ministre Stewart parlait régulièrement avec le directeur de
6 la ville d'Ottawa, alors voilà à quoi il est fait référence ici.
7 J'ai demandé au sous-ministre Stewart s'il pouvait rejoindre
8 Steve à... bon, j'ai du mal à prononcer [son nom de famille,
9 c'était le directeur de la ville].

10 **Me GORDON CAMERON:** Kanellakos?

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, Kanellakos. Désolée.

12 **Me GORDON CAMERON:** Steve K., disons.

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Steve K.]. J'ai du mal avec
14 son nom de famille. Car nous ne voulions pas perdre la
15 continuité de l'échange et ne pas être... Le centre de
16 commandement intégré allait mettre en œuvre ce plan intégré,
17 donc il était important, étant donné que le chef Sloly n'était
18 pas là, le chef adjoint Bell avait été impliqué dans le plan et
19 il était au courant du plan. Alors, s'il venait une nouvelle
20 personne, bon, parce qu'il y avait des rumeurs disant qu'ils
21 impliqueraient quelqu'un d'autre et ça risquait de retarder
22 l'opération de maintien de l'ordre.

23 Donc, on espérait... bon, Steve était le choix
24 évident [...] et ça aurait pu être Députée Trish McPherson, je
25 crois...

26 **Me GORDON CAMERON:** [Ferguson].

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** ...Ferguson, mais on savait
28 qu'il serait le chef adjoint, qu'il était le plus sénior.

1 **Me GORDON CAMERON:** Vous et le commissaire
2 Carrique espérez que le nouveau chef de police serait quelqu'un
3 qui fait partie de la structure de commandement?

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Ce n'était pas une
5 question de savoir qui serait le nouveau chef de police.

6 **Me GORDON CAMERON:** [Excusez-moi. J'ai mal
7 reformulé. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire.]

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui.]

9 **Me GORDON CAMERON:** [La nouvelle personne
10 responsable de...]

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** La personne responsable à
12 titre intérimaire était quelqu'un déjà en place – ça aurait pu
13 être Steve Bell ou Joe Schmo – pour assurer une continuité avec
14 le travail qui avait été fait déjà.

15 **Me GORDON CAMERON:** La question que j'aimerais
16 poser pour comprendre la logique de cette proposition, vous avez
17 dit plus tôt dans... ici et dans d'autres instances, lorsqu'un
18 signal d'alarme est déclenché, quand vous avez eu ce dialogue
19 avec le commissaire Carrique, à savoir que vous vous adresseriez
20 au sous-ministre du Canada... de la Sécurité du Canada et ensuite
21 à l'autorité à la ville d'Ottawa pour exercer de l'influence sur
22 la personne qui serait le prochain chef intérimaire?

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Le sous-ministre Stewart, je
24 ne lui ai jamais parlé. Il y avait eu des communications
25 régulières et, bon, ils avaient déjà établi une relation et,
26 étant donné que nous étions à la veille de passer à l'action,
27 est-ce qu'on allait continuer avec le plan de maintien de
28 l'ordre avec le personnel en place, et c'était l'objectif. Il ne

1 s'agissait pas de mettre le sous-commissaire Bell pour qu'il
2 devienne le chef. Non, il ne cherchait pas à influencer le choix
3 du chef intérimaire. Il fallait assurer la continuité, car ça
4 nous aurait retardés si une personne nouvelle était impliquée
5 dans le processus.

6 Je ne voyais pas les choses comme vous le faites.

7 **Me GORDON CAMERON:** Bon. Pour les raisons qu'on a
8 invoquées plus tôt et la structure de relations, peut-être vous
9 ne saviez pas d'où le Service de police d'Ottawa reçoit ses
10 instructions, mais lorsque vous avez mis en place cette
11 communication de votre sous-ministre vers un responsable
12 principal à la ville d'Ottawa, que si une telle approche était
13 faite pour souligner l'importance de la continuité, vous
14 n'auriez pas dû (sic) vous adresser au Conseil des services de
15 police?

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** Comme je l'ai dit, je ne
17 connaissais pas leur structure. Il s'agissait simplement d'avoir
18 un lien avec le Service de police d'Ottawa, et c'est la personne
19 avait qui on traitait. Je ne connaissais pas le concept du
20 Conseil de police.

21 **Me GORDON CAMERON:** Vous aviez un message
22 important. La continuité dans le commandement était importante
23 et vous avez utilisé une connexion que vous connaissiez.

24 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, c'était préférable.
25 Ultiment, la décision leur appartient, mais nous étions à la
26 veille de la mise en œuvre et il était préférable de le faire
27 avec quelqu'un qui était déjà au courant du plan pour aller de
28 l'avant, car on était le 16, le mercredi, et le plan allait être

1 mis en œuvre, et sachant que la fin de semaine s'en venait... ce
2 plan était prévu comme un plan de quatre jours pour rétablir le
3 maintien de l'ordre.

4 Et étant donné qu'il avait commencé plus
5 tardivement, il ne restait que deux, trois jours avant la fin de
6 semaine, donc le temps était contre nous.

7 **Me GORDON CAMERON:** Donc, le message là prend son
8 sens. Et la voie que vous avez prise, vous l'avez prise
9 uniquement parce que vous saviez qu'il y avait ce lien entre
10 Stewart et Kanellakos.

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

12 **Me GORDON CAMERON:** Merci, Monsieur le
13 Commissaire. Voilà mes questions.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bien. Merci.

15 Nous allons prendre la pause diner et reviendrons
16 à 2 heures.

17 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess until*
18 *2 o'clock.* La Commission est levée jusqu'à 14 heures.

19 --- L'audience est suspendue à 13:03

20 --- L'audience est reprise à 14:01

21 **LA GREFFIÈRE:** *Order.* À l'ordre.

22 *The Commission is reconvened.* La Commission
23 reprend.

24 **--- S.-COMM. MICHAEL DUHEME (reprise):**

25 **--- COMM. BRENDA LUCKI (reprise):**

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon après-midi. Très bien.
27 Nous sommes prêts à poursuivre.

28 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER:**

1 **Me BRENDAN MILLER:** Je m'appelle Miller et je suis
2 conseil de la Corporation qui représente les militants qui
3 étaient à Ottawa en janvier et février.

4 Alors, merci de bien vouloir répondre à mes
5 questions.

6 D'abord, un certain nombre de points qu'il faut
7 préciser depuis hier, c'est sur le document [SSM-
8 Canada.0000]0283[_REL.0001].

9 Très bien.

10 Vous avez dit dans la preuve, la GRC à Ottawa
11 devait s'occuper de la sécurité, et cetera, pour les diplomates
12 des pays étrangers. C'est exact?

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Affirmatif.]

14 **Me BRENDAN MILLER:** Hier, nous avons entendu le
15 sous-ministre adjoint d'Affaires globales Canada qui a indiqué
16 qu'ils étaient soucieux de la sécurité des diplomates étrangers
17 à Ottawa. Ce document est en date, donc, du 4 février de Bill
18 McCrimmon. Est-ce que vous le connaissez?

19 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non.

20 **Me BRENDAN MILLER:** Je vais prendre un petit
21 moment, je vais vous le lire. Là, il dit en date du 4 février :

22 « L'Office du protocole n'a pas pu
23 faire des...

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Pouvez-vous lire posément,
25 s'il vous plait?

26 **Me BRENDAN MILLER:**

27 « ...au niveau... en ce qui concerne les
28 démonstrations dans la région d'Ottawa.

1 La GRC a indiqué qu'il n'y avait pas de
2 difficultés particulières pour les
3 diplomates. Certaines missions
4 toutefois ont demandé les services,
5 mais plusieurs missions ont indiqué
6 qu'il y avait des problèmes auprès du
7 chef du Protocole et que leurs
8 affectations étaient affectées [...] Le
9 Bureau du Protocole (l'Unité de liaison
10 de la sécurité des diplomates) reste en
11 contact avec la GRC au cas où il y
12 aurait d'autres problèmes affectant les
13 missions diplomatiques. »

14 Donc, en date du 4 février, est-ce que c'était
15 l'évaluation de votre propre bureau?

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** Il faudrait que je puisse
17 voir notre propre évaluation, mais c'est apparemment le cas.

18 **Me BRENDAN MILLER:** En date du 4 février, la
19 situation qui est décrite reste la même pour toutes les
20 manifestations?

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne peux pas répondre à
22 cette question, je n'ai pas les documents appropriés.

23 **Me BRENDAN MILLER:** Hier, la sous-ministre ne
24 pouvait pas nous donner de renseignements plus précis à ce
25 propos [...]

26 **PERSONNE NON IDENTIFIÉE (femme):** Excusez-moi. Je
27 pense que ce n'est pas une description honnête des documents qui
28 ont été soumis.

1 **Me BRENDAN MILLER:** Autrement dit, vous n'avez pas
2 d'autres informations en ce qui concerne ce que le sous-ministre
3 adjoint avait proposé hier?

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne sais pas si c'est ce
5 que le sous-ministre adjoint a déclaré hier, mais il faudrait
6 que je voie les documents ou les demandes correspondantes pour
7 savoir exactement où on en était avec le convoi pour que ce soit
8 valable.

9 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, il y a certaines
10 questions que je voudrais aborder.

11 En vertu de la *Loi sur la GRC*, il n'y a pas
12 suffisamment de renseignements et de protection au niveau des
13 interférences politiques pour votre bureau.

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** Certains, en l'occurrence,
15 mais ce n'est pas forcément le cas pour moi.

16 **Me BRENDAN MILLER:** Au niveau de la section 5 de
17 la GRC, il y a des dispositions qui vous concernent?

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

19 **Me BRENDAN MILLER:** Et il y a un certain nombre de
20 renseignements et les autorités responsables peuvent vous muter
21 n'importe quand.

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Exact.

23 **Me BRENDAN MILLER:** Là, on parle de comportement.
24 Vous comprenez ce que ça veut dire?

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** Bien, pas dans le détail.

26 **Me BRENDAN MILLER:** Mais il y aurait, par exemple,
27 une inconduite et qu'on pourrait vous retirer de votre poste.

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui.]

1 **Me BRENDAN MILLER:** Par exemple, est-ce que vous
2 êtes au courant du scandale de Jody Wilson-Raybould à son poste?
3 Les services de poursuite sont intervenus. Et sur certains
4 postes, les gens ne peuvent pas être retirés de leur poste aussi
5 facilement.

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne suis pas au courant.

7 **Me BRENDAN MILLER:** Vous étiez au courant de ce
8 qui s'est passé pour cette dame?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

10 **Me BRENDAN MILLER:** Autrement dit, l'exécutif
11 politique a essayé d'utiliser madame Raybould-Wilson pour
12 contourner les dispositions de la Loi en ce qui concerne ce que
13 les gens doivent faire et la latitude qu'ils doivent avoir. Est-
14 ce que c'est une bonne façon de voir les choses?

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

16 **Me BRENDAN MILLER:** OK.

17 [**COMM. BRENDA LUCKI:** [...]]

18 **Me BRENDAN MILLER:** Ça va. Mais le problème, est-
19 ce que vous savez que toute intervention du ministre de la
20 Justice et de l'Attorney General, de toute ordonnance pour faire
21 quelque chose doit se faire par la voie législative et cela doit
22 être publié dans la *Gazette* dans les six mois qui suivent. Est-
23 ce que vous le saviez?

24 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non.

25 **Me BRENDAN MILLER:** Et le commissaire n'a pas une
26 telle protection?

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Et sur les services de police,

1 il y a un chef de police pour le pays et il faut que ce soit
2 100 % indépendant de l'exécutif politique. Vous savez ça?

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Êtes-vous d'accord..

5 **COMM. BRENDA LUCKI:** Et je dirais cependant, nous
6 recevons des directives sur le plan administratif pour les
7 activités de police, mais pas au niveau opérationnel.

8 **Me BRENDAN MILLER:** Et vous êtes d'accord avec moi
9 pour dire que les exécutifs politiques ne devraient pas faire
10 pression sur vous ou vous diriger au niveau des services de
11 police à part l'administration?

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

13 **Me BRENDAN MILLER:** Et là, je.. il est connu que
14 l'exécutif politique a demandé certaines interventions dans les
15 enquêtes, en particulier de divulguer de l'information qui
16 pouvait remettre en cause l'enquête.

17 **COMM. BRENDA LUCKI:** Il faut être plus précis que
18 ça pour que je puisse vous répondre.

19 **Me BRENDAN MILLER:** Il y avait quelque chose au
20 niveau des armes utilisées en Nouvelle-Écosse, par exemple. Vous
21 vous souvenez?

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** À quoi faites-vous allusion
23 plus spécifiquement?

24 **Me BRENDAN MILLER:** Je parle de l'utilisation
25 d'armes à feu.

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Il n'y a eu aucune pression à
27 cet égard.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Et le ministre est intervenu?

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Le ministre m'a demandé
2 si l'information serait publiée. Il ne m'a pas demandé de le
3 faire.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Et il y a une transcription à
5 cet égard. Vous avez dit à certains de vos collègues :
6 « Pourquoi cela n'a-t-il pas été fait? », et le ministre a
7 demandé également la chose.

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Ça tenait compte du contexte
9 dans lequel ça a été dit.

10 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce que vous êtes d'accord
11 pour dire que l'exécutif du gouvernement fédéral, vous-même et
12 Monsieur le Commissaire adjoint, ont tenté de vous dire ce qu'il
13 convenait de faire pendant...

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Exusez-moi, ils nous ont
15 demandé quoi?]

16 **Me BRENDAN MILLER:** Ils ont essayé de vous dire ce
17 qu'ils fallait faire pendant la manifestation.

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** Absolument pas.

19 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce qu'ils ne vous ont pas
20 demandé d'intervenir?

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Non.]

22 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, le greffier du Conseil
23 privé et vous-même, [Commissaire adjoint], n'avez pas reçu un
24 appel le 3 février 2022 où on vous a dit qu'il fallait
25 intervenir?

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, mais le dire et le
27 faire, ça représente deux choses.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce qu'on pourrait

1 maintenant afficher le document PB.NSC.CAN.00008073_REL.0001?

2 Très bien.

3 Il s'agit d'une copie de vos notes. Il y a deux
4 copies, en fait. C'est d'abord ce qui a été cité dans le résumé,
5 c'est le document 0873, et ça, c'est l'autre, c'est-à-dire le
6 document 8074. Il y a certains points qui sont soulignés ou
7 repérés dans ce document. Et là, je cherche votre note du mois
8 de février... qui est affichée en ligne, je crois. Excusez-moi. Ça
9 se trouve à la page 19.

10 En haut, on dit : « 3 février », ce sont les
11 notes de la journée.

12 Et si on descend vers le bas un petit instant,
13 s'il vous plait. On continue.

14 J'ai besoin d'un petit peu de temps, s'il vous
15 plait.

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Certainement.]

17 **Me BRENDAN MILLER:** C'est un dossier qui a été
18 déposé pendant la fin de semaine, alors j'ai un petit peu de
19 problèmes pour m'y retrouver.

20 Très bien. C'était bien en page 19, je crois. On
21 va commencer là et c'est l'appel du ministre.

22 Pouvez-vous remonter un peu? Oui.

23 À 12 h 30, appel du ministre, et le ministre de
24 la Sécurité publique, le ministre de la Préparation des urgences
25 sont là.

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Eh bien, le ministre,
27 c'est le ministre Mendicino. Quelquefois, c'est Blair, un peu
28 plus bas.

1 **Me BRENDAN MILLER:** Oui. Il y a donc des
2 questions, des observations du ministre, on parle de réponse non
3 policière. Pouvez-vous nous dire ce...

4 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Attendez, je regarde.
5 « Et beaucoup plus de circulation... »

6 **Me BRENDAN MILLER:**

7 « Il ne semble pas y avoir un plan. Il
8 faut commencer par la mise en œuvre et
9 remettre de l'ordre. »

10 Et Bill Blair, c'est la Préparation des urgences
11 et l'ancien chef de police de Toronto. Il dit :

12 « Le PM a de plus en plus de soucis sur
13 la façon dont la ville va s'en tirer. »

14 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Selon les notes,
15 exact.]

16 **Me BRENDAN MILLER:** Donc là, vous avez échangé des
17 notes en tant qu'agent de... officier de police et vous avez
18 partagé des notes sur ces enquêtes?

19 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Exact.

20 **Me BRENDAN MILLER:** Et donc, là, vous avez pris
21 note d'un certain nombre de points dont vous vouliez vous
22 souvenir.

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, ce dont je voulais
24 me souvenir.

25 **Me BRENDAN MILLER:** Et là, il y a un certain
26 nombre de choses qui ont été mentionnées par ces deux ministres?

27 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Exact.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Et si vous voulez bien passer

1 à la page suivante, s'il vous plait?

2 Et donc, là, on voit que le ministre Mendicino
3 vous dit que ses collègues n'ont pas un sentiment de sécurité
4 pour se déplacer.

5 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

6 **Me BRENDAN MILLER:** Et c'est écrit en abrégé et...

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est « contre-
8 protestation ».

9 **Me BRENDAN MILLER:** Et si on peut continuer à
10 descendre?

11 Je crois que je comprends cette abréviation (sic)
12 ou les dates ici à propos de la réunion avec le Conseil privé,
13 c'était en fait le 9. Donc, nous allons passer à la date du
14 9 février. Attendez un instant. C'est en page 41.

15 En haut, vous voyez la date, le 9 février, et on
16 dit : « Appel avec le greffier. » C'est le greffier du Conseil
17 privé, j'imagine?

18 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est ce que je suppose,
19 moi aussi.

20 **Me BRENDAN MILLER:** Et là, on parle de documents
21 financiers (sic)...

22 Et là, on parle de sécurité publique également?

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je ne sais pas si ça dit
24 « sécurité publique » ou « Peter Sloly ».

25 **Me BRENDAN MILLER:** « Ça commence à s'organiser –
26 *Feels organized.* » [...]

27 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Le pont Ambassador.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Puis ensuite?

1 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:**

2 « Ça s'organise au pont Ambassador. OPS
3 travaille sur un certain nombre de
4 points, et on cherche à rassembler la
5 troupe. »

6 **Me BRENDAN MILLER:** Et ça, c'était le 9 février.

7 Autrement dit, ça veut dire que OPS fait son travail, ça va?

8 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Pouvez-vous nous
9 rappeler la date?

10 **Me BRENDAN MILLER:** 9 février.

11 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, ça veut dire qu'ils
12 ont font un bon travail (sic), et, en fait, par rapport à ce qui
13 nous a été indiqué. Mais c'est encore difficile de savoir ce que
14 constituent ces gains incrémentiels.

15 **Me BRENDAN MILLER:** Et là :

16 « Est-ce que vous ne savez pas ce que
17 ça veut dire? »

18 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ben, pas vraiment, et il
19 y en a plusieurs qui disent que le greffier devrait mentionner
20 tout ça et nous expliquer ce que ça veut dire. Et là, il y a un
21 manque de compréhension à cet égard.

22 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, mais le greffier du
23 Conseil privé domine pratiquement tout l'appareil administratif
24 du gouvernement et là, c'est quelqu'un qui dépend directement du
25 premier ministre.

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, c'est bien ce que
27 je comprends.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Et là, le 9 février, on vous

1 dit que le gouvernement et vous-mêmes, la GRC, avaient pris la
2 manœuvre, avaient pris le volant en quelque sorte.

3 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Exact.]

4 **Me BRENDAN MILLER:** Attendez, si nous continuons
5 là, à la page 11 maintenant. On fait dérouler un peu.

6 Autre séance de breffage pour le ministre, n'est-
7 ce pas?

8 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, je vois... oui, trois
9 points, 13 heures.

10 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce que c'est là que vous
11 les informez des opérations policières?

12 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. La séance porte sur
13 des discussions que nous avons eues avec l'OPS, le Service de
14 police d'Ottawa, et l'une des préoccupations, comme l'a dit que
15 le commissaire, c'est quand ça va se terminer, comment ça va se
16 terminer. Alors, tout ce qui nous est communiqué sera transmis
17 au ministre. Il y a des choses auxquelles on n'a pas accès, mais
18 on va parler des plans qui sont envisagés.

19 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce qu'on peut dire que
20 pendant toute cette manifestation, l'exécutif [politique] et la
21 branche exécutive du gouvernement fédéral vous demandaient de
22 planifier sur le plan des opérations et de fournir cela au
23 Service de police d'Ottawa en leur nom?

24 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ni moi ni le ministre
25 n'avons demandé les plans opérationnels. On les a informés du
26 travail qui était en cours.

27 Madame la Commissaire, voulez-vous intervenir?

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** Bon, on ne nous a jamais

1 demandé de communiquer les plans opérationnels. On a dit de
2 façon générale, oui, il existe un plan, mais nous n'avons jamais
3 discuté des détails. Et de toute façon, c'est le 10 février
4 seulement qu'on m'a informée, ou le 11 février, mais jamais on
5 ne nous a demandé de plan.

6 **Me BRENDAN MILLER:** Maintenant, passons à la
7 page 25, en haut.

8 Première chose : de quelle réunion s'agit-il?
9 « *Pre meet SBE* », de quoi s'agit-il?

10 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [C'est quelle date?]

11 **Me BRENDAN MILLER:** Ça, c'est le 5.

12 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Donc, ce sont des choses
13 que nous avons examinées pour le SSE avant la réunion. Est-ce
14 que c'était à l'interne ou avec le sous-ministre, je ne suis pas
15 certain.

16 **Me BRENDAN MILLER:** Ensuite, on parle de la Police
17 provinciale de l'Ontario et on dit :

18 « La police de l'Ontario a offert ses
19 services d'experts par suite de
20 l'incident à Ipperwash et la priorité
21 pour le service policier d'Ottawa, ce
22 sont des objectifs politiques. »

23 Est-ce que c'est une offre de la Police
24 provinciale de l'Ontario? C'est-à-dire qu'on offre à la GRC des
25 avis juridiques en raison d'une expérience acquise?

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non, pas du tout. Il
27 s'agit tout simplement de regrouper les gens qui ont des
28 connaissances, qui ont travaillé dans des dossiers semblables,

1 des incidents comparables, et ici, quel est le résultat, par
2 exemple, de l'enquête de Ipperwash pour éclairer.

3 **Me BRENDAN MILLER:** Et ça, c'est pour éclairer la
4 GRC?

5 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non, c'est pour aider la
6 police d'Ottawa. Nous étions là pour appuyer le service policier
7 d'Ottawa.

8 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, la PPO vous dit « on a
9 des préoccupations en ce qui concerne les interventions, les
10 interférences politiques.

11 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je ne sais pas pourquoi
12 j'ai parlé de cela.

13 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, mais Ipperwash portait
14 là-dessus. Les procédures procédaient... portaient là-dessus parce
15 que justement l'exécutif de l'Ontario voulait intervenir dans ce
16 dossier étant donné que ça allait à l'encontre des principes
17 régissant l'indépendance des forces policières.

18 Donc, la police provinciale offre des avis
19 d'experts pour traiter de la question de l'indépendance de la
20 police. Mais pourquoi est-ce qu'on l'a géré ainsi si on n'était
21 pas inquiet d'une éventuelle intervention politique?

22 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Écoutez, je ne suis pas
23 au courant en ce qui concerne Ipperwash, je n'ai pas lu le
24 rapport. Ce que je peux dire, c'est que l'offre de la PPO, c'est
25 une offre d'appui par l'entremise des personnes qui avaient
26 travaillé dans le dossier d'Ipperwash, quelles leçons avaient
27 été tirées. Je ne peux pas aller plus loin. Est-ce que c'est
28 pour des raisons politiques? Je n'en sais rien. Il s'agit tout

1 simplement de regrouper des ressources pour porter assistance.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous avez dépassé déjà votre
3 temps de parole.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Écoutez, 113, page de notes.
5 Alors, j'aimerais avoir un peu plus de temps parce que ces notes
6 n'étaient pas traitées dans les déclarations du témoin, ce sont
7 des notes différentes de celles que la Commission avait traitées
8 – 8074, en l'occurrence. Ce n'était pas téléchargé et fourni aux
9 parties jusqu'à maintenant et on a découvert l'existence de ces
10 documents hier soir.

11 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Bien...]

12 **Me BRENDAN MILLER:** Et je comprends que la
13 Commission n'a pas pu traiter de ces enjeux tout simplement
14 parce qu'on se servait d'autres notes; or, celles-ci sont des
15 notes qui datent de la chronologie par rapport au témoignage du
16 témoin actuel. C'est extrêmement pertinent et j'aimerais pouvoir
17 terminer mon interrogatoire.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je pense que ce sont les
19 mêmes notes que celles du mois d'août.

20 **Me BRENDAN MILLER:** [Ce ne sont pas les mêmes.]

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il y a eu du surlignage,
22 mais c'est le même texte.

23 De toute façon, il y a 16 autres personnes qui
24 veulent poser des questions à ces témoins, donc il s'agit
25 d'organiser la séance et je ne vous ai pas interrompu quand vous
26 avez posé des questions au sujet de la Nouvelle-Écosse, mais,
27 écoutez, ce n'est pas exactement pertinent dans le contexte de
28 ces audiences-ci.

1 **Me BRENDAN MILLER:** Bon, si vous me permettez de
2 conclure.

3 Alors, à la page 38 maintenant, toujours dans le
4 même document.

5 Il s'agit ici d'une autre réunion.

6 Faisons dérouler.

7 On parle de 12 h 35, M3 ». « M3 », ça veut dire,
8 à mon avis, Marco Mendicino, ministre de la Sécurité publique,
9 donc?

10 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Oui.]

11 **Me BRENDAN MILLER:** Et ici, il est question de
12 changer d'attitude en ce qui touche la contribution de la PPO.
13 Et puis ensuite, Blair dit, « oui, mais ça ne veut pas dire
14 comment le chef qui n'a pas de plan... », donc, selon lui, les
15 services policiers d'Ottawa n'auront pas les ressources
16 nécessaires qui auraient été fournies par la province.

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Est-ce qu'on peut
18 remonter en ce qui concerne le ministre Mendicino, s'il vous
19 plait? Oui.

20 Et votre question, c'était quoi exactement?

21 **Me BRENDAN MILLER:** Ce que je vous dis, c'est que
22 le plan pour la police d'Ottawa est tel que le chef de police ne
23 va pas recevoir les ressources dont il a besoin en provenance
24 des autres services policiers de l'Ontario. C'est ça qu'on vous
25 dit?

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, c'est exact.

27 **Me BRENDAN MILLER:** Et un peu plus bas, à la page
28 suivante, si vous le voulez bien.

1 De quel individu parle-t-on ici? Seamus dit :
2 « Efforts concertés pour que le pays
3 ait mauvaise réputation. »

4 Alors, qui est ce Seamus?

5 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ce serait le ministre
6 O'Regan.

7 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, si je comprends bien, on
8 vous dit que le convoi et les manifestants font un effort pour
9 faire mal paraître le pays.

10 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est ce que j'ai écrit
11 d'après les commentaires que j'ai entendus.

12 **Me BRENDAN MILLER:** J'ai presque terminé, Monsieur
13 le Commissaire.

14 Maintenant, si vous me permettez, passons à la
15 page 45. On déroule.

16 Ici, vous soulignez le fait que le président va
17 appeler le premier ministre pour demander que des ressources
18 supplémentaires. Qui vous a fait parvenir ce commentaire?

19 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Ça, c'est quelque
20 chose que j'ai noté moi-même en ce sens que c'était au sujet du
21 pont de Windsor. Il y avait des inquiétudes au sujet de la durée
22 des blocages et j'ai dit « ressources supplémentaires », donc,
23 pour nous aider.

24 **Me BRENDAN MILLER:** Et ensuite, à la page 49, si
25 vous le voulez bien. On déroule.

26 Donc, ici, encore une fois, le 10 février,
27 rencontre, breffage. Le ministre de la Sécurité publique et
28 celui de la Protection civile? Donc, les deux ministres y sont.

1 Celui de la Protection civile vous dit que les renseignements ne
2 sont pas arrivés en temps opportun pour mettre fin à la
3 manifestation et « Quel est le plan, par conséquent? » On parle
4 de...

5 Est-ce que vous pouvez nous lire la dernière
6 phrase?

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:**

8 « Une phase de différence pour ce qui
9 est de se rendre compte que nous
10 n'avons pas réagi rapidement. »

11 Alors, en ce qui concerne le ralentissement de la
12 circulation en Ontario, le ministre Mendicino nous dit, avec de
13 mauvais renseignements, on n'a pas pu se préparer étant donné
14 qu'on ne savait pas ce qui nous attendait.

15 **Me BRENDAN MILLER:** Et ensuite, le ministre Blair
16 répond à votre question et dit :

17 « Y a-t-il une question de champ de
18 compétences et de changement? »

19 Ça veut dire que vous allez devoir assumer un
20 nouveau rôle?

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non. Ça ne me rappelle
22 rien.

23 **Me BRENDAN MILLER:** Et déroulons encore une fois,
24 la page suivante. Et là, il s'agit d'un aperçu du renseignement
25 disponible. Est-ce que c'est vous qui avez écrit ça?

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Pouvez-vous dérouler
27 vers le haut, s'il vous plait?

28 C'est quelqu'un d'autre.

1 **Me BRENDAN MILLER:** On parle de la Police
2 provinciale de l'Ontario qui était alors le commissaire Morris?

3 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. J'ai parlé de OPP
4 et OACP, alors je pense que c'est une réunion avec le
5 commissaire de la PPO et des représentants de l'Association des
6 chefs de police de l'Ontario.

7 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce qu'il y avait quelqu'un
8 du fédéral à ce moment-là à cette réunion?

9 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** À part la GRC je ne sais
10 pas. Je ne crois pas.

11 **Me BRENDAN MILLER:** Et le commissaire Morris a dit
12 autre chose que ce dont il a été question dans son témoignage, à
13 savoir qu'il s'agissait de gens, donc, qui protestaient contre
14 les mesures pour la COVID, et cetera?

15 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Exactement, oui.

16 **Me BRENDAN MILLER:** Et maintenant, le 11 février...

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il va falloir que vous
18 terminiez.

19 **Me BRENDAN MILLER:** Bon, très bien. Alors, je vais
20 passer tout de suite à... ben, je crois que c'est le 13, réunion
21 du IRG, donc le groupe de réaction intégrée. 65. Page 65.
22 Pardon, 64 d'abord.

23 Et là, le ministre Blair discute de la
24 possibilité de jeter la ville d'Ottawa aux loups. C'est ce que
25 vous avez noté?

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, exactement.

27 **Me BRENDAN MILLER:** Et quand vous dites [Ottawa],
28 on parle du service policier d'Ottawa et non pas de la ville

1 d'Ottawa qu'on allait abandonner.

2 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est exact.

3 **Me BRENDAN MILLER:** Donc, le plan ce jour-là,
4 c'est d'abandonner complètement le service policier d'Ottawa
5 pour prendre en compte les échecs des opérations policières.

6 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Il a peut-être dit
7 qu'il n'était pas satisfait par le travail effectué par les
8 services policiers d'Ottawa à cette date. La plupart de ces
9 notes ne sont pas verbatim, exactes de ce qui a été dit.

10 **Me BRENDAN MILLER:** Et remontons à la page 62, si
11 vous le voulez bien?

12 Et là, vous avez dit : « Commentaires du premier
13 ministre ». « *Comments PM* », ça veut dire « Commentaires du
14 premier ministre ».

15 « En ce qui concerne la GRC, ils n'ont
16 rien fait. »

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. En ce qui concerne
18 les blocages dans l'ensemble du pays, il y avait donc... il
19 n'était pas nécessairement mécontent, mais on ne comprenait pas
20 ce qui se passait en cas de manifestation et il en ressortait
21 que la façon dont on avait traité les manifs, ne les
22 satisfaisait pas.

23 **Me BRENDAN MILLER:** Finalement, la page 67.

24 Et là, ça date du 14 à 9 heures. On parle donc de
25 la conseillère à la sécurité, Jody Thomas?

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. À ce moment-là,
27 oui. Oui, effectivement.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Et si je comprends bien, peu

1 importe la raison, mais vous avez noté dans ces propos ce qui
2 suit :

3 « Les mesures sont draconiennes. On va
4 se tourner vers nous. Tout le monde se
5 sert des pouvoirs qui ont été donnés.
6 La GRC profite de ses pouvoirs. »

7 De quoi s'agit-il? Qu'est-ce qu'on veut dire?

8 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je ne sais pas
9 exactement ce que je voulais dire, des mesures qui ont été mises
10 en place et qui sont draconiennes.

11 **Me BRENDAN MILLER:** Ben, écoutez, pour Madame la
12 Commissaire Lucki, en conclusion.

13 **Me DONNAREE NYGARD:** Excusez-moi, vous ne donnez
14 au témoin l'occasion d'éclaircir son point de vue en ce qui
15 concerne le contenu des notes.

16 **Me BRENDAN MILLER:** Oui, ben...

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Écoutez, moi, je n'ai
18 pas autre chose à ajouter. Je ne suis pas certain de ce que je
19 voulais dire.

20 **Me BRENDAN MILLER:** C'est ce que j'avais compris.

21 Maintenant, Madame la Commissaire Lucki, vous
22 êtes bien là le 13 février ainsi que le 14 en ce qui concerne
23 par exemple la réunion du comité du Cabinet, le Conseil des
24 ministres?

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Bien, écoutez, oui, il y
26 a eu une réunion le 13.

27 **Me BRENDAN MILLER:** Oui. Encore une fois, le 13.
28 Et la réunion du IRG, selon les textos et selon ce qui a été

1 examiné, on ne vous a jamais demandé de prendre la parole?

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Certainement pas au Conseil
3 des ministres, et je... qu'est-ce que j'ai fait... non, je ne crois
4 pas avoir pris la parole non plus, d'après mes notes lors de la
5 réunion, mais j'ai informé le ministre auparavant.

6 **Me BRENDAN MILLER:** On ne vous a pas demandé votre
7 avis en ce qui concerne les menaces en vertu de la loi définies
8 par l'article 2 de la Loi sur le SCRS?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui (sic).

10 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce qu'il y avait une
11 menace à la sécurité nationale du Canada?

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Il faut poser cette
13 question au SCRS.

14 **Me BRENDAN MILLER:** Mais vous savez que le SCRS
15 nous a dit que ce n'était pas une menace?

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [...]

17 **Me BRENDAN MILLER:** Merci. Je n'ai pas d'autres
18 questions.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Et maintenant, la Police
20 provinciale de l'Ontario.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHRISTOPHER DIANA:**

22 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Bonjour. Je suis Chris
23 Diana. Je représente la Police provinciale de l'Ontario.

24 Nous avons entendu les témoignages du commissaire
25 Carrique qui travaillait en étroite collaboration avec vous
26 pendant les événements en ce qui touche le convoi en Ontario.

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est exact.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et on a vu les échanges de

1 textos entre vous deux, donc on peut dire que c'était presque
2 tous les jours que vous aviez des échanges au cours de cette
3 période pendant que les évènements se déroulaient.

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

5 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et on peut dire que vous
6 avez concerté vos efforts pour appuyer le chef Sloly pour gérer
7 les évènements en cours à Ottawa.

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est exact.

9 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et le commissaire Carrique
10 a probablement transigé avec le chef Sloly plus que vous
11 finalement.

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

13 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et votre coopération avec
14 le commissaire Carrique a amené justement la mise sur pied de
15 l'équipe intégrée de planification?

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est exact, oui.

17 **Me CHRISTOPHER DIANA:** On a réuni des experts en
18 la matière pour s'assurer qu'on allait trouver des solutions à
19 ce qui se passait lors de l'occupation de la ville d'Ottawa.

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est exact.

21 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Dans le rapport
22 institutionnel, si je ne m'abuse, on ne vous a jamais... vous
23 n'avez jamais demandé qu'on invoque la *Loi sur les mesures*
24 *d'urgence*.

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** Exact.

26 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Mais on vous a demandé
27 quels étaient les outils utiles.

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA:** On a déjà vu ce document,
2 mais regardons-le encore une fois.

3 PB.NSC.CAN.00003256, s'il vous plait. Pourrait-on
4 le mettre à l'écran?

5 Bon. Si on peut se rendre au bas, on va voir
6 qu'est-ce qui vous a amené là. Un courriel de Mike Jones qui
7 était chef d'État pour... chef de cabinet pour le ministre
8 Mendicino?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Exact.

10 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, le 13 février à
11 7 h 25, donc 19 h 25 le soir, et il y a un passage qui a été
12 caviardé, je ne sais pas pourquoi, mais si je comprends bien, on
13 vous a demandé de traiter de deux sujets à ce moment-là.
14 Premièrement, donner des renseignements sur les outils qui
15 seraient utiles, et vous aviez des questions aussi au sujet des
16 infrastructures essentielles.

17 **COMM. BRENDA LUCKI:** Exact.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et comme vous le voyez, de
19 toute évidence, l'aspect temps, la chronologie était essentielle
20 puisqu'on dit, bon, « un suivi avant la réunion du Cabinet ». Et
21 qu'est-ce que vous en retirez au sujet de cette réunion du
22 Cabinet?

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** 7 h 25, je pense que le
24 Cabinet se réunissait en soirée. Je pense que la réunion du
25 Cabinet avait lieu la même soirée. Ou peut-être qu'elle avait
26 déjà commencé. Je ne suis pas certaine de l'heure de la réunion
27 du Cabinet.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA:** C'était une demande très

1 sensible, très liée au temps?

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Mais tout était de cette
3 nature.

4 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Vous avez répondu à minuit
5 47, donc 5 heures plus tard environ?

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Je ne suis pas certaine
7 comment...]

8 **Me DONNAREE NYGARD:** Bon, c'est un des cas où il
9 faut soustraire cinq heures.

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Bon, je n'envoie pas des
11 courriels après 22 heures en général. C'est cinq heures plus
12 tôt.

13 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Alors là, est-ce qu'il
14 s'agit bien de 7 h 25?

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

16 **Me DONNAREE NYGARD:** Quand il y a plusieurs zéros,
17 il faut modifier l'heure.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Oui. C'est vraiment
19 complexe.

20 Alors, Mike Jones a envoyé un courriel à 7 h 25
21 et vous avez répondu à 7 h 47, donc presque immédiatement?

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, dans cette période,
24 vous n'aviez pas eu le temps de consulter avec d'autres agences
25 des forces policières sur les outils.

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Nous avons déjà consulté
27 avec notre organisation, avec le commandant. Je ne sais pas si
28 on a été en mesure de consulter à l'extérieur de la GRC à cause

1 de la confidentialité des réunions du Cabinet.

2 **Me CHRISTOPHER DIANA:** On reviendra sur ce point.

3 Bon, j'aimerais poser une question. La demande
4 initiale de Mike Jones, il vous demandait quels étaient les
5 outils qui pouvaient être utilisés. Lorsque vous avez reçu ce
6 courriel, est-ce que vous... et d'après les conversations que vous
7 avez eues dans la même période, avez-vous eu l'impression qu'ils
8 attendaient vos conseils sur ce point ou bien ils avaient déjà
9 pris la décision d'invoquer la Loi?

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne suis pas certaine de à
11 quoi ils songeaient. Ça s'est passé en un espace de temps très
12 réduit. Je n'aurais pas préparé cela spontanément. L'information
13 était déjà disponible. Vous voyez qu'elle est très détaillée. Je
14 n'aurais pas pu faire cette liste spontanément. J'avais...
15 quelqu'un m'a remis cette liste, l'information était déjà
16 disponible.

17 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je voulais vous poser une
18 question à ce propos parce qu'il y a des milliers de documents
19 et peut-être il y a quelque chose qui m'a échappé.

20 Comment cette information vous est parvenue?

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Probablement que j'aurais
22 confié cela au sous-commissaire Mike Duheme qui aurait contacté
23 les commandants en Colombie-Britannique, Alberta et au Manitoba
24 où il y avait les plus importantes manifestations, parce qu'ils
25 avaient affaire aux manifestants, et on voulait savoir quelle
26 autorité serait utile si la Loi devait être invoquée.

27 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Nous avons entendu dans un
28 témoignage précédent que personne ne l'a consulté sur les outils

1 utilisables.

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. J'ai été surprise moi
3 aussi. Je pensais qu'on l'avait fait et il a dit que non.

4 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Il l'a dit très clairement.
5 Je pourrais vous soumettre la transcription.

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, non.

7 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Rien n'indique que vous
8 l'ayez consulté.

9 Vous serez d'accord pour reconnaître, étant donné
10 que la PPO était impliquée à Windsor et aussi pour diriger
11 l'équipe d'intervention à Ottawa, la PPO avait un intérêt
12 important dans les outils qui seraient mis à sa disposition.

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** Absolument.

14 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et rétrospectivement,
15 pensez-vous que ç'aurait été une bonne idée de consulter le
16 commissaire Carrique pour qu'il vous donne son opinion?

17 **COMM. BRENDA LUCKI:** Comme je l'ai dit, d'après ce
18 que le commissaire Carrique a témoigné, je ne l'ai pas consulté.
19 D'après moi, je pensais qu'il y avait eu des consultations avec
20 le SPO et la PPO. Pas à mon niveau, parce que je ne consultais
21 pas dans mon organisation, d'autres personnes le faisaient. Je
22 suppose, et à tort apparemment, que lorsque j'ai demandé une
23 consultation avec les différentes agences, que la PPO était
24 incluse, à moins qu'on n'ait pas la possibilité de le faire.

25 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je trouve ça étrange. Vous
26 communiquez avec lui par téléphone, par texte, vous auriez très
27 bien pu lui téléphoner, lui dire, « voilà, je viens de recevoir
28 ce courriel, il y a une certaine confidentialité ici, mais est-

1 ce qu'il y a des outils qui seraient utiles pour la PPO? »

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je suppose que cette liste
3 est le résultat de consultations avec les services policiers.
4 Cette liste m'était parvenue par ma chaîne de commandement et je
5 supposais qu'elle faisait partie, qu'elle était le résultat de
6 consultations.

7 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, il y a eu un bris de
8 communication. La PPO aurait dû être consultée.

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** À moins qu'il y ait des
10 raisons pour lesquelles elle ne pouvait pas l'être.

11 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Vous ou le sous-commissaire
12 avez mentionné qu'il y avait deux facteurs. Bon, le timing. Ça
13 aurait pu être fait rapidement étant donné votre relation avec
14 le commissaire Carrique. Et l'autre point était une question de
15 confidentialité. On sait que la confidentialité est assurée pour
16 les informations échangées entre corps policiers et vous pouviez
17 faire confiance au commissaire Carrique.

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** La confidentialité des débats
19 du Cabinet, c'est très particulier. La confidentialité des
20 informations policières, elles nous appartiennent, on peut les
21 partager, mais lorsque ce ne sont pas nos informations, je ne
22 suis pas tout à fait certaine.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Mais vous auriez pu dire,
24 « Commissaire, la *Loi sur les mesures d'urgence* est
25 envisagée... », parce que vous en aviez déjà parlé quelques jours
26 auparavant, alors vous auriez pu le mentionner de manière
27 hypothétique : « Si le Cabinet était pour aller de l'avant, est-
28 ce qu'il y a des outils qui vous seraient utiles? »

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, j'aurais pu faire ça,
2 mais j'aurais peut-être brisé la confidentialité des débats du
3 Cabinet ce faisant.

4 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Mais vous aviez déjà fait
5 référence à la *Loi sur les mesures d'urgence* le 10 février.

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Mais à l'époque, je ne savais
7 pas exactement de quoi il s'agissait.

8 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je veux avoir suffisamment
9 de temps pour poser toutes mes questions, alors on va aller à la
10 question du remorquage.

11 Je vous ai entendue, vous n'étiez pas directement
12 impliquée dans ces activités, mais il y a eu des échanges de
13 questions, mais j'aimerais vous soumettre un document qui
14 permettra de clarifier la situation.

15 Connaissez-vous le sergent Kirk Richardson de la
16 PPO?

17 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non.

18 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Il nous a dit qu'il était
19 un des experts dans l'équipe d'intervention intégrée et qu'il
20 était responsable du remorquage.

21 Monsieur le greffier, le document
22 PB.NSC.CAN.00005777.

23 Alors, vous voyez qu'il y a un échange de
24 courriels entre Kelly Bradshaw de la GRC.

25 Monsieur le Sous-commissaire, vous connaissez
26 Kelly Bradshaw?

27 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. C'est un membre de
28 la GRC responsable à l'unité des crimes financiers.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et je pense qu'on a déjà
2 parlé de Mark Flynn.

3 Alors, pour avoir le contexte de cet échange de
4 courriels, on s'arrête ici.

5 Kelly Bradshaw, c'est un courriel envoyé par
6 l'OPP [à Kirk Richardson] :

7 « On m'a posé la question suivante :
8 est-ce que la PPO a utilisé la *Loi sur*
9 *les mesures d'urgence* envers les
10 compagnies de remorquage hier à
11 Ottawa? »

12 Et l'expert en la matière a répondu le
13 20 février :

14 « Les contracteurs de remorquage pour
15 dégager la zone de manifestation ont
16 été contactés. Les deux entreprises de
17 remorquage travaillent avec le
18 ministère des Transports de l'Ontario.
19 Les taux sont basés sur les prix des
20 entrepreneurs qui travaillent pour le
21 ministère des Transports de l'Ontario.
22 Je ne suis pas certain des dispositions
23 qui ont été prises à propos des
24 couts. »

25 Donc, je suppose que vous n'avez pas
26 d'informations qui ont complété cet élément?

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est la première fois que je
28 vois cette information.

1 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et vous n'avez aucune
2 [raison] de douter de l'exactitude de ce document?

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne peux ni le réfuter ni
4 l'accepter parce que je n'ai jamais eu connaissance de cette
5 information.

6 **Me CHRISTOPHER DIANA:** On peut revenir à votre
7 témoignage.

8 Le résumé du témoignage de la GRC, WTS69,
9 page 24.

10 C'est un point que j'aimerais éclaircir. C'est
11 important d'avoir tous les faits précis.

12 Il est fait référence à environ 3 400 armes à feu
13 qui ont été volées dans la région de Peterborough. Vous vous
14 rappelez de cet incident?

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

16 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Vous ne faites pas
17 référence au fait que ces armes à feu ont été récupérées deux
18 jours plus tard. Vous vous en souvenez?

19 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

20 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Donc, il s'agissait d'un
21 évènement préoccupant, mais qui a été résolu en deux jours.

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et, bon, je ne vais pas
24 amener le procès-verbal, mais c'était un problème majeur et vous
25 avez indiqué au groupe d'intervention intégrée le lendemain que
26 les armes avaient été récupérées.

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je pense que oui.

28 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Et vous ne vouliez pas

1 donner l'impression qu'il y avait plus de 3 000 armes en
2 circulation.

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

4 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Bon, la conclusion n'était
5 pas dans le témoignage, mais je voulais l'entendre.

6 Passons maintenant au document de consultation...

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Il vous reste quelques
8 minutes. Allez-y.

9 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Page 22, deuxième
10 paragraphe.

11 « La commissaire Lucki a consulté
12 d'autres divisions de la GRC et
13 d'autres agences de police. »

14 Donc, vous avez déjà témoigné à cet effet. La
15 question que j'aimerais vous poser : lorsque vous regardez la
16 nature extraordinaire de la *Loi sur les mesures d'urgence*, vous
17 pensez qu'il serait utile d'avoir des notes écrites sur la façon
18 dont les commentaires qui ont été faits sur l'invocation de
19 cette loi et que vous en ayez des commentaires par écrit?

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Il se passait des milliers de
21 choses dont on aurait pu prendre note. Bon, on ne peut jamais
22 prendre trop de notes, mais là, ça n'a pas été fait.

23 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je vous pose la question
24 parce que c'est pas très clair qui a été consulté, quand, et
25 quelles ont été les réponses. Alors, à l'avenir, il serait très
26 important d'avoir ce genre d'informations. On a un rapport de
27 consultation, des consultations qui ont été faites avec les
28 autorités politiques, mais il serait utile d'avoir aussi des

1 informations sur les consultations auprès des forces policières.

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, ce serait très utile.

3 **Me CHRISTOPHER DIANA:** Je vous remercie de votre
4 temps.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Prochain intervenant, le
6 Service de police d'Ottawa.

7 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MIGICOVSKY:**

8 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Bonjour, Commissaire Lucki
9 et Sous-commissaire Duheme. Je m'appelle David Migicovsky, je
10 suis l'avocat du Service de police de la ville d'Ottawa.

11 Commissaire, si je pouvais commencer avec vous.
12 Vous avez déclaré que vous ne considérez pas l'invocation de la
13 *Loi sur les mesures d'urgence* comme [un échec des forces
14 policières.]

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** Pouvez-vous répéter?

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:**

17 « Je ne considère pas l'invocation de
18 la *Loi sur les mesures d'urgence* comme
19 un échec des forces policières. »

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Oui, je suis d'accord.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Parce que, si j'ai bien
22 compris, il s'agissait d'une situation tout à fait unique et
23 fluide, et ce qui s'est passé à Ottawa était très différent de
24 ce qu'on voyait à travers le reste du pays.

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, c'était le premier
26 évènement de cette nature.

27 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Je comprends, Madame la
28 Commissaire, que vous êtes un commandant POU, Protection de

1 l'ordre public.

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, il y a longtemps.

3 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous avez un long passé dans
4 l'application de la Loi, c'est la première fois que vous avez vu
5 une manifestation de cette ampleur.

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Dans l'un des messages
8 principaux que vous avez donnés – et je ne pense pas que ce soit
9 contesté –, une mise à jour du 3 février, vous avez dit que le
10 retour du convoi [était] pour la fin de semaine, et c'était un
11 phénomène courant, il a été question d'équipement agricole. Rien
12 n'empêche des équipements agricoles de venir en ville, car il y
13 a déjà eu des manifestations avec des équipements agricoles au
14 centre-ville d'Ottawa dans le passé.

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

16 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Sous-commissaire Duheme, le
17 NCRCC était impliqué dans cet événement le 28 janvier et la GRC
18 faisait partie de ce groupe de la Commission de la région
19 nationale et c'est utilisé pour obtenir des renseignements.
20 C'est un centre de commande qui se coordonne avec différents
21 partenaires autour de la table : la ville d'Ottawa, les
22 ambulanciers, les services de prévention des incendies, le
23 Service de police de la ville de Gatineau, la Sûreté du Québec
24 et d'autres partenaires. Il y a une action coordonnée qui est
25 adoptée, mais il y avait aussi un noyau pour la collecte de
26 renseignements.

27 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Commissaire Lucki, la GRC a

1 suivi le convoi à travers tout le pays et a fourni des
2 informations à la PPO lorsque le convoi est passé du Manitoba en
3 Ontario.

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Cette information a été
6 transmise par un groupe conjoint de renseignement.

7 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

8 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Sous-commissaire Duheme,
9 vous avez indiqué dans votre témoignage que le SPO avait les
10 mêmes informations que la GRC.

11 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** À travers notre groupe
12 combiné de renseignements. C'est ma compréhension.

13 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous avez indiqué aussi,
14 Monsieur le Sous-commissaire, dans votre témoignage que
15 lorsqu'il s'est avéré que le convoi s'en venait à Ottawa, les
16 agences policières ont commencé à échanger des renseignements.

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Le partage a même
18 commencé avant. Je pense que oui.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Commissaire... en fait, vous
20 deux faisiez partie d'un panel qui a été interrogé par la
21 Commission. Il y avait plusieurs de vos collègues : Monsieur le
22 Commissaire MacDonald, [Zablocki], Brennan, et Liam Price, le
23 directeur général.

24 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et il y a eu une discussion
26 avec vos collègues, je vois ça dans le témoignage, sur les
27 messages du convoi dans les médias sociaux et une déclaration à
28 l'effet que certains messages des médias sociaux indiquaient

1 qu'ils ne partiraient pas avant la levée de mandats, et le sous-
2 commissaire Brennan a déclaré que la GRC était inquiète quant à
3 a la réalité [sic] de ce message, car bon nombre de groupes
4 utilisent les médias sociaux comme diversion.

5 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est son opinion là-dessus.
6 Moi, je n'en avais pas.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous n'étiez pas en
8 désaccord avec lui?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** J'étais agnostique.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous avez répondu qu'il
11 avait différents groupes dans le cadre du convoi et ils
12 n'étaient pas tous sur la même longueur d'onde.

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

14 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Commissaire Lucki et Sous-
15 commissaire Duheme, je pense que vous avez indiqué que vous vous
16 attendiez tous les deux à ce que certains manifestants restent à
17 Ottawa jusqu'au lundi 31 janvier, date de la reprise des travaux
18 parlementaires.

19 **COMM. BRENDA LUCKI:** Exact.

20 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Initialement – et je
21 pourrais vous référer au document, si nécessaire –, il y a eu un
22 appel du BCP...

23 Bon, peut-être qu'on devrait afficher le
24 document, Monsieur le greffier. SSM.CAN.NSC.00002591. À la
25 première page, s'il vous plait.

26 Alors, vous voyez avant ce [...] pacifique, vous
27 voyez ça?

28 En fait, si on descend un peu plus bas... voilà.

1 « Le sergent d'armes, PPS, OPS, GRC,
2 tout est tranquille, pas d'indication
3 dans l'autre sens, mais on fait le
4 suivi des conversations. »

5 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne sais pas à quelle ça a
6 été écrit.

7 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Ah, c'était le 27 janvier.

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Mais le convoi n'était pas
9 encore arrivé.

10 **Me DAVID MIGICOVSKY:** [C'est exact.]

11 Madame la Commissaire [...]

12 **Me DAVID SHIROKY:** Oui, là, il convient de
13 retrancher les cinq heures, si bien que c'est le 26.

14 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Là, on va poursuivre. Et si
15 on passe à la deuxième page, c'est le soir du 26, c'est la page,
16 le premier paragraphe.

17 « Blocage des intersections. Les
18 protestataires [disent] qu'ils ne vont
19 pas le faire, mais il y a quand même
20 beaucoup d'automobiles. »

21 Mais ils disent qu'ils ne vont pas bloquer les
22 intersections.

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Là, on parle d'Ottawa?

24 **Me DAVID MIGICOVSKY:** [Oui.]

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** Mais pour l'instant, ils ne
26 sont pas encore arrivés à Ottawa. D'après ce que je comprends,
27 le convoi n'est arrivé que le 28 janvier.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Oui, et c'était le 26 au

1 soir, et là on parlait qu'il n'y aurait pas de blocage des
2 intersections sur Ottawa.

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, mais je ne le sais pas
4 de façon certaine.

5 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Est-ce que vous me
6 permettez d'intervenir? C'est la première fois que nous voyons
7 ce texte.

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui, je n'ai jamais vu ce
9 document.]

10 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je ne sais pas qui a
11 participé à cet appel. [...]

12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Est-ce que vous n'êtes pas
13 d'accord ou simplement vous n'êtes pas au courant?

14 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je ne sais pas trop
15 parce que je n'étais pas partie à cette conversation, mais je
16 n'étais pas là. Mais je ne sais même pas qui a participé à
17 l'appel.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Mais vous n'avez pas
19 d'informations pour dire que les protestataires allaient bloquer
20 les intersections?

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non. À ce moment-là, pas
22 de renseignements de ce genre.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et là, je crois que l'on
24 peut considérer ce document, Madame la Commissaire, mais je
25 comprends que quelques jours avant la démonstration, il y a eu
26 discussion au sein de la GRC parce qu'on ne savait pas combien
27 de temps les protestataires allaient rester, mais certains
28 médias disaient que ça pourrait aller jusqu'au 31 janvier,

1 c'est-à-dire le début de la séance du Parlement.

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je n'étais pas au courant des
3 détails du renseignement. Mon collègue est peut-être mieux placé
4 pour vous répondre à cette question.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Bien, si vous voulez
6 répondre...

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, je me souviens
8 d'avoir vu un document indiquant qu'ils allaient rester jusqu'au
9 31 janvier. Je ne sais pas si c'était avant leur arrivée ou
10 après, mais [...] et je ne sais pas trop à quelle date c'était.

11 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Un autre document, 00008069,
12 lequel date du 25 janvier, et on dit que certains médias sociaux
13 prévoient que le convoi va rester jusqu'au 31 janvier.

14 Là, Monsieur le greffier, un autre document qui
15 se termine par 10401225 (sic) [PB.NSC.CAN.00001225].

16 Et si vous allez en bas du courriel, c'est peut-
17 être la troisième page... oui. Vous voyez que c'est quelque chose
18 qui vous a été envoyé par Brenda et qui pose un certain nombre
19 de questions. Et au-dessus, vous aviez demandé quelque chose :

20 « Si vous pouviez me donner des
21 renseignements, ça serait bien
22 apprécié. »

23 Donc, c'est la réponse à ça, et c'est le
24 28 janvier.

25 La question 3(a) en bas :

26 « Que se passerait-il si, par exemple,
27 ils restaient au-delà du samedi? »

28 Et il y a un certain nombre de questions, et

1 cetera, avec l'arrivée du Parlement.

2 Si on passe à la première page, il y a un certain
3 nombre de réponses. Là, on passe au 3(a). Je suis sur la
4 troisième ligne à partir du bas.

5 « OPS a parlé avec les hôtels et ils
6 ont dit que les convois avaient réservé
7 jusqu'à la fin de semaine, mais
8 ensuite, tout retombe à la normale,
9 c'est le 31. »

10 Autrement dit, ils ont vérifié avec les hôtels,
11 contrairement à certaines preuves que nous avons entendues, et
12 là, normalement, le lundi tout devrait retourner à la normale
13 d'après ça.

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** [...]

15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et puis si on se reporte à
16 la page suivante :

17 « Au cas où il y aurait des violences,
18 il y a une équipe d'opération
19 disponible. La police de l'Ontario a
20 deux équipes, Toronto était là, et un
21 certain nombre d'autres services de
22 police sont présents pour maintenir
23 l'ordre éventuellement. »

24 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui.]

25 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Heureusement, nous n'avons
26 pas eu besoin de ça.

27 Et si on descend un peu plus bas, on voit que :

28 « Le service de police d'Ottawa et le

1 service provincial ont continué à
2 travailler en étroite collaboration
3 avec les organisateurs de l'évènement,
4 et donc... et la coopération avec la
5 Commission de la capitale nationale
6 également est restée très active. »

7 [...]

8 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Exact.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Maintenant, on passe au
10 30 janvier, c'est document 633 (sic) [PB.NSC.CAN00000033].

11 Et vous verrez que le 30 janvier, c'est une mise
12 à jour de la GRC :

13 « OPP PLT nous dit que la fin de
14 l'évènement pourrait être le
15 2 février. »

16 C'est-à-dire le mercredi?

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Exact.

18 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Vous serez d'accord avec moi
19 pour dire qu'il y avait beaucoup de camions dans les rues et
20 certains avaient fait un long voyage pour venir à Ottawa?

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, c'est effectivement
22 le cas pour le groupe qui était au centre-ville.

23 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et le témoignage des forces
24 de police et des forces de l'ordre d'une façon générale, c'est
25 que il était difficile de prendre des mesures qui risquaient
26 d'énerver la foule et de créer des risques supplémentaires. Et
27 je crois que c'est une pratique standard pour les forces de
28 police?

1 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je puis vous répondre
2 que oui. Mais toute situation est différente et il faut faire le
3 point régulièrement pour savoir comment les choses évoluent.

4 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et là, j'aimerais avoir
5 votre réaction à ce propos, et c'est un autre document, le
6 document 1154 en page 7.

7 Vous m'autorisez 5 minutes supplémentaires,
8 Monsieur le Commissaire, s'il vous plait?

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Une petite prolongation de
10 quelques minutes.

11 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Alors, page 7, l'avant-
12 dernier paragraphe. Ça ne s'est pas produit, [mais...]

13 « Open Source a fait des rapports
14 indiquant qu'il y a des blocages de la
15 police hors d'Ottawa et que cela
16 soulève l'agitation des camionneurs. »

17 Alors, comme vous le voyez, avec quelque chose de
18 ce genre, on peut énerver le monde, n'est-ce pas? Qu'ils
19 ressentent une certaine agression.

20 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Est-ce que je peux
21 savoir qu'est-ce que c'est, ce document? [Le titre et la date?]

22 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Non, non, je vous demande ce
23 que vous pensez de cette phrase.

24 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, une action de la
25 police peut entraîner une réaction. C'est tout à fait possible.

26 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et il y avait également un
27 courriel du conseiller en sécurité, et ce qu'il déclare suite à
28 son évaluation, il réfère avec le fait que la police pourrait

1 bloquer le passage des camions et que cela pourrait entraîner
2 une plus grande participation à cette manifestation.

3 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est fort possible,
4 mais ce n'est qu'une spéculation.

5 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Mais cela risque d'énerver
6 le monde, n'est-ce pas?

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ben, ça pourrait comme
8 ça ne pourrait pas. C'est difficile de trancher.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** La GRC nous a dit que ça
10 faisait partie de leurs analyses, que dans ce contexte, ils
11 pourraient avoir accès au plan de circulation de la police
12 d'Ottawa.

13 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, c'est possible.

14 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et au niveau des
15 instructions envoyées aux participants du convoi, il fallait
16 qu'il y ait des endroits réservés sur Wellington.

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Mais je n'ai pas vu les
18 plans à cet égard.

19 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Mais donc, il y a avait des
20 renseignements disponibles par la GRC comme c'était le cas pour
21 les organisateurs du convoi et cela indiquait qu'il pourrait y
22 avoir des véhicules stationnant sur Wellington, n'est-ce pas?

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ce que je peux vous
24 répondre, c'est que lors du breffage, je n'étais pas informé
25 d'un blocage sur place, mais plutôt une circulation lente. [...]

26 Mais toute information ou intelligence à ce sujet
27 serait partagée entre les différents services de police et de
28 renseignements.

1 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et j'aimerais maintenant
2 vous demander d'utiliser un autre document qui se termine par
3 2476.

4 Et pendant que nous l'affichons, Monsieur le
5 Sous-commissaire, en page 10, vous parlez d'un appel le
6 31 janvier où l'on parle des opérations prévues par les forces
7 de police entre le 4 et le 6, et vous avez indiqué qu'ils
8 n'avaient pas les ressources nécessaires pour procéder. Vous
9 vous souvenez de ça?

10 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je me souviens de la
11 conversation. On m'a donné ces renseignements et on parlait
12 d'une opération pendant la fin de semaine du 4, et il n'y avait
13 pas de véritable plan et on n'avait pas d'autres renseignements,
14 et, en conséquence, ça n'était pas très au point.

15 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et le 9 février, si on se
16 reporte à la deuxième page du document, il y a... en fait, c'est à
17 la première page. Attendez qu'on se retrouve là. Vous voyez au
18 niveau de « Background », « Arrière-plan » :

19 « Le 8 février, la GRC a été informée
20 que la Police provinciale de l'Ontario
21 serait à Ottawa... »

22 Et qu'on a participé au développement d'un plan
23 et qu'il y a eu un document résumé qui a été fourni.

24 Et nous abordons la page suivante, tout en haut.
25 Là encore, c'est les mesures à prendre et veiller à ce qu'elles
26 soient appropriées.

27 « Suite à la réunion avec moins de
28 24 heures de préavis, le chef a annoncé

1 qu'une mesure de mise à l'ordre devait
2 prendre place le 10 février à
3 6 heures. »

4 Et là, on donne le détail des différents plans et
5 des différentes activités, et ensuite la GRC a exprimé que ce
6 plan ne paraissait pas très viable.

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, je me souviens d'en
8 avoir entendu parler.

9 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Oui...

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, vous êtes au bout
11 de votre temps.

12 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Eh bien, je vais donc
13 terminer.

14 Cette préoccupation à propos des mesures à
15 prendre, avant d'avoir un plan complet ou en l'absence de plan,
16 est un phénomène qui apparaît dans vos notes à plusieurs
17 reprises, à savoir que vous indiquez qu'il n'y a pas de plan
18 valable. Est-ce que je me trompe?

19 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne sais pas s'il y avait
20 un plan ou pas.

21 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Mais dans vos messages, vous
22 avez indiqué, et je ne peux pas sortir les documents maintenant,
23 mais vous avez indiqué qu'il n'y a pas de véritable plan ou
24 aucun plan n'a été partagé avec vous.

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui.]

26 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et vous aussi également?

27 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Exact. Exact.

28 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Et c'est dans vos notes?

1 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, effectivement.

2 **Me DAVID MIGICOVSKY:** Très bien. Merci. Et il y
3 aura certainement d'autres questions pour vous.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, c'est très bien. Vous
5 avez terminé.

6 Ensuite, nous allons entendre l'avocat de l'ex-
7 chef Sloly, qui [a concédé la majorité de son temps].

8 (RIRES)

9 **Me TOM CURRY:** Oui, il n'y a pas de remboursement
10 du temps non utilisé. Donc, nous allons voir ce que nous
11 pourrons faire dans les 15 minutes qui viennent.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me TOM CURRY:**

13 **Me TOM CURRY:** C'était véritablement un problème
14 difficile?

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

16 **Me TOM CURRY:** Oui?

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Nous sommes tous
18 les deux d'accord.

19 **Me TOM CURRY:** Plus difficile que tout ce que vous
20 aviez rencontré dans votre carrière jusque-là?

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, oui, je suis bien
22 d'accord.

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

24 **Me TOM CURRY:** Et vous, Madame?

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** J'ai eu d'autres problèmes
26 difficiles, mais celui-là, c'était quelque chose.

27 **Me TOM CURRY:** Eh bien, vous y avez fait allusion
28 lorsque vous avez parlé de la *Loi sur l'état d'urgence* et les

1 situations dans lesquelles le gouvernement du Canada avait dû
2 concevoir des législations du même style.

3 Je voudrais en venir maintenant aux circonstances
4 auxquelles nous avons dû faire face à Ottawa dans les services
5 de police pour résoudre les problèmes qui se produisaient.

6 Vous connaissiez le chef Sloly avant qu'il soit
7 appelé à son commandement?

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Pas très bien, mais je le
9 connaissais, effectivement.

10 **Me TOM CURRY:** Et vous?

11 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non, je ne le
12 connaissais pas.

13 **Me TOM CURRY:** Mais est-ce que vous savez qu'il
14 avait travaillé dans la ville de Toronto à un certain niveau,
15 voire même un niveau national?

16 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, je savais qu'il
17 avait été dans les services de police de ce côté-là.

18 **Me TOM CURRY:** Et donc, il avait une longue
19 expérience dans les services de police.

20 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Exact.

21 **Me TOM CURRY:** Et vous connaissiez probablement
22 qu'il est arrivé avec un mandat changeant.

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Je n'ai pas de
24 détails à ce propos.

25 **Me TOM CURRY:** Et vous?

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, j'étais au courant.

27 **Me TOM CURRY:** Un mandate différent pour régler
28 les problèmes au niveau des communautés racialisées et parce

1 qu'il avait déjà une certaine expérience?

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, j'ai eu quelques détails
3 à ce propos.

4 **Me TOM CURRY:** Et vous avez probablement rencontré
5 ce genre de problèmes dans vos propres commandements?

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui.]

7 **Me TOM CURRY:** Et cela crée un défi supplémentaire
8 pour l'exécution de la mission, n'est-ce pas?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Exact.

10 **Me TOM CURRY:** Le chef Sloly dans son service, et
11 je crois que vous y avez fait allusion, il y a eu énormément de
12 pression sur ses épaules au moment de la mise en place du
13 convoi.

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est facile d'imaginer la
15 pression et il voulait évidemment réussir sa mission.

16 **Me TOM CURRY:** [Oui?]

17 [Et visiblement, Sous-commissaire...]

18 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Je suis d'accord.]

19 **Me TOM CURRY:** [...vous avez été témoin de cela
20 aussi?]

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Oui, je suis d'accord.]

22 **Me TOM CURRY:** Parce qu'il avait la position la
23 plus délicate. Tout le monde au pays avait sa propre opinion de
24 ce qu'il faudrait qu'il fasse, par exemple les élus. Il y a un
25 certain nombre de notes qui vous sont parvenues ou qui sont
26 passées par le Conseil des ministres. Les ministres eux-mêmes
27 étaient frustrés par l'inaction des Services de police d'Ottawa
28 dès le début pratiquement des manifestations.

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui.]

2 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Exact.]

3 **Me TOM CURRY:** Et les gouvernements provinciaux
4 également ont suivi vos observations?

5 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui.]

6 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Exact.]

7 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui, et je crois qu'il y
8 avait consensus.]

9 **Me TOM CURRY:** Et de toute évidence, ici à Ottawa,
10 le conseil municipal, la Commission des services policiers, les
11 résidents, étaient du même avis : beaucoup, beaucoup de
12 frustration. On avait l'impression que c'était vraiment une
13 manifestation contre le gouvernement fédéral, mais qui se
14 déroulait ici à Ottawa.

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui.]

16 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Sans aucun doute.]

17 **Me TOM CURRY:** Et comme experts dans le domaine
18 des services policiers, vous étiez d'avis qu'il n'y avait pas de
19 solution qui relevait des ressources du simple service policier
20 d'Ottawa, n'est-ce pas? C'était... ça les dépassait.

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Avec les ressources
22 existantes?

23 **Me TOM CURRY:** [Oui.]

24 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je répondrais que oui.

25 **Me TOM CURRY:** Madame la Commissaire?

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Écoutez, j'essaie de
27 réfléchir. Du début à la fin, en ce qui concerne ce convoi, tout
28 dépend de la situation, mais de façon générale, je répondrais

1 que oui.

2 **Me TOM CURRY:** Ben, vous pouvez calculer comme
3 moi. Écoutez, il a fallu plus que doubler l'effectif policier
4 pour que finalement ça fonctionne. Or, comme vous l'avez décrit
5 vous-même, il y a eu des va-et-vient et l'élan ne s'est pas
6 ralenti, donc, parmi les manifestants si bien qu'on ne pouvait
7 pas à Ottawa, avec les services disponibles, mettre fin à ce
8 désordre avec les services d'ordre public.

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Tout dépend de ce sur quoi on
10 se penche. Au début... écoutez, là, j'émets des hypothèses, mais
11 tout dépend du développement. Moi, je ne connais pas bien les
12 effectifs de la police d'Ottawa.

13 **Me TOM CURRY:** Mais, Monsieur le Sous-commissaire,
14 vous saviez que les effectifs étaient insuffisants.

15 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Compte tenu du nombre de
16 manifestants pendant le weekend, il était évident que des
17 ressources supplémentaires étaient nécessaires d'après les
18 chiffres qu'on avait vus pendant le weekend.

19 **Me TOM CURRY:** Et ç'a été clairement identifié dès
20 le départ et le chef de police a demandé des ressources
21 supplémentaires dès le début.

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, il a fait cette demande.

23 **Me TOM CURRY:** Auprès du Fédéral, auprès de la
24 province, donc auprès de la GRC en ce qui concerne le Fédéral,
25 n'est-ce pas?

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

27 **Me TOM CURRY:** Et pendant une certaine période, en
28 ce qui concerne le Fédéral et la province, il y avait des

1 accords apparemment quant à la première porte à laquelle il
2 fallait frapper pour obtenir des ressources supplémentaires.
3 Étiez-vous au courant?

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Pas vraiment. Je sais que les
5 demandes nous ont été faites directement et ce n'était pas un
6 problème parce que c'est comme ça que ça fonctionne. Donc, quant
7 à la demande fédérale, on avait donc des ressources qu'on
8 pouvait déployer, mais c'est sûr que ça ne peut pas être
9 illimité.

10 **Me TOM CURRY:** Donc, les ressources... est-ce que je
11 me trompe si je dis que, selon vous, ou alors selon l'opinion du
12 ministre, c'était que le premier appel à faire, c'était auprès
13 des services policiers de la province de l'Ontario?

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Écoutez, ce n'était pas
15 inhabituel de dégager des ressources de notre côté. Si on
16 pouvait aider quand un gros évènement se déroulait à Ottawa,
17 c'est ce qui se passait. Alors, écoutez, ce n'est qu'au cours de
18 la deuxième semaine que finalement j'ai été mise au courant de
19 ce qui se passait et des questions relevant de la *Loi sur la*
20 *police provinciale de l'Ontario*.

21 **Me TOM CURRY:** Et quand, avec l'appui des leaders
22 de la communauté, le chef de police a parlé de quelque 1 800
23 membres supplémentaires dont il aurait besoin à Ottawa, quand
24 cette demande a été formulée, est-ce que des mesures ont été
25 prises immédiatement à la GRC pour justement coordonner auprès
26 de la Police provinciale de l'Ontario sur la façon dont ces
27 ressources supplémentaires pouvaient être mobilisées pour venir
28 en aide à Ottawa?

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Certainement qu'il y a eu des
2 discussions. Qu'est-ce que ça voulait dire 1 800 membres
3 supplémentaires? Mais on ne savait pas ce que ça voulait dire
4 exactement. ! 200 qui auraient été fournis par l'Ontario, 600
5 par le Fédéral? Il fallait plus de précisions.

6 **Me TOM CURRY:** Et cette précision vous a été
7 fournie par la PPO?

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne saurais vous répondre,
9 mais nous, ce qu'on voulait, c'était avoir un plan. Ainsi, on
10 saurait à quoi s'en tenir et les ressources dont on aurait
11 besoin.

12 **Me TOM CURRY:** Et comme commissaire, ce n'était
13 pas votre tâche. Vous n'avez jamais vu le plan dont disposait le
14 Service de police d'Ottawa.

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. On m'a breffée parce que
16 c'était une opération intégrée en ce qui concerne le plan
17 définitif.

18 **Me TOM CURRY:** Et vous, Monsieur le Sous-
19 commissaire, ce n'était pas votre rôle non plus de regarder le
20 plan?

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non. J'ai vu le dernier
22 plan, mais en ce qui concerne la structure de commandement et le
23 centre d'intervention, oui.

24 **Me TOM CURRY:** Et vos subalternes vous ont-ils
25 informé du fait que le Service de police d'Ottawa avait dès le
26 début des plans, y compris des plans que le surintendant Lue de
27 la GRC avait utilisé dans le contexte de la planification
28 intégrée? Saviez-vous que le surintendant Lue s'était fondé sur

1 la planification faite par le Service policier d'Ottawa?

2 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Non, je ne suis pas au
3 courant.]

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, nous ne savions pas.

5 **Me TOM CURRY:** Donc, l'idée selon laquelle le
6 Service policier d'Ottawa avait des plans, je ne vais pas vous
7 les montrer, je n'ai pas le temps, mais donc, c'est à d'autres
8 dans votre structure qui auraient eu à assumer cette
9 responsabilité de tirer cette conclusion?

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est exact.

11 **Me TOM CURRY:** On a entendu des témoignages au
12 sujet de ce qui s'est passé à Windsor avec le blocage du pont
13 Ambassador, et ça, c'était une menace réelle à la sécurité
14 nationale. Êtes-vous d'accord?

15 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je ne parlerais pas
16 d'une menace à la sécurité nationale.

17 **Me TOM CURRY:** Mais un évènement d'ampleur
18 nationale?

19 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

20 **Me TOM CURRY:** Or, quand cela s'est passé, est-il
21 exact que le Fédéral et la province à ce moment-là ont concerté
22 leurs efforts et mobilisé immédiatement les ressources
23 nécessaires pour venir en aide à la police de Windsor pour
24 régler le problème?

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** Pourriez-vous préciser votre
26 question?

27 **Me TOM CURRY:** Oui. Le Fédéral et la province se
28 sont entendus pour mobiliser les ressources nécessaires pour

1 régler le problème de Windsor pour régler le problème du
2 blocage.

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'était la GRC. Ce n'est pas
4 le gouvernement fédéral qui intervenait.

5 **Me TOM CURRY:** Une petite chose.

6 SSM.CAN.6068, [et le suffixe est] REL_0001,
7 page 2, pour votre gouverne.

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Vous m'avez demandé si
9 c'était un évènement de sécurité nationale, mais ce n'était pas
10 un évènement concernant la sécurité nationale. Je tiendrais à le
11 préciser.

12 **Me TOM CURRY:** Écoutez, les opinions varient, mais
13 je voulais simplement avoir votre point de vue.

14 Maintenant, à la page 2, et il s'agit, donc, d'un
15 résumé d'une transcription d'une conversation, un appel
16 téléphonique entre le premier ministre du pays et le premier
17 ministre ontarien concernant les ressources et le premier
18 ministre Trudeau émet un commentaire.

19 Déroulons un peu. C'est plus loin, plus bas.
20 Merci. Oui. Bon, je l'ai.

21 Donc, l'avant-dernier paragraphe :

22 « La GRC m'a dit ne pas avoir
23 compétence. On m'a dit qu'il fallait
24 qu'on leur demande d'intervenir et je
25 leur ai dit : 'Soyez prêts à répondre
26 si une demande vous parvient', et s'ils
27 ont besoin de ressources
28 supplémentaires, eh bien, peu importe

1 le cout, il faut y être. »

2 Le premier ministre Ford dit :

3 « Oui, je vais vérifier. Je pense qu'on
4 a adopté des règlements, on l'a fait
5 pour Ottawa, et je vais vérifier si ça
6 s'applique à toute la province. »

7 Mais d'après ce que disait le premier ministre du
8 Canada ou encore d'après les propos indirects du gouvernement du
9 Canada, avez-vous conclu que la GRC devait faire tout ce qui
10 était nécessaire pour réagir à la situation du blocage à
11 Windsor?

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Jamais cette demande ne
13 nous a été faite de cette façon.

14 **Me TOM CURRY:** Oui, mais ç'a été fait. Les
15 ressources de la GRC ont été mobilisées, même si aucun plan
16 n'avait été élaboré à ce moment-là par la PPO ou par la police
17 de Windsor au moment où la demande vous a été faite.

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** On nous a dit que la PPO
19 avait préparé un plan.

20 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Deux choses, Monsieur.
21 Premièrement, moi, je ne suis pas au courant de discussions
22 politiques à ce niveau-là, et, d'autre part, quand la demande
23 nous a été formulée en ce qui concerne le groupe tactique de la
24 GRC pour Windsor, on nous a dit « il y a un plan, nous allons le
25 mettre en œuvre », je pense le lendemain ou deux jours plus
26 tard. Et la demande a été faite par nos représentants à Toronto
27 et on a mobilisé les gens ici même à Ottawa pour venir en aide à
28 Windsor.

1 **Me TOM CURRY:** Oui, mais on vous a dit on
2 travaille sur un plan, mais personne à la GRC n'a vu ce plan, et
3 néanmoins, la mobilisation s'est produite, et vous auriez pu le
4 faire très certainement ici aussi à Ottawa.

5 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. La situation était
6 complètement différente. On parle de 50 ressources
7 supplémentaires en vertu du mandat fédéral en Ontario, et quand
8 on parle de 10 % provenant de chacune des autres provinces, ça
9 veut dire qu'il y a beaucoup de demandes qui sont en jeu en
10 parallèle. Et quand on a parlé de 1 800 agents supplémentaires,
11 on a dit, « mais combien de temps et combien en faut-il? »

12 À Windsor, c'est la PPO qui était responsable et
13 on a demandé à la police de Windsor : « Quelles sont les
14 priorités? Est-ce qu'on peut envoyer une équipe pour maintenir
15 l'ordre public qui proviendrait de la GRC? » La dynamique était
16 complètement différente.

17 **Me TOM CURRY:** Oui, c'est sûr que tout le monde va
18 comprendre, les Canadiens vont comprendre qu'il faut plus de
19 temps pour faire venir les ressources d'un océan à l'autre
20 jusqu'à Ottawa, bien sûr, mais est-ce qu'on ne peut pas aussi
21 comprendre que, ici, on en avait besoin?

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Écoutez, ce n'était pas une
23 question de temps, il s'agissait de savoir combien de temps ils
24 devraient passer ici, combien il fallait de temps pour les
25 amener, et il fallait assurer aussi le respect de nos contrats
26 avec les entités provinciales. Il fallait respecter ces
27 ententes, il fallait avoir des remplaçants.

28 Par exemple, si on parle de 10 %, bien, écoutez,

1 combien de ressources, combien de temps ce séjour, il faut
2 planifier le départ et la fin des opérations parce que nous
3 devons assurer, par exemple, la rotation des ressources, et
4 quand on parle de rotation, avec les avions, les trains, et
5 cetera, ça implique beaucoup, beaucoup de logistique.

6 Alors, ce n'est pas comme si une équipe du
7 maintien de l'ordre public de Toronto est déployée
8 temporairement à Windsor ou à Ottawa. Les scénarios sont
9 complètement différents.

10 **Me TOM CURRY:** Très rapidement. Très rapidement.

11 En ce qui concerne le chef Sloly et le plan
12 intégré, on a dit au cours des audiences à diverses occasions
13 qu'il a retardé l'approbation du plan à certains égards. Or, je
14 crois comprendre... bien, première chose, il n'avait pas à
15 approuver, mais il suffit de dire qu'il était indéniable que le
16 plan possédait toutes les approbations nécessaires au 12 février
17 en après-midi.

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Écoutez, d'après le
19 Service policier d'Ottawa et l'information qui m'avait été
20 donnée, je n'ai pas inventé cette information, je n'ai pas créé
21 cela. Le vendredi 11, quand on nous a informés, il n'y a que le
22 sous-chef Bell qui était là, et il nous a dit, il faut breffer
23 et il faut que le chef approuve. Très bien. On l'a fait.

24 Et ensuite, quelqu'un a suivi, on a dit : « Est-
25 ce que le plan est approuvé? » Et là, je ne me souviens pas
26 exactement, il a peut-être été breffé plus tard que le 12. Et on
27 m'a dit le 13, on nous demandait : « Mais pourquoi est-ce qu'on
28 ne commence pas? », et on nous a répondu : « Ça n'a pas été

1 approuvé par le chef, ce plan. » Et j'ai dit : « Mais quand est-
2 ce que cela va se produire? » J'ai appelé le chef Sloly et il
3 m'a dit, quand je lui ai parlé : « Je n'ai pas besoin de
4 signer. »

5 Alors, ce sont des renseignements erronés qui
6 m'avaient été transmis.

7 **Me TOM CURRY:** Donc, au moment où vous avez
8 communiqué directement avec le chef Sloly, de toute façon, le
9 problème n'existait plus.

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, ce sont des membres du
11 Service policier d'Ottawa qui m'avaient transmis cette
12 information.

13 **Me TOM CURRY:** Et mon collègue a montré
14 PB.NSC.CAN.8040, je crois que c'est à la page 15, un document
15 que vous avez vu précédemment. Et je voudrais tout simplement
16 tirer les choses au clair parce que vous aviez confirmé à ce
17 moment-là quelque chose que je veux vérifier.

18 Déroulons un petit peu. Oui, on arrête ici.

19 Vous voyez... ben, je ne sais pas si c'est le temps
20 moins 5 heures, donc :

21 « On a rencontré le chef Sloly et des
22 membres de son équipe en ce qui
23 concerne le plan. Il l'a approuvé.
24 Toutefois, il travaille toujours pour
25 combiner le nouvel énoncé de mission et
26 d'autres aspects du plan d'opération
27 avec l'objectif d'y revenir
28 aujourd'hui. »

1 On déroule encore.

2 Vous voyez « Mark Flynn » :

3 « La modification est à un niveau très
4 politique du plan. »

5 Et on a dit que cela n'avait rien à voir...

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne sais pas ce que ça veut
7 dire, cette phrase.

8 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous avez dépassé votre
9 temps de parole.

10 **Me TOM CURRY:** Oui, j'en ai pour très peu de temps
11 (sic). Je conclus.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [OK. Merci.]

13 **Me TOM CURRY:** [Merci.]

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Merci.]

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, CCLA?

16 **Me EWA KRAJEWSKA:** [Oui.]

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me EWA KRAJEWSKA:**

18 **Me EWA KRAJEWSKA:** Bonjour, Madame la Commissaire
19 Lucki [et Commissaire adjoint Duheme]. Je suis Ewa Krajewska et
20 je représente l'Association canadienne des libertés civiles.

21 Tout d'abord, j'aimerais commencer par la
22 question des consultations entre le chef de cabinet du ministre
23 de la Sécurité publique, Monsieur Mendicino, et vous en ce qui
24 touche la demande découlant de la *Loi sur l'état d'urgence*.

25 Donc, ça, c'est le document
26 [PB.NSC.CAN.]00003256. On l'a affiché quand il était question
27 des courriels sur les demandes de la GRC, vous aviez fourni une
28 liste à ce moment-là.

1 Donc, je voulais tout simplement confirmer avec
2 vous que beaucoup de ces demandes portaient sur des restrictions
3 quant au droit de rassemblement, droit d'assemblées publiques,
4 ce sont les principales questions que vous vouliez soumettre au
5 Cabinet?

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, il était question aussi
7 des camions de remorquage et de l'absence d'enfants dans la zone
8 en question.

9 **Me EWA KRAJEWSKA:** C'est exact, vous avez raison,
10 l'absence d'enfants, et aussi perturbation des communications
11 par téléphone cellulaire. Or, si je comprends, à part la
12 question des téléphones cellulaires, les autres points ont été
13 respectés en ce qui concerne l'invocation de la *Loi sur les*
14 *mesures d'urgence*.

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Je ne me souviens pas
16 des détails précis, mais vous avez raison.

17 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et quand vous avez fait ces
18 suggestions, quand vous avez donné ces conseils, la déclaration
19 ne suspendait pas pour autant l'application des droits garantis
20 par la Charte.

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Exact.

22 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et en ce qui concerne les
23 limites au respect des droits garantis par la Charte, tout
24 devait être fait de façon très, très, très prudente pour ne pas
25 porter atteinte justement à ces droits fondamentaux.

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est une question
27 compliquée, je répondrais oui.

28 **Me EWA KRAJEWSKA:** Madame la Commissaire Lucki, ni

1 vous ni la GRC n'avez fourni de suggestions en ce qui concerne
2 les mesures économiques qui ont été mises en œuvre.

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Mais, écoutez, on nous a
4 peut-être consultés, nos experts financiers ont peut-être été
5 consultés sur la question du processus, mais...

6 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, je pense que nous
7 avons été parties à la consultation, mais je ne suis pas à cent
8 pour cent convaincu.

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Donc, en ce qui concerne les
10 mesures économiques qui ont été mises en œuvre, vous auriez été
11 consultés?

12 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je pense que oui, mais
13 je ne peux pas vous le garantir.

14 **Me EWA KRAJEWSKA:** En ce qui concerne les mesures
15 économiques qui ont été adoptées et mises en œuvre, je crois
16 comprendre que monsieur Denis Beaudoin était à la GRC l'expert,
17 le chef de file dans ce dossier.

18 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est exact.

19 **Me EWA KRAJEWSKA:** Nous avons ses notes,
20 PB.NSC.CAN.00008065.

21 Monsieur le registraire, pourriez-vous afficher
22 ce document à l'écran?

23 D'après les notes de monsieur Beaudoin, et là, je
24 reviens en arrière à la page 3 de ce document, ce sont les notes
25 de monsieur Beaudoin, donc page 3, avant la déclaration de la
26 Loi d'urgence le 9 février 2022, « Appel auprès des finances » :

27 « On veut faire adopter la Loi pour
28 pouvoir saisir l'argent des

1 manifestants. »

2 Deuxième ligne :

3 « Nous avons expliqué qu'à l'heure
4 actuelle, en ce qui concerne le
5 contrôle de FAI, NS, MC, POS, eh bien,
6 on regarde s'il y a eu des infractions
7 commises sur le terrain.

8 On a posé la question à savoir si on
9 pouvait partager l'information avec les
10 banques. J'ai dit qu'il fallait aux
11 Finances une ordonnance pour exécuter
12 des saisies d'actifs, et il faudrait de
13 nouveaux pouvoirs législatifs. »

14 Êtes-vous au courant des consultations de
15 monsieur Beaudoin auprès du ministre des Finances?

16 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Pas tous les détails de
17 ces rencontres. Je sais qu'on a été impliqués dans le processus
18 de consultation dès le départ, mais je ne suis pas au courant de
19 toutes les réunions qui se sont tenues. Je recevais un breffage
20 tous les deux jours sur les progrès de ces consultations.

21 **Me EWA KRAJEWSKA:** Vous êtes d'accord avec le
22 conseil de monsieur Beaudoin à l'époque, le type de pouvoirs que
23 le ministère des Finances exige, il exige une ordonnance des
24 tribunaux pour l'exercice de ces pouvoirs? C'était la situation
25 le 9 février 2022.

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** La façon dont je le lis
27 actuellement, nous avons besoin d'une ordonnance judiciaire pour
28 pouvoir invoquer la Loi.

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** La Loi ne visait pas une
2 saisie.

3 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Non.]

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** [La Loi gelait.]

5 **Me EWA KRAJEWSKA:** [D'accord.]

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Je ne sais pas si ça change
7 quelque chose.]

8 **Me EWA KRAJEWSKA:** Ben, c'est une question
9 juridique, mais pour l'instant, je dirais que même le gel
10 d'actifs, la banque ou la GRC aurait besoin de l'ordonnance d'un
11 tribunal pour ce faire.

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne sais pas. Pour la
13 saisie, oui, mais pour le gel, je ne suis pas certaine.

14 **Me EWA KRAJEWSKA:** Une fois que les mesures
15 économiques ont été mises en place après la déclaration de la
16 *Loi sur les mesures d'urgence*, la GRC est devenue le point de
17 contact pour les institutions financières et pour les personnes
18 qui étaient désignées.

19 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Nous étions le lien
20 entre la PPO et OPS et les établissements bancaires.

21 **Me EWA KRAJEWSKA:** Denis Beaudoin était le
22 principal responsable et Kelly Bradshaw peut-être aussi.

23 La GRC recueillait des informations incluant des
24 noms, des numéros de plaques d'immatriculation auprès de la PPO
25 et de l'OPS pour transmettre l'information aux institutions
26 financières.

27 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Il y avait deux
28 processus. La GRC obtenait des informations du SPO et de la PPO

1 sur les enquêtes criminelles en cours, transmettait ces noms aux
2 services financiers et autres processus, SPO et PPO donnaient
3 des numéros de plaques d'immatriculation, des noms de
4 compagnies, qui étaient validés par notre équipe avec le même
5 processus que lors d'une enquête pour s'assurer que le véhicule
6 appartenait effectivement à la personne et que la personne était
7 toujours là, et les informations étaient transmises aux services
8 financiers.

9 Une autre mesure pour confirmer l'identité des
10 individus, lorsqu'on était en mesure de les appeler pour leur
11 dire que nous avons leur numéro de plaque d'immatriculation,
12 nous savions qu'ils étaient là, qu'on avait transmis les
13 informations aux services financiers, on l'a fait dans la mesure
14 du possible. Certains ont répondu qu'ils ne voulaient pas
15 partir, d'autres ont répondu qu'ils ne pouvaient pas partir, et
16 les informations n'ont pas été transmises.

17 **Me EWA KRAJEWSKA:** Avez-vous lu la déclaration de
18 l'Association des banques du Canada?

19 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non.

20 **Me EWA KRAJEWSKA:** Leur déclaration a indiqué que
21 c'est la GRC [...] que les personnes étaient désignées, visées par
22 la *Loi sur les mesures d'urgence*.

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Nous avons identifié
24 les personnes et transmis les informations aux services
25 financiers, et c'était aux services financiers de décider du gel
26 éventuel de fonds.

27 **Me EWA KRAJEWSKA:** Les institutions financières
28 avaient l'obligation aussi de faire rapport à la GRC sur les

1 instruments financiers qu'elles avaient gelés.

2 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je ne suis pas... ils
3 l'ont fait, mais je ne sais pas si c'était inscrit dans l'ordre.

4 **Me EWA KRAJEWSKA:** Je peux... vous pouvez me croire,
5 c'est effectivement dans l'ordonnance.

6 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je veux préciser une
7 chose. Vous avez raison, tout ce qu'ils détenaient, ils devaient
8 en informer le commissaire de la GRC. C'est prévu par la loi.

9 **Me EWA KRAJEWSKA:** Je vais donner un exemple d'une
10 lettre de la Toronto-Dominion.

11 On va afficher le document.

12 [PB.NSC.CAN.00008748.]

13 Cette lettre indique... enfin, elle s'adresse au
14 capitaine Hugues, elle est datée du 18 février 2022. Je vais
15 attendre que le document soit affiché.

16 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est le caporal Kelly
17 Hughes.

18 **Me EWA KRAJEWSKA:** C'est un rapport qui est fait
19 conformément à l'ordonnance et on a les noms, les types de
20 comptes qui ont été gelés, et si on regarde les types de
21 comptes, il s'agit de comptes d'épargne, comptes-chèques, de
22 comptes conjoints, comptes d'affaires, des comptes de REER, et
23 comptes de personnes qui étaient dans la catégorie des personnes
24 désignées.

25 Je voudrais vous demander si vous saviez que les
26 institutions financières ont demandé à la GRC si elles
27 pouvaient... les institutions financières ont exprimé leur
28 inquiétude sur l'ampleur de cette ordonnance. Êtes-vous au

1 courant?

2 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non, je ne suis pas au
3 courant, et ce n'est pas nous qui avons rédigé l'ordonnance. Et
4 la décision de geler des actifs est la responsabilité des
5 banques. Nous ne leur donnons pas d'instructions.

6 **Me EWA KRAJEWSKA:** Monsieur Beaudoin et monsieur
7 Hugues qui étaient les représentants... ont indiqué aux
8 représentants des institutions financières comment l'ordonnance
9 fonctionnait et qu'ils pouvaient répondre à leurs questions.

10 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Lorsque
11 l'ordonnance est entrée en vigueur, il n'y a pas de politiques
12 ou de procédures sur la manière de faire les choses. La GRC
13 travaillait avec les services financiers pour trouver des façons
14 de faire. Voilà pourquoi il y a eu une annexe jointe au
15 document.

16 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et d'après les appels et les
17 notes de ces rencontres, les institutions financières ont
18 demandé si le gel devait s'appliquer aux comptes conjoints et
19 s'il y avait un seuil, c'est-à-dire que s'il y avait un montant
20 minime dans le compte, est-ce qu'il fallait agir, est-ce que ça
21 s'appliquait également aux dons. Et saviez-vous qu'ils ont posé
22 des questions si ça s'appliquait aux dons et la GRC a répondu
23 qu'ils ne devaient pas s'occuper des dons?

24 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je ne suis pas au
25 courant des conversations, je pense que les services financiers
26 ont consulté leur équipe juridique pour savoir comment appliquer
27 certains éléments de l'ordonnance. Donc, ils ont demandé des
28 précisions à leur équipe juridique.

1 **Me EWA KRAJEWSKA:** L'ordonnance s'applique aussi
2 aux compagnies d'assurance et aux caisses de crédit.

3 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

4 **Me EWA KRAJEWSKA:** La GRC exerce sa discrétion
5 pour ne pas fournir d'informations aux compagnies d'assurance.

6 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Elle l'a fait. Il faut
7 savoir que notre équipe a eu moins de 24 heures pour mettre
8 toutes les mesures en place et lorsqu'on regarde l'échéancier,
9 c'est le 17 février que ça a commencé, et le 21 février, c'était
10 terminé. Donc, ça a duré quatre jours. Et très peu de temps pour
11 s'organiser et mettre les bons processus en place. Les
12 institutions financières et la GRC ont fait de leur mieux pour
13 une solution qui convienne aux deux.

14 **Me EWA KRAJEWSKA:** Le but principal de ces mesures
15 financières était de perturber, de troubler les personnes et de
16 les convaincre de quitter Ottawa.

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est exact, perturber
18 leurs activités. Le délai était si court, mais c'était surtout
19 pour dissuader les gens et les convaincre de partir.

20 **Me EWA KRAJEWSKA:** Monsieur le Commissaire Duheme,
21 j'aimerais vous ramener à vos notes personnelles sur le Convoi
22 de la liberté.

23 [PB.NSC.CAN.00008073], page 58 de ce document.

24 C'est une note du 12 février, donc avant
25 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Si on descend,
26 10 h 19 le matin. Si vous pouviez en faire lecture, Monsieur le
27 Sous-commissaire?

28 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:**

1 « Il y a énormément de frustrations
2 envers les forces policières. Les
3 promesses n'ont pas été tenues.

4 Bon, ensuite, je ne suis pas trop sûr de ce que
5 j'ai écrit.

6 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et prochain point?

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:**

8 « Faire une distinction entre le
9 gouvernement et les forces policières
10 même si parfois il y a eu croisement
11 (sic). »

12 **Me EWA KRAJEWSKA:** Pouvez-vous nous dire qui vous
13 a communiqué ces informations? Qui vous a parlé de ces
14 frustrations énormes?

15 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ce sont des notes que
16 j'ai prises lors d'une rencontre. Et lorsque j'ai dit qu'il y a
17 des chevauchements entre les forces... les représentants
18 politiques et les forces policières, certaines personnes du PCO
19 contactaient directement les PPO et il devait y avoir des..
20 c'était au commissaire de faire des briefings au PCO et non pas..
21 il ne devait pas y avoir de ces contacts directs.

22 **Me EWA KRAJEWSKA:** [...]

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [...] il y avait monsieur
24 Sloly et quelques autres personnes. Ça a brouillé les listes de
25 communication. Et donc, il a fallu informer nos gouvernements
26 respectifs.

27 **Me EWA KRAJEWSKA:** Donc, vous avez pris note du
28 problème et à savoir qu'il pouvait y avoir des difficultés entre

1 les différents services de police.

2 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ben, j'ai utilisé le
3 mot, « les élus »... et peut-être que ce n'était pas le bon mot
4 parce qu'il s'agissait de voir quelles étaient les
5 communications avec les responsables, par exemple au niveau du
6 gouvernement fédéral.

7 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et ma dernière question, c'est
8 pour la commissaire Lucki.

9 Vous avez indiqué que là, au niveau du
10 13 février, la réunion qui a eu lieu, d'après le procès-verbal
11 de cette réunion, vous avez assisté à cette réunion du
12 13 février, n'est-ce pas, IRG?

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui.]

14 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et vous aviez des notes où vous
15 indiquiez le fait que toutes les législations possibles
16 n'avaient pas été utilisées?

17 **COMM. BRENDA LUCKI:** Exact.

18 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et le groupe IRG est un groupe
19 qui a été constitué par le premier ministre avec des
20 représentants de différents ministères en situation d'incident.

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, les ministres concernés
22 par les incidents en question.

23 **Me EWA KRAJEWSKA:** Oui, et qui ont l'expertise
24 voulue. Correct?

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** Exact.

26 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et ce groupe-là s'est réuni
27 pour d'autres incidents avant, donc, la manifestation?

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

1 **Me EWA KRAJEWSKA:** Est-ce que vous avez eu
2 l'occasion d'intervenir pour ces autres réunions ou bien est-ce
3 que vous n'avez pas appelée à intervenir?

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, je vais aux réunions, et
5 si je désire prendre la parole, je vais lever la main ou bien je
6 suis proche de mon ministre, le ministre Mendicino, et je lui
7 fais signe.

8 **Me EWA KRAJEWSKA:** Et donc, à cette réunion du
9 13 février, est-ce que vous avez averti que la législation
10 complète n'avait pas été épuisée?

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'était déjà dit au ministre
12 Mendicino et ça faisait partie de mes notes d'intervention, mais
13 je n'ai pas l'impression que j'ai pu les lire, ces notes. Mais
14 ça avait déjà été dit.

15 **Me EWA KRAJEWSKA:** Est-ce que...

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous dépassez votre temps
17 permis, donc vous devez conclure.

18 **Me EWA KRAJEWSKA:** Merci, Monsieur le Commissaire.
19 C'est ma dernière question.

20 Commissaire Lucki, est-ce que vous êtes
21 intervenue auprès des ministres pour dire qu'ils pouvaient se
22 renseigner directement auprès de vous?

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, j'aurais pu, mais il n'y
24 avait qu'un type d'information par rapport à toutes les
25 questions qui ont été évoquées dans le cadre de l'état
26 d'urgence. Alors, il s'agissait tout simplement qu'ils aient
27 toute l'information voulue pour prendre des décisions
28 appropriées et en donnant tout cela au ministre. Ça veut dire

1 que je n'ai pas eu la possibilité à cette réunion, mais le
2 ministre était déjà au courant.

3 **Me EWA KRAJEWSKA:** Très bien. Merci beaucoup.
4 Et merci de votre aimable indulgence.

5 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète n'a pas entendu
6 l'intervention. Il s'agit de la présentation suivante.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Suivant, la ville
8 d'Ottawa.]

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ANNE TARDIF:**

10 **Me ANNE TARDIF:** Bon après-midi. Je représente la
11 ville d'Ottawa.

12 Monsieur le greffier, peut-on voir le document
13 [OPP00000601]?

14 Il s'agit d'un échange qui a eu lieu avec
15 quelqu'un de la Colombie-Britannique.

16 Alors, si on peut passer au bas de la première
17 page.

18 Il s'agit de John Brewer de la GRC en Colombie-
19 Britannique. Vous voyez, ça date du 2 février?

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

21 **Me ANNE TARDIF:** Et maintenant, si nous passons à
22 la page 2, le paragraphe du milieu. Ici. Merci.

23 Vous voyez, là, on vous avait écrit que ces types
24 de protestations ne laissent que peu de capacité pour la police
25 pour régler la situation sans quelques possibilités que les
26 protestataires aient éventuellement quelques petits gains ici et
27 là. Est-ce que vous voyez ça?

28 Et si on passe à la première page... oui, merci.

1 Vous avez répondu :

2 « Merci de cette bonne réponse. J'ai
3 déjà utilisé certains de ces points
4 pour breffer les ministres aujourd'hui.
5 Alors, merci une tonne. »

6 Et là, vous parlez des ministres des Services
7 d'urgence et des...

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, différents ministres qui
9 étaient là.

10 **Me ANNE TARDIF:** Est-ce que vous les avez breffés
11 compte tenu du concept, à savoir que la solution pourrait
12 nécessiter de prévoir une petite sortie pour les protestataires?

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** Mais il y a peut-être
14 d'autres choses sur lesquelles je les ai breffés.

15 **Me ANNE TARDIF:** Oui. Je ne peux pas rentrer dans
16 le détail, malheureusement je n'ai pas le temps imparti.

17 Est-ce que ce serait une proposition raisonnable?

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, parce qu'il y a une
19 tonne d'informations là-dedans et j'ai utilisé certains de ces
20 points, mais il y a beaucoup de choses que je pourrais invoquer.
21 Il faudrait que ça me rafraichisse la mémoire.

22 **Me ANNE TARDIF:** Oui, mais la proposition, la
23 proposition que j'ai soulevée, est-ce que c'est une proposition
24 valable?

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui ça peut être valable,
26 tout dépendant des circonstances. Parfaitement.

27 **Me ANNE TARDIF:** Donc, en fonction des
28 circonstances. Je ne vous entends pas toujours très bien.

1 Vous avez expliqué, Commissaire Lucki, qu'à
2 Ottawa, la GRC est passée de 30 à 50 officiers par jour et
3 c'était sur la période d'un (sic) shift, ça veut dire que vous
4 allez peut-être avoir 25 officiers deux jours et 25 la nuit.

5 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne sais pas trop comment
6 ça se passait exactement.

7 **Me ANNE TARDIF:** [...]

8 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Mais ça peut varier d'un
9 jour sur l'autre.

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Certains sont là des fois
11 toute la journée, mais nous ne sommes pas rentrés dans les
12 détails.

13 **Me ANNE TARDIF:** Eh bien, je vais vous présenter
14 ça de la façon suivante. Le Service de police d'Ottawa a préparé
15 les effectifs à déployer. Il y avait un total par jour de GRC,
16 entre 30 et 60 par jour, sans atteindre le chiffre de 200 qui a
17 été mentionné, mais ceci était au-delà du 12 février. Est-ce que
18 ça vous paraît raisonnable?

19 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

20 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Affirmatif.

21 **Me ANNE TARDIF:** Très bien.

22 Vous avez expliqué plus tôt, Commissaire Lucki,
23 que la GRC n'avait pas besoin de voir un plan d'opération avant
24 d'envoyer des unités à Windsor pour assister l'opération de la
25 police de l'Ontario sur place. Vous vous souvenez de ça?

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, parce que c'était une
27 tâche bien précise. Ils nous ont expliqué ce qu'ils voulaient
28 faire et quel genre de ressources ils voulaient. Et c'était une

1 question de la taille des effectifs nécessaires.

2 **Me ANNE TARDIF:** Je comprends. Mais vous vous en
3 souvenez indirectement. Mais est-ce que vous avez entendu la
4 preuve du sous-ministre Stewart?

5 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non.

6 **Me ANNE TARDIF:** Une des choses qu'il nous a
7 indiquées au comité du Conseil des ministres, c'est que le plan
8 du Service de police d'Ottawa devait être révisé par les
9 autorités compétentes.

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, une fois qu'il a été
11 intégré, d'autres service participaient.

12 **Me ANNE TARDIF:** Donc, il s'agissait de
13 planification intégrée à partir du 8 février. Donc, à partir de
14 là, ça pouvait être vérifié par la police de l'Ontario ou autre.

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** Ben, je dirais que c'est pas
16 nécessairement une vérification, pour moi en tout cas. Moi, je
17 recevais un breffage, c'est tout.

18 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** La question de
19 rassembler les gens pour faire la révision découle du fait qu'il
20 y avait 1 800 personnes et il fallait voir l'ensemble du plan,
21 savoir combien de personnes en voulaient, et ce qu'on allait
22 faire. Et une des raisons, c'était quelles étaient les
23 ressources nécessaires sur la base de ce qu'on devait faire.

24 **Me ANNE TARDIF:** Donc là, on parle de 1 800
25 policiers, suite à ce que vous avez dit, après que vous ayez
26 rassemblé tout le monde, c'est-à-dire l'Ontario, Ottawa, la GRC,
27 et cela a amené la mise sur pied du poste de commandement
28 intégré le 12 février.

1 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Là, on parlait de
2 1 800 personnes, je ne sais pas trop d'où sortait ce chiffre,
3 mais il y avait déjà 1 000 policiers et c'est ce qui a amené une
4 révision des opérations prévues.

5 **Me ANNE TARDIF:** Oui. La question que je pose,
6 c'est que la GRC n'allait pas remplir cette requête tant qu'ils
7 n'avaient pas l'information précise à ce sujet.

8 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Nous étions déjà en
9 phase de mobilisation, mais on voulait savoir exactement quels
10 étaient les chiffres demandés.

11 **Me ANNE TARDIF:** Très bien. Et par la police de
12 l'Ontario.

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** En fait, on ne pouvait pas...
14 on ne savait pas exactement quelles étaient les ressources qui
15 seraient nécessaires au départ.

16 **Me ANNE TARDIF:** Commissaire Lucki, vos nous avez
17 dit que les ministres fédéraux vérifiaient quelles seraient les
18 ressources nécessaires et offraient de les fournir pour obtenir
19 une résolution de l'occupation à Ottawa.

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

21 **Me ANNE TARDIF:** Et vous avez fourni des breffages
22 aux ministres, aux sous-ministres et au Conseil des ministres.

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

24 **Me ANNE TARDIF:** Et vous deviez donner des
25 renseignements exacts et il y a certains renseignements que vous
26 n'aviez pas, mais vous vouliez avoir les éléments clés.

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

28 **Me ANNE TARDIF:** Vous avez fait rapport sur un

1 certain nombre d'occasions en disant que la GRC remplissait
2 toutes les tâches nécessaires demandées par la police d'Ottawa,
3 et avait le personnel nécessaire.

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

5 **Me ANNE TARDIF:** Et là, je n'ai pas le temps,
6 c'est pour ça que je vais si vite, et vous avez examiné le
7 processus impliqué avant d'envoyer des ressources
8 supplémentaires pour renforcer les opérations prévues. Mais on
9 peut être d'accord pour dire que la GRC n'a pas répondu à cette
10 demande du 7 février tant que le plan n'a pas été approuvé et
11 était prêt à être exécuté. Exact?

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Nous avons commencé à
13 augmenter les ressources parce que nous savions que ça marchait
14 dans ce sens-là. On a commencé à faire venir du monde, mais on
15 n'a pas atteint les effectifs élevés parce qu'il fallait savoir
16 quel jour les renforts devaient arriver, parce que le 7 février..
17 vous avez dit le 7 février? Le 7 février, ce n'était même pas le
18 début de cette opération. La date de l'opération, c'était peut-
19 être le 13 février parce que c'est là après qu'on a peut-être
20 commencé à ce moment-là à faire ces opérations. Je ne me
21 souviens plus exactement de la date.

22 Si vous me posez la question du 7 février, pour
23 le 7 février, je vous répondrais : tout dépend de la date à
24 laquelle ils en avaient besoin.

25 **Me ANNE TARDIF:** Attendez, ma question est une
26 question un peu différente. Au niveau du Cabinet des ministres,
27 il était convenu que la GRC devrait exécuter toutes les demandes
28 d'Ottawa, c'est-à-dire du Service de police d'Ottawa, mais en

1 fait, il fallait d'abord qu'ils évaluent cette demande, n'est-ce
2 pas?

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Effectivement, il fallait
4 qu'elle soit évaluée.

5 **Me ANNE TARDIF:** Il me reste une minute?

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Une petite minute. Une
7 petite minute seulement.

8 **Me ANNE TARDIF:** Bon.

9 Et votre... Commissaire Lucki et Sous-commissaire,
10 vous avez fait plusieurs références au fait qu'il y avait une
11 décision d'aller à la province suite à la demande de Peter
12 Sloly, et de votre côté, [Sous-commissaire], est-ce qu'il
13 fallait un changement de juridiction au niveau ministériel. Et
14 vous ne souvenez plus, ni un ni l'autre, du contexte.

15 Commissaire Lucki, le 15 février, vous avez
16 rencontré des représentants de la police provinciale auxquels
17 vous avez dit que vous aviez perdu confiance dans le chef Sloly,
18 et que sans changer de commandement, vous ne vouliez pas en
19 arriver là, en fait, vous avez dit.

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Eh bien, il s'agissait du
21 plan qui s'en venait. Nous arrivions à la fin de semaine et si
22 le plan n'est pas prêt, il faut passer à l'action, et je ne peux
23 pas envoyer des ressources et des renforts comme ça. Et
24 finalement, j'ai eu l'occasion à en parler au commissaire de la
25 police de l'Ontario, et ensuite, eh bien, le commissaire Sloly
26 avait donné sa démission.

27 **Me ANNE TARDIF:** Et personne n'avait parlé
28 antérieurement du transfert du commandement?

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** quand nous avons parlé de
2 l'état d'urgence et des mesures correspondantes, les gens ont
3 dit : « Si on ne peut pas passer à l'application, est-ce qu'on
4 va s'adresser à la GRC? » Parce que si on n'a pas la capacité de
5 lancer les opérations, qui peut-on aller chercher? Et il ne
6 s'agissait pas pour nous de nous en occuper, nous n'avons pas de
7 juridiction, nous sommes limités à la province. Nous étions
8 prêts à faire tout ce qui nous serait demandé, et il fallait que
9 le chef Sloly réussisse dans les opérations qui étaient prévues.

10 **Me ANNE TARDIF:** Alors, merci beaucoup.

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** Merci.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Nous passons à la province
13 de Saskatchewan.

14 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me MICHAEL MORRIS:**

15 **Me MICHAEL MORRIS:** Bon après-midi. Je suis Mike
16 Morris, avocat du gouvernement de la Saskatchewan.

17 Madame la Commissaire, vous n'êtes pas intervenue
18 à la réunion du Conseil des ministres du 13 février. C'est
19 exact?

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Effectivement.

21 **Me MICHAEL MORRIS:** J'aimerais vous montrer un
22 courriel dans la mesure où quelqu'un est intervenu à votre
23 place. C'est le document 3216. Il y a eu un courriel à 7 h 51 :
24 « Petits changements pour refléter la
25 présentation au nom de la GRC. »

26 C'est quelqu'un qui travaille comme assistant au
27 commissaire. Ce n'est pas vous qui avez fait les présentations,
28 par conséquent c'est Jody Thomas qui a fait cette présentation

1 au NSIA.

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Vous avez dit... attendez, j'ai
3 oublié la question.

4 **Me MICHAEL MORRIS:** Il y a eu une décision pour
5 dire que NSIA ou le ministre Mendicino interviendrait et que ce
6 ne serait pas vous.

7 J'aimerais descendre un peu plus bas dans le
8 texte, suite... c'est là où on parle de Windsor.

9 « Toutes les informations [...] »

10 Donc, c'était à 5 heures l'après-midi.

11 Nous passons à la page suivante, vers le milieu,
12 et il y a un paragraphe qui dit :

13 « La GRC et la police de l'Ontario ont
14 rassemblé des experts pour mettre au
15 point un plan stratégique. »

16 Vous voyez ça?

17 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

18 **Me MICHAEL MORRIS:** C'est donc de l'information
19 qui a été fournie à NSIA au ministre Mendicino, n'est-ce pas?

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est le document
21 initial que j'avais... qui était préparé et que je devais
22 présenter, et ç'a été présenté par ces personnes.

23 **Me MICHAEL MORRIS:** Et là, on fait référence au
24 plan opérationnel du 13 février pour le NSIA ou le ministre,
25 mais ce plan n'a pas été discuté au niveau du Conseil des
26 ministres.

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** Le détail du plan
28 probablement, non.

1 **Me DONNAREE NYGARD:** Vous demandez ce qu'ils
2 discutaient au Conseil des ministres et, comme vous le savez,
3 c'est confidentiel.

4 **Me MICHAEL MORRIS:** Et là, on ne peut pas dire si
5 le plan a été mentionné devant les membres du Conseil des
6 ministres tout simplement pour savoir s'ils ont eu l'occasion
7 d'en discuter? Est-ce que c'est la position?

8 **Me DONNAREE NYGARD:** Les discussions entre
9 ministres sont confi... restent confidentielles.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Les discussions, mais... elles
11 restent confidentielles, mais les documents qui sont soumis au
12 Cabinet sont divulgables.

13 **Me MICHAEL MORRIS:** Est-ce que ça comprend des
14 renseignements verbaux?

15 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Je le pense, effectivement.
16 Il s'agit... c'est les délibérations qui restent confidentielles.
17 C'est pour que vous ayez bien conscience des limites.

18 **Me MICHAEL MORRIS:** Je ne veux pas connaître les
19 délibérations, je voudrais savoir s'il y a eu mention à propos
20 des divers services de ces polices et des plans qui les
21 concernaient.

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

23 **Me MICHAEL MORRIS:** Vous avez parlé de Mike Jones
24 qui était là avant le 13 février. Vous vous en souvenez?

25 **L'INTERPRÈTE:** L'interprète n'a pas entendu la
26 réponse derrière le masque.

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** [...]

28 **Me MICHAEL MORRIS:** Oui, alors, dans ces

1 conditions, ça m'amène à la question suivante.

2 Est-ce que quelqu'un a dit à la réunion du
3 Conseil des ministres que la GRC et d'autres services de police
4 n'avaient pas épuisé toutes les possibilités juridiques?

5 **Me DONNAREE NYGARD:** La question est
6 problématique, et vous demandez si les gens du Conseil des
7 ministres ont parlé. Or, les discussions entre ministres restent
8 confidentielles. Si c'est quelqu'un de l'extérieur (sic) qui est
9 intervenu, ça n'est pas confidentiel.

10 **Me MICHAEL MORRIS:** Ce que je veux savoir, c'est
11 si quelqu'un a transmis ces renseignements au Conseil des
12 ministres.

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne suis pas intervenue à
14 cette réunion, mais peut-être sur les notes y a-t-il des
15 renseignements qui auraient été fournis par une autre autorité.
16 Mais je ne suis pas intervenue personnellement.

17 **Me MICHAEL MORRIS:** Très bien. Je comprends.

18 Je vais poursuivre et j'aimerais sortir un autre
19 document, PB.NSC.CAN.00008074. C'est les notes du commissaire -
20 ou de la commissaire. Et je voudrais me reporter à la page 104.

21 Monsieur le Sous-commissaire, c'est les notes du
22 14 février 2022 à 9 heures du matin. Et là, on note « NSIA ».
23 Qui a organisé cette réunion?

24 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je dirais que c'est
25 probablement le PCO. [...] Et c'est probablement eux qui ont
26 organisé la réunion.

27 **Me MICHAEL MORRIS:** Et là, on parle du « résultat
28 inévitable ». Pouvez-vous nous expliquer ces mots?

1 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** J'essaie de me souvenir
2 ce que je voulais dire à cet égard. Je me demande si ce n'est
3 pas la force qui serait nécessaire pour prévoir une
4 intervention. Ça pourrait être ça, mais je ne suis pas certain.

5 **Me MICHAEL MORRIS:** Est-ce que NSIA connaissait
6 les plans qui étaient en cours de développement?

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non, je ne me souviens
8 pas d'avoir breffé qui que ce soit sur ce plan. Parce que le 14...
9 il y avait eu une présentation le 13, mais on attendait que le
10 plan soit définitif et on parlait de la date du 18. Donc, je
11 n'ai pas transmis ce plan au départ.

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Il y avait un breffage [sur]
13 l'existence du plan, mais les détails n'ont pas été transmis à
14 qui que ce soit.

15 **Me MICHAEL MORRIS:** J'aimerais soulever un autre
16 document, OPS00014566. Ce sont les notes du chef Sloly.

17 Alors, Madame la Commissaire, vous avez eu une
18 réunion avec le chef Sloly le [14] février à 10 heures,
19 « Réunion avec les commissaires Carrique et Lucki ».

20 On descend un peu plus bas.

21 « Lucki n'a pas breffé le premier
22 ministre sur le plan. Il faut nous
23 aviser quelles sont les mesures prévues
24 et quel est le processus. »

25 Alors, première question. Est-ce que vous avez
26 dit au chef Sloly que les mesures d'urgence étaient... l'état
27 d'urgence allait être invoqué?

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne me souviens pas de la

1 chose. C'est possible parce que c'était pratiquement inévitable
2 qu'il y aurait invocation de l'état d'urgence, donc je l'ai
3 peut-être mentionné, mais je ne me souviens pas. C'est
4 simplement une question de mémoire.

5 **Me MICHAEL MORRIS:** Mais vous n'avez pas de raison
6 de nier ce qui est inscrit ici?

7 **COMM. BRENDA LUCKI:** À quelle heure était cette
8 réunion?

9 **Me MICHAEL MORRIS:** À 10 heures.

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Eh bien, c'est fort probable
11 parce que je rencontrais le chef Sloly et monsieur Carrique, tel
12 que je l'ai mentionné.

13 **Me MICHAEL MORRIS:** Je ne sais pas combien de
14 temps il me reste. Je voudrais parler du gel des comptes
15 bancaires. Si j'ai bien compris, une liste de noms a été fournie
16 aux institutions financières, mais c'était à elles de décider de
17 ce qu'elles allaient en faire. Est-ce exact?

18 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, c'est exact. Nous
19 avons obtenu l'information des services de police et c'était les
20 services financiers qui devaient décider ce qu'ils faisaient,
21 gel ou non.

22 **Me MICHAEL MORRIS:** Mais seriez-vous d'accord avec
23 moi pour dire que s'il y avait une personne qui était nommée sur
24 cette liste et s'il n'y avait pas gel du compte, cela pourrait
25 créer un délit?

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est possible, mais
27 c'était quand même aux autorités bancaires de faire preuve de
28 discrétion. Par exemple, on peut fournir de l'information qu'on

1 croit exacte, même si cette personne a une carte Visa [...], il
2 faut faire des vérifications. Mais la responsabilité reste avec
3 les services financiers de décider ce qu'ils font.

4 **Me MICHAEL MORRIS:** Et normalement, c'est couvert
5 par l'état d'urgence?

6 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Exact.

7 **Me MICHAEL MORRIS:** Donc, c'est une lourde charge
8 pour les institutions financières parce qu'elles sont
9 vulnérables s'ils n'imposent pas de pénalités.

10 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Je ne rédige pas la
11 législation ou les ordonnances. Je ne fais que les appliquer. »

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous avez débordé le temps
13 qui vous est imparti, alors il vous faut conclure.

14 **Me MICHAEL MORRIS:** Un dernier point. Est-ce que
15 je peux avoir 2 minutes ou non? Si vous dites non, je ne veux
16 pas monopoliser le temps.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Non, non, nous passons à la
18 suite. Vous avez déjà débordé.

19 **Me MICHAEL MORRIS:** Très bien.

20 Merci d'avoir bien voulu répondre à mes
21 questions.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, la Fédération
23 nationale de police.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NINI JONES:**

25 **Me NINI JONES:** Bonjour. Nini Jones. Je représente
26 la Fédération des corps policiers.

27 Bon, évidemment, ma tablette s'est éteinte.

28 Je vais vous poser deux ou trois questions

1 d'entrée de jeu au sujet de l'assermentation des agents de la
2 GRC en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence* en Ontario. On
3 a entendu beaucoup de témoignages à ce sujet.

4 Vous savez que pour permettre à des agents de la
5 GRC de faire respecter les lois ontariennes et les règlements
6 municipaux, il faut les assermenter comme constables spéciaux.
7 N'est-ce pas?

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est exact.

9 **Me NINI JONES:** Et c'est la même chose du côté du
10 Québec?

11 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, je pense qu'il y a
12 une disposition semblable.

13 **Me NINI JONES:** Je ne veux pas entrer dans les
14 détails, je ne suis pas une experte. Par contre, savez-vous que,
15 avant le convoi, les membres en Ontario devaient suivre un cours
16 et ensuite subir un test avant d'être assermentés?

17 Je vois que la commissaire n'était pas au
18 courant.

19 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Moi non plus. Je sais
20 tout simplement qu'il fallait l'assermentation, c'est tout.

21 **Me NINI JONES:** Et le cours, le test, vous n'êtes
22 pas au courant?

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non.

24 **Me NINI JONES:** Donc, je constate que dans vos
25 déclarations, ce serment, vous avez dit que l'assermentation,
26 c'était finalement un exercice sur papier, que ce n'était pas un
27 dissuasif ou un obstacle important. N'est-ce pas?

28 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Écoutez, rien n'a été

1 porté à mon attention pour dire que ça pouvait ralentir le
2 processus. On m'a dit que ça s'est passé en douceur.

3 **Me NINI JONES:** Mais savez-vous qu'à Windsor, il y
4 a eu des problèmes? Par exemple, il y avait eu des partenariats,
5 c'est-à-dire qu'il fallait déployer avec un agent de la police
6 de Windsor ou avec un agent de la PPO, accompagner, donc, tous
7 les agents de la GRC?

8 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non, on ne le savait
9 pas.

10 **Me NINI JONES:** Donc, cette Commission pourrait
11 faire une recommandation sur cet enjeu. Seriez-vous d'accord
12 avec moi?

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** Vous parlez des deux
14 provinces où on n'a pas compétence et où le processus serait
15 simplifié pour peut-être permettre à tous les membres réguliers
16 de le faire au préalable au cas où ce serait nécessaire, un
17 processus qui répondrait à la loi de toutes façons, en toutes
18 situations.

19 **Me NINI JONES:** Merci, Madame la Commissaire.

20 On vous a posé des questions au sujet des
21 recommandations ou de vos réflexions pour l'avenir et, Madame la
22 Commissaire, vous avez parlé du Convoi de la liberté et de
23 manifestations qui allaient probablement se répéter au cours des
24 derniers jours. On nous a dit qu'il y avait eu justement une
25 évolution dans les manifestations, comment cela évoluait.

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, je vois un
27 changement dans les attitudes et les événements de ce genre.

28 **Me NINI JONES:** D'après des témoignages

1 précédents, ben, il n'y a pas si longtemps, vous avez parlé de
2 la présence de la GRC ici à Ottawa sur le terrain et vous avez
3 parlé plus précisément du champ de compétence, par exemple dans
4 l'enceinte parlementaire, et de la planification en cas
5 d'évènement important. Vous vous souvenez de ce que vous avez
6 dit lors de ce témoignage?

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Oui.]

8 **Me NINI JONES:** Vous avez parlé de planification
9 conjointe entre le Service de police d'Ottawa et la GRC.

10 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Exact.

11 **Me NINI JONES:** Et vous avez entendu Steve Madden
12 et Dennis Miller, vous...

13 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Je ne l'ai pas lu.]

14 **Me NINI JONES:** Non? Vous n'avez pas revu ces
15 témoignages?

16 Donc, monsieur Miller, vous le connaissez?

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, je le connais.

18 **Me NINI JONES:** Il a parlé du Sommet du G20 et des
19 services policiers et du fait que la GRC avait orienté les
20 manifestants loin du Sommet.

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Il faut identifier
22 des endroits où les gens peuvent manifester en sécurité.

23 **Me NINI JONES:** Et organiser les transports.

24 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, dans le cas de
25 certains évènements importants, mais ça dépend. C'est au cas par
26 cas.

27 **Me NINI JONES:** Je vois que vous hochez la tête,
28 Madame la Commissaire. Donc, vous avez eu des responsabilités de

1 ce genre?

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, le G20, le G7.

3 **Me NINI JONES:** Donc, la GRC a de l'expérience en
4 cas de situations de ce genre pour les grands évènements.

5 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

6 **Me NINI JONES:** Dans les circonstances, est-ce que
7 ça aurait été profitable d'en revenir, de s'en remettre... ben, je
8 ne veux pas parler des vieilles méthodes parce que c'est plutôt
9 récent, mais de faire participer la GRC à la planification en ce
10 qui concerne, par exemple, l'enceinte parlementaire?

11 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Depuis la création du
12 Service de protection parlementaire qui a un mandat en ce qui
13 concerne tous les immeubles de l'enceinte parlementaire, on a
14 travaillé en étroite collaboration avec les Services policiers
15 d'Ottawa depuis le retrait de la GRC et tout s'est bien déroulé
16 depuis ce temps-là.

17 Les Services policiers d'Ottawa ont géré des
18 évènements importants au cours des années, on parle d'une
19 centaine de milliers de personnes dans les rues d'Ottawa. Et
20 regardez ce qu'on a fait avec Rolling Thunder, par exemple.

21 Donc, écoutez, je ne suis pas d'accord pour dire
22 que c'est un problème d'organisation au niveau de l'application
23 de la loi entre les organisations, non, je pense qu'au cours des
24 dernières années, au contraire, les choses se sont bien
25 déroulées, ça marche bien, et je ne suis pas convaincu que ça
26 aurait pu se dérouler différemment.

27 Je souhaite vous rappeler que notre rôle, notre
28 participation au départ, nous avons participé à la protection,

1 mais pas sur le plan de la manifestation.

2 **Me NINI JONES:** Donc, on parle de barricades
3 plutôt que de police communautaire, et cetera.

4 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [Pas mon mandat.]

5 **Me NINI JONES:** Vous parlez de cette période
6 précédente à l'époque où il y avait 120 agents de la GRC qui
7 étaient disponibles pour la Colline parlementaire, pour
8 l'enceinte parlementaire, pour le périmètre, et vous savez que
9 je pose des questions à ce sujet. Vous en avez été le premier
10 directeur, alors c'est normal que je vous pose des questions.
11 Vous vous y connaissez mieux que quiconque.

12 Donc, les responsables du Service de police
13 parlementaire ne sont pas des agences de police?

14 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est exact.

15 **Me NINI JONES:** Ils ne peuvent exercer des
16 pouvoirs policiers?

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ils peuvent procéder à
18 des arrestations, mais pas comme un agent.

19 **Me NINI JONES:** En cas d'arrestation, ils doivent
20 faire appel à la GRC ou aux Services policiers d'Ottawa.

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Habituellement, ça
22 relève de la police d'Ottawa pour les activités criminelles.

23 **Me NINI JONES:** Par contre, une activité
24 terroriste?

25 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Ça, ça relève de
26 notre mandat.

27 **Me NINI JONES:** Et en ce qui concerne la PPO ou la
28 GRC, dans chaque cas il faut demander une autorisation pour

1 faire respecter la loi dans l'enceinte parlementaire?

2 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** À l'intérieur des
3 édifices?

4 **Me NINI JONES:** Oui.

5 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Et je dirais même qu'il
6 faut l'autorisation du président s'il faut entrer dans quelque
7 immeuble, édifice que ce soit.

8 **Me NINI JONES:** Donc, quand la GRC s'est retirée,
9 c'était vers quoi... 2018?

10 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** En ce qui concerne
11 l'organisation et...

12 **Me NINI JONES:** L'annulation du mandat de la GRC,
13 si on veut.

14 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ben, pour répondre à
15 votre question, et vous l'avez dit vous-même, étant donné que ce
16 n'est pas un corps qui fait appliquer la loi, un corps policier,
17 c'est pourquoi, en 2016, on a commencé à examiner toute la
18 situation et on a dit il est temps de réduire notre présence,
19 c'est une question de sécurité et non pas de respect de la loi.
20 Et le Service de protection parlementaire a très bien fait son
21 travail et, en vertu de la loi, c'est un membre de la GRC qui
22 dirige le service. Mais à part ça, nous n'avons pas droit au
23 chapitre.

24 **Me NINI JONES:** Ils font rapport au président.

25 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Au départ, oui,
26 parce qu'on avait un protocole qui est toujours en vigueur en
27 vertu duquel on s'occupait de la portion intégration des membres
28 du service de sécurité. Mais comme je l'ai dit, l'intégration

1 est terminée, ça fait plus de sept ans maintenant, et tout va
2 bien.

3 **Me NINI JONES:** Entendons-nous. Pendant les
4 évènements et la présence du convoi, c'est quelques centaines
5 d'agents? Ben, vous connaissez peut-être mieux les chiffres que
6 moi.

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Écoutez, la présence de
8 ces agents, je ne connais pas le chiffre exact.

9 **Me NINI JONES:** Mais écoutez, on parle dans le
10 rapport institutionnel du Service de protection parlementaire et
11 on nous dit dans ce document qu'ils n'ont pas joué de rôle
12 actif... un instant. Non. Ils n'ont pas été des participants en ce
13 qui concerne les activités policières et la planification sur le
14 plan des tactiques, et cetera. C'est à la page 8 du document. On
15 pourrait l'afficher, mais... pas besoin.

16 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je sais qu'ils étaient
17 là pendant toute la durée des évènements pour coordonner les
18 choses qui nécessitaient de la coordination sur la Colline, mais
19 pour ce qui est de la planification, il n'y a pas eu de
20 participation. Moi, j'aurais tendance à dire non.

21 **Me NINI JONES:** Et OC Transpo était aussi là-
22 dedans.

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Il y avait beaucoup
24 de partenaires.

25 **Me NINI JONES:** Qui n'avaient pas de rôle à jouer
26 comme policiers.

27 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Exact.

28 **Me NINI JONES:** Donc, en ce qui concerne ces

1 agents de sécurité, ces gardiens, on sait qu'ils ont demandé une
2 demande au Fédéral. Étiez-vous au courant des ratios?

3 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non. Ça, écoutez, ça, ce
4 sont des renseignements qui ne nous parviennent pas toujours.

5 **Me NINI JONES:** Mais je voulais m'assurer, donc,
6 qu'ils étaient approvisionnés. Ils venaient d'avoir leur propre
7 centre de gestion de la crise.

8 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

9 **Me NINI JONES:** Par contre, la GRC et la PPO ont
10 dû déployer des groupes de maintien de l'ordre dans l'enceinte.

11 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ils n'ont pas d'équipe
12 tactique comme nous en possédons. Or, nous avons dû fournir
13 effectivement une assistance sur le plan du maintien de l'ordre
14 public.

15 **Me NINI JONES:** Et savez-vous que la PPO l'a fait
16 aussi?

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, il y a eu
18 coordination des deux équipes. La GRC avait une équipe et je
19 pense que c'est PPO ou York.

20 **Me NINI JONES:** Donc, on était responsables de
21 votre côté avec la PPO pour assurer la sécurité physique des
22 édifices parlementaires.

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ce que je comprends,
24 c'est qu'il y avait des équipes prêtes à être déployées pour
25 maintenir l'ordre public. On était sur le terrain ou tout près à
26 l'intérieur.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Écoutez, vous allez devoir
28 conclure.

1 **Me NINI JONES:** J'étais sur le point de le faire.
2 Donc, la Colline parlementaire accueille souvent
3 des manifs?

4 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui.

5 **Me NINI JONES:** Et en ce qui concerne les menaces,
6 il y en a?

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Écoutez, je ne saurais
8 vous répondre. Oui, les gens qui y travaillent, oui, sont
9 l'objet de menaces de temps à autre.

10 **Me NINI JONES:** Or, êtes-vous d'accord avec moi
11 pour dire qu'une organisation distincte, et vous avez contribué
12 à la mettre en place, mais le fait que cette organisation
13 distincte existe avec ses propres processus de communication, sa
14 propre chaîne de commandement, ses propres agents, ça peut
15 empêcher l[information] cruciale de circuler dans le cas d'un
16 évènement aussi important que la présence du convoi.

17 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, mais c'est pourquoi
18 il y a un centre de commandement intégré avec des membres
19 d'organisations différentes qui siègent à cette instance et
20 l'information est partagée pour retourner dans les organisations
21 en cause.

22 **Me NINI JONES:** Est-ce que je peux avoir une
23 dernière question?

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Une toute dernière question.

25 **Me NINI JONES:** Merci.

26 Donc, on a entendu beaucoup de questions au sujet
27 du nombre d'agents sur le terrain pour gérer le convoi au début,
28 mais en fait pendant toute la durée des évènements. Diriez-vous

1 que 120 agents sur la Colline parlementaire pour la GRC auraient
2 été utiles pour répondre à la situation?

3 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Vous me posez la...

4 **Me NINI JONES:** Bien, je pose la question à la
5 Commissaire et à vous aussi.

6 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Écoutez, il faut se
7 souvenir que même avec 120 agents supplémentaires, nous, nous
8 avons un mandat prioritaire pour protéger la Colline. Donc, ça
9 ne veut pas dire que vous auriez eu 120 agents à déployer
10 ailleurs, il faut respecter le mandat initial. Et on pourrait
11 peut-être retirer 10 ou 15 personnes en congé, les rappeler au
12 travail, mais, écoutez, il y a des limites.

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Ditto.]

14 **Me NINI JONES:** Vous êtes d'accord. Donc, 10 ou
15 15. Ça serait quand même utile d'avoir 10 ou 15 personnes de
16 plus?

17 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est sûr.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bon, bien, écoutez, je pense
19 que ç'a été assez long jusqu'à maintenant. C'est un peu
20 inhabituel, mais je pense qu'on pourrait faire une pause d'une
21 quinzaine de minutes. Et malheureusement on n'a pas épuisé la
22 liste des interventions, donc nous ferons une pause d'une
23 quinzaine de minutes.

24 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
25 *15 minutes.* La Commission est levée pour 15 minutes.

26 --- L'audience est suspendue à 16:34

27 --- L'audience est reprise à 16:54

28 **LA GREFFIÈRE:** *Order.* À l'ordre.

1 *The Commission is reconvened.* La Commission
2 reprend.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Vous êtes prêts?

4 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** À votre disposition,
5 Monsieur le Commissaire.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Nous entendrons maintenant
7 le Fonds de démocratie JTCS.

8 --- S.-COMM. MICHAEL DUHEME (reprise):

9 --- COMM. BRENDA LUCKI (reprise):

10 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ALAN HONNER:

11 **Me ALAN HONNER:** Bon après-midi, Monsieur le
12 Commissaire. Je m'appelle Alan Honner, je suis avocat, et nous
13 sommes une organisation distincte, mais nous partageons notre
14 temps avec une autre.

15 PB.NSC.CAN.00005820.

16 J'ai une question pour vous, Madame la
17 Commissaire.

18 À la page 2, s'il vous plait.

19 Nous avons ici un courriel de Jody Thomas du
20 21 février 2022. Jody Thomas, responsable de la sécurité :

21 « Jeff...

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, on n'a pas le bon texte
23 à l'écran.

24 **Me ALAN HONNER:** Un peu plus bas, s'il vous plait.
25 Plus bas. Plus haut.

26 Bon, je vais m'assurer d'avoir le bon document.

27 Bon, Madame la Commissaire, est-ce que vous
28 reconnaissez ce document?

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non.

2 **Me ALAN HONNER:** Savez-vous s'il y a une raison
3 pour laquelle Jody Thomas vous demanderait à vous et ainsi qu'à
4 d'autres personnes quelles sont les raisons ou vos commentaires
5 sur les critères de révocation de la *Loi sur les mesures*
6 *d'urgence*?

7 Est-ce que vous vous souvenez qu'on vous a posé
8 cette question?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je sais qu'il... dès que la *Loi*
10 *sur les mesures d'urgence* a été invoquée, la prochaine question
11 a été quand est-ce qu'elle sera levée. Et ils n'avaient aucune
12 idée. Ce serait probablement sur les instructions des forces
13 policières qui diraient qu'elles n'en ont plus besoin en
14 collaboration avec les personnes qui avaient invoqué la Loi pour
15 commencer.

16 **Me ALAN HONNER:** Pourquoi est-ce qu'on vous
17 consulterait?

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** J'étais la personne-contact
19 pour les forces policières, donc j'imagine que... on est au
20 21 février? Eh bien, c'est à ce moment-là que les opérations
21 policières se terminaient et ils se demandaient s'ils avaient
22 besoin d'une autorité spéciale pour poursuivre.

23 **Me ALAN HONNER:** Alors, si on retourne en haut de
24 la page.

25 **LE REGISTRAIRE:** À la page 4...

26 **Me ALAN HONNER:** [...]

27 Il y a un message de Brian Brennan, commissaire
28 adjoint à la GRC.

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, [...].

2 **Me ALAN HONNER:** Et il fait un commentaire de Rob
3 Stewart :

4 « ...parle d'évaluer la menace de
5 violence grave contre les camionneurs
6 qui restent. Je ne pense pas que c'est
7 le meilleur point de vue puisqu'il n'y
8 a pas eu de violence grave à Ottawa,
9 mais il y a eu de telles menaces à
10 Coutts. La situation a été réglée par
11 les autorités existantes, même si on
12 aurait pu utiliser la *Loi sur les*
13 *mesures d'urgence*. Et les camionneurs
14 restent présents. »

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, je ne suis pas d'accord
16 avec la façon dont c'est formulé. Il y a beaucoup de choses. Je
17 ne peux pas dire que je suis d'accord avec le tout.

18 **Me ALAN HONNER:** J'aimerais vous poser une autre
19 question. On a entendu plus tôt aujourd'hui que l'équipe
20 intégrée d'intervention vous a présenté un plan le 13 février et
21 vous trouviez le plan insatisfaisant.

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** [...]

23 **Me ALAN HONNER:** Dans votre témoignage, vous avez
24 dit que c'était un plan remarquable et que vous vouliez que ce
25 soit mis en œuvre.

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

27 **Me ALAN HONNER:** Et vous étiez la fenêtre sur les
28 services de maintien de l'ordre.

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, j'étais le contact
2 numéro 1 à cet égard.

3 **Me ALAN HONNER:** Il y a eu une réunion du Conseil
4 des ministres le 13 février. Je ne sais pas si vous étiez à la
5 réunion.

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, le problème est de
7 savoir si j'y avais parlé. En fait, j'y ai assisté, mais je n'ai
8 pas parlé.

9 **Me ALAN HONNER:** Donc, à cet égard, je peux vous
10 demander de vérifier le document que nous allons afficher qui se
11 termine par 00000126.

12 En page 8, vous intervenez, vous... en fait,
13 pourquoi n'y a-t-il pas de rapport de situation?

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** D'habitude, effectivement, il
15 y a un rapport de situation et où je survole la situation, mais
16 là, on voulait condenser. Normalement, elle donne un résumé. Je
17 lui ai donné mes notes, si elle voulait s'en inspirer.

18 **Me ALAN HONNER:** Donc, regardons ce qui a trait à
19 la réunion du Conseil des ministres. Nous passons donc au 593...
20 0000093... ou 95, plutôt.

21 Ici, en date du 13 février...

22 Nous pouvons descendre dans le document. On passe
23 à la page 5.

24 Et là, on voit le ministre de la Sécurité
25 publique qui évoque la situation au pont Ambassador. Il parle de
26 l'établissement d'un centre de gestion à Ottawa et, en fait,
27 c'est une mise à jour sur les mesures de maintien de l'ordre.

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est une mise à jour sur la

1 situation sur place.

2 **Me ALAN HONNER:** Et normalement, c'est vous qui
3 recevez ça?

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non.

5 **Me ALAN HONNER:** Et là, ce document est masqué
6 dans une large mesure, mais je ne vois pas les renseignements
7 qu'on pouvait attendre (sic).

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Il y a eu un courriel qui
9 indiquait que je n'avais pas parlé et c'est NSIA qui allait
10 intervenir.

11 **Me ALAN HONNER:** Oui, j'ai vu ça, mais vous n'avez
12 pas été invitée à parler parce que vous aviez des réserves par
13 rapport à l'état d'urgence?

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, non, ce n'est pas ça.
15 Normalement, j'ai un rapport de situation sur ce qui se passe
16 partout au pays et je n'étais pas appelée à parler de l'état
17 d'urgence de toute façon. Alors, c'est simplement une économie
18 de temps.

19 **Me ALAN HONNER:** Un peu plus tôt aujourd'hui, on
20 vous a parlé d'une évaluation de sécurité qui n'avait pas été
21 demandée à la GRC. Peut-être était-ce parce que vous aviez des
22 réserves en matière d'état d'urgence.

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je n'étais pas au courant de
24 cette demande d'évaluation, mais ça n'a rien à voir avec l'état
25 d'urgence en particulier.

26 **Me DONNAREE NYGARD:** Je pense que ça n'est pas
27 conforme à la preuve parce que c'était du côté de la GRC.

28 **Me ALAN HONNER:** Mais [on lui a] demandé...

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Mais moi, je ne fais pas ce
2 genre d'évaluation même si on l'avait demandé. Pas à mon niveau,
3 non.

4 **Me ALAN HONNER:** Et je vais vous montrer très
5 rapidement le courriel du 14 février.

6 SSM.CAN.NSC.00000216.

7 Et c'est là où vous avez émis des réserves sur
8 l'invocation de l'état d'urgence parce qu'il existait d'autres
9 outils qu'on aurait pu utiliser. Je vais vous indiquer l'heure
10 de ce courriel, c'était juste après minuit, mais moins cinq
11 heures, donc c'était quelque chose comme 7 heures et des
12 poussières.

13 **LE REGISTRAIRE:** Est-ce que c'est le SSM216?
14 SSM.CAN.NSC... ça porte sur la réunion du Conseil des ministres.

15 **Me ALAN HONNER:** Oui.

16 Et ça, c'était... vous avez dit que c'était
17 quelques minutes après minuit. Il me semble que c'est ça que
18 vous avez dit.

19 **COMM. BRENDA LUCKI:** Ben, je ne m'en souviens
20 plus.

21 **Me ALAN HONNER:** Donc, est-ce que c'est ça?

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Je ne sais pas
23 exactement.

24 **Me ALAN HONNER:** Mais il faut déduire cinq heures,
25 donc c'est entre 7 et 8 heures. Et il y a eu la réunion du
26 Conseil des ministres le 13 février.

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est possible.

28 **Me ALAN HONNER:** Mais le ministre Mendicino et les

1 autres savaient que vous étiez informée de l'état d'urgence?

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, c'était avant la réunion
3 du Conseil des ministres.

4 **Me ALAN HONNER:** Très bien.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, nous avons CCF.

6 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me JANANI SHANMUGANATHAN:**

7 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Je m'appelle Janani
8 Shanmuganathan et je parle au nom de la Fondation canadienne de
9 la Constitution [et mes questions sont pour la commissaire
10 Lucki.]

11 Plus tôt dans la journée, on vous a posé des
12 questions et on a parlé des discussions de ce que la GRC allait
13 faire et vous avez dit que c'était une question qui vous avait
14 été posée à plusieurs reprises. Et vous avez dit que la GRC
15 n'avait pas normalement juridiction à Ottawa, n'était pas la
16 police... le service de police normal d'Ottawa.

17 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, j'ai eu l'occasion de le
18 dire à plusieurs reprises (sic).

19 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Oui, et la réponse, la
20 GRC n'est pas le service normal de police à Ottawa.

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Et ils ne sont pas
22 responsables non plus de l'Ontario.

23 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** J'aimerais vous parler
24 de cette question de juridiction et j'aimerais vous réfère à la
25 *Loi sur la GRC.*

26 C'est CCF00000029. Et je vous demande de vous
27 reporter à la page 20, s'il vous plait. On descend. Et on
28 s'arrête là. Parfait.

1 Vous voyez l'article 18, le 18(a) définit les
2 fonctions des agents de la paix de la GRC, et ce que l'on
3 prévoit, que :

4 « C'est le devoir et les fonctions de
5 l'agent de la paix :

6 (a) en ce qui concerne le maintien de
7 la paix, la prévention du crime, les
8 infractions aux lois fédérales. »

9 « ...et dans la province où ils peuvent
10 être employés, ainsi que l'arrestation
11 de criminels, de contrevenants, et
12 autres personnes pouvant être
13 légalement mises sous garde. »

14 Et donc, et vous... c'est une disposition relative
15 aux pouvoirs des agents de la GRC.

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** Exact.

17 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Où on dit également :

18 « ...l'arrestation de criminels et la
19 prévention du crime, les infractions
20 aux lois fédérales... »

21 Donc là, il s'agit de l'application des statuts
22 fédéraux.

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, mais ça n'est pas limité
24 à eux. D'autres organisations, d'autres structures peuvent
25 également intervenir pour la mise en vigueur des lois fédérales.

26 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Donc, les agents de la
27 GRC sont là par exemple pour mettre en place et appliquer le
28 *Code criminel* et ils ont ce pouvoir d'appliquer le *Code*

1 *criminel*, ils sont là pour ça?

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui.]

3 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Et ils ne font pas
4 partie de la police locale, mais c'est un pouvoir qu'ils ont
5 d'une façon générale?

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Exact.

7 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Et il n'y a rien dans
8 le *Code criminel* qui dit qu'un agent de la GRC a une juridiction
9 dans un endroit donné, mais pas ailleurs au Canada.

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne sais pas où vous voulez
11 en venir. N'importe qui peut appliquer la loi dans une situation
12 d'acte criminel, et la Sécurité publique a besoin
13 d'interventions et tout agent de police a ce pouvoir.

14 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Y compris les agents de
15 la GRC?

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, bien sûr, y compris les
17 agents de la GRC.

18 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Si nous avons un agent
19 de la GRC qui est à Ottawa et il voit quelqu'un exécuter un acte
20 criminel, il peut procéder à l'arrestation directement, ils
21 n'ont pas besoin d'appeler un autre service de police.

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Exact.

23 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Et on a beaucoup
24 entendu parler de la nomination de constables spéciaux en vertu
25 de l'article 53 de la *Loi sur les services de police*. Et ce que
26 cela fait, ça donne à la GRC, qui devient constable spécial, le
27 pouvoir d'appliquer les pouvoirs municipaux que la police
28 d'Ottawa exécute normalement. Ils ont aussi le pouvoir

1 d'exécuter le *Code criminel*, qu'ils ont toujours eu.

2 Est-ce exact de dire que, durant ces
3 manifestations, il y a eu un certain nombre de gestes criminels
4 qui ont été posés?

5 **COMM. BRENDA LUCKI:** Il y a eu certains gestes
6 criminels, oui.

7 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Mais il y a eu une
8 injonction qui a été acceptée à Ottawa pour le viol d'un certain
9 nombre de règlements de la municipalité. Êtes-vous au courant de
10 ça?

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

12 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Et une injonction est
13 une ordonnance ou un ordre d'un tribunal, et l'article 127 du
14 *Code criminel* n'accepte pas les violations des ordres criminels
15 (sic).

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** Ben, normalement, il faut
17 qu'il y ait injonction et la police applique l'injonction.

18 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Et donc,
19 hypothétiquement, s'il y avait une ordonnance qui était
20 attachée, on pourrait arrêter une personne qui pourrait avoir
21 violé une injonction.

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne peux pas vous répondre
23 parce que je ne suis pas avocate. Donc, je n'ai pas les
24 compétences nécessaires pour répondre à cette...

25 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Vous ne savez pas si un
26 policier peut arrêter quelqu'un s'il y a violation d'une
27 ordonnance du tribunal?

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, vous me parlez de la GRC

1 à Ottawa, ce n'est pas dans notre juridiction. Alors, il
2 faudrait que je demande à mes juristes de répondre à cette
3 question.

4 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Très bien, oui, mais si
5 c'est dans la section 127 qui parle de violation d'une
6 ordonnance de la cour, un officier, un agent de la GRC pourrait
7 arrêter la personne.

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, mais je ne sais pas s'il
9 faut une injonction ou c'est une ordonnance qui peut être
10 violée. Il faudrait que je fasse davantage de recherches sur le
11 plan juridique.

12 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Très bien. Si on laisse
13 ça de côté et je peux vous présenter l'article 127.

14 Ce sera CCF000000028 et c'est à la page 230.

15 Et on voit ici, le 127 dit :

16 « Quiconque, sans excuse légitime,
17 désobéit à une ordonnance légale donnée
18 par un tribunal judiciaire ou par une
19 personne ou un corps de personnes
20 autorisées à donner par une loi à
21 donner ou décerner l'ordonnance, autre
22 qu'une ordonnance visant le paiement
23 d'argent, est, à moins que la loi ne
24 prévoie expressément une peine ou un
25 autre [mode de procédure], coupable : »

26 Donc, il y a culpabilité, donc, vous pouvez
27 arrêter quelqu'un au titre de l'article 127 parce qu'il y a une
28 violation de la loi.

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, mais vous parlez d'une
2 injonction et je ne sais pas si l'injonction équivaut à une
3 désobéissance de la cour.

4 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Oui, mais la question
5 est de savoir si un agent de la GRC peut arrêter quelqu'un pour
6 contravention à l'article 27 du Code.

7 **COMM. BRENDA LUCKI:** J'aurais tendance à dire oui.

8 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Ma question est la
9 suivante : il n'y a rien qui vous interdit de déployer les
10 agents de la GRC pour appliquer le *Code criminel* à Ottawa?

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Nous avons déjà une
12 autre juridiction à Ottawa et je ne sais pas si c'est la common
13 law ou une autre autorité, mais si on met la police d'Ottawa à
14 Toronto, on peut leur dire de faire la police.

15 Tout officier de police a juridiction et si vous
16 voyez quelqu'un qui commet un crime, en vertu des pouvoirs
17 d'arrestation, on peut arrêter l'individu en question.

18 Et dans le cadre de cet exercice, on ne peut pas
19 décider pour autant qu'on est la police de juridiction. Pouvez-
20 vous imaginer le fouillis que ce serait si chaque police
21 intervenait dans un territoire autre que le sien?

22 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Il peut y avoir une
23 différence au niveau de la tradition et le respect des pouvoirs
24 de la police locale, mais il n'y a rien d'illégal à envoyer des
25 agents de la GRC pour appliquer des pouvoirs qu'ils ont déjà.

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, mais nous [n'avons pas
27 d']objection d'intervention à cet égard.

28 **Me JANANI SHANMUGANATHAN:** Eh bien, ceci met fin à

1 mes questions. Je vous remercie.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, nous avons l'Union
3 de Colombie-Britannique.

4 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:**

5 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Je représente les
6 chefs des communautés autochtones de Colombie-Britannique et
7 j'aurais des questions pour Madame la Commissaire Lucki
8 aujourd'hui.

9 Madame, est-ce que la GRC a consulté les
10 administrations autochtones ou des représentants d'Autochtones
11 pendant les événements entourant la présence du convoi à Ottawa?

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Certainement pas ici dans la
13 région d'Ottawa puisque nous n'assumons pas la compétence. Par
14 contre, en Colombie-Britannique, en Alberta et en Saskatchewan,
15 peut-être. Mais de façon générale, je ne saurais vous dire si
16 les policiers autochtones ont été mis à contribution, si sur des
17 terres autochtones, il y avait des équipes de liaison sur place
18 pour ce faire.

19 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci.

20 Pourriez-vous nous donner les noms de ces groupes
21 ou de ces équipes de liaison qui auraient procédé à des
22 consultations avec des groupes autochtones?

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Chaque division a un nom
24 différent, mais il y a des équipes de liaison, c'est le CCIG,
25 Community... en Colombie-Britannique... en tout cas, c'est auprès
26 des groupes autochtones. Dans les courriers de John Brewer, vous
27 trouverez cette information.

28 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci.

1 Connaissez-vous le projet de loi C-15 qui est
2 entré en vigueur comme loi fédérale après la sanction royale le
3 21 juin 2021 pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations
4 Unies sur les droits des peuples autochtones, ce que l'on
5 appelle le UNDRIP?

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Je ne connais pas
7 parfaitement les détails, mais, oui, je suis au courant.

8 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Et l'article 5,
9 vous le connaissez? On y dit que le gouvernement du Canada doit
10 prendre toutes les mesures nécessaires pour harmoniser les lois
11 du Canada à cette disposition, à cette Convention des Nations
12 Unies sur les droits des Autochtones?

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** [Oui.]

14 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Est-ce que ça a un
15 rôle important à jouer en ce qui concerne les évènements
16 concernant l'urgence nationale et le maintien de l'ordre public
17 par rapport aux droits des Autochtones?

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne connais pas, encore une
19 fois, les détails de cette Convention des Nations Unies, et dans
20 les situations de manifestations pour les Autochtones, peut-être
21 que je me trompe, mais là, ça s'appliquerait. Encore une fois,
22 je ne saurais vous dire exactement quelles seraient les
23 conséquences, les retombées en toutes circonstances.

24 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** En mai 2022, il
25 est question de l'accélération de la réforme à la GRC pour les
26 deux prochaines années et les chefs indiens de Colombie-
27 Britannique voudraient savoir ce que fait la GRC pour s'assurer
28 que la mise en œuvre de cette Convention des Nations Unies se

1 fera en ce qui concerne l'ordre public dans les situations
2 d'urgence, les rassemblements, les manifestations, et cetera.

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Question très pertinente. Je
4 sais qu'il y a eu beaucoup de travail pour ce qui est d'élaborer
5 des équipes de liaison. À titre d'exemple, quand des
6 manifestations autochtones ont eu cours et il y a eu des
7 questions de sensibilisation sur le plan culturel, de la
8 formation en ce sens de façon que nous ayons une meilleure
9 compréhension des impacts de nos interventions. Évidemment, on a
10 augmenté les activités de formation en général dans ce domaine.

11 Et en ce qui touche les équipes de liaison, elles
12 sont mises sur pied au cas par cas en ce qui concerne les
13 manifestations sur des territoires autochtones. Et disons que
14 c'est différent de ce qui se passe sur les terres non
15 autochtones, il faut bien comprendre l'histoire, la culture en
16 cause, et cetera.

17 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Très bien. Merci.

18 Un peu plus tôt aujourd'hui, vous avez parlé du
19 conseil de gestion qui a été mis sur pied récemment à la GRC.
20 Est-ce qu'il y a un mandat concernant les représentations
21 civiles autochtones à ce conseil?

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. John Domm, qui nous a
23 représentés à cette instance. Et Wally Oppal au début était là,
24 mais ensuite son mandat a changé. Il y a des postes à combler et
25 je ne suis pas responsable de... c'est la Sécurité publique qui
26 est responsable de combler ces postes, mais c'est une question
27 de diversité et il y aura représentation autochtone selon le
28 mandat.

1 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Pouvez-vous
2 confirmer si vous êtes au courant du fait que la GRC a mis à
3 jour ses politiques, ses protocoles, ses stratégies de façon à
4 les harmoniser avec la Convention de Nations Unies pour
5 l'avenir?

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est en cours. Ça fait
7 partie de nos projets, de nos initiatives. Il y a un contrat en
8 ce qui concerne les activités policières autochtones, il y a
9 beaucoup de projets en cours en fait, il y a tout ça dans le
10 contexte de la réconciliation, bien sûr, et il y a aussi les
11 procédures et les politiques qui doivent être harmonisées avec
12 la Convention selon les recommandations qui découlent de ce
13 rapport et d'autres instances aussi.

14 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** En ce qui concerne
15 les évènements de crise nationale d'urgence, est-ce que tout
16 dépend des participants, de la nature des participants à une
17 manifestation de ce genre?

18 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Ce n'est pas tellement
19 l'identité, c'est plutôt la façon dont les choses se déroulent
20 parce qu'il faut bien comprendre les enjeux et nous consacrons
21 beaucoup de temps à cela et comprendre pourquoi il y a une
22 manif, tenter de communiquer avec les organisateurs par exemple,
23 et nous sommes tout à fait en faveur des manifestations
24 pacifiques, nous en faisons la promotion, et avec les équipes de
25 liaison, c'est ce que nous préconisons.

26 Quand il y a par contre blocage illégal,
27 malheureusement, quand une injonction par exemple est ordonnée,
28 nous devons faire respecter la loi. Et là, nous ne décidons pas

1 de ce que nous devons faire respecter. Nous n'avons pas de
2 pouvoirs discrétionnaires en ce sens. Par contre, nous avons
3 certains pouvoirs discrétionnaires en ce qui concerne les
4 injonctions quant à la manière de faire les choses.

5 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Très bien. Merci.

6 Et est-ce qu'on pourrait afficher PPO00000601? Un
7 document de la PPO, et à la première page de ce document.

8 Madame la Commissaire Lucki, on a examiné
9 aujourd'hui cet échange de courriel. Dans un premier temps, le
10 2 février, il y a eu échange, donc, entre vous et votre
11 subordonné, le surintendant Brewer de la division « E », et
12 monsieur Brewer signale au bas de la première page :

13 « Nous ne tenons pas pour acquis
14 d'avoir toutes les réponses. Toutefois,
15 nous avons participé à de telles
16 manifestations jusqu'à maintenant à
17 certaines reprises et nous avons
18 recueilli certaines stratégies qui
19 pourraient être utiles. »

20 Ensuite, il fait allusion à Costal GazLink et à
21 d'autres manifs basées sur des questions « idéologiques ».

22 Ensuite, vous le remerciez de ses bons conseils
23 et vous lui dites que vous allez inclure ces points dans les
24 breffages au ministre.

25 L'Union des chefs indiens de la Colombie-
26 Britannique voudrait savoir si dans la défense de leurs droits
27 par le biais d'une stratégie de sensibilisation, est-ce que ce
28 serait considéré comme une manifestation axée sur l'idéologie et

1 que ce serait considéré un peu comme le Convoi de la liberté l'a
2 été par la GRC.

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne sais pas si j'ai une
4 opinion à cet égard. Si quelqu'un a une opinion, si quelqu'un
5 veut se faire entendre, défendre une certaine idéologie, ça ne
6 veut pas dire que c'est perçu négativement quand on parle de
7 motivations idéologiques. Non, il s'agit plutôt non pas de la
8 cause, il s'agit de s'assurer que le déroulement est pacifique,
9 qu'on respecte les règles et le droit.

10 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci. Très bien.
11 Une dernière question de suivi à ce sujet. Compte
12 tenu du fait que les Autochtones ont des droits distincts et
13 uniques, on l'a vu dans la Convention des Nations Unies, et je
14 pourrais citer les articles 26 et 28 à cet égard, mais compte
15 tenu de cette réalité et du fait qu'il n'y a pas eu de
16 redressement de la violation de leurs droits, alors souvent il a
17 fallu se réunir pour faire reconnaître leurs droits et les faire
18 respecter dans divers contextes, compte tenu de cette situation
19 pour les droits des Autochtones, pensez-vous que la réaction des
20 gouvernements devrait être différente et prendre en compte cette
21 nature unique des rassemblements autochtones?

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Écoutez, il incombe au
23 législateur de trancher. Je pense que les manifestations
24 pacifiques sont tout à fait nécessaires dans une société
25 démocratique. Les droits doivent... les gens doivent avoir le
26 droit de se faire entendre.

27 Et étant donné que je m'occupe du respect de la
28 loi, j'ai une opinion en pleine conscience en ce sens que, oui,

1 nous préconisons les manifestations pacifiques, mais si cela ne
2 se fait pas dans le respect du droit, on nous demande
3 d'intervenir.

4 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci.

5 Quelques questions rapides pour terminer, mais
6 auparavant, monsieur le sous-commissaire a mentionné aujourd'hui
7 qu'il n'avait pas lu le rapport sur Ipperwash. Vous, l'avez-vous
8 lu, ce rapport, Madame la Commissaire Lucki?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** J'ai lu certaines parties,
10 mais je ne l'ai pas lu au complet.

11 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Très bien. Merci.

12 Et êtes-vous au courant de la dynamique en ce qui
13 concerne le racisme systémique et surtout le racisme dans les
14 activités policières quand il y a des événements de crise et des
15 urgences?

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** En ce qui concerne la
17 réaction à Ipperwash et à des situations de ce genre?

18 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Non, en ce qui
19 concerne la GRC, êtes-vous consciente du racisme systémique à
20 l'égard des populations autochtones?

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. En ce qui touche le
22 racisme systémique, nous avons mis en place des cours et les
23 autres services policiers peuvent y avoir recours en ce qui
24 concerne la sensibilisation culturelle, les données de ce genre.
25 Nous avons mis à jour notre formation à l'Académie de formation,
26 et il y a aussi des exercices qui sont en cours et tous peuvent
27 s'en prévaloir s'ils sont à l'emploi de la GRC.

28 Il est question, donc, de processus de

1 recrutement aussi pour s'assurer qu'il n'y a pas d'obstacles
2 systémiques pour justement empêcher les Autochtones qui
3 voudraient se joindre à la GRC. Et dans notre recrutement, nous
4 essayons d'être très progressistes et de faire du recrutement
5 proactif pour avoir plus d'Autochtones au sein de la GRC de
6 façon à mieux représenter les communautés que nous voulons
7 desservir. Ainsi, ça va renforcer notre organisation, avoir un
8 effectif plus fort sur le plan des Autochtones à la GRC, on
9 pourrait établir de meilleurs rapports avec ces collectivités
10 autochtones, et nous tentons d'avoir des Autochtones qui vont
11 pouvoir communiquer avec les communautés autochtones. Ça va nous
12 aider, c'est sûr.

13 Et nous avons un pourcentage plus élevé que le
14 reste de la fonction publique en ce qui concerne les employés
15 autochtones, mais ce n'est pas encore très élevé en général, on
16 parle de 7 %. Alors, je pense qu'il faudrait faire passer cela à
17 un niveau plus élevé. Plus de diversité dans notre organisation
18 serait très positif pour travailler dans les collectivités
19 autochtones, pour travailler auprès des Autochtones et pour
20 protéger les droits de façon à autoriser les manifestations
21 pacifiques.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, voilà le temps
23 presse. Est-ce que vous pourriez terminer, s'il vous plaît?

24 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Merci. Est-ce que
25 je pourrais poser une dernière question, Monsieur le
26 Commissaire?

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui.

28 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Dans le passé, les

1 peuples autochtones défendant leurs droits, et donc, leurs
2 droits distincts, ont été... ont fait l'objet de profilage, en
3 fait, lors d'évènements qui pouvaient perturber la paix.
4 Maintenant, nous sommes dans une nouvelle ère de reconnaissance
5 et d'affirmation des droits autochtones, en particulier depuis
6 la Loi C-15. Est-ce que vous seriez d'accord avec ça?

7 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Nous avons toujours du
8 progrès à faire en tant qu'organisation de polices et il faut
9 savoir rencontrer les besoins de toutes les personnes que nous
10 servons et que nous protégeons.

11 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Est-ce que vous
12 seriez d'accord de dire que c'est important pour les peuples
13 autochtones...

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maintenant, cela fait plus
15 d'une question, ne dépassez pas. Merci.

16 **Me CHEYENNE ARNOLD-CUNNINGHAM:** Je vous remercie,
17 Monsieur le Commissaire. Merci de m'avoir donné cette
18 opportunité de poser ces questions aujourd'hui.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

20 Ensuite, nous passons à la Coalition Ottawa –
21 *Ottawa Coalition.*

22 **Me EMILIE TAMAN:** Bonsoir. Emilie Taman pour la
23 Coalition d'Ottawa.

24 Nous n'avons pas de questions. Merci.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

26 Gouvernement d'Alberta?

27 **Me STEPHANIE BOWES:** Bonjour. je m'appelle
28 Stephanie Bowes pour la province de l'Alberta.

1 Toutes nos questions ont été posées et on
2 retrouve les réponses.

3 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, les Services de
4 police de Windsor?

5 **Me THOMAS McRAE:** Bonsoir. Tom McRae du Service de
6 police de Windsor.

7 Nous n'avons pas de questions, mais nous
8 voudrions donner notre temps au Canada, s'il vous plait.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

10 Ensuite, la ville de Windsor?

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GRAHAM REEDER:**

12 **Me GRAHAM REEDER:** Bonsoir. Je m'appelle Graham
13 Reeder, je suis avocat pour la ville de Windsor.

14 Je dirigerais mes questions aujourd'hui au
15 commissaire Lucki, mais le sous-commissaire Duheme peut répondre
16 également.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, votre caméra n'est
18 pas allumée. Est-ce que c'est volontaire? Je n'ai pas
19 d'objection si c'est le cas.

20 **Me GRAHAM REEDER:** Ah non, je m'excuse. Voilà.

21 Donc, je commence. Combien d'officiers de police
22 GRC... Commissaire Lucki, vous avez parlé d'un détachement à
23 Windsor cet après-midi... ou ce matin, plutôt, combien à peu près
24 d'officiers de police se trouvent dans ce détachement-là?

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** À Windsor?

26 **Me GRAHAM REEDER:** Oui.

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je n'ai... je ne sais pas.

28 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non, moi, je... il

1 faudrait que je devine un chiffre. Je ne sais pas.

2 **Me GRAHAM REEDER:** Est-ce que vous savez s'il y a
3 un groupe de soutien tactique basé à Windsor?

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non. Ça serait à London ou à
5 Toronto, dans les grands centres.

6 **Me GRAHAM REEDER:** Est-ce qu'une force de police
7 municipale peut demander l'aide d'un soutien technique à la GRC?

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Comme on a appris, la
9 ville d'Ottawa, la police de la ville d'Ottawa a fait cela et
10 nous avons fourni les ressources. D'une manière générale, de
11 police à police, il y a souvent de telles demandes, et là où
12 nous sommes une juridiction. En outre, en Ontario, nous n'avons
13 pas cette juridiction normale, c'est par la *Loi de la police de*
14 *l'Ontario* que ça se fait. Mais en Alberta ou en Saskatchewan, si
15 quelque chose se passe dans une grande ville, comme Regina par
16 exemple, peut-être qu'ils peuvent demander à la GRC d'aider dans
17 une... pour une réponse tactique.

18 **Me GRAHAM REEDER:** Et comment est-ce que ça se
19 passe comme processus si c'est hors juridiction policière?

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Eh bien, comme j'ai dit, on
21 m'a dit que normalement ça passe par la PPO pour l'Ontario.
22 Toute municipalité de l'Ontario, s'ils ont besoin d'une
23 ressource supplémentaire, ils se tournent vers la PPO et peut-
24 être qu'ils n'ont pas besoin de demander à la GRC parce que la
25 PPO peut trouver des ressources avoisinantes ou dans une
26 municipalité ou un détachement avoisinant en Ontario même.

27 **Me GRAHAM REEDER:** Je comprends. Alors, si j'ai
28 bien compris, la juridiction des forces municipales n'irait pas

1 directement à la GRC, ils iraient... ils passeraient par la PPO.

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est cela normalement.

3 **Me GRAHAM REEDER:** Est-ce que vous diriez que
4 quand la GRC n'est pas la juridiction, lorsqu'il y a des
5 perturbations, notamment à un point d'entrée, comme à Windsor
6 par exemple avec le pont, que le rôle de la GRC est de soutenir
7 la juridiction policière au point d'entrée?

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, pas le... si ce n'est pas
9 notre juridiction, mais nous pouvons assister tout corps de
10 police si le processus est là. Par exemple, en Ontario et au
11 Québec, si effectivement Windsor, qui est tout à fait à la
12 frontière, s'ils avaient besoin d'aide, automatiquement cela ne
13 retomberait pas à la GRC. Mais nous ne sommes... nous ne faisons
14 pas ce genre de travail de police pour l'Ontario ou pour le
15 Québec.

16 **Me GRAHAM REEDER:** Est-ce que le rôle de la GRC a
17 changé à Windsor pour ce qui est de la protection du pont depuis
18 le convoi?

19 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non, pas du tout. À
20 Windsor, nos collègues travaillent sur le mandat fédéral.

21 **Me GRAHAM REEDER:** Et à votre connaissance, est-ce
22 que la GRC a été la juridiction pour le pont Ambassador?

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non. Pas que je sache.

24 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, [je ne crois pas.]

25 **Me GRAHAM REEDER:** [Merci, ce sont mes questions.]

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Ce n'est pas parce que
27 c'est une... ça tombe sous le fédéral que c'est automatiquement
28 fédéral, vous voyez? Nous avons entendu cela déjà dit plusieurs

1 fois, donc, par exemple lorsqu'on pense que parce que c'est la
2 capitale nationale, ici, à Ottawa, ça devrait être la GRC, mais,
3 non, la ville d'Ottawa, c'est les Services de police d'Ottawa.

4 **Me GRAHAM REEDER:** Merci. C'était toutes mes
5 questions. Merci.

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

7 Ensuite, nous avons le gouvernement du Canada.

8 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DONNAREE NYGARD:**

9 **Me DONNAREE NYGARD:** Bonsoir. Je suis Donnaree
10 Nygard et je suis l'avocate pour le Canada.

11 Il y a eu beaucoup de discussions aujourd'hui
12 concernant différentes réunions qui ont eu lieu le 13 et je
13 voudrais remonter d'un jour.

14 Si on pouvait avoir le document
15 SSM.NSC.CAN.00000214.

16 Et pour vous situer, Monsieur le Commissaire,
17 Madame la Commissaire, il s'agit donc de comptes rendus, donc du
18 jour précédent, du 12 janvier, ça veut dire... Vous voyez? Donc,
19 donc, c'était une réunion virtuelle du groupe d'intervention en
20 cas d'incident.

21 Donc, si on peut passer à la page 6, s'il vous
22 plait, du compte rendu? Et si on peut descendre dans le
23 document, on voit que le commissaire de la GRC...

24 Monsieur et Madame la Commissaire, c'est un long
25 extrait, je vais vous laisser le lire. Ça commence ici et ça
26 descend jusqu'à la page suivante. Je voudrais juste insister sur
27 quelques points, mais juste pour vous situer déjà, vous pouvez
28 demander, donc, au greffier de faire dérouler le document quand

1 vous voulez.

2 (COURT SILENCE)

3 **Me DONNAREE NYGARD:** Oui, voilà, je crois que
4 c'est la fin, donc, du compte rendu auquel je veux faire
5 référence.

6 Alors donc, c'est une mise à jour très longue sur
7 ce qui se passait à travers le pays et je voudrais attirer votre
8 attention sur plusieurs choses.

9 Au début, lorsque le commissaire commence ses
10 commentaires, et vous avez commencé en parlant de choses qui se
11 passaient à Thunder Bay, et donc... dans le Grand Toronto, et vous
12 avez parlé de la situation à Windsor ensuite. N'est-ce pas?

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

14 **Me DONNAREE NYGARD:** Et vous avez mentionné les
15 négociations qui avaient lieu à Windsor et la lettre qui avait
16 été livrée de la part du gouvernement de l'Ontario qui a aussi
17 eu lieu là, mais les manifestants n'ont pas voulu la recevoir.
18 Aussi, vous avez décrit la situation à Cornwall, au pont
19 également, et ensuite vous décrivez la situation à Ottawa, y
20 compris, au milieu du paragraphe, il y a plusieurs convois
21 additionnels qui voyageaient vers Ottawa, selon les rapports, le
22 12 janvier?

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

24 **Me DONNAREE NYGARD:** Et ensuite, vous parlez de la
25 situation à Coutts sur la page suivante?

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

27 **Me DONNAREE NYGARD:** Et vous dites que :

28 « À Coutts, la situation est unique, il

1 y a un risque augmenté pour les
2 personnes et la police, y compris
3 indication d'armes sur le site. »

4 Alors, et là, je voudrais dire qu'il y a des
5 arrestations faites à Coutts le 14.

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

7 **Me DONNAREE NYGARD:** Et c'est ça les informations
8 que vous avez données à ce comité à ce point-là sur ce qui se
9 passait à Coutts, n'est-ce pas?

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

11 **Me DONNAREE NYGARD:** Et enfin, vous avez parlé de
12 la situation à Emerson.

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

14 **Me DONNAREE NYGARD:** Alors, avec ce panorama sur
15 tout le pays de tout ce qui se passait le 12 [février], est-ce
16 que vous faisiez référence à cela dans vos notes que vous n'avez
17 pas pu donner le 13 [février] quand vous avez dit qu'il y avait
18 plusieurs incidents qui se passaient dont... que l'on connaissait
19 bien?

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est le rapport tout à
21 fait habituel que je ferais dans cette situation.

22 **Me DONNAREE NYGARD:** Oui, et je crois que ç'a été
23 éclairci par mes collègues, mais je veux juste m'assurer d'une
24 chose. Vous êtes apparue, donc, dans les réunions du Cabinet et
25 avec également le groupe d'intervention en cas d'incident, mais
26 vous n'avez pas intervenu.

27 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

28 **Me DONNAREE NYGARD:** Et, en fait, vous avez passé

1 des informations à différentes personnes.

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

3 **Me DONNAREE NYGARD:** Donc, regardons

4 PB.NSC.CAN.00003256.

5 Et vous avez déjà vu cela, mais je voudrais y
6 revenir. Alors, c'est le courriel que vous avez envoyé à
7 monsieur Jones. Pouvez-vous nous rappeler qui est monsieur
8 Jones?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est donc le chef du
10 personnel auprès du ministre Mendicino.

11 **Me DONNAREE NYGARD:** Donc, il est dans le bureau
12 du ministre Mendicino.

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est cela.

14 **Me DONNAREE NYGARD:** Et donc, c'est tout à fait
15 normal qu'il passe, qu'il transmette ces informations.

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, absolument.

17 **Me DONNAREE NYGARD:** Et donc, dans ce que vous
18 dites dans ce courriel à monsieur Jones, eh bien, à part le
19 rapport sur la situation, vous avez une discussion sur la *Loi*,
20 donc, *sur les mesures d'urgence*, c'était inclus dans votre
21 courriel?

22 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

23 **Me DONNAREE NYGARD:** Et passons à

24 PB.NSC.CAN.0000[3245].

25 Excusez-moi, avant, c'était à 7 h 47. 12 h 47, ce
26 qui veut dire qu'il était 7 h 47, et c'était avant la réunion du
27 Cabinet?

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

1 **Me DONNAREE NYGARD:** Et ensuite, vous avez fait
2 suivre ça directement au ministre Mendicino et aussi à Jody
3 Thomas. Jody Thomas, c'est une...

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est un conseiller en
5 sécurité.

6 **Me DONNAREE NYGARD:** Oui, elle est conseillère
7 auprès du [premier] ministre.

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est cela.

9 **Me DONNAREE NYGARD:** Donc, ce courriel en
10 particulier inclut la majorité des points de discussion que vous
11 aviez préparés pour la réunion, n'est-ce pas? Et donc, cela a
12 été transmis à ces individus à 8 h 03, selon ce qu'il y a dans
13 le courriel.

14 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

15 **Me DONNAREE NYGARD:** Et alors, donc, en partie,
16 selon [...] il y avait la question d'armes à feu volées à
17 Peterborough et vous vouliez alerter les gens à cela. Vous vous
18 en souvenez?

19 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Je ne sais pas si
20 c'était lors de cette réunion-là ou à une autre, mais, oui.

21 **Me DONNAREE NYGARD:** Oui. Je n'ai pas de note
22 exactement où ça a lieu, mais on le voit ici. Voilà.

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Absolument.

24 **Me DONNAREE NYGARD:** Donc, c'était cette
25 information que vous aviez transmise le 13 février. Et mes
26 collègues ont dit qu'à ce point-là, vous dites, donc, qu'il y a
27 une investigation qui a lieu, « on ne sait pas si c'est
28 directement relié aux protestations en cours ».

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

2 **Me DONNAREE NYGARD:** Et donc, la chose a été
3 résolue assez rapidement et, heureusement, on a récupéré ces
4 armes à feu assez rapidement, en quelques jours, mais ça,
5 c'était le 16. Le 16, n'est-ce pas? Après l'invocation de la *Loi*
6 *sur les mesures d'urgence*.

7 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

8 **Me DONNAREE NYGARD:** Si on va à
9 SSM.NSC.CAN.00000401? Si on passe à la page 5, en haut de la
10 page. Voilà. Si on descend un petit peu. Voilà, c'est exactement
11 là. Voilà. Donc, voilà, « Le conseiller en sécurité national ».

12 Et là, au milieu du paragraphe, on voit qu'il y
13 avait des camions...

14 Non, excusez-moi, ce n'est pas le bon endroit.

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est probablement « Les
16 armes qui avaient été volées à Peterborough et qui avaient
17 retrouvées », n'est-ce pas?

18 **Me DONNAREE NYGARD:** Oui, c'est cela. Donc, elle
19 fournissait ces renseignements, mais elle a eu cette information
20 de vous-même, n'est-ce pas?

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui.

22 **Me DONNAREE NYGARD:** Donc, tout le monde était
23 bien informé et que ça n'était plus un souci au 16, hein? N'est-
24 ce pas? Mais c'est là qu'on a reçu ces informations.

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est cela.

26 **Me DONNAREE NYGARD:** Alors, mes collègues
27 également ont discuté avec vous la délégation, donc, des
28 autorités qui avaient été fournies sous la *Loi sur les mesures*

1 *d'urgence* pour ce qui est des remorqueuses.

2 Et passons au 17, SSM.NSC.CAN.00000402, page 5 à
3 nouveau.

4 Et au milieu de la page, donc après le
5 caviardage, si vous pouviez lire cela, s'il vous plait?

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** Où cela?

7 **Me DONNAREE NYGARD:** Après le deuxième caviardage.

8 **COMM. BRENDA LUCKI:**

9 « Elle a aussi confirmé qu'elle avait
10 délégué certains pouvoirs à la GRC et
11 aux officiers de la PPO pour pouvoir
12 commander de l'équipement, tel que des
13 remorqueuses, confirmant que la GRC
14 couvrirait les couts associés. »

15 **Me DONNAREE NYGARD:** Donc, ma question est la
16 suivante. Vous avez dit auparavant que vous avez délégué ces
17 pouvoirs au commissaire Carrique, et cela indique que vous avez
18 délégué à d'autres membres de la GRC également. Est-ce que vous
19 avez délégué ces pouvoirs à l'interne aux personnes en
20 commandement à d'autres divisions?

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, je ne crois pas, mais
22 c'est possible. Et si je l'avais fait, c'est que... si je l'ai
23 fait, c'est que... ça aurait été fait en BC, en Colombie-
24 Britannique, Alberta et Manitoba. Mais je crois qu'il y avait
25 des plans à faire cela, mais on n'a jamais eu besoin de cela.
26 Donc, peut-être que ce n'était pas tout à fait exact.

27 **Me DONNAREE NYGARD:** Et au sujet toujours des
28 remorques, PB.CAN.00001628, s'il vous plait, à l'écran?

1 Et est-ce qu'on peut défiler de manière à ce que
2 le commissaire puisse prendre connaissance de l'intégralité du
3 document, s'il vous plait?

4 Reconnaissez-vous ce document? Il s'agit de quoi
5 au juste?

6 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est la recette pour les
7 remorques auxquelles on a eu recours en vertu de la *Loi sur les*
8 *mesures d'urgence.*

9 **Me DONNAREE NYGARD:** Donc, il s'agit d'une
10 facture.

11 Et on peut défiler vers le haut?

12 C'est à l'intention de la GRC.

13 Et si on défile vers le bas? Un peu plus, s'il
14 vous plait?

15 **COMM. BRENDA LUCKI:** C'est de la part de la
16 province d'Ontario.

17 **Me DONNAREE NYGARD:** Alors, c'est la recette qu'on
18 vous a envoyée, enfin, de la part de l'Ontario pour les
19 remorques en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence.* C'est
20 une grosse facture, n'est-ce pas?

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Tout à fait.

22 **Me DONNAREE NYGARD:** Selon vous... en fait, quelle
23 est l'autorité de la GRC pour régler cette facture?

24 **COMM. BRENDA LUCKI:** Le gouvernement fédéral va
25 couvrir les couts. C'est nous qui devons le régler et si jamais
26 un remboursement est dû, nous nous en chargerons.

27 **Me DONNAREE NYGARD:** Vous avez l'autorité de payer
28 pour quel service?

1 **COMM. BRENDA LUCKI:** Pour le recours aux camions
2 remorques lors de la manifestation de manière à, donc, enlever
3 les véhicules.

4 **Me DONNAREE NYGARD:** Monsieur le Commissaire
5 adjoint, il y a un certain nombre de pouvoirs ou d'autorités qui
6 ont été accordés en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*.
7 L'un de mes confrères ou consoeurs de la CCLA vous a évoqué la
8 liste des pouvoirs en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*
9 et vous avez évoqué le fait que la GRC n'a pris aucune mesure
10 relativement aux polices d'assurance, n'est-ce pas? Est-ce
11 exact?

12 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, c'est exact.

13 **Me DONNAREE NYGARD:** Comment se fait-il que ce fut
14 le cas?

15 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Eh bien, nous tenions à
16 fournir les bons renseignements aux banques, aux services
17 commerciaux de manière à ce qu'ils gèlent les comptes, et ce
18 qu'on nous a garanti... en fait, il n'y avait aucune garantie
19 comme quoi on se chargerait d'enlever les camions.

20 **Me DONNAREE NYGARD:** Un tel exercice de discrétion
21 quant aux aspects d'une loi que l'on applique, est-ce que cela
22 relève normalement des services de police ou non?

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** En fait, c'est une
24 question de discrétion. Nous disposons de 24 heures pour
25 prendre une décision et nous avons privilégié la solution de
26 rechange qui risquait d'être le plus efficace.

27 **Me DONNAREE NYGARD:** Parlons, s'il vous plait, du
28 procès-verbal IRG pendant que la *Loi sur les mesures d'urgence*

1 était en vigueur.

2 Et parlons plus précisément du procès-verbal du
3 18, [SSM.NSC.CAN.00000403]. À la page 5, s'il vous plait.

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, on dirait que la page 5
5 a la cote.

6 **Me DONNAREE NYGARD:** Alors, si on peut défiler
7 vers le bas, à l'avant-dernier paragraphe, s'il vous plait, sur
8 cette... à la page 5 :

9 « Relativement aux activités
10 supplémentaires en fin de semaine,
11 selon les rapports, il y a des convois
12 supplémentaires en route qui comptent
13 se joindre à la manifestation qui a
14 lieu à Ottawa, dont notamment le Convoi
15 de la liberté de l'Alberta, trois bus...
16 trois autocars à charte depuis Toronto
17 et ainsi de [...] »

18 Cette capacité de divertir les convois, c'est à
19 partir de quelle autorité?

20 **COMM. BRENDA LUCKI:** En fait, cela relève de la
21 *Loi sur les mesures d'urgence.*

22 **Me DONNAREE NYGARD:** Je n'ai pas pris de bonnes
23 notes. Je m'en excuse.

24 Mais passons aux procès-verbaux des prochains
25 jours, s'il vous plait. Pas le prochain jour, 406, c'est
26 quelques jours plus tard, le 21 février, s'il vous plait. C'est
27 encore une fois la page 5, imaginez-vous. L'avant-dernier
28 paragraphe, s'il vous plait.

1 Et en début de paragraphe, il est question de :
2 « ...un convoi qui se déplace de Fort
3 McMurray jusqu'à Ottawa, qui était
4 intercepté par la Police provinciale de
5 l'Ontario qui a informé les
6 participants à ne pas se rendre à
7 Ottawa, mais ne les a pas empêchés pour
8 autant de poursuivre leur
9 déplacement. »

10 Alors, quels étaient les conseils, selon vous, du
11 Service de police de l'Ontario?

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** En vertu de la *Loi sur les*
13 *mesures d'urgence*, les autorités ne devaient pas entrer dans une
14 zone de manifestation, ils n'avaient pas la possibilité de se
15 rendre à Ottawa. Enfin... et donc, ils devaient se rendre sur des
16 lieux secondaires, mais il n'y avait aucune manifestation qui se
17 tenait dans cette zone.

18 **Me DONNAREE NYGARD:** Eh bien, le Commissaire a
19 posé des questions à quelques reprises au sujet de la capacité
20 des uns et des autres de manifester de façon légale lorsque
21 cette mesure d'urgence était en vigueur.

22 Parlons maintenant du procès-verbal du
23 20 février, à la page 5. Si on défile, s'il vous plait, avant la
24 censure.

25 « La police surveille également un
26 rassemblement au Musée de la guerre où
27 environ 100 personnes et un petit
28 rassemblement de particuliers qui se

1 trouvent dans ce parc. »

2 **COMM. BRENDA LUCKI:** Mais bien entendu, il y a
3 toujours la possibilité de manifestation légitime et légale. Ces
4 personnes manifestaient de façon légale, sans pour autant
5 empêcher la circulation piétonne ou routière. Nous surveillons
6 de près ces manifestations.

7 Il n'est pas uniquement question de la sécurité
8 des manifestants... des résidents, mais également des
9 manifestants.

10 **Me DONNAREE NYGARD:** Donc, on leur aurait permis
11 de poursuivre leur manifestation?

12 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, c'est exact.

13 **Me DONNAREE NYGARD:** En réponse à un certain
14 nombre de questions à l'avocat pour l'ancien chef de police
15 Sloly, vous avez évoqué le fait... vous avez laissé entendre qu'il
16 ne s'agissait pas d'un évènement d'envergure de sécurité
17 nationale, il s'agissait plutôt d'un évènement. Vous faisiez
18 allusion à la situation qui avait lieu à Ottawa?

19 **COMM. BRENDA LUCKI:** [...]

20 **Me DONNAREE NYGARD:** Et lorsque vous dites que
21 vous n'évaluez pas soit si la manifestation en soi ou la
22 situation dans le pays dans son ensemble représentait une menace
23 pour le Canada...

24 **COMM. BRENDA LUCKI:** Comme j'ai évoqué tout à
25 l'heure, il y avait certains renseignements publiquement
26 disponibles, par exemple la prise d'assaut du Parlement, par
27 exemple, mais cela ne constituait pas une menace à la sécurité
28 nationale, mais plutôt un évènement à caractère national.

1 **Me DONNAREE NYGARD:** En réponse à une question au
2 sujet de la définition dans la *Loi sur le SCRS*, en fait, vous
3 n'avez pas mené une telle évaluation en vertu de cette loi?

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** En fait, cela ne relèverait
5 même pas de moi, il y a des gens beaucoup plus aptes à faire... à
6 mener ce genre d'activité que moi.

7 **Me DONNAREE NYGARD:** Monsieur le Commissaire
8 adjoint, qu'en est-il du plan qui a été mis en place par l'unité
9 de planification intégrale à Ottawa? En tant que commandant,
10 selon vous, est-ce que ce plan a été mené à bien?

11 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Eh bien, on a eu recours
12 à très peu de force et, sur une période de deux jours et demi,
13 nous avons réussi à, en fait, enlever... faire partir tous les
14 camions de ces zones, d'abord Waller et Nicholas, ensuite la rue
15 Sussex et la rue Rideau, et en troisième lieu, le site qui se
16 trouve juste devant la Colline parlementaire. Et une fois cela
17 terminé, les camionneurs qui se trouvaient dans tous les autres
18 sites étaient d'ores et déjà partis.

19 On a eu besoin de recourir à très peu de force,
20 par ailleurs.

21 **Me DONNAREE NYGARD:** Lorsque l'on a conçu ce plan,
22 quel devait être le rôle des camions-remorques, s'il vous plait?

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Eh bien, c'était une
24 démarche progressive et le commissaire a fait allusion du rôle
25 de la police dans ce contexte. Mais le jeudi soir, il y avait
26 une présence accrue dans cette zone à accès restreint. On a
27 informé les piétons et les manifestants leur donnant la
28 possibilité de quitter les lieux. Donc, voilà ce qui s'est

1 passé.

2 On se rendait sur un site en particulier et c'est
3 une mesure habituelle. On dit aux uns et aux autres qu'on leur
4 demande de quitter les lieux et, s'ils ne respectent pas cette
5 demande, nous pouvons par la suite recourir à la force.

6 **Me DONNAREE NYGARD:** Cela avait relevé d'un plan
7 pour la ville d'Ottawa?

8 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, tout à fait, pour
9 les trois premiers sites.

10 **Me DONNAREE NYGARD:** Et vous n'auriez pas réussi à
11 ce faire sans l'utilisation de ces trois camions-remorques?

12 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Il aurait fallu
13 envisager trois autres possibilités. Il n'y en avait pas
14 beaucoup de possibilités.

15 **Me DONNAREE NYGARD:** Il s'agissait de gros
16 camions, n'est-ce pas? Donc, il n'y avait pas de solution de
17 rechange qui se présentait à vous, c'est exact?

18 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, c'est exact.

19 **Me DONNAREE NYGARD:** Et vous avez tous les deux
20 parlé de l'importance que de réduire l'empreinte en matière de
21 manifestation et, en l'occurrence, cette manifestation. Êtes-
22 vous en mesure de nous expliquer pourquoi?

23 **COMM. BRENDA LUCKI:** Eh bien, c'est une question
24 de sécurité publique et de la sécurité des agents de la paix. Ce
25 n'était pas le moment opportun pour faire appliquer la loi, en
26 fait, étant donné le risque à la sécurité des policiers. S'ils
27 agissaient en contravention en vertu du *Code criminel*, parfois
28 on va s'y attaquer après-coup, parce que si on perce la foule,

1 on risque de... en fait, faire... perturber cette foule.

2 Alors, notre stratégie habituelle, c'est de
3 réduire l'empreinte en donnant des incitatifs, en motivant les
4 gens à quitter les lieux. Parfois, c'est aussi simple que de
5 leur dire qu'ils sont arrêtés, mais il y aura toujours des
6 manifestations... des manifestants qui vont rester sur les lieux
7 et qui, en fait, souhaitent en fin de compte être arrêtés.

8 Donc, il y avait... nous nous sommes penchés sur
9 les données des semaines précédentes et les chiffres les moins
10 élevés, c'était les mardi, mercredi et le jeudi, donc c'était le
11 moment opportun pour passer à l'acte. Nous avons malheureusement
12 perdu un peu de temps dans la réalisation de notre plan, mais
13 nous avons consacré quelques jours à informer les gens sur les
14 lieux de l'éventuel recours à la *Loi sur les mesures d'urgence*.

15 Il y avait un certain nombre de gens qui auraient
16 souhaité partir, mais dont les camions étaient malheureusement
17 bloqués par d'autres camions, et ce n'était pas évident. Une
18 fois que l'empreinte était réduite, c'est à ce moment-là que
19 nous avons commencé à faire appliquer la Loi de manière à rendre
20 la zone davantage sécuritaire.

21 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Bon, avec votre
22 indulgence, et c'était le chef Sloly ou Steve Bell qui a partagé
23 cette information, vous avez fait allusion à un nombre important
24 de gens, et dans certains cas, on ne pouvait pas arrêter qui que
25 ce soit parce que le Service de police d'Ottawa aurait été
26 abordé par un grand nombre de personnes. Donc, c'était la seule
27 possibilité qui s'offrait à eux.

28 Et donc, le vendredi matin, il s'agissait d'une

1 zone à accès restreinte. Vendredi matin, il n'y avait personne
2 qui franchissait le périmètre de cette zone d'accès restreint.
3 Alors, et qui plus est, nous informions à un moment donné la
4 population du recours à la *Loi sur les mesures d'urgence* et cela
5 consistait en un désincitatif.

6 **Me DONNAREE NYGARD:** Cela empêchait
7 l'accroissement de cette empreinte, n'est-ce pas?

8 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** [L'empêchait de
9 croître.]

10 **Me DONNAREE NYGARD:** En fait, quelles mesures ont
11 été précises pour rétrécir l'empreinte avant que l'on applique
12 la Loi?

13 **COMM. BRENDA LUCKI:** Bon, tout simplement, nous
14 avons informé la population du fait que leur présence serait
15 lourde de conséquences et de nos nouvelles autorités en vertu de
16 la *Loi sur les mesures d'urgence*, dont notamment des incitatifs
17 à caractère financier. Certains ont quitté les lieux parce que
18 leur conjoint ou leur conjointe leur avait passé un coup de fil
19 pour... comme quoi il fallait dégeler leurs comptes bancaires.

20 **Me DONNAREE NYGARD:** Il me reste deux questions,
21 si vous me le permettez, Monsieur le Commissaire.

22 **Me DONNAREE NYGARD:** Vous avez fait allusion, vous
23 avez évoqué la question des enfants. Quelles étaient les
24 préoccupations par rapport à la présence d'enfants dans cette
25 zone lorsque vous prenez des mesures d'application de la loi?

26 **COMM. BRENDA LUCKI:** Eh bien, nous ne pouvons pas
27 prédire les conséquences d'une telle application. Et si jamais
28 il aurait fallu recourir à davantage de force ou de l'emploi

1 d'un irritant, nous tenions évidemment à éviter de... en fait,
2 nuire ou causer préjudice aux enfants. Il y a toujours une issue
3 de sortie, mais les enfants n'ont pas toujours la possibilité ni
4 la capacité de s'en prévaloir.

5 **Me DONNAREE NYGARD:** À partir de ce que vous venez
6 de dire, serait-il juste de dire que les mesures que vous avez
7 prises n'auraient pas été... n'auraient pas pu être prises en
8 l'absence de l'existence de la *Loi sur les mesures d'urgence*?

9 **COMM. BRENDA LUCKI:** Cette Loi nous a permis de
10 réduire notre empreinte. Il y avait un nombre important de
11 personnes sur les lieux. Cela nous a permis non seulement de
12 réduire l'empreinte, mais d'empêcher l'arrivée de plus de
13 personnes. Chaque weekend, il y avait dix fois plus le nombre de
14 personnes, cela permettait d'empêcher les gens d'entrer sur les
15 lieux, et le résultat, c'était une zone beaucoup plus
16 sécuritaire. Et le commissaire adjoint l'a dit très bien lui
17 aussi, cela a permis de bons résultats.

18 **Me DONNAREE NYGARD:** Merci. [Ce sont toutes mes
19 questions.]

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Réinterrogatoire?]

21 **Me GORDON CAMERON:** Merci, Monsieur le
22 Commissaire. J'aimerais passer à un contre-interrogatoire, si
23 vous voulez bien. Je sais qu'il est tard, donc je vais être
24 assez rapide que possible.

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Allez-y.]

26 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me GORDON CAMERON:**

27 **Me GORDON CAMERON:** Ces deux questions s'adressent
28 à vous, Monsieur le Député.

1 Ma première question concerne des réponses que
2 vous avez données à propos de rencontres avec des hauts
3 fonctionnaires du gouvernement et où est-ce que vous étiez peu
4 confortable, si je peux utiliser ce terme, vous n'étiez pas à
5 l'aise que peut-être il y avait cette ligne entre le
6 gouvernement et la police qui pouvait peut-être... pas être
7 « franchie », mais en tout cas, disons un petit peu effacée.

8 Est-ce que vous parlez de ça dans les
9 témoignages?

10 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Je trouve que...
11 c'est mon opinion, mais le fait qu'ils contactent directement,
12 ça a un petit peu flouté les communications. Parce que si on
13 regarde la *Loi sur la police*, le ministère de la... sur les forces
14 de police, la PPO et autres corps, donc le fait qu'il y a des
15 représentants fédéraux qui interviennent un petit peu a flouté
16 les choses. Pour savoir quelles étaient les demandes, comment
17 les formuler, et toute information du ministère devrait être
18 faite de manière à s'assurer qu'on soit bien dans les clous
19 chacun.

20 **Me GORDON CAMERON:** Et est-ce que vous vous
21 souvenez de quelle réunion il s'agissait? Où cela a été apporté
22 à votre attention?

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non, je ne sais pas. Je
24 ne sais plus exactement quelle rencontre. Il faudrait que je
25 retrouve mes notes, mais une de mes rencontres avec le chef
26 Sloly et d'autres personnes parce que, bien sûr, donc, le BPC
27 (sic) voulait savoir, mais je ne m'en souviens pas exactement.

28 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce qu'il y avait plus

1 d'une occasion , plus d'une réunion où vous n'étiez pas à l'aise
2 avec cela?

3 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, parce que le
4 12 [février], moi, je suis passé à temps plein pour le côté GRC
5 du convoi.

6 **Me GORDON CAMERON:** La deuxième série de questions
7 concerne vos réponses aux questions pour ce qui est du gel des
8 comptes bancaires, dont on parlé. Alors, je voudrais commencer
9 par dire la chose suivante. Donc, vous avez émis deux mises en
10 garde. Vous savez que ces questions sont posées avec ces deux
11 mises en garde. Premièrement, je me souviens que vous avez dit
12 que « nous n'avons pas fait la loi »; deuxièmement, « nous
13 avons peut-être 24 heures pour la mettre en application, donc
14 il a fallu agir vite ».

15 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Non seulement du côté du
16 maintien de l'ordre, mais aussi du côté des pouvoirs financiers.

17 **Me GORDON CAMERON:** Oui. Donc, les deux côtés,
18 vous avez dû initier une action et les services financiers
19 également ont dû réagir avec cela avec très peu de temps pour
20 réagir. Donc, nous comprenons bien cela, mais je voudrais que
21 vous vous posiez la question suivante. Alors, de la manière dont
22 vous aviez formulé les choses, la notice que vous avez donnée
23 aux institutions financières n'exigeait pas que ces institutions
24 gèlent les comptes, c'était à la discrétion, donc, de former
25 leur vue à cet égard.

26 Ce que j'ai devant moi, c'est la loi, les
27 régulations plus exactement, et les notices, donc émises aux
28 institutions financières par la GRC et je vais essayer de le

1 faire sans revenir à ces documents, mais est-ce que vous seriez
2 d'accord qu'en effet, d'une manière pratique, à partir du moment
3 où les institutions financières reçoivent une de ces notices, eh
4 bien, que vous avez donné telle ou telle information tout à fait
5 exceptionnelle, donc, en fait, qu'ils devaient parler des textes
6 de loi, traiter, gérer la situation?

7 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, je ne sais pas
8 exactement quel était le libellé qui a été utilisé, mais s'ils
9 devaient le faire, notre responsabilité, c'était de fournir ces
10 informations aux services financiers, et alors, à partir de là,
11 je ne vais pas dire qu'ils avaient l'obligation, mais c'est eux
12 qui étaient responsables pour décider de geler ou non, selon les
13 informations. Et voilà ce qu'il en était.

14 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que vous vous attendiez
15 à ce que... totalement à ce que les institutions financières
16 cessent de traiter avec ces clientes/clientes dès que les noms
17 étaient fournis?

18 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, dans une certaine
19 mesure, mais je ne sais pas ce qu'il y avait du côté bancaire,
20 une fois qu'on avait identifié les individus. Vous voyez? Je
21 n'en savais pas plus.

22 **Me GORDON CAMERON:** Merci beaucoup. Cela me
23 suffit.

24 Merci, Monsieur le Commissaire, c'était mes
25 questions. Merci.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

27 Je sais que la journée a été longue, tout le
28 monde a envie de partir, mais il y a un témoin qui veut en finir

1 aussi, encore plus que nous.

2 Mais je voudrais vous poser quelques questions
3 quand même. Tout d'abord, vous avez parlé du rapport Hendon, du
4 rapport qui a été fourni, mais il me semble curieux que ce
5 rapport, si on le regarde, c'est d'une étendue nationale et je
6 ne comprends pas pourquoi cette fonction est menée, est servie
7 par la PPO plutôt que la GRC.

8 Et je comprends bien que c'est partagé, et la GRC
9 a des choses à fournir à cet égard, à dire, mais mon sens aurait
10 été que ça devrait être une initiative nationale. Est-ce que
11 vous auriez un commentaire à cet égard?

12 Et également, Madame la Commissaire.

13 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui. Alors, je n'ai pas
14 vu ce rapport, le rapport Hendon, mais il y a des informations
15 qui émanent de toutes les provinces, de tout le pays, mais
16 vraiment, c'était une vue de ce qui se passait en Ontario, mais
17 émanant de différentes organisations, et de manière à ce que la
18 PPO pouvait avoir un survol et une bonne compréhension de ce qui
19 se passait dans la province de l'Ontario, et ce qui a vraiment
20 aidé le travail qui devait être à faire, parce qu'on avait
21 besoin de nos partenaires qui fournissaient le rapport.

22 Donc, comme je le comprends, c'est concentré sur
23 la province, mais il y a des informations au niveau national
24 également qui circulaient dans le pays.

25 **COMM. BRENDA LUCKI:** J'ajouterais la chose
26 suivante. Ce n'est pas inhabituel d'avoir des choses qui émanent
27 en dehors de la GRC, et finalement, s'il s'agit de quelque chose
28 de continu, il y a un point où on le transmettrait si ça devient

1 national, mais en l'occurrence, comme tout convergeait sur
2 l'Ontario, il y avait différents aspects. Et cela originait,
3 comme a dit le sous-commissaire Duheme, et moi-même, je ne suis
4 pas tout à fait familière avec le rapport...

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui, cela émanait d'un
6 besoin de l'Ontario, mais cela évoluait en autre chose, en
7 quelque chose d'autre après.

8 Alors, est-ce qu'il a quelque chose qui est
9 produit par la GRC qui était similaire à ce rapport et qui est
10 une mise à jour nationale?

11 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui. Chaque province a un
12 Service de renseignement criminel qui est intégré avec toutes
13 les agences de police, donc il y a cela en Colombie-Britannique,
14 en Alberta, et cetera. Ils sont tous intégrés et sont
15 centralisés dans un bureau. Donc, c'est comme cela que vont les
16 choses. Et il y avait comme une... donc, un groupe de travail qui
17 a extrait les renseignements spécifiques. Il y a toutes sortes
18 de mécanismes pour traiter et gérer les informations et qui
19 fournissent ce genre de rapport au niveau national.

20 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Nous avons une équipe
21 qui regarde cela de manière mensuelle, qui regarde tout ce qui
22 se passe à travers le Canada à chaque mois, et on prépare un
23 document à cet égard. Alors, bien évidemment, lorsque les choses
24 deviennent plus importantes, plus graves, il faut passer à la
25 vitesse supérieure, mais au niveau... nous fournissons un rapport
26 mensuel, en tous les cas, sur ce qui se passe à travers tout le
27 pays.

28 Et par ce... et même avant, en fait, l'arrivée à

1 Ottawa, donc, notre équipe avait émis un avertissement de menace
2 logistique et autres, sur ce qui se passait. Il y avait des
3 indicateurs de ce qui se passait au pays, et cela émanait aussi
4 de groupes de renseignements intégrés.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Donc, je ne cherche pas à
6 critiquer, comprenez bien, mais j'ai un mandat d'émettre des
7 recommandations et je cherche à comprendre, donc, ce qui est
8 bien, ce qui peut arriver, et s'il y aurait des changements à
9 opérer.

10 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, il y a autre chose
11 encore parce que, selon... sous ces bureaux, il y a aussi un
12 comité exécutif national qui a des représentants dans chaque
13 province et qui se réunit une fois par an. Leur mandat... ils
14 donnent le mandat par exemple aux... donc, aux services criminels
15 canadiens, ils recommandent ce qu'il faut investiguer plus. Il y
16 a par exemple un rapport, il faudrait faire un rapport, par
17 exemple, sur les protestations, tel ou tel rapport sur des
18 éléments plus spécifiques selon les recommandations de ce comité
19 exécutif national qui est composé d'officiers de police à
20 travers le pays.

21 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Maintenant, je change de
22 sujet.

23 Ces officiers de police, d'où est-ce qu'ils
24 viennent? Ceux qui ont participé aux opérations à Ottawa, est-ce
25 que vous pourriez dire concrètement d'où ils venaient?

26 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Eh bien, si j'ai une
27 bonne mémoire, il y a 14 unités publiques du maintien de
28 l'ordre... ou 16, pardon, qui étaient déployées à Ottawa et à peu

1 près 25 ou 26 différentes agences de maintien de l'ordre qui ont
2 participé aux opérations de police. J'ai la liste des
3 différentes organisations, mais je ne l'ai pas ici même.

4 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, la GRC de différentes
5 provinces ont participé, absolument, et pour la plupart, il y a
6 eu la police de Saskatoon, les différentes municipalités qui ont
7 fourni des ressources également. Et nous avons la liste,
8 absolument.

9 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Très bien. Merci.

10 Et je passe à une question suivante. Alors, dans
11 la période juste précédant les évènements, précédant la
12 déclaration, donc, des mesures d'urgence, eh bien, quel était le
13 statut des ressources de police disponibles s'il y avait eu une
14 autre, une deuxième urgence? Quel était le statut des ressources
15 policières pour les opérations régulières, nécessaires, et pour
16 couvrir aussi une urgence, toute urgence?

17 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne peux pas parler en
18 dehors de la GRC, mais c'est exactement pourquoi nous avons
19 extrait uniquement que 10 % des provinces. Ce 10 %, nous avons
20 également des ressources fédérales. Il y en a 5 000 à travers le
21 pays et nous pouvons tirer sur ces ressources. Ce sont les
22 premiers intervenants et, par exemple, pour des investigations
23 de niveau 1. Et au niveau provincial et au niveau des services
24 municipaux, des accords ont été faits. On s'est mis d'accord sur
25 10 % pour diverses raisons, d'une manière à ce qu'il n'y ait pas
26 de zone laissée à découvert.

27 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Alors, oui, le souci
28 initial, Monsieur le Commissaire, c'est qu'on voyait ici et là

1 des questions (sic) et on a décidé, donc, d'utiliser les
2 ressources fédérales à travers le pays de manière à ce qu'il n'y
3 ait pas d'impact sur... donc, dans ces provinces-là sur les
4 opérations de police de première ligne. Et comme a dit, donc,
5 Madame la Commissaire, je ne peux pas parler d'autres opérations
6 de maintien de l'ordre quant à leur seuil qui serait tolérable.

7 **COMM. BRENDA LUCKI:** Je ne crois pas qu'on a tiré
8 des ressources de Colombie-Britannique. Vous entendrez, donc,
9 des témoignages à ce sujet.

10 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce qu'il y aurait
11 beaucoup d'unités disponibles à redéployer ou qui étaient déjà
12 déployées à Ottawa, par exemple en Colombie-Britannique ou en
13 Alberta, à l'époque?

14 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Je ne sais pas combien
15 il y en a de disponibles.

16 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, je ne sais pas non plus.
17 Oui, la plupart des grandes municipalités ont leur propre unité
18 de maintien de l'ordre. Il y en a qui en ont deux, d'ailleurs;
19 il y a certaines divisions où il n'y en a pas, mais le nombre
20 d'unités de maintien de l'ordre, je ne sais pas combien il y en
21 a en tout dans l'Ontario, mais il y a une grande majorité de ces
22 unités qui étaient ici à Ottawa.

23 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Donc, du point de vue de
24 la GRC, nous avons une unité de maintien de l'ordre dans la
25 province du Québec et deux unités ici en Ontario : une à Toronto
26 et l'autre ici dans la région d'Ottawa. Aussi, cela n'est pas du
27 temps plein, ce sont des gens qui font du travail régulier et
28 qui se portent volontaires pour telle ou telle tâche en plus.

1 Donc, je sais qu'au Québec, il y a deux ou trois telles unités,
2 il y en a une ici pour... qui est venue pour nous aider, mais cela
3 varie, comme a dit, Madame la Commissaire, d'une agence à
4 l'autre.

5 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Mais il n'y a pas de
6 chiffres centralisés sur cela qui pourraient nous donner une
7 idée?

8 **COMM. BRENDA LUCKI:** Oui, les chiffres existent,
9 mais quant à parler du seuil, est-ce qu'il aurait été dépassé...
10 S'il s'agit de personnes qui ne sont pas à temps plein, donc, on
11 prend des lignes de front, donc, du terrain, il y a des
12 ressources fédérales ou des personnes, donc, en uniforme qui
13 font un travail supplémentaire.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors, vous avez référé à
15 vos notes pour... donc, le groupe d'intervention en cas
16 d'incidents, le GII. Vous avez parlé du *Code criminel* que vous
17 avez... donc, vous avez utilisé ces notes, vous vous souvenez de
18 ces notes. Bref, ma question est la suivante. Est-ce que vous
19 avez fait des recommandations, donc, au GII ou au Cabinet pour...
20 quant à la *Loi sur les mesures d'urgence*?

21 **COMM. BRENDA LUCKI:** Non, on n'a pas voulu le
22 faire, c'était à eux de décider si c'était nécessaire. Ils
23 peuvent voir si le seuil avait été... devait être franchi. C'est
24 comme les autres types de législation sur lesquels on fournit
25 une rétroaction. Par exemple, on informe telle ou telle
26 question, la législation par exemple sur le cannabis ou sur les
27 armes à feu, et ce sont des domaines, mais on ne dit pas que
28 c'est absolument nécessaire de faire telle ou telle chose.

1 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que vous aviez une
2 opinion?

3 **COMM. BRENDA LUCKI:** Eh bien, bien sûr, maintenant
4 j'ai une opinion et nous avons parlé, et nous avons une table
5 ronde avec les chefs de police. La question était de savoir s'il
6 fallait considérer telle ou telle autorité pour telle ou telle
7 régulation à mettre en place pour ajouter, nous donner des
8 autorités supplémentaires. Donc, ce n'est pas que les gens... il
9 ne s'agissait pas de traiter les gens qui manifestaient
10 légalement, c'était les gens qui bloquaient les rues, les
11 routes, qui manifestaient illégalement et qui refusaient de
12 partir. C'était là que les régulations et la législation
13 allaient aider parce que la seule motivation que nous avons à
14 demander aux gens de partir, c'était d'éviter d'appliquer la
15 force, les arrestations, d'utiliser la force, ce que nous ne
16 voulions pas faire. C'est ce que nous voulions éviter, de faire
17 cela avec les gens qui refusaient de partir parce qu'ils
18 tenaient à leur cause et on ne voulait pas utiliser la force. Et
19 s'il y a des choses qui peuvent motiver les gens à partir et qui
20 n'impliqueraient pas la police, alors, ça, c'est vraiment
21 quelque chose tout à fait à considérer.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Oui. Ça m'amène à ma
23 dernière question. Est-ce que vous avez des recommandations, des
24 suggestions quant à ce que... les recommandations que je devrais
25 faire pour ce qui est des relations de la GRC avec le
26 gouvernement, pour ce qui est de la *Loi sur les mesures*
27 *d'urgence*, pour ce qui est de ce genre de protestations?

28 **COMM. BRENDA LUCKI:** Eh bien, ce qu'on avait

1 mentionné, c'était, donc, de faciliter, donc, l'intervention de
2 gens qui pourraient, donc, à travers le pays, fournir des
3 recommandations et ça serait quelque chose que l'on pourrait
4 faire. C'est pas que quelqu'un va arriver dans une province et
5 appliquer la loi. Non, c'est pas comme ça. Ou une demande
6 d'aide, par exemple.

7 Alors, quand on regarde les autorités impliquées
8 dans la *Loi sur les mesures d'urgence*, eh bien, personne ne
9 veut, disons, jouer sur la *Charte des droits de la personne* du
10 tout. On ne veut pas avoir à traiter cela.

11 Mais nous ne choisissons pas les opérations du
12 maintien de l'ordre que nous faisons, c'est la position
13 difficile dans laquelle nous sommes placés, et de plus en plus
14 les gens vont vouloir être entendus, et moi, je ne voudrais pas
15 que cela explose de telle manière que la police ait à s'en
16 mêler.

17 Les 24 jours que cela a duré, cela a vraiment usé
18 les ressources et cela aussi taxe beaucoup les ressources. Nous
19 avons considéré les choses : si on intervient ici, qu'est-ce qui
20 va se passer? Si on intervient trop tôt, qu'est-ce qui va se
21 passer? Quelles vont être les réactions? Et on va nous critiquer
22 pour cela. Si on intervient trop tard, nous allons aussi être
23 critiqués. Et comment est-ce qu'on fait pour que ça ne dure pas
24 24 jours? Parce que je ne crois pas que c'est acceptable.
25 Personne ne peut accepter cela dans son voisinage.

26 C'était une situation extrêmement difficile et
27 j'ai déjà dit que je ne peux vraiment qu'imaginer la pression
28 qu'a dû subir le chef Sloly. C'est très, très difficile à

1 réconcilier.

2 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Monsieur le Commissaire
3 adjoint? Monsieur le chef de police adjoint?

4 **S.-COMM. MICHAEL DUHEME:** Monsieur le Commissaire,
5 selon la définition en vertu de la *Loi sur le Parlement*, l'on
6 devrait délimiter les limites à zones à circulation limitée.

7 Et en dehors de cela, ben, je pense que la
8 commissaire s'est déjà penchée là-dessus. On m'a dit que la
9 procédure d'assermentation, même si on m'a dit que ça se soit
10 déroulé en douceur, il y a eu quelques hics, et donc, nous avons
11 des renseignements à tirer à ce niveau-là.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci à vous deux pour votre
13 témoignage et pour votre persévérance en répondant à toutes ces
14 questions, et si j'ai bien compris, Madame la Commissaire, vous
15 vous sentez un tant soit peu malade, donc votre présence.. nous
16 vous sommes reconnaissants de votre présence.

17 Nous allons passer au prochain témoin, enfin. Je
18 ne sais pas si on a besoin de quelques minutes pour permettre au
19 témoin de prendre la tribune? Oui, nous avons besoin de
20 5 minutes pour passer à la suite.

21 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
22 *5 minutes. La Commission est levée pour 5 minutes.*

23 --- L'audience est suspendue à 18:29

24 --- L'audience est reprise à 18:37

25 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, il y a notre tout
26 dernier témoin pour la journée.

27 Est-ce que le témoin ou la témoin peut être
28 assermenté, s'il vous plait?

1 **LA GREFFIÈRE:** Vous voulez prêter serment sur un
2 document religieux, Monsieur?

3 **L'INTERPRÈTE:** Réponse inaudible pour
4 l'interprète.

5 **LA GREFFIÈRE:** Votre nom au complet aux fins du
6 procès-verbal?

7 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Curtis Michael Zablocki
8 - Z-A-B-L-O-C-K-I.

9 **--- S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI, Assermenté:**

10 **LA GREFFIÈRE:** Est-ce que vous prêtez serment que
11 les éléments de preuve que vous soumettez soient la vérité et
12 rien que la vérité?

13 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, tout à fait.

14 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me GORDON CAMERON:**

15 **Me GORDON CAMERON:** Bonsoir, Monsieur le
16 commissaire adjoint Zablocki. Je m'appelle Gordon Cameron.

17 Nous avons fait connaissance à Saskatoon lorsque
18 vous et vos collègues ont été interviewés, et le résumé de cette
19 interview, vous en avez pris connaissance pour confirmer son
20 exactitude. Et pendant que vous êtes là, je voudrais confirmer
21 auprès de vous que vous avez confirmé le résumé de cette
22 entrevue et que c'est exact.

23 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** À la page 18, il y a
24 une erreur que je tiens à corriger.

25 **Me GORDON CAMERON:** Allez-y.

26 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** C'est au premier
27 paragraphe, à la dix-huitième page, en milieu de page, il y a
28 une phrase où on parle de dire quelque chose « du bout des

1 lèvres » par rapport à l'Association de remorquage avec laquelle
2 on collaborait dans la province de l'Alberta et l'on laisse
3 entendre que ce service de remorquage ne nous donnait pas les
4 renseignements... l'heure juste, en fait. Et je pense que c'est
5 inexact et qu'ils faisaient de leur mieux pour nous appuyer dans
6 nos démarches.

7 **Me GORDON CAMERON:** Merci pour ce correctif. Donc,
8 vous pouvez confirmer sinon que le résumé de cela était exact?

9 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'était exact.

10 **Me GORDON CAMERON:** J'aimerais commencer par vous
11 poser la question suivante. Vous étiez dans l'auditoire lorsque
12 le commissaire et le commissaire adjoint témoignaient plus tôt
13 aujourd'hui?

14 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Pas toute la
15 journée, mais en partie.

16 **Me GORDON CAMERON:** Eh bien, voulez-vous bien
17 décrire la division de la GRC qui relève de vous et comment... en
18 fait, comment cela se trouve sur la hiérarchie.

19 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Moi, je suis le
20 gestionnaire de la division « K » pour l'Alberta. Je suis... je
21 relève directement du commissaire Lucki.

22 **Me GORDON CAMERON:** Et selon ce qu'on nous a dit,
23 le pays est divisé en divisions et vous allez nous faire part de
24 comment cela se passe à la division « K » dans la province de
25 l'Alberta, et l'autre division, la province de l'Ontario (sic).

26 Avez-vous collaboré avec les provinces des
27 Prairies ou quelque autre division que ce soit?

28 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Non, pas dans le

1 contexte des manifestations.

2 **Me GORDON CAMERON:** Très bien. Pouvez-vous
3 décrire, s'il vous plait, le rôle qu'a joué la GRC... que joue la
4 GRC comme service de police au sein de la province de l'Alberta?

5 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Certes. La GRC, c'est
6 la police provinciale qui, en fait, a conclu une entente avec le
7 Service de police de l'Alberta. Donc, c'est un fournisseur de
8 services. Essentiellement, le service de police est responsable
9 d'assurer l'application de la loi pour les communautés de moins
10 de 5 000 personnes, et pour les communautés avec plus de 5 000
11 personnes, eh bien, on fait appel à la GRC qui offre des
12 services de police.

13 Il y a 48 contrats de police municipale en plus
14 de notre contrat plus important au sein de l'Alberta. Nous
15 offrons des services de police dans bien des communautés
16 autochtones, ainsi que dans les communautés métisses.

17 **Me GORDON CAMERON:** Merci pour cette description
18 exhaustive.

19 Alors, j'aimerais que l'on s'éloigne de cette
20 idée comme quoi la GRC, c'est seulement la force de police
21 nationale. Lorsque vous agissez en tant que police provinciale
22 pour le compte de l'Alberta, vous portez des uniformes de la
23 GRC. C'est exact?

24 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est tout à fait
25 exact.

26 **Me GORDON CAMERON:** Bon. Mais en réalité, là, en
27 l'occurrence, vous ressemblez entièrement aux services de police
28 provinciaux, tels que la Sûreté du Québec ou du Service de

1 police d'Ottawa.

2 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** [...]

3 **Me GORDON CAMERON:** Il en va de même pour la
4 division « E » de la Colombie-Britannique, il s'agit de la
5 Police provinciale de la Colombie-Britannique?

6 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** C'est exact.

7 **Me GORDON CAMERON:** Vous avez qualifié la manière
8 dont votre service de police est hiérarchique et que vous
9 desservez les municipalités également. En ce qui a trait à la
10 ville de Coutts, y a-t-il... est-ce qu'il y avait un autre service
11 de police qui avait compétence en plus de la GRC dans cette
12 zone?

13 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Non. C'était seulement...
14 cela relevait uniquement de la GRC qui servait ou qui agissait
15 des services de police provinciale.

16 **Me GORDON CAMERON:** Eh bien, il s'agissait de la
17 division « K » qui servait de police provinciale et non pas d'un
18 service de police municipale, en l'occurrence.

19 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** C'est exact.

20 **Me GORDON CAMERON:** Aidez-nous... en fait,
21 l'acronyme, c'est le CCMG, le Groupe de médiation de conflits
22 communautaires. Où est-ce que cela se place dans la hiérarchie
23 de la division « K », s'il vous plait?

24 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Eh bien, il s'agit d'un
25 groupe de particuliers formés auxquels nous recourons pour
26 qu'ils puissent intervenir dans des contextes de manifestations
27 comme ce que l'on a constaté à Coutts. Ce sont des personnes
28 formées en médiation, en négociation, qui sont aptes à ouvrir

1 les canaux de communication et à assurer une désescalade.

2 Nous recourons assez souvent à ces équipes. Ils
3 interagissent avec les organisateurs de manifestations si nous
4 disposons de renseignements comme quoi il y aura des blocades et
5 ainsi de suite.

6 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que certains des
7 membres du CCMG, est-ce que certains d'entre eux sont à temps
8 plein ou est-ce qu'il y en a qui travaillent à temps partiel?

9 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Ce sont des policiers
10 qui occupent d'autres rôles en dehors de leur rôle qui relève du
11 CCMG.

12 **Me GORDON CAMERON:** Vous pouvez quand même faire
13 appel à ces gens s'ils sont détachés ailleurs et les amener là
14 où on en a besoin.

15 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** [Exact.]

16 **Me GORDON CAMERON:** Serait-il juste de dire que
17 dans la division « K » dans la province de l'Alberta, ces agents
18 auraient une certaine expérience de ce travail à la lumière des
19 enjeux tant environnementaux qu'autochtones dans la région?

20 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est exact. Les
21 membres de notre personnel ont une certaine expérience de
22 manifestations de ce genre.

23 **Me GORDON CAMERON:** Pour en revenir aux évènements
24 en question qui ont eu lieu à Coutts, voulez-vous bien nous dire
25 quand et où vous avez pris connaissance du début de ces
26 manifestations?

27 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Eh bien, nous en avons
28 pris connaissance le 19 janvier, des renseignements qui

1 laissaient entendre qu'un blocade à Coutts devait se former le
2 lendemain. Et le 19, une autre source d'informations publique
3 laissait entendre qu'un blocus se formait le 19 janvier... devait
4 se former le 19 janvier. Et pourtant, le 20 janvier, il n'y
5 avait aucune manifestation au port d'entrée de Coutts.

6 Le 26 janvier, nous avons pris connaissance du
7 renseignement comme quoi il y aurait un blocus et un convoi
8 éventuel qui devait prendre forme à Coutts. Nous avons amorcé
9 nos préparatifs en ce sens. Nous avons communiqué avec les
10 membres du personnel du CCMG, nous avons cerné et repéré les
11 organiseurs du convoi, et nous sommes entrés en communication
12 transparente et directe avec eux.

13 Bon, pendant quelques jours, nous avons tenu au
14 courant ou collaboré avec les Services frontaliers du Canada,
15 nos homologues aux États-Unis, les entités de douanes et de
16 contrôle frontalier.

17 Selon certains renseignements, il y aurait
18 jusqu'à concurrence de 1 000 camions qui devaient se présenter
19 au port d'entrée. Donc, nous avons fait participer nos
20 partenaires américains et nous étions prêts à déployer des
21 ressources à Coutts en vue du 29 janvier. Nous avons activé une
22 structure de commandement [Or]-Argent, entre autres, puisque
23 nous avons eu vent d'autres manifestations qui devaient avoir
24 lieu le 29.

25 Nous avons consulté les avocats [...] à notre
26 pouvoir que d'arrêter ou d'empêcher la circulation de véhicules.
27 Nous avons pris certaines mesures pour... en tant que préparatifs
28 dans l'éventualité d'un blocus.

1 Donc, les dernières informations que nous avons
2 avant la protestation, c'est qu'ils n'allaient plus faire de
3 blocus à Coutts, mais qu'ils allaient ralentir le trafic
4 simplement à travers Coutts, faire un convoi ralenti, donc, en
5 fait. Et c'était l'intention de faire trois de ces évènements,
6 donc jusqu'à Milk River qui se trouve aussi sur la route 4 au
7 nord de Coutts, et là, ils feraient trois opérations escargots,
8 en fait, sur la route et il y aurait au moins une ligne de
9 trafic ouverte à tout moment.

10 **Me GORDON CAMERON:** Alors, au moment où vous
11 faisiez toutes ces préparations et vous analysiez les
12 informations, est-ce que vous-même ou les personnes qui
13 analysaient, donc, ces informations pour vous, est-ce que vous
14 vous êtes formé une opinion pour savoir si les personnes qui
15 planifiaient l'opération escargot sur les routes, à savoir s'ils
16 étaient associés ou s'ils étaient alignés avec d'autres
17 évènements de convois qui émergeaient, en fait, de Vancouver
18 jusqu'à Ottawa et à d'autres endroits – à des ports d'entrée,
19 notamment?

20 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, je crois qu'il
21 était raisonnable de conclure que cette opération escargot était
22 reliée à d'autres convois qui se déplaçaient d'ouest en est à
23 travers les provinces des Prairies jusque pour venir en Ontario.

24 **Me GORDON CAMERON:** Alors, j'essaye de faire cela
25 sans carte. Vous avez parlé de l'autoroute 4, est-ce qu'on
26 pourrait dire que le poste frontalier de Coutts est très
27 particulier sur la frontière entre le Canada et les États-Unis,
28 c'est-à-dire qu'il y a un poste-frontière, donc une Agence des

1 services frontaliers, mais l'opération escargot ne serait pas
2 juste au point de passage frontière, n'est-ce pas? Et cela
3 apparaissait dans les preuves que vous aviez fournies, c'est-à-
4 dire que ça serait toute la route menant à ce point frontière et
5 l'activité du ralentissement du trafic consistait entre ça.

6 Donc, est-ce que vous pourriez peut-être nous
7 présenter la chose et dire quelles difficultés vous en tiriez?

8 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, tout à fait. Comme
9 vous avez bien dit, l'opération escargot n'allait pas... donc,
10 allait du nord au sud et évidemment ils allaient aller jusqu'au
11 point d'entrée américain s'ils allaient vers le sud, mais il y
12 a... à l'avance de ça, il y avait... il y a eu un détournement, en
13 fait, entre les deux voies menant vers le nord et les deux voies
14 descendant vers le sud. Ils pouvaient retourner le convoi, vous
15 voyez?

16 Donc, la géographie, c'est un terrain très plat,
17 très ouvert, et je dirais qu'en fait, tout est très accessible
18 par les champs, à travers les champs ou autres, ou les fossés,
19 vous voyez? Il y a... c'est très facile, il y a toujours des
20 accès.

21 **Me GORDON CAMERON:** Alors, puisqu'on parle de ça,
22 c'est quelque chose qui va devenir très important. Ce que je
23 décrivais, c'est que vous n'aviez pas juste un point spécifique
24 sur la frontière à vous occuper, mais il y avait toutes sortes
25 de points le long de la route où il pouvait y avoir des blocus.
26 Et donc, pour ce qui est de contrôler cette route-là,
27 certainement il y avait des [...], des véhicules, des tracteurs ou
28 autres véhicules agricoles qui pourraient bloquer aussi.

1 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Je parlais d'une
2 situation où ce convoi pouvait s'arrêter en fait n'importe où, à
3 n'importe quel point sur la route et bloquer la route à tous
4 points au sud de Lethbridge, par exemple, ou plus près du point
5 d'entrée au pays. Ça aurait été très difficile alors là de gérer
6 cette situation.

7 **Me GORDON CAMERON:** Alors, maintenant on peut
8 peut-être revenir au jour du blocus même où cela a eu lieu et où
9 la division « K » a envoyé ses forces pour gérer cela et comment
10 le blocus s'est concrétisé et comment la police a réagi.

11 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Le convoi était en
12 train de faire cette opération escargot lorsque tout d'un coup,
13 l'une des grosses unités, en fait, s'est mise sur le côté, s'est
14 plié en deux, et donc, a stoppé le convoi du fait de cet
15 accident. Donc, à ce point-là, ça, c'était un problème du point
16 de vue légal, en fait, du point de vue du *Code criminel* dans la
17 province.

18 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que vous ou les
19 personnes qui travaillaient dans la division « K », pour réagir
20 à cette opération escargot du blocus, est-ce que vous avez une
21 opinion sur ce camion en particulier qui s'était plié? Donc,
22 est-ce que vous et les forces qui étaient avec vous aussi, est-
23 ce que c'était l'action d'une... d'où venait l'action exactement?

24 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Je crois que c'était
25 l'action d'un certain segment, d'un certain groupe. Comme j'ai
26 dit plus tôt, les organisateurs, ce n'était pas leur intention
27 de bloquer, mais par la suite, ils avaient perdu le contrôle de
28 la situation comme on a vu au fur et à mesure des journées

1 suivantes. Il y avait eu, en fait, un groupe qui s'est, donc,
2 écarté de cela, et en plus de cela, il y avait des individus qui
3 ont été pris dans ce blocus et qui ne voulaient pas, en fait, en
4 faire partie.

5 **Me GORDON CAMERON:** Vous voulez dire qu'ils ont
6 été comme coincés?

7 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est cela. Et
8 dans les journées qui ont suivi... les deux journées qui ont
9 suivi, le 30 janvier en particulier, on a pu aider un groupe
10 d'environ 30... une trentaine d'unités de camions qui, donc,
11 avaient passé la frontière, ils venaient du sud, ils étaient
12 entrés au Canada, mais ils avaient été bloqués par le convoi, et
13 ils n'avaient nulle part où aller.

14 Donc là, nous avons travaillé avec les Services
15 frontaliers canadiens et les services du côté américain pour
16 permettre à ces gens-là de faire demi-tour et de ré-renter aux
17 États-Unis. Ils n'avaient aucun désir de faire partir de ce
18 blocus du tout.

19 Et alors, le 31, le lendemain, il y avait un
20 autre groupe de personnes qui avaient été prises aussi dans ce
21 blocus et qui ont été relâchées, en fait, qui ont pu repartir.

22 **Me GORDON CAMERON:** Vous avez donné dans le détail
23 une description de la planification, des préparations de choses...
24 de mesures d'anticipation, donc, qui ont été faites vis-à-vis de
25 l'opération escargot. Or, nous avons entendu que ça figure dans
26 les preuves du maire de Coutts, il pensait que, en fait, la GRC
27 avait été prise par surprise par le blocus. Est-ce que vous avez
28 été pris par surprise par la protestation, par l'opération

1 escargot, par le fait que ça s'est transformé en blocus?

2 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Nous savions qu'au
3 moins il y allait avoir une opération escargot traversant
4 Coutts, c'est sûr. Mais aussi, nous nous préparions
5 potentiellement à une opération blocus. Comme j'ai dit déjà
6 auparavant, nous avons déployé des ressources dans cette zone
7 très spécifique et nous n'avons pas déployé des ressources qui
8 nous auraient permis de pouvoir appliquer la loi, arrêter des
9 gens par exemple ou tout ça, pas à ce point-là.

10 Donc, nous avons besoin du 30 et du 31 janvier
11 pour déployer des ressources supplémentaires pour faire remonter
12 les chiffres et si jamais il deviendrait nécessaire d'avoir une
13 action plus forte. Nous voulions nous assurer en fait que nous
14 pouvions assurer au maximum la sécurité du public et des
15 officiers de police.

16 Je crois qu'il est juste de dire que dans une
17 situation telle que celle-là, lorsqu'on a un nombre de
18 participants important et de véhicules de personnes qui sont
19 présents, le mieux pour résoudre ce genre de situation, c'est
20 d'essayer de faire que les gens, disons, se soumettent à
21 l'amiable, que les choses se passent bien.

22 **Me GORDON CAMERON:** Et durant ces premières
23 journées, est-ce que vous diriez... les 29, 30, 31... les 28, 29 et
24 30, pardon, vous ralliez vos forces au cas où? Donc, est-ce que
25 votre groupe de médiation dont nous avons parlé, est-ce qu'il
26 parlait aux manifestants?

27 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, mais c'était
28 difficile au début, il fallait identifier les leaders dans tout

1 ce groupe de manifestants et il semblait que personne ne voulait
2 se déclarer le leader ou parler pour les autres. Donc, c'était...
3 il y avait une réaction en fait tranquille, tel qu'on me l'a
4 décrite, en fait. Donc, c'était difficile de trouver des gens
5 qui pouvaient en fait se déclarer comme leaders.

6 **Me GORDON CAMERON:** Maintenant, donc, si nous
7 passons... donc, est-ce que... si je comprends bien, que les forces
8 que vous aviez rassemblées en anticipation, donc, c'était pour
9 avoir aussi une capacité de remorquage beaucoup plus forte au
10 cas où c'était nécessaire?

11 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, absolument, ça
12 faisait partie de notre plan d'opération et lorsque l'on n'a pas
13 eu de réponse dans le contexte d'un engagement avec notre groupe
14 de médiation, eh bien, nous avons reconnu le potentiel... que
15 potentiellement il faudrait peut-être, donc, faire des
16 opérations de maintien de l'ordre. Nous avons arrangé une
17 capacité de remorquage de très, très gros calibre dont nous
18 aurions besoin et nous avons en fait eu beaucoup de coopération
19 à cet égard.

20 Le 31, on les a mis en place et en fait le 31,
21 plus tard dans cette journée-là, nous avons eu un engagement
22 d'individus, de protestataires, et il y a eu une communication,
23 et donc des négociations aussi à ce point-là qui ont eu lieu.
24 Donc, nous n'avons rien fait, comme nous n'avons pas bougé, en
25 fait, et nous avons attendu encore plus tard. Malheureusement,
26 plus tard dans la même journée, ces négociations, si je peux les
27 qualifier de négociations, se sont dissolues. Et vu qu'on en
28 était à ce point dans le jour, on n'a rien pu commencer en

1 termes de remorquage ou autres.

2 Notre communication avec les compagnies de
3 remorquage était telle qu'ils indiquaient qu'ils reviendraient
4 le lendemain matin et, en fait, c'est pour cela que le lendemain
5 matin nous avons déployé... nous avons planifié de déployer nos
6 ressources dans les groupes de protestataires. En premier,
7 d'appliquer, donc, le maintien de l'ordre, et puis s'ils ne le
8 faisaient pas de manière volontaire, nous étions prêts à
9 procéder à des arrestations. Et nous voulions aussi nous assurer
10 d'avoir les capacités de remorquage.

11 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que vous savez pourquoi
12 la capacité de remorquage n'était pas présente à la fin... en fin
13 de journée le 31?

14 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Nous comprenions
15 bien que les compagnies de remorquage recevaient des appels
16 téléphoniques constants, des commentaires négatifs qui leur
17 étaient faits au téléphone, et au cas où ils participeraient aux
18 opérations, donc, suggérées par la police. Donc, beaucoup de
19 cela est remonté à la surface et c'était un facteur très
20 important pour, donc, ces compagnies de ne pas aider, donc, la
21 police le lendemain matin.

22 **Me GORDON CAMERON:** Et dans le reste des
23 évènements à Coutts, est-ce que vous avez pu récupérer les
24 contrats et les engagements de remorquage de ces compagnies-là?
25 De ces compagnies-là ou d'autres?

26 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Non, ça n'a pas été
27 possible, jamais. Et, en fait, nous avons fait beaucoup
28 d'efforts pour obtenir cette capacité de remorquage. Nous avons

1 vraiment fait beaucoup de travail, contacté des gens en
2 Colombie-Britannique, en Alberta, et même aux États-Unis, au
3 Montana, et ailleurs aussi, en Alberta aussi. Nous avons
4 demandé, donc, leur aide à Coutts, et pour diverses raisons, on
5 nous a dit non et nous n'avons pas trouvé de coopération.

6 **Me GORDON CAMERON:** Maintenant, je voudrais faire
7 une légère digression, Monsieur le Commissaire, et parler d'un
8 sujet que j'ai vu dans votre description de la géographie et du
9 scénario, et je vais commencer à parler des efforts entrepris
10 par la division « K » pour voir si vous pouviez déplacer la
11 protestation, c'est-à-dire qu'ils pouvaient continuer à
12 protester, mais ne pas bloquer la circulation ou faire quelque
13 chose qui soit illégal.

14 Donc, voilà une citation que vous reconnaîtrez
15 peut-être, c'est le chef surintendant Deroux, qui était en
16 commande pour le district de l'Albert du Sud, et voici ce qu'il
17 dit, et je voudrais le commenter :

18 « Notre approche première pour gérer
19 une telle situation, c'est la
20 communication. À Coutts, nous avons
21 engagé notre groupe de médiation pour
22 déplacer la protestation pour qu'elle
23 revienne à l'ordre. »

24 C'est la fin de la citation.

25 Alors, je voudrais vous poser une question sur ce
26 concept, le concept que ce... donc, ce chef surintendant a
27 formulé, c'est-à-dire que l'étape numéro 1 en cas de
28 confrontation à une protestation illégale, c'est-à-dire qu'il

1 faut essayer qu'elle devienne légale.

2 Est-ce que c'est cela, sa pensée?

3 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est cela.

4 **Me GORDON CAMERON:** Alors, quel genre d'étape vous
5 verriez-vous prendre dans le cas d'une telle protestation?

6 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Alors, une des
7 premières choses que nous avons dû faire, c'est de créer un
8 site de protestation légale. Là encore, nous voulions en finir
9 avec la protestation illégale allant du point d'entrée jusqu'à
10 la route... jusqu'à Milk River ou en tout cas jusqu'à... Milk River,
11 oui, c'est cela, en tout cas pour éloigner, donc, du point
12 d'entrée.

13 Donc, nous avons essayé différentes choses pour
14 faire cela. Nous avons créé une « équipe d'engagement des
15 parties intéressées », comme nous l'avons appelée, pour
16 s'engager avec les leaders des communautés avoisinantes, Milk
17 River notamment, et les municipalités, donc travailler avec ces
18 personnes pour nous aider à trouver un terrain d'entente où
19 pourrait avoir lieu une protestation légale.

20 Nous savions bien que de déplacer la protestation
21 vers tel ou tel endroit, il faudrait que ce soit un endroit
22 visible, par exemple le long d'une grande route. Donc, nous
23 savions bien cela, nous l'avions à l'esprit. Il fallait que ce
24 soit un endroit accessible, praticable et visible.

25 Donc, nous avons commencé ce travail dans la
26 deuxième semaine des protestations.

27 **Me GORDON CAMERON:** Je vous interromps, excusez-
28 moi, mais je veux m'assurer de la séquence parce que je veux

1 vraiment que vous continuiez pour voir comment vous en êtes
2 arrivés là. Mais comment... ce que vous décriviez tout à l'heure,
3 vous essayiez d'équilibrer, donc, l'intérêt de la protestation
4 et l'intérêt du respect de la loi, je crois que vous décrivez un
5 point de tension où la protestation veut une visibilité, peut-
6 être même être... créer un certain degré d'irritation pour attirer
7 l'attention sur leur cause, et pourtant, d'un autre côté, vous
8 voulez vous assurer que, donc, vous vouliez qu'ils aillent
9 jusque-là jusqu'à un certain point. N'est-ce pas?

10 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Nous voulons
11 qu'ils puissent protester, mais d'une manière respectant la loi.
12 Donc, cela voulait dire qu'ils devaient quitter le point
13 d'entrée et se déplacer, aller ailleurs, donc...

14 **Me GORDON CAMERON:** Donc, il y a, donc, ce point
15 de tension entre la légalité et la protestation, c'est-à-dire
16 que la protestation veut attirer l'attention et créer un petit
17 peu de désordre et vous vouliez donc les déplacer où ils
18 pouvaient avoir une visibilité sans trop déranger la circulation
19 routière. C'est cela?

20 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui.

21 **Me GORDON CAMERON:** Aussi, est-ce que c'est la
22 question qui sous-tend, donc, cette question d'ouvrir une seule
23 ligne de trafic ou bien laisser un certain flot horaire de
24 véhicules, est-ce que c'est ça?

25 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Ouvrir une voie, je
26 dirais, représenterait une perturbation illicite au port
27 d'entrée. Mais notre objectif, c'était d'ouvrir l'accès intégral
28 aux autoroutes.

1 **Me GORDON CAMERON:** Et votre groupe CCMG entrait
2 en dialogue avec ces regroupements dans le but de leur accorder
3 une concession en quelque sorte de tenir une manifestation à
4 haute visibilité qui ne soit pas illégale idéalement et pour
5 permettre le déroulement d'une manifestation avec peu de
6 perturbations.

7 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** [C'est juste.]

8 **Me GORDON CAMERON:** Alors là, je vous ai parlé de
9 votre objectif et vos tentatives que d'atteindre vos objectifs
10 par rapport à la manifestation qui a eu lieu à Coutts.

11 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Nous sommes entrés en
12 communication tôt cette semaine-là avec le leadership de cette
13 manifestation, et au départ, les chefs de manifestations ont
14 évoqué un certain intérêt. Nous avons donc cerné un lieu
15 indiqué. Et le gouvernement de l'Alberta était propriétaire d'un
16 terrain à côté de la rivière Milk et ainsi que de l'autoroute 4
17 qui aurait rempli nos besoins. Et la succursale ou la division
18 des Affaires municipales qui relevait du gouvernement, donc, de
19 l'Alberta a collaboré avec nous et a mis sur place un site pour
20 la tenue d'une manifestation légale.

21 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que cela a permis de
22 régler le problème à Coutts?

23 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Non. En fin de compte,
24 non. Et selon les retours que l'on a eus plus tard cette
25 semaine-là de la part du leadership de la manifestation, ils ne
26 s'intéressaient plus à se déplacer à ce site de manifestation
27 légale.

28 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce qu'ils ont donné un

1 motif?

2 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Je ne crois pas.

3 **Me GORDON CAMERON:** Bon. N'avaient-ils pas
4 envisagé ou tenu compte de la visibilité de ce site de
5 manifestation pour qu'ils puissent faire valoir leurs arguments
6 et le comment?

7 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Eh bien, non. Nous
8 imaginons qu'ils n'ont pas compris la valeur d'un tel site et
9 que leur position, leur prise de position serait davantage
10 robuste s'ils restaient au port d'entrée.

11 **Me GORDON CAMERON:** Pendant une première semaine,
12 vous vous étiez forcés de limiter le recours à l'émission de
13 contraventions.

14 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. La première
15 semaine, nous avons adopté une approche assez souple. Ce n'était
16 pas avant que l'on ait créé le contrôle numéro 10 qu'on avait
17 des préoccupations quant à la circulation des véhicules.

18 Et je vais vous décrire en quoi consiste le
19 contrôle 10. C'était situé sur l'autoroute 4 entre le port
20 d'entrée et la rivière Milk, c'était à l'intersection de
21 l'autoroute 501. Et plus tôt lors du blocus, nous y avons
22 instauré un blocus dans le but de limiter la circulation
23 jusqu'au port d'entrée et nous avons cru bon de laisser circuler
24 les résidents légitimes et de la communauté, tout en limitant la
25 circulation de manifestants [via] véhicules.

26 Donc, l'importance de ce poste de contrôle qui,
27 avec le temps, est devenu un lieu de blocus aux fins des
28 manifestations, ils se sont rassemblés là, ils ont fait venir

1 des équipements agricoles, ils les ont mis sur ce tronçon
2 d'autoroute qui, en fait, finissaient par bloquer l'accès au
3 point de contrôle. Et c'est en raison de nos préoccupations
4 quant à la sécurité des gens aux alentours de ce contrôle 10 que
5 nous avons changé de cap.

6 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que cela a eu le
7 résultat escompté?

8 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Cela n'a pas permis de
9 régler le problème de blocus qui représentait l'un de nos
10 objectifs principaux. Donc, je ne sais pas dans quelle mesure
11 cela a eu un effet positif.

12 **Me GORDON CAMERON:** Au fur et à mesure que ces
13 incidents ou ces événements se déroulaient, bon, il y avait la
14 manifestation, la mission au pied du contrôle numéro 10, à ce
15 stade-là, aviez-vous fait appel à des ressources de la province
16 de l'Alberta, de la division de la Colombie-Britannique pour
17 qu'ils se rendent à Coutts?

18 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Nous avons fait venir
19 des ressources à Coutts en préparation de cette stratégie douce.
20 Nous avons fait venir des ressources de la GRC d'un peu partout
21 dans la province jusqu'à Coutts. Et plus tard cette semaine-là,
22 le 3 février, si je ne m'abuse, nous avons fait une demande que
23 d'invoquer l'article 9 en vertu de l'entente sur les services
24 policiers pour faire venir les services de police régionaux de
25 la Colombie-Britannique. Et les membres de notre personnel
26 étaient sur le terrain, et ce, depuis plus d'une semaine, et
27 avaient besoin de relève et d'un peu de répit.

28 **Me GORDON CAMERON:** Voulez-vous bien nous dire si

1 vous avez dû évoquer ou invoquer, plutôt, des dispositions des
2 ententes conclues avec d'autres organes de l'Alberta ou est-ce
3 que, tout et aussi longtemps que cela relève de l'Alberta, vous
4 avez pu faire participer ces ressources?

5 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Là, le contrat
6 provincial est à caractère global et nous permet de collaborer
7 directement avec les municipalités.

8 **Me GORDON CAMERON:** Je ne vous demande pas d'être
9 avocat des contrats, mais sur le plan opérationnel, lorsque vous
10 demandez des ressources d'une autre province, comment cela
11 fonctionne?

12 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Eh bien, en Alberta,
13 nous avons fait appel aux ressources non seulement de la
14 Colombie-Britannique, mais de l'Alberta. Nous l'avons fait cet
15 été au moment de la visite du page où il y avait beaucoup de
16 pression qui s'exerçait sur les forces de police de l'Alberta,
17 et nous l'avons fait en cas de sinistres naturels où l'on avait
18 besoin de davantage de ressources pour agrémenter notre corps
19 policier.

20 Donc, nous envoyons une lettre au ministre ou à
21 la ministre en question prévoyant une demande de ressources
22 supplémentaires en vertu de l'article 9.

23 **Me GORDON CAMERON:** Bon, parlons de la division
24 « K » et « E ». Lorsque la commissaire voudrait assurer le
25 transfert de ressources de la division « K » à la division
26 « E », par exemple, elle écrit des lettres à l'intention des
27 ministres provinciaux. Est-ce qu'elle demande la permission ou
28 est-ce qu'elle invoque un droit en vertu de l'entente auprès de

1 la GRC?

2 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est [plutôt le
3 dernier]. La commissaire a le droit d'office que de demander
4 accès à 10 % de plus de ressources en vertu de la mesure sur les
5 circonstances extraordinaires et urgentes.

6 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que la ministre a eu
7 l'occasion de demander un transfert de ressources de la division
8 « K » à la division « E »?

9 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, je crois que
10 c'était le cas. Enfin, dans le contexte des manifestations qui
11 ont eu lieu en Colombie-Britannique. Je ne sais pas si nous
12 avons déployé des ressources [en] quantité nécessaire pour
13 déclencher l'article 9 en vertu de l'entente.

14 **Me GORDON CAMERON:** Mais lorsque vous faites venir
15 de ressources de ces divisions-là, il s'agit d'agents de la GRC.
16 portant des uniformes de la GRC, qui ont bénéficié de la bonne
17 formation au même collège de formation?

18 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** C'est exact, oui. Et
19 cela a une certaine valeur en soi de faire venir des ressources
20 d'autres provinces qui ont bénéficié de la même formation et qui
21 emploient... qui utilisent les mêmes équipements et qu'ils soient
22 intégrés à vos opérations en douceur.

23 **Me GORDON CAMERON:** Le 3 février, vous vous
24 rappelez peut-être — et on peut le mettre à l'écran, si
25 nécessaire —, mais vous avez... vous aurez peut-être souvenir
26 d'une lettre que vous avez rédigée à l'attention du ministre
27 Savage de l'Alberta. Et dans cette dernière, vous avez dit ce
28 qui suit, que :

1 « La situation à Coutts, selon moi,
2 constitue une urgence dans la province
3 de l'Alberta. »

4 Vous vous rappelez avoir dit cela?

5 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, je m'en rappelle.

6 **Me GORDON CAMERON:** Et donc, vous avez qualifié la
7 situation d'une urgence. Faisiez-vous allusion à la *Loi sur les*
8 *mesures d'urgence de l'Alberta*? Comment se fait-il que vous avez
9 employé cette expression? Ou est-ce que c'est simplement une
10 façon de qualifier la situation?

11 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Si j'ai employé le mot
12 « urgence », eh bien, c'était en rapport avec le contrat de
13 service de police qui est défini dans l'entente et dans un
14 contexte d'une situation qui nécessite l'intervention de
15 polices, et plus précisément des ressources supplémentaires.

16 **Me GORDON CAMERON:** Ce n'est pas comme si le
17 commissaire donne préavis au ministre de la Colombie-Britannique
18 de la nécessité de faire appel à leurs ressources.

19 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Mais je pense qu'ici
20 justement le mot « urgence » a la même connotation dans les deux
21 contextes.

22 **Me GORDON CAMERON:** Pouvez-vous me dire quels
23 étaient les efforts que vous avez déployés pour obtenir une aide
24 en matière de remorquage de la part des Forces canadiennes?

25 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Certes. C'était le
26 4 février lorsque j'ai signé une demande d'aide. C'est un
27 formulaire dont nous disposons que nous devons remplir lorsque
28 nous souhaitons faire venir de l'aide de la part des Forces

1 armées canadiennes. Cette demande a été acheminée à nos
2 quartiers généraux nationaux, et j'ai pris connaissance du
3 résultat de cette demande quelques jours plus tard. J'avais cru
4 comprendre qu'à notre administration centrale, on avait fait... on
5 s'était renseignés auprès des Forces armées canadiennes, et leur
6 réponse, c'était qu'ils ne disposaient pas des matériaux dont
7 nous avons besoin pour réagir à Coutts.

8 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que c'était distinct de
9 la demande de la province de l'Alberta à l'intention d'Ottawa
10 pour obtenir de l'aide de la part des Forces armées canadiennes?

11 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** J'étais conscient du
12 fait que le gouvernement de l'Alberta faisait également une
13 demande auprès des Forces armées canadiennes pour obtenir une
14 aide semblable. D'ailleurs, j'en ai discuté avec des
15 fonctionnaires du gouvernement et c'était moi-même qui ai
16 proposé que l'on soumette tous les deux une telle demande.

17 **Me GORDON CAMERON:** Donc, c'était en toute
18 connaissance de cause et c'était pour le même résultat escompté,
19 c'est-à-dire que les Forces armées canadiennes puissent offrir
20 de services de remorquage à Coutts. Et vous avez, dans les deux
21 cas, eu droit à la même réponse.

22 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Je ne sais pas... je
23 sais quelle réponse a eue la GRC; par contre, j'ignore quelle
24 réponse a eu la province.

25 **Me GORDON CAMERON:** Donc, l'Alberta, dans son
26 rapport institutionnel, a dit ceci, vous en êtes peut-être au
27 courant et vous y avez fait allusion d'ailleurs dans votre
28 résumé d'entrevue, que l'Alberta a fini par acheter certaines

1 capacités lourdes de remorquage. Est-ce que vous pourriez en
2 dire plus, s'il vous plait?

3 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, certainement.
4 Comme j'ai dit tout à l'heure, nous avons... nous nous sommes
5 efforcés de cerner une capacité en matière de remorquage et nous
6 avons envisagé la possibilité que d'acheter de nouveaux
7 équipements, et c'était pendant la même période que les
8 fonctionnaires de l'Alberta ont déployé des efforts semblables
9 et qui sont entrés en communication avec les entreprises de
10 remorquage et ont eu droit à la même réponse que la GRC
11 d'ailleurs.

12 Cependant, ils ont consulté le secteur privé et
13 ont fini par acheter des équipements de remorquage en vue d'une
14 éventuelle aide déployée à Coutts.

15 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce qu'on a eu recours à
16 ces équipements dans le but d'évacuer Coutts?

17 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, on a acheté ces
18 équipements qui ont été déplacés au sud de l'Alberta et c'était
19 le 15 janvier que certains équipements ont été déplacés jusqu'au
20 port d'entrée de Coutts.

21 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce qu'on a y a eu recours
22 pour déplacer des véhicules de manifestants?

23 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, mais pas dans un
24 but que de désamorcer le blocus, ce qui s'est produit d'ailleurs
25 le 15 février. Et le matin du 15 février, on y a eu recours soit
26 le 15 ou le 16 pour faire enlever deux ou trois véhicules qui
27 étaient impliqués dans un incident le soir du 13 février dans le
28 cadre duquel un véhicule de police stationné à un contrôle de

1 police a été frappé et devait donc s'évader, et un de ces
2 véhicules, donc, s'est comporté de façon insouciante.

3 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que cet équipement à
4 capacité de remorquage lourde a été employé pour faire évacuer
5 des véhicules?

6 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, dans le contexte
7 que je viens de décrire, c'est-à-dire dans le contexte de
8 l'incident en question, après le désamorçage de la
9 manifestation.

10 **Me GORDON CAMERON:** C'est entendu.

11 Maintenant, j'aimerais aborder les incidents ou
12 les cas... plutôt, vos préoccupations en ce qui concerne la
13 possession d'armes à feu par les manifestants à Coutts. Et si
14 j'ai bien compris, la GRC était préoccupée par l'existence
15 d'armes à feu à Coutts, même au début des manifestations aux
16 alentours du 1^{er} février.

17 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Nous avons fini par
18 comprendre qu'une personne au sein du groupe de manifestants
19 disposait éventuellement d'une arme à feu et en avait fait
20 étalage au sein de son groupe. Nous n'avons pas réussi à obtenir
21 de plus amples renseignements en ce sens, n'ayant pas réussi à
22 valider ce rapport en fin de compte.

23 **Me GORDON CAMERON:** Autrement dit, personne
24 n'était prêt à pointer du doigt quiconque dans ce contexte?

25 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** C'est exact.

26 **Me GORDON CAMERON:** Et aux alentours du 9 février,
27 de nouveaux renseignements ont vu le jour au sujet de
28 l'existence d'armes à feu et, bon, vous alliez devoir faire

1 preuve de prudence ou de vigilance. On [va] nous efforcer de ne
2 pas poser des questions qui nécessitent des réponses que vous ne
3 seriez pas... que vous seriez réticent à nous fournir, mais qu'en
4 est-il d'incidents plus graves faisant intervenir des armes à
5 feu?

6 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Le 9 février, on a
7 entendu parler d'une cache d'armes à feu au port d'entrée
8 possédées par des manifestants. Nous avons pris connaissance de
9 ce renseignement par le biais des membres du personnel de CCMG.

10 Donc, nous avons fait une enquête, donc,
11 discrète, et parce qu'il y avait des informations assez
12 inquiétantes qui remontaient et il fallait vraiment examiner la
13 chose de près.

14 **Me GORDON CAMERON:** Alors, je comprends que vous
15 étiez prêts à aller plus loin dans l'enquête, mais il y a eu une
16 accélération des choses du fait d'un évènement qui a eu lieu sur
17 le site de la protestation. Si vous pouvez en parler?

18 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Je ne suis pas
19 exactement sûr. Est-ce que vous pouvez reformuler, s'il vous
20 plait?

21 **Me GORDON CAMERON:** Oui. Je comprends que vos
22 forces, donc, avaient ce souci, et donc allaient peut-être faire
23 des fouilles ou faire des arrestations, et cela a été initié par
24 un véhicule, probablement l'incident dont vous parliez, la
25 collision, donc, dont vous parliez.

26 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** En fait, c'était une
27 quasi-collision, en fait. C'était un risque. Ça a failli avoir
28 lieu entre un véhicule de police et un camion. Donc, le

1 14 février au matin, tôt le matin, nous allions faire une
2 opération planifiée pour, donc, mener des fouilles et peut-être
3 arrêter des personnes selon notre investigation que nous avons
4 faite ayant trait, donc, à la possession d'armes à feu
5 potentielle.

6 Donc, nous avons appliqué ce plan plus tôt que
7 prévu vu cet incident de collision, d'accident évité. Donc, du
8 fait de cet incident, nous sommes tombés sur des sujets que nous
9 avons l'intention d'arrêter plus tard ce matin-là, et donc,
10 pour cette raison-là, nous avons procédé à ces arrestations à ce
11 point-là dans le temps et nous avons lancé les actions de
12 maintien de l'ordre.

13 **Me GORDON CAMERON:** Et si vous pouvez donner,
14 donc, des chiffres quant aux arrestations et aux mises en
15 accusation, au nombre d'armes à feu saisies, est-ce que vous
16 pourriez en parler?

17 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Alors, ce matin-là,
18 nous avons procédé à des fouilles au Smuggler's Inn, qui était
19 en fait le quartier général du leadership du groupe de
20 manifestants. Il y avait un *mobile home*, il y avait également
21 d'autres résidences, donc, des *mobile homes*, et à partir de là,
22 il y a... nous avons saisi des armes à feu, 13 fusils, 2 armes de
23 poing, 2 gilets pare-balles, beaucoup de munitions également.

24 Nous avons arrêté 12 personnes dans cette
25 opération-là sous mandats de perquisition. Et le même jour, le
26 14, nous avons arrêté, donc, en plus de cela, un autre individu
27 qui semblait faire partie du groupe des quatre de cette cellule
28 qui aujourd'hui sont accusés de conspiration et de vouloir

1 assassiner des policiers, et aussi d'autres chefs d'accusation
2 également qui leur incombent actuellement.

3 Donc, ces 13 individus ont été extraits du site
4 lorsqu'ils allaient vers le site, ils ont été arrêtés entre la
5 ville de Calgary et la communauté de Coutts. Et donc, cet
6 individu aurait été en possession d'armes à feu lors de son
7 arrestation.

8 **Me GORDON CAMERON:** Donc, probablement il y a
9 beaucoup de chefs d'accusation. Est-ce que vous pouvez nous
10 donner une idée des accusations qui sont... qui ressortent de
11 cette opération?

12 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Il y a eu quatre
13 personnes qui ont été accusées de conspiration et d'intention de
14 meurtre, également de possession d'armes. Il y a eu six
15 individus qui ont été accusés de [méfait et de] possession
16 d'armes dangereuses, et d'autres chefs d'accusation également.
17 Cela fait dix. Mais pour les autres, je devrai réfléchir.

18 **Me GORDON CAMERON:** Donc, je voulais parler de la
19 relation entre les gens impliqués avec, donc, ce délit de
20 possession d'armes à feu et le reste de la protestation. Et mon
21 point de départ, Monsieur le Sous-commissaire, ce serait de
22 poser la question suivante :

23 Il y a des informations qui sont du domaine
24 public pour voir comment c'est tel ou tel individu avait telle...
25 donc, des armes à feu cachées à certains endroits. Mais plus
26 tôt, vous nous avez dit que, donc, votre groupe de liaison avait
27 lancé cette enquête pour ce qui est de ces armes qui étaient
28 cachées.

1 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, il se peut que
2 j'aie dit cela, oui. Oui, je crois que je l'ai dit. Et plus j'y
3 réfléchis, plus je crois que c'était une autre source
4 d'information qui nous est parvenue et qui a résulté à cette
5 enquête, donc, secrète.

6 **Me GORDON CAMERON:** Ce que j'essaye de comprendre,
7 c'est – si vous pouvez nous le dire – est-ce que vous avez
8 appris, donc, ce qu'il en était à propos de ces individus qui
9 possédaient des armes à feu par vos interactions avec les autres
10 manifestants sur le site?

11 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Non, ça n'était pas le
12 cas.

13 **Me GORDON CAMERON:** Donc, c'était un effort
14 d'enquête par lequel vous avez réussi à, disons, avoir
15 suffisamment de renseignements et de pénétrer la situation
16 suffisamment.

17 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est cela.

18 **Me GORDON CAMERON:** Alors, à partir de là, quel
19 impact, tel que vous l'avez vu, est-ce que cet incident de
20 l'arrestation de ces individus et la saisie des armes à feu,
21 quel impact est-ce que cela a eu sur les autres manifestants qui
22 n'étaient pas impliqués dans ces chefs d'accusation ou qui
23 n'étaient pas du tout reliés avec cette enquête-là?

24 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Alors, oui, vraiment,
25 on a vu que cela a eu un impact. Cela a contribué beaucoup aux
26 décisions de prendre du recul, donc, de la part des manifestants
27 et, au bout du compte, de partir, en fait, de... c'est-à-dire
28 d'aller... voilà, de partir et de cesser ce blocus.

1 **Me GORDON CAMERON:** Je voudrais vous demander d'en
2 parler un peu plus. Vous avez senti, vous aviez un sens que le
3 reste des manifestants étaient peut-être embarrassés ou
4 voulaient prendre une certaine distance, un certain recul par
5 rapport à cela.

6 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est cela que
7 j'ai ressenti.

8 **Me GORDON CAMERON:** Est-ce que vous avez d'autres
9 choses que vous voudriez nous dire de la manière dont les choses
10 se sont déroulées? Parce que c'est arrivé à une conclusion assez
11 rapide, vous avez bien résumé cela, après les arrestations,
12 essentiellement les gens voulaient partir et c'était tout.

13 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. C'est important de
14 dire la chose suivante aussi. Le groupe des manifestants, en
15 tout cas les chefs, les leaders voulaient négocier ce
16 démantèlement, et donc, ils voulaient parler de leur position
17 légale ou des accusations qui pourraient leur incomber à
18 l'avenir. Et cela a été discuté ouvertement par le groupe de
19 manifestants, mais cela n'a pas été accepté dans les
20 consultations. Les avocats de la police n'ont pas accepté cela.

21 **Me GORDON CAMERON:** Mais il a été accordé, donc,
22 qu'ils pouvaient rester à cet endroit pour... pendant quelques
23 heures encore?

24 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. L'accord était le
25 suivant. Ces négociations ont eu lieu dans l'après-midi du
26 14 février, et finalement on s'est mis d'accord que les
27 manifestants allaient partir. Il y avait beaucoup d'équipements,
28 de tracteurs en travers de la route, donc qu'ils enlèveraient

1 tels équipements des chemins et des routes, qu'ils les
2 mettraient sur le côté, dans les champs peut-être ou autre, et
3 qu'ils donneraient les clés de ces véhicules à la GRC. Ils ont
4 indiqué aussi qu'ils avaient un intérêt à rester là la nuit,
5 encore une nuit supplémentaire parce qu'ils voulaient nettoyer
6 le site le lendemain matin.

7 Donc, ça, c'était l'arrangement qui avait été
8 conclu à la fin de l'après-midi du 13.

9 **Me GORDON CAMERON:** Merci. J'en ai fini avec mes
10 questions.

11 Merci, Monsieur le Commissaire.

12 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, merci.

13 Alors, tout d'abord, nous avons les organisateurs
14 du convoi.

15 Donc, l'avocat n'est pas là, donc peut-être qu'on
16 pourrait passer au gouvernement de l'Alberta à la place.

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me STEPHANIE BOWES:**

18 **Me STEPHANIE BOWES:** Bonsoir, Monsieur le Sous-
19 commissaire.

20 Je travaille pour la province de l'Alberta et la
21 plupart des questions que j'ai pour vous ont déjà été couvertes,
22 mais il y a des choses que je voudrais couvrir.

23 Je comprends que dans la réponse aux
24 protestations, la GRC avait différents outils, le *Code criminel*,
25 la *Loi sur la situation routière*, et autres. Est-ce que c'est
26 correct?

27 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui.

28 **Me STEPHANIE BOWES:** Et vous en avez parlé un

1 petit peu dans votre témoignage, mais quand il y a une grande
2 protestation comme cela, vous ne pouvez pas juste commencer à
3 accuser les gens. Vous êtes d'accord?

4 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui.

5 **Me STEPHANIE BOWES:** La première étape, c'est de
6 négocier certains aspects de la protestation?

7 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui.

8 **Me STEPHANIE BOWES:** Et il y a un certain degré de
9 réussite dans les négociations avec les manifestants?

10 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui.

11 **Me STEPHANIE BOWES:** À certains moments, la GRC a
12 pu négocier le départ de certains camions?

13 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui.

14 **Me STEPHANIE BOWES:** La GRC pouvait négocier
15 l'ouverture de certaines, donc, lignes, fils de trafic dans le
16 point d'entrée de Coutts?

17 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Je ne sais pas à
18 quel point nous avons une influence, un impact pour négocier
19 l'ouverture de ces lignes de trafic, mais c'est vrai.

20 **Me STEPHANIE BOWES:** Et la GRC a parfois pu
21 accompagner des véhicules qui étaient là pour accéder, donc, la
22 zone de Coutts?

23 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui.

24 **Me STEPHANIE BOWES:** Et je comprends aussi qu'à
25 d'autres points dans les négociations avec les manifestants, il
26 y avait des difficultés?

27 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui.

28 **Me STEPHANIE BOWES:** Est-ce que c'est parce qu'il

1 n'y avait pas toujours un leadership clair dans le groupe des
2 manifestants?

3 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'était le cas au
4 début, dans les premiers jours, les 29, 30, 31, cette semaine-
5 là, et là, il y avait vraiment une absence de leadership. On ne
6 savait pas qui menait, donc on n'a pas fait... on n'a pas beaucoup
7 avancé dans les négociations à cause de cela.

8 **Me STEPHANIE BOWES:** Est-ce que vous avez pensé
9 qu'à un certain point les choses se sont concrétisées au niveau
10 du leadership et que vous pouviez négocier?

11 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, cela semble être
12 le cas. Il y a des individus qui sont venus nous trouver et qui
13 se sont manifestés. Ils ont parlé aux médias également pour dire
14 ce qu'ils avaient à dire. Et donc, là, on a beaucoup communiqué
15 avec ces individus-là.

16 **Me STEPHANIE BOWES:** Et très tôt dans la
17 protestation, la GRC a mis des points de contrôle, le plus
18 important étant le point 10 à Milk River?

19 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est le cas.

20 **Me STEPHANIE BOWES:** Et le but de ces points de
21 contrôle, c'était d'éviter que d'autres véhicules s'ajoutent,
22 donc, au blocus du point d'entrée?

23 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui.

24 **Me STEPHANIE BOWES:** Et vous avez senti à ce point
25 que le commandant d'incident avait suffisamment d'autorité pour
26 établir ces points de contrôle pour limiter l'accès au point
27 d'entrée, à part les gens qui étaient là de manière légitime.
28 Est-ce que c'est vrai?

1 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, tout à fait.

2 **Me STEPHANIE BOWES:** Et finalement, cela a évolué,
3 c'est-à-dire qu'il y a... cela est passé, donc à une enquête
4 publique, est passé d'une ordonnance légale à une enquête. Est-
5 ce que c'est le cas?

6 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Mais même dès le
7 premier jour, et cela aurait pu, donc, donner lieu à des
8 accusations de nature criminelle. On touche aux infrastructures,
9 les routes, c'était très important. Et, bien sûr, je crois que
10 vous faites référence à l'enquête criminelle pour ce qui est des
11 armes à feu, n'est-ce pas?

12 **Me STEPHANIE BOWES:** Oui. Donc, vous avez dû mener
13 des enquêtes criminelles en parallèle avec le maintien de
14 l'ordre public?

15 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui.

16 **Me STEPHANIE BOWES:** Et aujourd'hui, dans votre
17 témoignage, c'est que vous avez dit que vous pouviez mener des
18 mandats de perquisition au début du 14, mais en fait cela a eu
19 lieu plus tôt vu les circonstances?

20 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** C'est exact. Nous avons
21 démarré ces actions avant minuit le dimanche 13.

22 **Me STEPHANIE BOWES:** À ce point, est-ce que la
23 police pensait qu'elle avait tous les outils pour, donc, mener à
24 bien ces arrestations et ces perquisitions et gérer, donc, la
25 question afférente à... donc, au blocus?

26 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Nous avons
27 l'autorité.

28 **Me STEPHANIE BOWES:** Donc, ces autorités, donc,

1 ayant trait au *Code criminel* et à d'autres textes de loi, mais
2 aussi vous aviez les outils pour ce qui est de la capacité de
3 remorquage?

4 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, cette capacité de
5 remorquage est venue à la fin de la situation du blocus. Bien
6 sûr, je crois que j'ai mentionné que cette capacité de
7 remorquage était prête pour le 14 et le 15 février.

8 **Me STEPHANIE BOWES:** Et même si cette capacité
9 n'avait pas été là, elle allait arriver, vous aviez arrangé les
10 choses, n'est-ce pas, en amont?

11 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Le 15, elle est
12 arrivée à Coutts. C'est arrivé à Coutts, n'est-ce pas?

13 **Me STEPHANIE BOWES:** Est-ce que vous savez quand
14 les manifestants ont indiqué... ont commencé à indiquer qu'ils
15 voulaient quitter?

16 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Est-ce que vous
17 pourriez être plus précise quant au contexte?

18 **Me STEPHANIE BOWES:** Oui. Donc, selon notre
19 compréhension, donc, de la déposition, c'est que les
20 manifestants ne voulaient pas que la question... la protestation à
21 Coutts soit associée à ces accusations criminelles, et vous avez
22 indiqué que les manifestants avaient essayé de négocier leur
23 départ par rapport à toute accusation criminelle subséquente.

24 Et donc, à quel point est-ce que les manifestants
25 ont indiqué à la GRC leur désir de vouloir commencer à partir?

26 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'était à peu près
27 au milieu de l'après-midi le 14 février. Comme vous le savez,
28 nous avons fait les arrestations tôt le matin, le 13 et le 14,

1 et donc, ça, c'était plus tard le 14 qu'ils ont indiqué ce désir
2 de partir. Et je crois qu'il y a eu des allées et venues, des
3 retours au sein du groupe.

4 **Me STEPHANIE BOWES:** Et est-ce que vous avez reçu
5 une indication quant à leurs raisons de vouloir partir? Est-ce
6 que c'est simplement parce que l'enquête crimi... il y avait une
7 enquête criminelle qui était démarrée?

8 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est ce que...
9 c'est tel que je le comprenais. Ils voulaient... ils ne voulaient
10 rien avoir à faire avec cet aspect criminel de l'enquête.

11 **Me STEPHANIE BOWES:** Et donc, tout ça a eu lieu
12 sans l'autorité des... donc, fournie par la *Loi des mesures*
13 *d'urgence*. Est-ce que c'est vrai?

14 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui.

15 **Me STEPHANIE BOWES:** Je comprends aussi que
16 certains des manifestants ont fait la transition vers le site de
17 protestation légale. Est-ce que c'est vrai?

18 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Ça a eu lieu après
19 le démantèlement du blocus. Certains des manifestants sont allés
20 sur ce site-là, surtout [ceux] émanant du point de contrôle 10
21 et non pas du site principal qui était près de la frontière.

22 **Me STEPHANIE BOWES:** Vous avez combien de temps
23 les manifestants sont restés sur le site légal de protestation?

24 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Il y en a qui sont
25 restés assez longtemps, quelques semaines, et peut-être plus
26 encore, peut-être deux mois ou... Ils n'étaient jamais en grand
27 nombre à cet endroit-là, mais il y avait des personnes qui... je
28 ne sais pas, qui en tout cas maintenaient leur présence là, qui

1 restaient là.

2 **Me STEPHANIE BOWES:** Et donc, ils étaient là même
3 après la déclaration... après la révocation, pardon, de l'état
4 d'urgence. C'est correct?

5 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui.

6 **Me STEPHANIE BOWES:** Donc, après ce point-là, il
7 n'y avait plus de blocus à aucun point d'entrée, n'est-ce pas?

8 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. C'est le cas, il
9 n'y avait pas d'autres blocus à aucun point d'entrée.

10 **Me STEPHANIE BOWES:** Merci. C'était toutes mes
11 questions pour aujourd'hui.

12 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Merci.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

14 Alors, les organisateurs du convoi, s'il vous
15 plait?

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN MILLER:**

17 **Me BRENDAN MILLER:** Bonsoir. Je m'appelle Brendan
18 Miller, je suis l'avocat de Freedom Corp qui représente les
19 manifestants à Ottawa au mois de janvier et au mois de février.
20 Je ne représente personne qui s'est rendu à Coutts. J'aurais
21 quelques questions à vous poser.

22 Je sais que mon ami voulait éviter tout privilège
23 relié à l'enquête, mais j'ai quelque chose à vous... qui pourrait
24 peut-être vous aider.

25 Est-ce qu'on peut afficher à l'écran ce qui
26 suit : [POE.HRF00000008].

27 Eh bien, il s'agit d'un article de journal rédigé
28 par un journaliste de CBC ou de deux journalistes, et mois de

1 septembre de cette année, ils ont fait une demande pour accès à
2 l'information et c'est un résumé de ce qui était contenu dans la
3 demande d'accès à l'information. C'était visant l'obtention d'un
4 mandat de perquisition.

5 Et je ne vais pas vous lire ça à haute voix, mais
6 s'agit-il... est-ce que vous voulez bien confirmer l'exactitude de
7 ces faits, s'il vous plait, qui sont dans le domaine public?

8 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Ce que je peux vous
9 dire, et j'imagine vous tenez pour compte que je ne suis pas au
10 courant des faits contenus dans ces demandes. Donc, je ne sais
11 pas dans quelle mesure je pourrais être utile.

12 **Me BRENDAN MILLER:** Mais je tentais d'éviter de
13 passer le tout en revue, mais êtes-vous d'accord avec ceci : aux
14 fins de cette opération, il y a eu une écoute ainsi qu'un mandat
15 de perquisition visant les rafles?

16 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** [Oui.]

17 **Me BRENDAN MILLER:** Il y avait deux agents de la
18 GRC clandestins qui, en fait, faisaient semblant d'être des
19 manifestants. Est-ce exact?

20 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Je vais m'empêcher de
21 vous faire part de quelque détail que ce soit qui sont devant
22 les tribunaux.

23 **Me BRENDAN MILLER:** Mais tout ce que je vous cite,
24 ça provient d'un article de journal.

25 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Et j'en suis
26 reconnaissant. Cela provient d'un article de journal et non pas
27 d'un document de la cour, d'où ma réticence.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Je comprends bien, mais il

1 serait juste de dire que, presque depuis le point de départ, la
2 GRC connaissait... en fait, était consciente de la résistance,
3 est-ce exact?

4 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** [Je ne crois pas que ce
5 soit exact. Ce n'est pas ma compréhension.]

6 **Me BRENDAN MILLER:** Mais avant leur arrestation le
7 5 janvier, la GRC était connaissante... consciente de l'existence
8 de ces particuliers et monsieur Lysak a été arrêté d'abord et
9 puis les autres ont été arrêtés à la mi-février. À quelle date
10 est-ce que vous étiez conscient de l'existence de ces personnes?

11 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Comme j'ai dit tout à
12 l'heure, nous étions conscients de l'existence d'une cache
13 d'armes le 9 février.

14 **Me BRENDAN MILLER:** Selon cet article, ces deux
15 agents ont interagi avec ces hommes dans un bar et ont pu
16 obtenir des renseignements qui ont mené à l'arrestation et à la
17 descente sur cette maison.

18 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** [Encore une fois, je
19 suis réticent à commenter].

20 **Me BRENDAN MILLER:** Ces demandes d'accès à
21 l'information sont disponibles et je vais tenter de les obtenir
22 la semaine prochaine.

23 Est-ce qu'on peut afficher le document suivant :
24 [PB.NSC.CAN.00003039_REL.0001]? Très bien.

25 Avez-vous pris connaissance déjà de ce document?

26 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, je l'ai vu
27 brièvement après de prêter serment ici ce soir.

28 **Me BRENDAN MILLER:** Alors, vous saviez que ce

1 document consiste en un protocole d'entente émis de votre
2 section juridique en mars 2020 qui traite d'une urgence publique
3 de santé, à savoir la COVID.

4 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** En fait, je ne m'y
5 connais pas du tout par rapport à ce... je ne m'y connais pas du
6 tout pour ce qui est de ce document. Je n'en ai pris
7 connaissance qu'il y a très peu de temps.

8 **Me BRENDAN MILLER:** Est-ce qu'on peut défiler vers
9 le bas, s'il vous plait? À la deuxième page, si vous le voulez
10 bien. Euh, troisième page. Toutes mes excuses.

11 Alors, le rôle de la GRC, mon collègue du CCF
12 s'est attardé là-dessus et c'est un beau résumé. C'est un
13 document interne. En vertu de l'article 18 de la *Loi sur la GRC*
14 et de l'article 14(1)(a) du *Règlement de la GRC*, ses agents de
15 la paix ont le devoir de faire appliquer la loi, et il est
16 question d'ordonnances invoquées en vertu de la *Loi sur les*
17 *mesures d'urgence*. Je sais que vous vous y connaissez très peu
18 par rapport à ce document, mais à quel moment lorsqu'on a
19 invoqué la *Loi sur les mesures d'urgence*, selon vous, est-ce que
20 la GRC, en vertu de l'article de cette loi et de ces règlements,
21 se trouvait dans l'obligation de faire respecter les ordonnances
22 adoptées en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*?

23 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Je ne suis pas sûr
24 d'avoir bien compris la question.

25 **Me BRENDAN MILLER:** Eh bien, la section 18(a) de
26 la *Loi sur la GRC* et l'article 14(1)(a) des *Règlements de la*
27 *GRC*, en fait, traitent de l'obligation que de faire appliquer la
28 loi, et lorsqu'on a invoqué la *Loi sur les mesures d'urgence*,

1 implicitement, tant cet article de la Loi que l'article du
2 Règlement obligent la GRC à entreprendre tout ce qui est prévu
3 en vertu de cette ordonnance.

4 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** [Ça semble le suggérer,
5 oui.]

6 **Me DAVID SHIROKY:** David Shiroky du gouvernement
7 du Canada. Je m'oppose à cette question. Je remets en question
8 le bien-fondé de cette question. Le témoin, en fait, a pris
9 connaissance du document il y a très peu de temps. On lui
10 demande de fournir un avis juridique qui n'est pas logique ou
11 indiqué dans ce contexte.

12 **Me BRENDAN MILLER:** Très bien. Bon, je vais aller
13 de l'avant, il a déjà répondu à la question.

14 Vous avez été un agent de la GRC presque pendant
15 toute votre carrière. Vous n'avez pas eu d'autre carrière dans
16 votre vie.

17 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** C'est exact.

18 **Me BRENDAN MILLER:** Et vous occupez un des rangs
19 les plus hauts de la GRC en dehors du poste de commissaire à
20 temps plein à l'instar de madame Lucki. Alors, quelle est votre
21 opinion ou pouvez-vous nous fournir des éléments de preuve quant
22 à ce qui suit.

23 Lorsqu'un règlement est adopté par une division
24 exécutive du gouvernement qui impose des contraintes sur un
25 domaine quelconque ou sur une personne quelconque en vertu de
26 l'article 18 de la *Loi sur la GRC* et de l'article 4 du *Règlement*
27 *de la GRC*, essentiellement, l'adopteur de la mesure législative
28 ou du règlement peut donner des instructions ou des directives à

1 la police.

2 **Me DONNAREE NYGARD:** Objection. Ce sont des
3 questions d'interprétation juridique que l'on pose au témoin.

4 **Me BRENDAN MILLER:** Bon, je vais reformuler ma
5 question.

6 Y a-t-il eu des décrets ou des règlements émis
7 qui obligent la GRC, implicitement ou directement, à prendre
8 quelque mesure que ce soit pour donner suite à un règlement ou
9 pour respecter un décret qui a été émis?

10 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Rien ne me traverse
11 l'esprit à ce stade-ci, à ce moment-ci.

12 **Me BRENDAN MILLER:** S'il y a ordonnance ou
13 règlement obligeant la GRC à agir, ce serait très exceptionnel
14 que d'empiéter ou de s'immiscer dans les affaires des forces
15 policières?

16 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** C'est une question à
17 caractère hypothétique. Je ne saurais pas y répondre.

18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Le Fonds de la démocratie
19 JCCF, s'il vous plaît.

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me ALAN HONNER:**

21 **Me ALAN HONNER:** Bonsoir. Alan Honner.

22 Nous avons quelques questions très courtes qu'on
23 peut traiter en l'espace de 2 minutes.

24 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que c'est une
25 promesse?

26 **Me ALAN HONNER:** C'est un espoir.

27 On a entendu des preuves comme quoi la province
28 de l'Alberta a obtenu des équipements après avoir connu des

1 difficultés à obtenir des camions-remorques, mais si j'ai bien
2 compris, la GRC est entrée en communication avec des entreprises
3 ayant pignon sur rue aux États-Unis, mais ils ont refusé de
4 donner suite à ces demandes.

5 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est exact. Ils
6 ont évoqué quelques motifs précis.

7 **Me ALAN HONNER:** L'une des raisons pour lesquelles
8 ces entreprises n'ont pas pu donner de l'aide, c'était parce
9 qu'ils n'avaient pas été vaccinés. Est-ce exact?

10 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est exact.

11 **Me ALAN HONNER:** Ces exploitants américains
12 n'avaient pas été vaccinés, donc c'est ce qu'on nous a dit. On
13 les a empêchés d'entrer au Canada parce qu'il y avait un décret
14 qui était en vigueur qui empêchait les personnes non vaccinées
15 d'entrer au pays à moins qu'ils faisaient partie d'une
16 exonération. Les camions-remorques ne relevaient pas de cette
17 catégorie?

18 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** J'ignore la réponse.

19 **Me ALAN HONNER:** Eh bien, cette règle à la
20 frontière, cette obligation vaccinale en fait était une des
21 questions épineuses soulevées dans le cadre de la manifestation
22 qui a eu lieu à Coutts.

23 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Justement, c'était
24 à ce moment-là que les activités des manifestants ont connu un
25 accroissement.

26 **Me ALAN HONNER:** [D'accord. Merci. Ce sont mes
27 questions.]

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Deux minutes pile.

1 Le Service de police de Windsor, s'il vous plait.

2 **Me HEATHER PATTERSON:** Bonsoir. Heather Patterson
3 du Service de police de Windsor.

4 Ma caméra ne fonctionne pas malheureusement, mais
5 nous n'avons aucune question à poser à ce témoin. Donc, vous
6 n'avez pas besoin de nous voir à l'écran.

7 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci beaucoup.

8 La ville de Windsor?

9 **Me GRAHAM REEDER:** Bonsoir. Graham Reeder de la
10 ville de Windsor.

11 Nous n'avons plus aucune question et nous cédon
12 le restant de notre temps de parole au gouvernement du Canada.

13 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Ensuite, la Fédération
14 nationale de police?

15 **Me NINI JONES:** On a déjà répondu à nos questions.
16 Merci beaucoup.

17 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Le gouvernement du Canada?

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DONNAREE NYGARD:**

19 **Me DONNAREE NYGARD:** Bonsoir, Sous-commissaire.
20 Donnaree Nygard, l'une des avocates pour le compte du
21 gouvernement du Canada.

22 Tout à l'heure, vous avez évoqué certains des
23 motifs pour lesquels les entreprises de remorquage n'étaient pas
24 prêtes à collaborer après leur première tentative d'aide, et je
25 ne suis pas sûre d'avoir capté tous les motifs que vous avez
26 évoqués, donc je vous prie de les répéter, s'il vous plait.

27 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Certes. Eh bien,
28 lorsque nous avons demandé ou sollicité cette aide, lorsque la

1 possibilité d'aide était tombée à l'eau, nous avons fini par
2 comprendre que certaines de ces entreprises ont été assujetties
3 à du harcèlement en ligne, des propos désobligeants, des coups
4 de fil et du harcèlement.

5 Une entreprise... on avait proposé un don financier
6 à une entreprise en contrepartie, en fait, de l'éventuel retrait
7 de leur offre d'aide. Et donc, il y avait toutes sortes de
8 motifs évoqués; d'autres ont dit tout simplement qu'ils étaient
9 occupés, ils avaient d'autres chats à fouetter; certains étaient
10 reliés à la situation à Coutts et d'autres pas.

11 **Me DONNAREE NYGARD:** À votre compréhension, selon
12 votre compréhension, ce regroupement manifestait contre quoi au
13 juste?

14 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Mais du départ, c'était
15 à l'endroit des mesures sanitaires mises en place. Et ensuite,
16 l'existence d'un convoi, en fait, a vu le jour après l'annonce
17 des restrictions aux déplacements à l'international.

18 **Me DONNAREE NYGARD:** Et quel était leur but dans
19 le cadre de ces manifestations?

20 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Ils voulaient avoir
21 droit au chapitre, ils auraient voulu que les mesures sanitaires
22 soient rejetées ou abrogées ou... ça, c'était leur volonté.

23 **Me DONNAREE NYGARD:** Et lors des manifestations à
24 Coutts le 8 janvier, le gouvernement fédéral (sic) a fait une
25 annonce pour abroger un certain nombre de mesures.

26 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, tout à fait.

27 **Me DONNAREE NYGARD:** Est-ce que cela a eu une
28 incidence sur la manifestation?

1 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, malheureusement
2 que oui, et avant le 8, il y avait une voie ouverte à la
3 circulation, mais peu après l'annonce du 8 février, les
4 manifestants ont bloqué cette voie de circulation et nous ont
5 fait savoir qu'ils étaient mécontents du fond de l'annonce.

6 **Me DONNAREE NYGARD:** Prenons un peu de recul. Il y
7 avait évidemment des blocus à la frontière, un certain nombre
8 dont Coutts était le premier. C'est exact?

9 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est exact.

10 **Me DONNAREE NYGARD:** C'était au moment où les
11 convois sont arrivés à Ottawa.

12 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est selon ma
13 compréhension.

14 **Me DONNAREE NYGARD:** Avant les arrestations qui
15 ont eu lieu le 14 et l'incident qui a eu lieu le 13 que vous
16 avez d'ores et déjà décrit, quel était le niveau de violence ou
17 quel était le comportement que vous avez observé lors de ces
18 manifestations?

19 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Eh bien, il y avait
20 environ six incidents où les équipements lourds, les semi-
21 remorques, les camions-remorques franchissaient des blocus et
22 brisaient essentiellement le périmètre que l'on avait établi.
23 C'était un périmètre assez souple, n'empêche, mais cela a eu une
24 incidence sur la capacité que de se déplacer. Néanmoins, il y
25 avait environ six incidents qui nous ont beaucoup préoccupés et
26 mettaient en péril la sécurité de nos agents de police sur les
27 lieux.

28 **Me DONNAREE NYGARD:** Mon confrère vous a posé des

1 questions au sujet des chefs d'accusation.

2 Voici le document : [PB.NSC.CAN.00008371.]

3 Et c'est une note d'information qui vous a été
4 fournie, n'est-ce pas?

5 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, on dirait.

6 **Me DONNAREE NYGARD:** Et si on défile vers le bas,
7 il y a une mise à jour sur les arrestations qui ont été
8 effectuées, c'est une liste des premières 11 personnes qui ont
9 été arrêtées dans la foulée des accusations qui ont été
10 déposées. Et vous avez dit qu'il y a 13 arrestations de plus.
11 Est-ce que vous pourriez en dire plus, s'il vous plait?

12 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Il y avait une autre
13 personne qui a été accusée en vertu de la *Loi sur les*
14 *infrastructures essentielles à la défense*, mais pas enquêtée aux
15 fins de l'enquête criminelle. Et si j'ai bien compris, une des
16 personnes qui s'est enfuie est passée par un blocus, donc cet
17 individu a été mis en accusation, donc...

18 **Me DONNAREE NYGARD:** Je crois que vous aviez dit
19 auparavant qu'il y avait eu 13 personnes mises en accusation en
20 relation avec, donc, la protestation, mais certaines n'ont pas
21 été mises en accusation ce jour-là, c'était plus tard.

22 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est ce que j'ai
23 dit. Si je comprends bien, il y a eu 12 personnes reliées à
24 l'enquête, et la treizième personne, c'était plus tard cette
25 journée, qui n'a pas été arrêtée sur le site même.

26 **Me DONNAREE NYGARD:** Donc, il y a 11 dans cette
27 liste et il en manque 2, c'est ça?

28 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est ce qu'il

1 semblerait.

2 **Me DONNAREE NYGARD:** Je voulais clarifier.

3 Alors, après que le blocus était éliminé après
4 ces arrestations, après le début des négociations avec les
5 manifestants qui ont remis leurs clés et qui se sont mis à
6 partir le lendemain, est-ce que vous avez reçu des informations
7 dans les journées suivantes quant à la possibilité de blocus
8 supplémentaires qui pourraient avoir lieu?

9 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Vous voulez dire la
10 possibilité, non?

11 **Me DONNAREE NYGARD:** Oui, pas des blocus
12 effectifs, mais des blocus potentiels.

13 Peut-être je devrais référer au document
14 suivant : PB.NSC.CAN.00004268.

15 Pour commencer, est-ce que vous pouvez nous dire
16 si vous reconnaissez ce qu'est ce document?

17 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Bien, je ne suis pas
18 trop familier avec, mais je crois... je pense que je peux en
19 parler.

20 **Me DONNAREE NYGARD:** Donc, si on peut descendre
21 sur le document. Ah, voilà, ici même.

22 Alors, le dernier point ici, sous le surintendant
23 Daroux. Est-ce que ce sont des informations que vous aviez
24 reçues?

25 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Donc, c'est suivant,
26 donc, le démantèlement du blocus, n'est-ce pas?

27 **Me DONNAREE NYGARD:** Oui. On peut remonter et
28 regarder la date, c'est le 17.

1 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, d'accord. Le 17.
2 Alors, je ne pense pas avoir été informé de ces éléments.

3 **Me DONNAREE NYGARD:** Sortons PB.NSC.CAN.00008362.
4 Est-ce que vous déjà vu ce document?

5 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, je pense. Si on
6 peut aller au bas, cela aiderait, au bas du document. Oui, je
7 l'ai vu.

8 **Me DONNAREE NYGARD:** Si on peut revenir en haut du
9 document. Eh bien, tout en haut.

10 Donc, on parle de la légalité qu'il faut
11 maintenir dans les protestations.

12 Si on descend un peu plus bas, il y a des
13 extraits, donc, de la *Loi sur les mesures d'urgence* et les
14 conséquences qui pourraient arriver. Est-ce que vous savez pour
15 quoi ce document a été utilisé?

16 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Je crois qu'il a été
17 utilisé le 18 février, car il y avait des gens qui restaient
18 encore au point de contrôle 10, des gens qui ne bloquaient pas
19 la route, mais qui contrôlaient certains endroits autour de ce
20 point de contrôle. Ils sont restés là à ce point de contrôle 10
21 et, comme je comprends les choses, nos collègues de la police
22 ont soumis ce document à ces individus-là pour les encourager à
23 partir pour aller au site de protestation légal.

24 **Me DONNAREE NYGARD:** Est-ce qu'ils l'ont fait?

25 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, je crois que c'est
26 ce qu'ils ont fait.

27 **Me DONNAREE NYGARD:** Sortons, s'il vous plait, le
28 dernier document, PB.NSC.CAN.00005444.

1 Alors, comme il a été indiqué par la Commission,
2 quand on vous a interviewé, certains de vos collègues étaient là
3 également, y compris le sous-commissaire de Colombie-
4 Britannique. Or, ils n'apparaissent pas ici même, donc je vais
5 vous poser une question à propos de la Colombie-Britannique.

6 C'est un courriel qui semble venir, donc, d'un
7 agent de la GRC, à eux, en fait. Mais si on descend un peu plus
8 bas, il semble que ce document émane de cette personne. Et si on
9 revient à la réponse qu'elle a reçue...

10 Déjà, est-ce que vous avez vu ce courriel?

11 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Non, je ne le connais
12 pas.

13 **Me DONNAREE NYGARD:** Est-ce que vous pourriez lire
14 la réponse qui commence en anglais avec « Hi, Debra » pour vous
15 familiariser avec le contenu, s'il vous plait?

16 (COURT SILENCE)

17 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Très bien.

18 **Me DONNAREE NYGARD:** Alors, cela semble indiquer
19 que l'individu en question fournissait des services de
20 remorquage, tel que demandé par les Services de police, donc, de
21 Surrey en vertu de la *Loi sur les mesures d'urgence*. Quelle est
22 votre compréhension de la délégation des pouvoirs du commissaire
23 à obliger les services de remorquage au sein de la GRC? Est-ce
24 que ces pouvoirs vous avaient été délégués, en autant que vous
25 le sachiez?

26 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Moi, j'ai reçu une
27 telle délégation de la part du commissaire, et subséquemment
28 j'ai établi des délégations à mes supérieurs en Alberta. Et je

1 penserais que cela a été fait également en Colombie-Britannique,
2 même chose, donc pour donner cette possibilité de faire la même
3 chose.

4 **Me DONNAREE NYGARD:** Est-ce que, donc, les soucis,
5 les questions soulevées par ces opérateurs de compagnies de
6 remorquage, est-ce que c'était la même chose?

7 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui. Oui, cet individu
8 dit que son personnel a reçu des menaces, a été maltraité, donc
9 ils ont un contrat de remorquage avec la GRC à Surrey, mais à
10 cause de cela, ils hésitaient beaucoup à satisfaire à leurs
11 obligations.

12 **Me DONNAREE NYGARD:** Merci. C'était toutes mes
13 questions.

14 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

15 Est-ce qu'il y a des réexamens à faire?

16 **Me GORDON CAMERON:** Monsieur le Commissaire, vous
17 n'allez pas vouloir entendre ça, mais j'ai encore une question.

18 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me GORDON CAMERON:**

19 **Me GORDON CAMERON:** Monsieur Clerk, est-ce que
20 vous pourriez sortir... pardon, [Monsieur] le Greffier, sortir
21 NSC.CAN.000045038?

22 Et Monsieur le Sous-commissaire, j'ai quelques
23 questions parce que je pourrais peut-être vous montrer un
24 document dont vous voudrez peut-être plus parler, plus qu'avec
25 mon ami monsieur Miller.

26 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Est-ce que nous avons le bon
27 document?

28 **Me GORDON CAMERON:** Ça devrait être... voilà, émaner

1 de la division criminelle « K » de la GRC.

2 Monsieur le Commissaire, vous reconnaissez ce
3 document?

4 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, je crois que je le
5 reconnais, mais si on peut faire dérouler le document un petit
6 peu, rapidement.

7 Alors, oui, je le reconnais.

8 **Me GORDON CAMERON:** La seule question que j'ai à
9 ce sujet est la suivante. Tout d'abord, est-ce que ce document
10 correspond à votre compréhension de l'information dans le
11 domaine public sur l'enquête?

12 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui.

13 **Me GORDON CAMERON:** Et je voudrais attirer votre
14 attention sur le point suivant. Donc, c'est la section
15 « Évaluation » :

16 « À ce point, il n'y a pas eu
17 d'informations découvertes qui
18 suggèreraient qu'il y a un effort
19 d'organisation entre les personnes
20 impliquées en Alberta et dans les
21 protestations à Ottawa. »

22 Est-ce que vous voyez cela? Est-ce que c'est
23 votre compréhension également de votre enquête à date?

24 **S.-COMM. CURTIS ZABLOCKI:** Oui, c'est cela.

25 **Me GORDON CAMERON:** Merci.

26 J'en ai fini, Monsieur le Commissaire.

27 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, merci beaucoup pour
28 votre témoignage. Merci d'être venu. Merci de... voilà, d'avoir

1 tenu tout ce temps. Nous sommes dans une zone... un fuseau horaire
2 différent, mais enfin, bref, vous êtes libre. Je vous remercie.

3 Donc, nous ajournons la séance jusqu'à demain
4 matin, 9 heures et demie, et j'anticipe encore de longues
5 journées, peut-être pas aussi longues qu'aujourd'hui, mais
6 j'essaierai d'être... peut-être d'être un petit peu plus sévère
7 avec le temps, mais je ne peux pas le garantir.

8 Je vous remercie.

9 **LA GREFFIÈRE:** La Commission est maintenant
10 ajournée. Merci.

11 --- L'audience est levée à 20:19

12

13 **C E R T I F I C A T I O N**

14


15 I, Mitchell Kersys, a certified court reporter, hereby certify
16 the foregoing pages to be an accurate transcription of the
17 French interpretation to the best of my skill and ability, and I
18 so swear.

19

20 Je, Mitchell Kersys, un sténographe officiel, certifie que les
21 pages ci-hautes sont une transcription conforme de
22 l'interprétation française au meilleur de mes capacités, et je
23 le jure.

24

25



26 Mitchell Kersys

27

28